



# Recueil des actes administratifs

## 1er trimestre 2021

Établi en application des dispositions des articles L5211-47, L2121-24, L2122-29, L2321-2, L2574-4 du code général des collectivités territoriales.

Le recueil des actes administratifs compile tous les actes réglementaires de portée générale pris par les assemblées délibérantes et leurs exécutifs.

Sa parution est trimestrielle. Il s'agit concrètement des actes réglementaires suivants :

- délibérations adoptées par le Conseil communautaire en séance publique
- décisions prises par le Président en vertu de la délégation de pouvoir qui lui est accordée par le Conseil communautaire dans certains domaines de compétences énumérés par la Loi (code général des collectivités territoriales)
- arrêtés, actes pris par le Président dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs.

**Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné**

1 la Métairie • 35520 Montreuil-le-Gast  
Tél : 02 99 69 86 86 • Fax : 02 99 69 86 87  
contact@valdille-aubigne.fr

## ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT

n°	date	Type	Objet	n° page
D001	08/01/21	Divers	Fermeture des EAEJ	1
D002	12/02/21	Divers	Modification des régies	2
D003	12/02/21	Divers	Modification régie VAE	4
U001	30/03/21	Urbanisme	Modification simplifiée n°2 du PLUI	5

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°	Date	Objet	n° page	
001	12/01/21	Intercommunalité	Règlement intérieur	11
002	12/01/21	Intercommunalité	SMICTOM Pays de Fougères	13
003	12/01/21	Développement économique	PASS Commerce Artisanat	15
004	12/01/21	Technique	SDE35	17
005	12/01/21	Intercommunalité	Séances du conseil communautaire 2021	19
006	12/01/21	Urbanisme	EPF - Convention La Bourdonnais	21
007	23/02/21	Finances	Orientations budgétaires 2021	24
008	23/02/21	Finances	Sorties d'inventaire	26
009	23/02/21	Tourisme	Domaine de Boulet	29
010	23/02/21	Environnement	Convention avec le Lycée agricole La Lande de la Rencontre	31
011	23/02/21	Intercommunalité	Conseil de développement	33
012	23/02/21	Intercommunalité	ARIC	36
013	23/02/21	Personnel	Rémunération des agents contractuels	38
014	23/02/21	Tourisme	Moteurs de bateaux	43
015	23/02/21	Urbanisme	PLUi	45
016	23/02/21	Enfance Jeunesse	Actions en faveur de la jeunesse	49
017	23/02/21	Développement économique	Hôtel d'entreprises Émergence	51
018	23/02/21	Foncier	Délaisés fonciers EPHAD Guipel	53
019	23/02/21	Intercommunalité	Pacte de Gouvernance	55
020	23/02/21	Tourisme	Aire naturelle de camping	57
021	23/02/21	Développement économique	Pépinière ESS	59
022	09/03/21	Mobilité	Modification statutaire	61
023	09/03/21	Mobilité	Prise de compétence mobilité	65
024	09/03/21	Développement économique	ZAC Cap Malo	67
025	09/03/21	Développement économique	ZA La Bourdonnais	70
026	09/03/21	Développement économique	La Mézière - ZA La Bourdonnais	72
027	09/03/21	Développement économique	PASS Commerce Artisanat	74
028	09/03/21	Développement économique	Pass Commerce Artisanat	78
029	09/03/21	Environnement	Aide à la plantation de vergers	80
030	09/03/21	Sport	Salle multisports communautaire	82
031	09/03/21	Eau-Assainissement	AEP	84
032	09/03/21	Eau-Assainissement	AEP - Annuité d'emprunt 2021	86
033	09/03/21	Eau-Assainissement	GEMA - EPTB Vllaine	88
034	09/03/21	Eau-Assainissement	GEMAPI	92
035	09/03/21	Eau-Assainissement	GEMAPI	96
036	09/03/21	Eau-Assainissement	Assemblée Bretonne de l'Eau	100
037	09/03/21	Tourisme	Domaine de Boulet	102
038	30/03/21	Développement économique	ZAC Cap Malo	104
039	30/03/21	Finances	Budget principal - Compte de gestion 2020	107
040	30/03/21	Finances	Budget annexe "chantier d'insertion" - Compte de gestion 2020	109
041	30/03/21	Finances	Budget annexe "Domaine de Boulet" - Compte de gestion 2020	111
042	30/03/21	Finances	Budget annexe "commerces" - Compte de gestion 2020	113
043	30/03/21	Finances	Budget annexe "SPANC" - Compte de gestion 2020	115
044	30/03/21	Finances	Budget annexe "Chemin Renault" - Compte de gestion 2020	117
045	30/03/21	Finances	Budget annexe "SPIC énergies renouvelables" - Compte de gestion 2020	119
046	30/03/21	Finances	Budget annexe "filière bois" - Compte de gestion 2020	121
047	30/03/21	Finances	Budget annexe "ateliers relais" - Compte de gestion 2020	123
048	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Cap Malo" - Compte de gestion 2020	125
049	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Troptière" - Compte de gestion 2020	127
050	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Justice" - Compte de gestion 2020	129
051	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Bourdonnais" - Compte de gestion 2020	131
052	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Chatelier" - Compte de gestion 2020	133
053	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Olivettes" - Compte de gestion 2020	135
054	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Beausejour" - Compte de gestion 2020	137
055	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Cap Malo 3" - Compte de gestion 2020	139
056	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Croix Couverte" - Compte de gestion 2020	141
057	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Croix Couverte 2" - Compte de gestion 2020	143
058	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Hémetière 2" - Compte de gestion 2020	145
059	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Ecoparc" - Compte de gestion 2020	147
060	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Stand" - Compte de gestion 2020	149
061	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Olivettes 2" - Compte de gestion 2020	151
062	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA 4 chemins" - Compte de gestion 2020	153
063	30/03/21	Développement économique	ZAC Bourdonnais	155
064	30/03/21	Finances	Budget annexe "eau potable" - Compte de gestion 2020	163
065	30/03/21	Finances	Budget principal - Compte administratif 2020	165
066	30/03/21	Finances	Budget annexe "chantier d'insertion" - Compte administratif 2020	167
067	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA du Stand" - Compte administratif 2020	169
068	30/03/21	Finances	Budget annexe "Domaine de Boulet" - Compte administratif 2020	171
069	30/03/21	Finances	Budget annexe "commerces" - Compte administratif 2020	173
070	30/03/21	Finances	Budget annexe "SPANC" - Compte administratif 2020	175
071	30/03/21	Finances	Budget annexe "Chemin Renault" - Compte administratif 2020	177
072	30/03/21	Finances	Budget annexe "SPIC énergies renouvelables" - Compte administratif 2020	179
073	30/03/21	Finances	Budget annexe "filière bois" - Compte administratif 2020	181
074	30/03/21	Finances	Budget annexe "ateliers relais" - Compte administratif 2020	183
075	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Cap Malo" - Compte administratif 2020	185
076	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Troptière" - Compte administratif 2020	187
077	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Justice" - Compte administratif 2020	189
078	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Bourdonnais" - Compte administratif 2020	191
079	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Chatelier" - Compte administratif 2020	193
080	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Olivettes" - Compte administratif 2020	195
081	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Beausejour" - Compte administratif 2020	197
082	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Cap Malo 3" - Compte administratif 2020	199
083	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Croix Couverte" - Compte administratif 2020	201
084	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Croix Couverte 2" - Compte administratif 2020	203
085	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Hémetière 2" - Compte administratif 2020	205
086	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Ecoparc" - Compte administratif 2020	207
087	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA Olivettes 2" - Compte administratif 2020	209
088	30/03/21	Finances	Budget annexe "ZA 4 Chemins" - Compte administratif 2020	211
089	30/03/21	Finances	Budget principal - Affectation du résultat	213
090	30/03/21	Finances	Fiscalité	215
091	30/03/21	Finances	Budget principal - Budget primitif 2021	217

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>N°</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>		<b>n° page</b>
092	30/03/21	Finances	Budget annexe Énergie - Budget primitif 2021	219
093	30/03/21	Finances	Budget annexe ZA Bourdonnais - Budget primitif 2021	221
094	30/03/21	Finances	Budget annexe ZA Justice- Budget primitif 2021	223
095	30/03/21	Finances	Budget annexe ZA Troptière- Budget primitif 2021	225
096	30/03/21	Finances	Budget annexe ZA les Olivettes 2- Budget primitif 2021	227
097	30/03/21	Finances	Budget annexe Cap Malo - Budget primitif 2021	229
098	30/03/21	Energie-Climat	Budget annexe Filière bois - Budget Primitif 2021	231
099	30/03/21	Finances	Budget annexe Ateliers relais - Budget primitif 2021	233
100	30/03/21	Finances	Budget annexe Domaine de Boulet - Budget primitif 2021	235
101	30/03/21	Finances	Budget annexe Chantier d'insertion- Budget primitif 2021	237
102	30/03/21	Finances	Budget annexe SPANC- Budget primitif 202	239
103	30/03/21	Finances	Budget annexe Chemin Renault- Budget primitif 2021	241
104	30/03/21	Finances	Budget annexe Commerces- Budget primitif 2021	243
105	30/03/21	Finances	Budget annexe ZA Chatelier - Budget primitif 2020	245
106	30/03/21	Finances	Budget annexe ZA Olivettes - Budget primitif 2021	247
107	30/03/21	Finances	Budget annexe ZA Cap Malo 3 - Budget primitif 2021	249
108	30/03/21	Finances	Budget annexe ZA Croix Couverte 2 - Budget primitif 2021	251
109	30/03/21	Finances	Budget annexe ZA La Hemetière 2 - Budget primitif 2021	253
110	30/03/21	Finances	Budget annexe ZA Ecoparc - Budget primitif 2021	255
111	30/03/21	Finances	Budget annexe ZA Les Quatre Chemins - Budget primitif 2021	257
112	30/03/21	Finances	Budget annexe ZA Le Stand - Budget primitif 2021	259
113	30/03/21	Finances	Budget annexe ZA Croix Couverte - Budget primitif 2021	261
114	30/03/21	Personnel	RH	263
115	30/03/21	Personnel	PAU	266
116	30/03/21	Urbanisme	Petites Villes de Demain	268
117	30/03/21	Urbanisme	Contentieux - ZAD de Beaucé	271
118	30/03/21	Habitat	Aides spécifiques à la rénovation de l'habitat	274
119	30/03/21	Mobilité	Prêt du minibus communautaire	278
120	30/03/21	Tourisme	Taxe de séjour	280
121	30/03/21	Eau-Assainissement	AEP - SPIR	282
122	30/03/21	Eau-Assainissement	AEP - SIE Motte aux Anglais	285
123	30/03/21	Eau-Assainissement	AEP - SIE Tinténac	287

**DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

N°	Date	Objet	n° page
001	29/01/21	Finances Fonds de concours 2020- Aubigné	289
002	29/01/21	Finances Fonds de concours 2020- Saint Gondran	292
003	29/01/21	Finances Fonds de concours 2020- Andouillé-Neuville	295
004	29/01/21	Développement économique ZA La Bourdonnais-Annulation de vente au profit de la société PRIMMOSENS	298
005	29/01/21	Développement économique ZA Olivettes - Vente de foncier-Lot 15 - Société A AIR NET	300
006	29/01/21	Développement économique Ecoparc-Vente des parcelles ZN 81 et ZN 111 à M. Frédéric ROUSSELOT	302
007	29/01/21	Développement économique ZA de la Hémetière 2 - lot 5-Vente de la parcelle ZX 148 à M. RENAULT Vincent	304
008	29/01/21	Développement économique Aire Naturelle de Camping-Convention de prestation de service 2020	307
009	29/01/21	Intercommunalité Gestion de la Pépinière ESS Conventions avec la mairie de Langouët	309
010	29/01/21	Développement économique ZA Bourdonnais - Vente de foncier économique-Lot 10 b - FORA FRANCE	311
011	26/02/21	Technique Marché du PEM de Montreuil-sur-Ille - Demandes de sous-traitance pour le lot n° 1	313
012	26/02/21	Développement économique ZAE La Bourdonnais - Vente de terrain - Lot 17 - SCI Immo Fougeretz	315
013	26/02/21	Développement économique PASS Commerce et Artisanat - SARL Pierre Terre - Sens-de-Bretagne - Demande complémentaire de Monsieur SAQUI SANNES	317
014	26/02/21	Développement économique PASS Commerce et Artisanat - Rose Pivoine - Melesse - Demande de Madame CONNAN	319
015	26/02/21	Technique Marché 2021 d'entretien des espaces naturels - Attribution	321
016	26/02/21	Technique Travaux du PEM Montreuil sur Ille - Modification du lot 1 Voirie et réseaux : Efficage	328
017	26/02/21	Technique Marché de voirie ZA Montgenvalaise - Demande de sous traitance pour le lot 1	331
018	26/02/21	Urbanisme Etude pré-opérationnelle de renouvellement urbain à Melesse - Attribution du marché	333
019	26/02/21	Habitat Convention Bricobus 2018-2019 - Soutien sur l'année 2020	336
020	26/03/21	Petite Enfance Multi-accueil et RIPAME à Melesse	338
021	26/03/21	Environnement Marché pour la destruction des nids de frelons asiatiques	343
022	26/03/21	Technique Entretien des espaces verts de l' EHPAD de Guipel	345
023	26/03/21	Développement économique PASS Commerce et Artisanat	348
024	26/03/21	Développement économique PASS Commerce et Artisanat	350
025	26/03/21	Développement économique PASS Commerce et Artisanat	352
026	26/03/21	Développement économique PASS Commerce et Artisanat	354
027	26/03/21	Développement économique PASS Commerce et Artisanat	356
028	26/03/21	Tourisme Aire Naturelle de Camping Saint-Médard-sur-Ille	358
029	26/03/21	Sport Stade d'athlétisme	360
030	26/03/21	Habitat Aide au logement social - SA HLM Les Foyers	362
031	26/03/21	Urbanisme Etude de renouvellement urbain à Melesse	364
032	26/03/21	Mobilité PEM Melesse	366
033	30/04/21	Développement économique Association Initiative Rennes	367
034	30/04/21	Développement économique Association Créativ	369
035	30/04/21	Emploi Association SPEF	371
036	30/04/21	Environnement Association Abibois	373
037	30/04/21	Environnement Association AILE	375
038	30/04/21	Environnement Association AFAC Agroforesteries	377
039	30/04/21	Environnement Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons (ATBVB)	379
040	30/04/21	Culture École de musique Allegro	381
041	30/04/21	Tourisme Canoë kayak Club de Feins	383
042	30/04/21	Culture École de musique de l'Illet	385
043	30/04/21	Culture La Station Théâtre	388
044	30/04/21	Culture Théâtre de poche	390
045	30/04/21	Culture Association Le Vent des Forges	393
046	30/04/21	Culture Culture en VI	395
047	30/04/21	Culture Association Art Campo	397
048	30/04/21	Culture La Péniche Spectacle	399
049	30/04/21	Culture Association Stom'at	401
050	30/04/21	Culture Association Fusion danse handicap	403
051	30/04/21	Petite Enfance Association Les Germinous (St Germain sur Ille)	405
052	30/04/21	Petite Enfance Association L'Ille aux Enfants (la Mézière)	407
053	30/04/21	Petite Enfance Association Les Petits Filous (Melesse)	409
054	30/04/21	Habitat Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) 35	411
055	30/04/21	Petite Enfance Association Baby bulles (St Aubin d'Aubigné)	413
056	30/04/21	Petite Enfance Foyer d'éducation populaire de Montreuil le Gast Section des assistantes maternelles	415
057	30/04/21	Petite Enfance ADMR Action Petite Enfance	417
058	30/04/21	Petite Enfance ADMR de St Grégoire Halte garderie La Farandole (Melesse)	419
059	30/04/21	Enfance-Jeunesse GPAS	421
060	30/04/21	Développement économique Association Entreprendre au féminin	423
061	30/04/21	Tourisme Maison du Canal	425
062	30/04/21	Environnement Association Collectif Bois Bocage 35	427
063	30/04/21	Environnement Association BRUDED	429
064	30/04/21	Environnement Filière bois Syndicat des Forestiers privés 35	431
065	30/04/21	Solidarité Association CIDFF	433
066	30/04/21	Eau-Assainissement Syndicat Mixte Bassin du Linon	435
067	30/04/21	Solidarité CLIC Ille et Illet	437
068	30/04/21	Développement économique PASS Commerce et Artisanat	439
069	30/04/21	Tourisme Domaine de Boulet : Comité régional de Tourisme	441
070	30/04/21	Tourisme Domaine de Boulet : Comité Départemental de Voile	443
071	30/04/21	Tourisme Domaine de Boulet : Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine	445
072	30/04/21	Tourisme Domaine de Boulet : Campo by VVF	447
073	30/04/21	Tourisme Domaine de Boulet : Ligue Bretagne Voile	449
074	30/04/21	Tourisme Domaine de Boulet : Fédération française de voile	451
075	30/04/21	Culture Compagnie OCUS	453
076	30/04/21	Sport OCSPEC	455
077	30/04/21	Sport OSVIDH	458
078	30/04/21	Mobilité Appel à Manifestation d'Intérêt TENMOD	461
079	30/04/21	Emploi Chantier d'insertion	465
080	30/04/21	Mobilité Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021	468
081	30/04/21	Développement économique ZA La Bourdonnais	471
082	30/04/21	Tourisme Domaine de Boulet : Label Accueil vélo	474
083	30/04/21	Habitat Compagnons Bâtitseurs de Bretagne	476
084	30/04/21	Habitat Plateforme de rénovation de l'Habitat	479
085	30/04/21	Eau-Assainissement EPTB Villaine	483
086	30/04/21	Solidarité Restos du cœur	485

**ARRÊTÉ n° D001\_2021 PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DES ÉTABLISSEMENTS  
D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS**

**Le Président de la communauté de communes du Val d'Ille - Aubigné,**

**Vu** l'arrêté du 26 juillet 2019 fixant le calendrier scolaire de l'année 2021-2022,

**Vu** le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants applicable aux structures d'accueil (EAJE) « Les Pitchouns », « Pazapa », « Bulle de rêves » et « Méli-Malo » validé par délibération 269/2017 en date du 11 avril 2017,

**Vu** la période de congés estivaux du personnel exerçant pour ce service,

**Vu** les dates des jours fériés relatifs à l'année 2021,

**Considérant** notamment le risque de défection de fréquentation de ce service public durant les périodes encadrant les jours fériés,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Pour l'année 2021, les établissements d'accueil de jeunes enfants seront fermés :

- Pont l'ascension : jeudi 13 mai (férié) et vendredi 14 mai
- Lundi de Pentecôte : lundi 24 mai
- Journée pédagogique : vendredi 15 octobre
- Toussaint : jeudi 11 novembre (férié) et vendredi 12 novembre
- Vacances de Noël : du vendredi 24 décembre inclus au vendredi 31 décembre inclus.
- Journée séminaire interne : vendredi 3 septembre

**ARTICLE 2 :** Les établissements d'accueil de jeunes enfants « Pazapa », « Pitchouns » et « Méli-Malo » seront fermés du lundi 02 août au vendredi 20 août 2021 inclus. L'établissement « Bulle de rêves » restera ouvert durant la période estivale.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera affiché dans les locaux des établissements d'accueil de jeunes enfants concernés,

**ARTICLE 4 :** Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Fait à Montreuil le Gast, le 21 janvier 2021**

**Le Président,**

**Claude JAOUEN**





## **ARRÊTÉ n° D002\_2021 PORTANT MODIFICATION DES REGIES**

### **Le Président de la communauté de communes du Val d'Ille - Aubigné,**

**Vu** décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

**Vu** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

**Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**Vu** la délibération DEL\_2020\_292 du conseil communautaire en date du du 15 juillet 2020 autorisant le président à créer des régies en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales

**Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12 février 2021

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1 :**

Les actes suivants sont modifiés :

- décision du 1<sup>er</sup> février 2017 portant création de la régie mixte « Aire accueil gens du voyage »
- arrêté n° 03-2014 du 16 janvier 2014 instituant la régie mixte « Épicerie solidaire »,
- arrêté n° D014-2019 du 12 septembre 2019 modifiant la régie mixte « petite enfance »
- arrêté n° 1-2008 du 26 juin 2008 instituant la régie de recettes « régie camping st Médard »
- arrêté n° 004-2019 du 9 avril 2019 modifiant la régie de recettes « centre nautique domaine de boulet »
- délibération 252/2014 du 7 octobre 2014 créant la régie de recettes « location scooters et mobylettes du PAE »

#### **ARTICLE 2:**

Le régisseur de chacune des régies est autorisé à ouvrir un compte Dépôts de Fonds au Trésor auprès de la DRFIP .

#### **ARTICLE 3 :**

Le président de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et le comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du

présent arrêté .

**ARTICLE 4** : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Fait à Montreuil le Gast, le 12 février 2021**

**Le Président,  
Claude JAOUEN**



Avis conforme

**Hervé  
Réto**

Signature  
numérique de  
Hervé Réto  
Date : 2021.02.12  
10:56:27 +01'00'

**ARRÊTÉ n° D003\_2021 PORTANT MODIFICATION DE LA REGIE LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)**

**Le Président de la communauté de communes du Val d'Ille - Aubigné,**

**Vu** décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

**Vu** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

**Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**Vu** la délibération DEL\_2020\_292 du conseil communautaire en date du du 15 juillet 2020 autorisant le président à créer des régies en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté D002/2019 du 26 février 2019, modifiant la régie de recettes « Location de Vélos à assistance électrique »

**Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12 février 2021;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 5 000 €.

**ARTICLE 2:**

Le régisseur est autorisé à ouvrir un compte Dépôts de Fonds au Trésor auprès de la DRFIP .

**ARTICLE 3 :**

Le président de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et le comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté .

**ARTICLE 4 :** Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Fait à Montreuil le Gast, le 12 février 2021**

**Le Président,  
Claude JAOUEN**



Avis conforme

**Hervé  
Réto**

Signature  
numérique de  
Hervé Réto Date :  
2021.02.12  
10:58:11  
+01'00'



Val d'ille  
Aubigné

Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné

**ARRÊTÉ U001/2021**  
**PRESCRIVANT LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL**  
**D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)**

Le Président de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5214-16 à L. 5214-22 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-45 à L.153-48, R. 153-20 à R. 153-21 ;

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes de Val d'Ille-Aubigné approuvé le 25 février 2020, mis à jour le 25 juin 2020 et modifié le 23 février 2021 ;

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire de procéder à la modification du PLUi pour les motifs suivants :

**Rectifier des erreurs matérielles détectées :**

- Bâti d'intérêt architectural désigné à la Mézière au lieu-dit Biardel,
- Bâti d'intérêt architectural désigné à Melesse : la Métairie de Millé

**Modifier certaines règles du document**

- Zones UC, UD, UE, UO, UA, UG, A, N, NP : dispositions relatives aux clôtures
- Zones 2AU : dispositions relatives aux destinations des constructions, usages des sols et natures d'activité autorisées
- Zones Ah, Nh : précision concernant la volumétrie des constructions en zones Ah et Nh
- Zone At, Nt : dispositions relatives aux sous-destinations autorisées

**Modifier le règlement graphique**

- Evolution du zonage UA3 vers UA4 à Melesse
- Evolution du zonage UA3 vers UA4 à Saint-Aubin d'Aubigné
- Evolution du zonage UA2 vers UA1 à la Mézière et à Melesse
- Délimitation de deux nouveaux secteur UO1 à la Mézière
- Evolution du zonage UE1 vers UE2 à Saint Germain sur Ille
- Modification du périmètre de la zone UC à Vignoc
- Modification du périmètre de STECAL habitat La Ratoulais à Saint Médard sur Ille

- Délimitation de deux nouveaux STECAL Aa à vocation activités à Montreuil sur Ille
- Délimitation de deux nouveaux STECAL Aa à vocation activités à Vieux Vy sur Couesnon
- Délimitation d'un nouveau STECAL Nt à vocation loisirs à Saint Aubin d'Aubigné
- Délimitation d'un nouveau STECAL At à vocation loisirs à Gahard
- Modification de l'emprise de l'emplacement réservé MEL-1 à Melesse,
- Suppression de l'emplacement réservé MEL-3 à Melesse,
- Modification de l'emprise de l'emplacement réservé MEL-9 à Melesse
- Création de nouveaux emplacements réservés pour les liaisons cyclables à la Mézière, Montreuil le Gast, Mouazé, Saint Médard sur Ille et à Saint Aubin d'Aubigné
- Création d'un nouvel emplacement réservé pour aménagement de carrefour à Saint Aubin d'Aubigné
- Modification de l'inventaire du bâti d'intérêt architectural désigné à Langouët, à Melesse, à Mouazé et à Montreuil le Gast
- Instauration d'une prescription « secteur de diversité commerciale : linéaire commercial » à Feins
- Suppression de la prescription « voiries et chemins à créer ou à protéger » à Saint Aubin d'Aubigné
- Modification du périmètre de l'OAP N°1 La Chapelière à Melesse

#### **Modifier les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)**

OAP Trame verte et bleue : précisions facilitant l'application, dispositions relatives aux clôtures

OAP Patrimoine et paysage : dispositions relatives aux clôtures

Modification du Cahier communal - La Mézière : modification de l'OAP N°3 et création d'une nouvelle OAP N°4

Modification du Cahier communal – Melesse : modification de l'OAP N°1 La Chapelière

Modification du Cahier communal – Saint Symphorien : modification de l'OAP N°3

Modification du Cahier communal – Saint Germain sur Ille : modification de l'OAP N°1 Le Bois Lambin

Modification du Cahier communal – Sens de Bretagne : modification de l'OAP N°6 Rue Beaumanoir et rue de Ph. De Volvire

**CONSIDERANT** les articles L. 153-45 et L. 153-46 du code de l'urbanisme qui disposent que :

- dans les autres cas que ceux mentionnés à l'article L. 153-41 du code de l'urbanisme,
- dans le cas des majorations des droits à construire prévus à l'article L. 151-28 du même code,
- afin de supprimer le dépassement prévu au 3° de l'article L. 151-28 dans des secteurs limités (dans les conditions prévues à l'article L. 153-46 du code de l'urbanisme),
- ou lorsque le projet de modification a uniquement pour objet la rectification d'une erreur matérielle, la modification du PLU peut être adoptée selon une procédure simplifiée ;

**CONSIDERANT** que les modifications envisagées dans le cadre de la présente procédure relèvent du champ d'application de la modification simplifiée du PLU ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Une procédure de modification simplifiée du Plan local d'Urbanisme intercommunal est engagée en application des dispositions de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

### ARTICLE 2 :

La modification simplifiée portera sur les points suivants :

#### Rectification des erreurs matérielles détectées :

- Bâti d'intérêt architectural désigné à la Mézière au lieu-dit Biardel,
- Bâti d'intérêt architectural désigné à Melesse : la Métairie de Millé

#### Modification de certaines règles du document

- Zones UC, UD, UE, UO, UA, UG, A, N, NP : dispositions relatives aux clôtures
- Zones 2AU : dispositions relatives aux destinations des constructions, usages des sols et natures d'activité autorisées
- Zones Ah, Nh : précision concernant la volumétrie des constructions en zones Ah et Nh
- Zone At, Nt : dispositions relatives aux sous-destinations autorisées

#### Modification du règlement graphique

- Evolution du zonage UA3 vers UA4 à Melesse
- Evolution du zonage UA3 vers UA4 à Saint-Aubin d'Aubigné
- Evolution du zonage UA2 vers UA1 à la Mézière et à Melesse
- Délimitation de deux nouveaux secteur UO1 à la Mézière
- Evolution du zonage UE1 vers UE2 à Saint Germain sur Ille
- Modification du périmètre de la zone UC à Vignoc
- Modification du périmètre de STECAL habitat La Ratoulais à Saint Médard sur Ille
- Délimitation de deux nouveaux STECAL Aa à vocation activités à Montreuil sur Ille
- Délimitation de deux nouveaux STECAL Aa à vocation activités à Vieux Vy sur Couesnon
- Délimitation d'un nouveau STECAL Nt à vocation loisirs à Saint Aubin d'Aubigné
- Délimitation d'un nouveau STECAL At à vocation loisirs à Gahard
- Modification de l'emprise de l'emplacement réservé MEL-1 à Melesse,
- Suppression de l'emplacement réservé MEL-3 à Melesse,
- Modification de l'emprise de l'emplacement réservé MEL-9 à Melesse
- Création de nouveaux emplacements réservés pour les liaisons cyclables à la Mézière, Montreuil le Gast, Mouazé, Saint Médard sur Ille et à Saint Aubin d'Aubigné
- Création d'un nouvel emplacement réservé pour aménagement de carrefour à Saint Aubin d'Aubigné

- Modification de l'inventaire du bâti d'intérêt architectural désigné à Langouët, à Melesse, à Mouazé et à Montreuil le Gast
- Instauration d'une prescription «secteur de diversité commerciale : linéaire commercial » à Feins
- Suppression de la prescription « voiries et chemins à créer ou à protéger » à Saint Aubin d'Aubigné
- Modification du périmètre de l'OAP N°1 La Chapelière à Melesse

### **Modification des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)**

OAP Trame verte et bleue : précisions facilitant l'application, dispositions relatives aux clôtures

OAP Patrimoine et paysage : dispositions relatives aux clôtures

Modification du Cahier communal - La Mézière : modification de l'OAP N°3 et création d'une nouvelle OAP N°4

Modification du Cahier communal – Melesse : modification de l'OAP N°1 La Chapelière

Modification du Cahier communal – Saint Symphorien : modification de l'OAP N°3

Modification du Cahier communal – Saint Germain sur Ille : modification de l'OAP N°1 Le Bois Lambin

Modification du Cahier communal – Sens de Bretagne : modification de l'OAP N°6 Rue Beaumanoir et rue de Ph. De Volvire

### **ARTICLE 3 :**

Le projet sera notifié aux personnes publiques associées (PPA) et aux maires des communes concernées par la modification avant la mise à disposition du public.

### **ARTICLE 4 :**

Conformément aux dispositions de l'article L.151-13, le projet sera notifié à la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

### **ARTICLE 5 :**

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les PPA, seront mis à la disposition du public pendant un mois, dans les conditions lui permettant de formuler ses observations qui seront enregistrées et conservées dans un registre.

### **ARTICLE 6 :**

Les modalités de mise à disposition du public seront précisées par délibération du Conseil communautaire et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

### **ARTICLE 7 :**

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Président en présentera le bilan devant le Conseil communautaire qui délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée du Conseil communautaire.

## **ARTICLE 8 :**

En application de l'article L153-48 du code de l'urbanisme, le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture dans les conditions définies aux articles L2131-1 et L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Montreuil-le-Gast, le 30/03/2021

Le Président

Claude Jaouen





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 12 janvier 2021**

<b>Date de convocation</b> : 06/01/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage</b> : 06/01/2021		Présents :	23
		Votants :	32

L'an deux mille vingt et un, le douze janvier, à 19 Heures 00, à la Sens-de-Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, HAMON Carole, BLACHE Marianne, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LARIVIERE-GILLET Yannick, LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, DEWASMES Pascal

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à MACE Marie-Edith  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
ALMERAS Loïc donne procuration à JOUCAN Isabelle  
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal  
OBLIN Anita donne procuration à HENRY Lionel  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
LEGENDRE Bertrand donne procuration à DELABARRE Sylviane  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

**Secrétaire de séance** : Madame JOUCAN Isabelle

**N° DEL\_2021\_001**

**Objet**                    **Intercommunalité**  
Règlement intérieur  
Approbation

Suite au renouvellement du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné et à la mise en application de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, il convient de mettre à jour le règlement intérieur de la Communauté de Communes.

Le règlement intérieur de la collectivité est une obligation fixée par le CGCT. Il précise le fonctionnement des différentes instances de la collectivité.

Le délai de mise à jour du règlement intérieur est de 6 mois suivant l'installation du conseil communautaire.

Le règlement en vigueur durant la mandature 2017-2020 a été diffusé aux conseillers communautaires après la séance de septembre. Les conseillers disposaient d'un délai d'un mois pour transmettre leurs remarques et propositions d'évolution.

La mise à jour proposée prend en compte :

1) Les modifications réglementaires : La loi Engagement et Proximité :

o Rend obligatoire la conférence des Maires et la définition de son organisation dans le règlement intérieur :

Ajout d'un article concernant l'organisation de la conférence des Maires, mais n'entraînant pas forcément de modification organisationnelle, la conférence des Maires ayant déjà été mise en place par la CCVIA avant l'adoption de la loi engagement et proximité.

o Rend obligatoire la transmission des informations aux conseillers municipaux :

Pour favoriser une meilleure circulation de l'information, les convocations, rapports et comptes rendus des réunions de l'intercommunalité seront adressés par voie électronique à tous les élus des conseils municipaux des communes. Ajout d'un article pour les éléments transmis

o Permet l'organisation de conseil communautaire en téléconférence :

Permettre l'organisation de conseils communautaires par téléconférence facilite la participation des élus les plus éloignés aux réunions intercommunales (surtout mis en place pour les EPCI qui représentent des territoires très étendus). Ajout d'un article qui sera à compléter lorsque les conditions techniques de mise en œuvre seront réunies

2) Des modifications d'organisation de la collectivité : le nouveau bureau délibératif.

o Cela amène à distinguer l'organisation et les modalités des deux types de bureaux, le bureau « consultatif », déjà explicité dans l'ancien règlement et bureau « délibératif ».

o Par jeu de renvoi, les dispositions appliquées à la tenue du conseil communautaire sont appliquées au bureau délibératif. L'organisation de l'accueil du public et l'information concernant les ODJ, lieux et date de la séance peuvent être explicités si différents que le CC.

En annexe le projet de règlement intérieur pour la mandature 2020-2026

Monsieur le Président propose de valider le règlement intérieur de la Communauté de Communes.

**Vu** les art. L 5211-1 et L 2121-8 du CGCT,

**Vu** la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le règlement intérieur de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné tel que présenté en annexe.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 19/01/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 19/01/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 12 janvier 2021**

<b>Date de convocation</b> : 06/01/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage</b> : 06/01/2021		Présents :	24
		Votants :	33

L'an deux mille vingt et un, le douze janvier, à 19 Heures 00, à la Sens-de-Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, HAMON Carole, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LARIVIERE-GILLET Yannick, LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, VASNIER Pascal, DEWASMES Pascal

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à MACE Marie-Edith  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
ALMERAS Loïc donne procuration à JOUCAN Isabelle  
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal  
OBLIN Anita donne procuration à HENRY Lionel  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
LEGENDRE Bertrand donne procuration à DELABARRE Sylviane  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

**Secrétaire de séance** : Madame JOUCAN Isabelle

**N° DEL\_2021\_002**

**Objet**                    **Intercommunalité**  
SMICTOM Pays de Fougères  
Rapport d'activités 2019

En annexe le rapport d'activités 2019 du SMICTOM du Pays de Fougères.

La Communauté de Communes est membre de ce SMICTOM, pour l'exercice de la compétence « déchets ménagers », en représentation-substitution de la commune de Sens-de-Bretagne.

Monsieur le Président propose de prendre acte de la communication de ce rapport.

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2019 du SMICTOM du Pays de Fougères.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 19/01/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 19/01/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 12 janvier 2021**

<b>Date de convocation</b> : 06/01/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage</b> : 06/01/2021		Présents :	24
		Votants :	33

L'an deux mille vingt et un, le douze janvier, à 19 Heures 00, à la Sens-de-Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, HAMON Carole, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LARIVIERE-GILLET Yannick, LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, VASNIER Pascal, DEWASMES Pascal

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à MACE Marie-Edith  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
ALMERAS Loïc donne procuration à JOUCAN Isabelle  
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal  
OBLIN Anita donne procuration à HENRY Lionel  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
LEGENDRE Bertrand donne procuration à DELABARRE Sylviane  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

**Secrétaire de séance** : Madame JOUCAN Isabelle

**N° DEL\_2021\_003**

**Objet** **Développement économique**  
PASS Commerce Artisanat  
Dispositif numérique/digitalisation

Le Pass Commerce & Artisanat -Volet numérique est un dispositif régional complémentaire visant à favoriser la digitalisation du commerce et de l'artisanat pour limiter les effets de la crise et maintenir l'activité. Non rétroactif, il s'appliquera du 12 janvier au 30 juin 2021.

Toute entreprise commerciale indépendante ou toute entreprise artisanale indépendante inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, de 7 salariés CDI équivalent temps plein maximum (hors Gérant/Président) et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 1 Million d'euros HT, peut y prétendre, quelle que soit sa commune d'implantation.

50 % des investissements, plafonnés à 15 000 € HT, sont subventionnables. Le montant maximum de la subvention est de 7 500 €.

L'aide attribuée sera co-financée à parité par la Région Bretagne et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (50/50), quelle que soit la commune.

Le montant plancher des dépenses est fixé à 2 000 € HT. Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- les investissements immatériels liés à la réalisation d'une prestation de conseil en lien avec le numérique ;
- les prestations liées à la création de sites visant à améliorer la visibilité sur le web (e-boutique, visites virtuelles...);
- les ordinateurs et tablettes à usage professionnel et dans une logique de digitalisation/numérisation avec site internet de vente/suivi de stock ;
- les coûts de formation lié à l'accompagnement et à la prise en main de l'outil numérique, dans la limite de 1 journée maximum.

Ne sont en revanche pas éligibles :

- les formations prises en charge de la cadre des OPCO ;
- les tablettes et ordinateurs lorsqu'ils ne rentrent pas dans le cadre d'un projet global de numérisation / digitalisation de l'activité ;
- les équipements matériels en lien avec les prestations numériques (logiciel de caisse ...).

Le cumul du PCA – Volet numérique est possible avec les autres dispositifs de l'Etat pour développer le numérique dans les entreprises.

Il est par ailleurs possible de déroger au délai de 2 ans entre deux demandes (par exemple un PCA classique avant), si l'entreprise n'a pas bénéficié du montant plafond d'aide lors de la première demande. Le cumul des 2 aides ne devra pas dépasser le plafond autorisé (7 500 €).

Monsieur le Président propose de compléter le dispositif d'aides Pass Commerce Artisanat, par ce volet numérique, et de valider les modalités proposées par le Conseil Régional de Bretagne.

**Vu** le régime d'aide d'État SA.56985 – Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises dans le cadre de la crise du COVID-19,

**Vu** la délibération DEL\_2019\_029 du Conseil Communautaire en date du 12 février 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**COMPLÈTE** le dispositif d'aides Pass Commerce Artisanat, par le volet numérique,

**VALIDE** les modalités du dispositif, proposées par le Conseil Régional de Bretagne et décrites ci-dessus.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 19/01/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 19/01/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 12 janvier 2021**

<b>Date de convocation</b> : 06/01/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage</b> : 06/01/2021		Présents :	24
		Votants :	33

L'an deux mille vingt et un, le douze janvier, à 19 Heures 00, à la Sens-de-Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, HAMON Carole, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LARIVIERE-GILLET Yannick, LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, VASNIER Pascal, DEWASMES Pascal

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à MACE Marie-Edith  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
ALMERAS Loïc donne procuration à JOUCAN Isabelle  
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal  
OBLIN Anita donne procuration à HENRY Lionel  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
LEGENDRE Bertrand donne procuration à DELABARRE Sylviane  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

**Secrétaire de séance** : Madame JOUCAN Isabelle

**N° DEL\_2021\_004**

**Objet**                    **Technique**  
SDE35  
Modification statutaire

Au terme de la délibération 198\_2018, la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a transféré la compétence optionnelle d'éclairage public au syndicat départemental d'énergie 35(SDE35). La CCVIA est donc membre et représentée au sein du SDE35.

Par délibération du 14 octobre 2020, le SDE 35 a validé la modification de ses statuts. La CCVIA dispose de 3 mois à compter de la notification de cette délibération pour donner son avis sur la modification des statuts du SDE35. Après avis favorable des membres du syndicat, la modification statutaire sera entérinée par arrêté préfectoral.

Les modifications des statuts portent d'une part, sur l'adjonction d'infrastructures d'avitaillement en gaz et hydrogènes aux infrastructures de charge pour les véhicules électriques (compétence optionnelle - article 3.3 inséré dans le projet modificatif de statut du SDE35 ci-joint) ;

Et d'autre part, sur les modalités de transfert et retrait de compétences optionnelles entre un demandeur membre du SDE35 et le SDE335 :

Ainsi, sur fondement de l' « Article 9 : Modification des statuts et des annexes

« Le transfert ou le retrait d'une compétence définie à l'article 3.3 intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre demandeur et de l'organe délibérant du SDE 35 ».

Monsieur le Président propose de valider ces modifications des statuts du SDE35.

**Vu** le projet modifiant les statuts du SDE35,  
**Vu** l'article L.2224-37 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** la modification des statuts portant sur l'adjonction de compétences optionnelles (points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou navires) et sur les modalités de transfert et retrait de compétence entre un membre demandeur du SDE35.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 19/01/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 19/01/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 12 janvier 2021**

<b>Date de convocation</b> : 06/01/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage</b> : 06/01/2021		Présents :	24
		Votants :	33

L'an deux mille vingt et un, le douze janvier, à 19 Heures 00, à la Sens-de-Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, HAMON Carole, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LARIVIERE-GILLET Yannick, LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, VASNIER Pascal, DEWASMES Pascal

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à MACE Marie-Edith  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
ALMERAS Loïc donne procuration à JOUCAN Isabelle  
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal  
OBLIN Anita donne procuration à HENRY Lionel  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
LEGENDRE Bertrand donne procuration à DELABARRE Sylviane  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

**Secrétaire de séance** : Madame JOUCAN Isabelle

N° DEL\_2021\_005

**Objet**

**Intercommunalité**

Séances du conseil communautaire 2021

Validation des lieux de séance

Les instances de décision de la Communauté de Communes se tiennent au siège de la Communauté de Communes. Elles peuvent se tenir en tout lieu du territoire, adapté aux exigences d'accueil des élus et du public, sur décision du conseil communautaire. Les lieux de réunion du conseil et du bureau communautaire pour l'année 2021 sont soumis à votre approbation :

Réunion	Date	Lieu
Conseil communautaire	mardi 12 janvier 2021	SENS-DE-BRETAGNE (salle des loisirs - rue de la Madeleine)
Bureau délibératif	vendredi 29 janvier 2021	MELESSE (Mairie – salle des Iris)
Conseil communautaire	mardi 09 février 2021	SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ (Salle polyvalente – boulevard du Stade )
Bureau délibératif	vendredi 26 février 2021	MELESSE (Mairie – salle des Iris)
Conseil communautaire	mardi 09 mars 2021	VIEUX-VY-SUR-COUESNON (salle des Loisirs – Rue Yvonnick Laurent)
Bureau délibératif	vendredi 26 mars 2021	MELESSE (Mairie – salle des Iris)
Conseil communautaire	mardi 30 mars 2021	ANDOUILLE-NEUVILLE (salle communale – 1, place des Croisettes)
Bureau délibératif	vendredi 30 avril 2021	MELESSE (Mairie – salle des Iris)
Conseil communautaire	mardi 11 mai 2021	LANGOUET (salle du Conseil – Mairie)
Bureau délibératif	vendredi 28 mai 2021	MELESSE (Mairie – salle des Iris)
Conseil communautaire	mardi 08 juin 2021	LA MEZIERE (salle du Conseil – Mairie)
Bureau délibératif	vendredi 25 juin 2021	MELESSE (Mairie – salle des Iris)
Conseil communautaire	mardi 13 juillet 2021	GAHARD (salle Émeraude - rue Jean Morin)
Bureau délibératif	vendredi 23 juillet 2021	MELESSE (Mairie – salle des Iris)
Conseil communautaire	mardi 14 septembre 2021	MELESSE (salle polyvalente - rue d'Enguerra)
Bureau délibératif	vendredi 01 octobre 2021	MELESSE (Mairie – salle des Iris)
Conseil communautaire	mardi 12 octobre 2021	MONTREUIL-LE-GAST (salle polyvalente)
Bureau délibératif	vendredi 29 octobre 2021	MELESSE (Mairie – salle des Iris)
Conseil communautaire	mardi 09 novembre 2021	MONTREUIL-SUR-ILLE (salle des Fêtes – rue du Clos Gérard)
Bureau délibératif	vendredi 26 novembre 2021	MELESSE (Mairie – salle des Iris)
Conseil communautaire	mardi 14 décembre 2021	MOUAZE (salle Polyvalente – rue St Méline)

Monsieur le Président propose de valider ces lieux de réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** les lieux de réunions pour les conseil communautaires et bureaux délibératifs 2021 de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
Le 19/01/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
Le 19/01/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 12 janvier 2021**

<b>Date de convocation</b> : 06/01/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage</b> : 06/01/2021		Présents :	24
		Votants :	33

L'an deux mille vingt et un, le douze janvier, à 19 Heures 00, à la Sens-de-Bretagne (salle des loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, HAMON Carole, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LARIVIERE-GILLET Yannick, LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, VASNIER Pascal, DEWASMES Pascal

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à MACE Marie-Edith  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
ALMERAS Loïc donne procuration à JOUCAN Isabelle  
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal  
OBLIN Anita donne procuration à HENRY Lionel  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
LEGENDRE Bertrand donne procuration à DELABARRE Sylviane  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

**Secrétaire de séance** : Madame JOUCAN Isabelle

---

**N° DEL\_2021\_006**

**Objet**

**Urbanisme**

EPF - Convention La Bourdonnais

Avenant n°2

Monsieur le Président rappelle le projet de la collectivité de réaliser une opération de renouvellement urbain sur le secteur de la ZA de la Bourdonnais.

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sises lieu-dit la Bourdonnais constituées principalement de maisons d'habitation. Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux implique une masse de travail trop importante pour que la collectivité puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures.

C'est pourquoi la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné a signé une convention opérationnelle d'actions foncières avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne) le 18 juillet 2011.

Celle-ci définit les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation et le prix de revente.

Le projet de la Collectivité ayant subi quelques évolutions, il est nécessaire de revoir les modalités d'intervention de l'EPF Bretagne.

En ce sens, l'EPF Bretagne a transmis un projet d'avenant à la convention opérationnelle initiale. Cet avenant porte sur les articles 3 et 4 de la convention :

- article 3 relatif aux études préalables et engagement financier de l'EPF : augmentation de l'enveloppe financière d'intervention de l'EPFB en vu de la démolition relative au lot 1 (Maison Marriault)
- article 4 relatif à la durée de la convention : prolongation jusqu'au 31 Décembre 2021 (soit 1 an)

Monsieur le Président propose d'approuver l'avenant n° 2 annexé à convention opérationnelle avec l'EPF de Bretagne sur l'opération ZA de la Bourdonnais.

---

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n° 2014-1735 du 29 décembre 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5214-1 à L 5214-29

Vu la convention opérationnelle d'actions foncières du 18 juillet 2011,

Vu l'avenant n°1 à la convention opérationnelle précitée en date du 22 novembre 2018,

Vu le projet d'avenant n°2 annexé à la présente délibération,

Considérant que la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné souhaite réaliser une opération de renouvellement urbain sur le secteur de la ZA de la Bourdonnais à La Mézière,

Considérant que, le projet de la Collectivité ayant subi quelques évolutions, il est nécessaire de revoir la durée de portage des biens par l'EPF Bretagne et l'enveloppe financière consacrée à ce projet prévue initialement,

Considérant l'intérêt de conclure un avenant n°2 prenant en compte ces modifications,

Considérant que cela ne modifie pas les engagements de la Collectivité quant aux critères de l'EPF Bretagne à savoir :

- Privilégier les opérations de restructuration
- Viser la performance énergétique des bâtiments
- Respecter le cadre environnemental
- Limiter au maximum la consommation d'espace,

Considérant que l'EPF Bretagne a proposé un projet d'avenant n°2, joint à la présente délibération, qui modifie les articles 3 et 4 de la convention initiale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**APPROUVE** le projet d'avenant n°2, portant sur l'enveloppe financière et la prolongation de la durée de la convention opérationnelle initiale, à la convention opérationnelle du 18 juillet 2011 et à l'avenant n°1 du 22 novembre 2018, à passer entre la Collectivité et l'EPF Bretagne et annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution,

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 26/01/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 26/01/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 février 2021**

Envoyé en préfecture le 04/03/2021  
Reçu en préfecture le 04/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210304-DEL\_2021\_007-DE

<b>Date de convocation :</b> 17/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 17/02/2021		Présents :	24
		Votants :	0

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de St Aubin d'Aubigné (boulevard du Stade), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, BERNABE Valérie, MESTRIES Gaëlle, ALMERAS Loïc, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

**Absents :**

LARIVIERE-GILLET Yannick, LESAGE Jean-Baptiste, MASSON Josette, BLAISE Laurence, VASNIER Pascal, LOUAPRE Bernard

**Absents ayant donné pouvoir :**

DESMIDT Yves donne procuration à DEWASMES Pascal  
MACE Marie-Edith donne procuration à LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
GUERIN Patrice donne procuration à BERNABE Valérie  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël  
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal  
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

**Secrétaire de séance :** Monsieur RICHARD Jacques

---

**N° DEL\_2021\_007**

---

**Objet****Finances**

Orientations budgétaires 2021

Présentation du Rapport et Débat

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, le président présente au conseil communautaire, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le projet de ROB 2021 est en annexe.

---

**Vu** l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015,

**Vu** le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016,

Le Conseil de Communauté :

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021, ci-annexé,

**PRÉCISE** que ce débat a permis d'échanger et d'apporter des précisions sur les sujets suivants :

- l'appréciation de la situation financière globale de la Communauté de Communes
- la méthodologie et les hypothèses pour établir la prospective financière
- la constatation des déficits récurrents de budgets annexes
- les impacts de l'actualisation du programme pluriannuel d'investissement (hors arbitrages)
- le décalage dans le temps de certains projets
- la consommation des crédits prévisionnels 2020
- les évolutions des recettes en lien avec l'adoption de loi de Finances 2021
- la spécificité de l'exercice budgétaire 2020 en lien avec la crise sanitaire
- les mesures de relance de l'activité économique sur 2021

Le ROB sera mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et dans les mairies des communes membres., et sera mis en ligne sur le site internet de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 04/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 04/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 février 2021**

Envoyé en préfecture le 04/03/2021  
Reçu en préfecture le 04/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210304-DEL\_2021\_008-DE

<b>Date de convocation :</b> 17/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 17/02/2021		Présents :	24
		Votants :	32

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de St Aubin d'Aubigné (boulevard du Stade), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, BERNABE Valérie, MESTRIES Gaëlle, ALMERAS Loïc, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

**Absents :**

LARIVIERE-GILLET Yannick, LESAGE Jean-Baptiste, MASSON Josette, BLAISE Laurence, VASNIER Pascal, LOUAPRE Bernard

**Absents ayant donné pouvoir :**

DESMIDT Yves donne procuration à DEWASMES Pascal  
MACE Marie-Edith donne procuration à LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
GUERIN Patrice donne procuration à BERNABE Valérie  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël  
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal  
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

**Secrétaire de séance :** Monsieur RICHARD Jacques

**N° DEL\_2021\_008**

**Objet** **Finances**  
 Sorties d'inventaire  
 Cessions à titre onéreux + réforme

Suite à la consultation lancée par la CCVIA pour le renouvellement de 2 moteurs pour les bateaux de sécurité pour le Domaine du Boulet, l'offre retenue est celle de l'entreprise JS Nautic. Cette offre comprend outre la fourniture de nouveaux moteurs, la reprise des anciens actuellement inscrits à l'inventaire comptable de la CCVIA.

Il s'agit d' :

- Un moteur thermique hors service et non réparable avec pour références : moteur thermique Honda 10 chevaux acheté en 2005 ; N° de série 130 39 21 (N° INVENTAIRE **2007-2**)
- Un moteur électrique Torqeedo croise 26-104 2,0 TS 2000W de 2017 en bon état avec 1 chargeur ; N°série : 17209012A 1234-00-8 (N° INVENTAIRE **BP\_MAT23\_2017**).

De plus, un moteur Honda, n° de série 1024717 (N° INVENTAIRE **2010-13**) est hors service et a été mis à la casse.

Il convient de procéder à la cession partielle du N°**2007-2** (intégralement amorti), à hauteur de 200,00€.  
 A la sortie totale du N°**BP\_MAT23\_2017**, valorisée à hauteur de 850,00€.

Ainsi qu'à la mise à la réforme du N° **2010-13** (pas d'écriture comptable)

Les écritures de cession sont les suivantes :

- N°INVENTAIRE **2007-2** :

Compte dépense	Montant € TTC	Compte recette	Montant € TTC
6761	200,00	775	200,00
		192	200,00

- N°INVENTAIRE **BP\_MAT23\_2017** :

Compte dépense	Montant € TTC	Compte recette	Montant € TTC
675	6 313,99	775	850,00
192	5 463,99	7761	5 463,99
		2188	6 313,99

Monsieur le Président propose de valider les écritures présentées et de procéder à la sortie comptable des biens en cession à titre onéreux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**PRONONCE** la réforme du moteur Honda :N° INVENTAIRE 2010-13,

**VALIDE** la sortie des biens suivants, en cessions à titre onéreux :

- moteur thermique Honda 10 chevaux : N° INVENTAIRE 2007-2
- moteur électrique Torqeedo croise 26-104 2,0 TS 2000W : N° INVENTAIRE BP\_MAT23\_2017

**VALIDE** les écritures de sortie d'inventaire suivantes :

- N°INVENTAIRE **2007-2** :

Compte dépense	Montant € TTC	Compte recette	Montant € TTC
6761	200,00	775	200,00
		192	200,00

- N°INVENTAIRE **BP\_MAT23\_2017** :

Envoyé en préfecture le 04/03/2021

Reçu en préfecture le 04/03/2021

Affiché le

Montant € TTC  
ID : 035-243500667-20210304-DEL\_2021\_008-DE

Compte dépense	Montant € TTC	Compte recette	Montant € TTC
675	6 313,99	775	850,00
192	5 463,99	7761	5 463,99
		2188	6 313,99

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
Le 04/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
Le 04/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 février 2021**

Envoyé en préfecture le 04/03/2021  
Reçu en préfecture le 04/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210304-DEL\_2021\_009-DE

<b>Date de convocation :</b> 17/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 17/02/2021		Présents :	23
		Votants :	31

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de St Aubin d'Aubigné (boulevard du Stade), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, BERNABE Valérie, MESTRIES Gaëlle, ALMERAS Loïc, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, OBLIN Anita, HAMON Carole, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

**Absents :**

LARIVIERE-GILLET Yannick, LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, MASSON Josette, BLAISE Laurence, VASNIER Pascal, LOUAPRE Bernard

**Absents ayant donné pouvoir :**

DESMIDT Yves donne procuration à DEWASMES Pascal  
MACE Marie-Edith donne procuration à LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
GUERIN Patrice donne procuration à BERNABE Valérie  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël  
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal  
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

**Secrétaire de séance :** Monsieur RICHARD Jacques

**N° DEL\_2021\_009**

**Objet**

**Tourisme**

Domaine de Boulet  
Modifications tarifs 2021

Avec l'évolution des activités du Domaine de Boulet, les nouveaux tarifs à inclure à partir du 24 février 2021 sont les suivants :

- Intégration dans la grille des tarifs de la taxe de séjour
  - Marque « accueil vélo » du camping : un des critères obligatoire est de porter un accueil personnalisé et attentionné aux randonneurs par l'offre d'un produit ou service.
- Afin d'inciter le campeur à pratiquer une activité nautique et éventuellement rallonger son séjour, il est proposé un tarif préférentiel avec une réduction de 1 € sur les tarifs de location de matériels nautiques de loisirs (pédalo, kayak, paddle). Cette réduction s'adresse uniquement aux randonneurs cyclistes.

L'ensemble des autres prestations reste inchangé par rapport aux tarifs votés en 2020.

Monsieur le Président propose de valider ces modifications de tarifs pour 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** la modification des tarifs des activités et services du Domaine de Boulet,

**PRÉCISE** que ces modifications sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 04/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 04/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 février 2021**

Envoyé en préfecture le 04/03/2021  
Reçu en préfecture le 04/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210304-DEL\_2021\_010-DE

<b>Date de convocation :</b> 17/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 17/02/2021		Présents :	23
		Votants :	31

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de St Aubin d'Aubigné (boulevard du Stade), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, BERNABE Valérie, MESTRIES Gaëlle, ALMERAS Loïc, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, OBLIN Anita, HAMON Carole, BLACHE Marianne, LÉCONTE Yannick, ÉLORE Emmanuel, RICHARD Jacques, ÉON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

**Absents :**

LARIVIERE-GILLET Yannick, LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, MASSON Josette, BLAISE Laurence, VASNIER Pascal, LOUAPRE Bernard

**Absents ayant donné pouvoir :**

DESMIDT Yves donne procuration à DEWASMES Pascal  
MACE Marie-Edith donne procuration à LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
GUERIN Patrice donne procuration à BERNABE Valérie  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël  
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal  
TAILLARD Yvon donne procuration à ÉON-MARCHIX Ginette

**Secrétaire de séance :** Monsieur RICHARD Jacques

**N° DEL\_2021\_010**

**Objet Environnement**

Convention avec le Lycée agricole La Lande de la Rencontre  
 Partenariat technique et pédagogique

Le lycée agricole de Saint Aubin du Cormier cherchant chaque année des sites d'application pédagogique, et le territoire de la CCVIA n'étant pas très éloigné de l'établissement, plusieurs membres de l'équipe pédagogique ont sollicité la CCVIA pour des travaux sur les prochaines années.

Après discussion technique et visites de terrain, deux sites ont été fléchés pour servir de base pédagogique :

- MNIE La Lande Pleine à Andouillé-Neuville pour de l'égavage autour de mares et du débroussaillage de landes
- Domaine de Boulet pour des aménagements paysagers (taille, égavage, plantations...)

Les classes concernées par ces enseignements de terrain seraient :

- CAPa Jardinier paysagiste
- Seconde Nature Jardin-Paysage-Forêt
- Première et Terminale Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
- BTSa Gestion et Protection de la Nature

Une convention est proposée pour des travaux entre mars 2021 et mars 2022 (Cf. annexe).

Le programme des travaux sera conditionné à l'évolution de la crise sanitaire, mais il est envisagé ainsi :

- 2 journées de chantier en mars 2021 à la Lande Pleine à Andouillé-Neuville par les étudiants en BTS GPN, pour de la restauration de landes d'intérêt communautaire. Une étude diagnostic sera réalisée en amont et un travail de restitution en aval de ce chantier, mais seules les journées de chantier seront facturées.
- 2 journées de chantier entre septembre et décembre 2021 à la Lande Pleine à Andouillé-Neuville pour la restauration de deux mares (égavage, dessouchage), par les élèves en Bac Pro GMNF
- 2 journées de chantier au Domaine de Boulet, entre septembre 2021 et mars 2022, pour des aménagements paysagers (taille, égavage, plantations...) par les élèves des Bacs pro GMNF et Aménagement paysager.
- Il est envisagé que les étudiants en BTS GPN réalisent des suivis sur la prairie humide proche du Domaine de Boulet, sans contrepartie financière envisagée à l'heure actuelle

Sites CCVIA	Classes concernées	2021				2022	
		Mars-avril	Mai-juin	Sept-oct	Nov-déc	Janv-fev	Mars-avril
Domaine de Boulet Feins	Bac Pro GMNF						
	Bac Pro Aménagement paysager						
	BTS GPN						
La Lande Pleine (Andouillé-Neuville)	Bac Pro GMNF						
	BTS GPN						

En contrepartie des activités réalisées, il sera demandé une indemnisation forfaitaire de 300€/jour de chantier, ainsi que la mise à disposition du carburant nécessaire à l'activité. Cette indemnisation comprend le les coûts d'achats de fournitures et consommables, et surtout le coût du transport (car et/ou minibus).

Sur la période mars 2021-mars 2022, 6 journées de chantier seraient réalisées, pour un montant total de 1 800€.

Les crédits pour 2021 sont prévus dans le projet de budget primitif pour un montant de 1 500€.

Monsieur le Président propose de valider ce partenariat technique et pédagogique avec le lycée agricole de St-Aubin du Cormier et sollicite l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** le partenariat technique et pédagogique avec le lycée agricole de St-Aubin du Cormier,  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de travaux ci-annexée, pour des actions se déroulant en 2021 et 2022.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
 Le 04/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
 Le 04/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 février 2021**

Envoyé en préfecture le 09/03/2021

Reçu en préfecture le 09/03/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210309-DEL\_2021\_011\_C-DE

<b>Date de convocation :</b> 17/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 17/02/2021		Présents :	24
		Votants :	32

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de St Aubin d'Aubigné (boulevard du Stade), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, BERNABE Valérie, MESTRIES Gaëlle, ALMERAS Loïc, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

**Absents :**

LARIVIERE-GILLET Yannick, LESAGE Jean-Baptiste, MASSON Josette, BLAISE Laurence, VASNIER Pascal, LOUAPRE Bernard

**Absents ayant donné pouvoir :**

DESMIDT Yves donne procuration à DEWASMES Pascal  
MACE Marie-Edith donne procuration à LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
GUERIN Patrice donne procuration à BERNABE Valérie  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël  
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal  
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

**Secrétaire de séance :** Monsieur RICHARD Jacques

**N° DEL\_2021\_011\_C**

**Objet** **Intercommunalité**  
 Conseil de développement  
 Composition

Conformément à la délibération 2020\_376 du 7 octobre 2020, le conseil de développement du Val d'Ille-Aubigné est maintenu avec pour principe de composition : 38 membres garantissant le respect de la parité et de la représentativité des communes pour un mandat de 3 ans renouvelable 1 fois.

Cette instance de démocratie participative est composée de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Il appartient à l'organe délibérant de l'EPCI de déterminer la composition de ce conseil de développement. Pour permettre sa libre expression, conformément à la loi, aucun conseiller communautaire ni communal ne peut siéger en son sein. Par ailleurs, les membres de ce conseil ne sont pas rémunérés.

Suite à l'appel à candidatures, 40 réponses ont été reçues pour les 38 places.  
 Toutes les communes sont représentées. La parité est parfaitement respectée (20 femmes et 20 hommes).

Proposition de composition du conseil de développement selon les candidatures déclarées :

NOM	PRENOM	COMMUNE	MANDAT	H/F
TOUFFET	Denis	ANDOUILLE-NEUVILLE	1er	H
LE NOACH	Pauline	AUBIGNE	1er	F
EMERY	Manon	FEINS	1er	F
HOUEMON	Frédéric	GAHARD	2e	H
LE DU	Philippe	GAHARD	1er	H
LAVOLEE	Joël	GUIPEL	2e	H
BONATI	Elise	GUIPEL	1er	F
LECLERCQ	Bénédicte	LA MEZIERE	2e	F
TRIMBUR	Mireille	LA MEZIERE	2e	F
CACQUEVEL	Anne	LA MEZIERE	1er	F
DUPERRON-ANNEIX	Nicole	LANGOUET	2e	F
HARNOIS	Marcel	LANGOUET	1er	H
LE ROCH	Gilles	MELESSE	2e	H
RENAULT	Michel	MELESSE	2e	H
DANIELOU	Joël	MELESSE	1er	H
MARHEM	René	MELESSE	1er	H
MOREL	Josiane	MELESSE	1er	F
PELLAN	Nicolas	MELESSE	1er	H
BEAUDE	Catherine	MONTREUIL LE GAST	2e	F
GRELIER	Francine	MONTREUIL LE GAST	2e	F
LEBASTARD	Jean-Paul	MONTREUIL LE GAST	2e	H
FERRON	Carole	MONTREUIL LE GAST	1er	F
BOSCHET	Claude	MONTREUIL SUR ILLE	2e	H

POREE	Sandrine	MONTREUIL SUR ILLE	1er	H
TEHEL	Stéphane	MONTREUIL SUR ILLE	1er	H
GUERRIER	Daniel	MOUAZE	1er	H
SEIB	Michel	SENS-DE-BRETAGNE	1er	H
LEMONNIER-PERRIGAULT	Florence	ST AUBIN D'AUBIGNE	1er	F
PINEL	Manuela	ST AUBIN D'AUBIGNE	1er	F
PINSON	Philippe	ST AUBIN D'AUBIGNE	1er	H
RONVEL	Sylvie	ST AUBIN D'AUBIGNE	1er	F
BRESSY	Marianne	ST GERMAIN SUR ILLE	1er	F
RESCAN	Hélène	ST GERMAIN SUR ILLE	1er	F
NOBLET	Patrice	ST GONDRAN	2e	H
MAUBE	Philippe	ST GONDRAN	1er	H
DUMONT	Patrick	ST MEDARD SUR ILLE	2e	H
DESHAYES	Adeline	ST SYMPHORIEN	1er	F
TESSIER	Estelle	ST SYMPHORIEN	1er	F
PAIGNE-TROTIN	Sophie	VIEUX-VY-SUR-COUESNON	1er	F
GOURDEL	Jean-Claude	VIGNOC	1er	H

Monsieur le Président propose de retenir toutes les candidatures présentées, donc de modifier la délibération du 13 octobre 2020 en portant le nombre de membres à 40, et de valider la composition présentée ci-dessus.

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°DEL\_2020\_376 du 13 octobre 2020, approuvant le maintien du Conseil de Développement de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**PORTE** le nombre de membres du conseil de développement à 40 membres,

**VALIDE** la composition du conseil de développement telle que définie ci-dessus.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 05/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 05/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 février 2021**

Envoyé en préfecture le 05/03/2021  
Reçu en préfecture le 05/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210305-DEL\_2021\_012-DE

<b>Date de convocation :</b> 17/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 17/02/2021		Présents :	24
		Votants :	32

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de St Aubin d'Aubigné (boulevard du Stade), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, BERNABE Valérie, MESTRIES Gaëlle, ALMERAS Loïc, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

**Absents :**

LARIVIERE-GILLET Yannick, LESAGE Jean-Baptiste, MASSON Josette, BLAISE Laurence, VASNIER Pascal, LOUAPRE Bernard

**Absents ayant donné pouvoir :**

DESMIDT Yves donne procuration à DEWASMES Pascal  
MACE Marie-Edith donne procuration à LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
GUERIN Patrice donne procuration à BERNABE Valérie  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël  
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal  
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

**Secrétaire de séance :** Monsieur RICHARD Jacques

**N° DEL\_2021\_012**

**Objet** **Intercommunalité**  
ARIC  
Adhésion

Monsieur le Président expose la possibilité d'adhérer à l'association régionale d'information des collectivités territoriales (ARIC), qui propose aux élus des formations et des accompagnements.

La cotisation est calculée par tranches, en fonction du nombre total nombre des élu.e.s des communes membres, qu'ils soient ou non élu.e.s communautaires.

Nombre de conseillers communaux de la communauté	400-499 élus communaux
Cotisation 2021	8 000 €

Monsieur le Président propose l'adhésion de la Communauté de Communes à l'ARIC.

**Vu** l'objet social de l'association régionale d'information des collectivités territoriales (ARIC), dont le siège social est situé 13 Place des Marelles à Chantepie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** d'adhérer à l'association régionale d'information des collectivités territoriales (ARIC) à partir de l'année 2021,

**VALIDE** le règlement de la cotisation annuelle calculée selon la tranche 400-499 élus communaux, soit 8 000€,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 05/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 05/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 février 2021**

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210305-DEL\_2021\_013-DE

<b>Date de convocation :</b> 17/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 17/02/2021		Présents :	23
		Votants :	31

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de St Aubin d'Aubigné (boulevard du Stade), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, BERNABE Valérie, MESTRIES Gaëlle, ALMERAS Loïc, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, OBLIN Anita, HAMON Carole, BLACHE Marianne, LÉCONTE Yannick, ÉLORE Emmanuel, RICHARD Jacques, ÉON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

**Absents :**

LARIVIERE-GILLET Yannick, LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, MASSON Josette, BLAISE Laurence, VASNIER Pascal, LOUAPRE Bernard

**Absents ayant donné pouvoir :**

DESMIDT Yves donne procuration à DEWASMES Pascal  
MACE Marie-Edith donne procuration à LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
GUERIN Patrice donne procuration à BERNABE Valérie  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël  
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal  
TAILLARD Yvon donne procuration à ÉON-MARCHIX Ginette

**Secrétaire de séance :** Monsieur RICHARD Jacques

**N° DEL\_2021\_013**

**Objet**

**Personnel**

Rémunération des agents contractuels

Application du PPCR 2021 et réévaluation périodique

### 1. PPCR

Dans le cadre de la poursuite et de l'achèvement des mesures du protocole Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), débuté en 2016, certains agents titulaires de catégories A et C bénéficient automatiquement en 2021, d'un reclassement indiciaire au 1<sup>er</sup> janvier 2021. A cet effet, des arrêtés portant reclassement ou revalorisation indiciaire au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ont été émis par la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné pour les agents fonctionnaires (stagiaires et titulaires).

En l'absence de disposition expresse, ces reclassements et revalorisations ne s'appliquent pas de plein droit aux agents contractuels de droit public. Cependant, il est préconisé de l'appliquer à ces derniers afin de respecter la parité et l'égalité de traitement des agents. Dès lors, il conviendra de prendre un avenant au contrat modifiant les indices de rémunération des agents contractuels à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 (effet rétroactif interdit)

Les incidences financières sont les suivantes :

### RECLASSEMENTS

4 agents de la filière médico-sociale, les éducateurs de jeunes enfants en catégorie A sont concernés par le reclassement (les éducateurs de jeunes enfants de deuxième classe et de première classe sont reclassés dans le grade d'éducateur de jeunes enfants).

ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION			Augmentation mensuelle brute	Type de contrat
Grade	Échelon	IB/IM	Grade	Échelon	IB/IM		
Educateur jeunes enfants 2 <sup>ème</sup> classe	5	471/411	Educateur jeunes enfants	5	512/440	135,89	CDI
Educateur jeunes enfants 2 <sup>ème</sup> classe	5	471/411	Educateur jeunes enfants	5	512/440	135,89	CDI
Educateur jeunes enfants 2 <sup>ème</sup> classe	6	495/427	Educateur jeunes enfants	6	528/452	117,15 €	CDI
Educateur jeunes enfants 1 <sup>ère</sup> classe	11	712/590	Educateur de jeunes enfants	14	714/592	9,37 €	CDI
<b>Total mensuel</b>						<b>398, 30 €</b>	

**REVALORISATIONS**

10 agents de catégorie C sont concernés

Grade	Échelon	IB/IM avant revalorisation	IB/IM après revalorisation	Augmentation mensuelle brute	Type de contrat
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	358/333	362/336	14,06 €	CDI
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	4	362/336	364/338	9,37 €	CDI
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	4	362/336	364/338	9,37 €	CDI
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	354/330	359/334	18,74 €	CDI
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	4	362/336	364/338	9,37 €	CDI
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	353/329	356/332	14,06 €	CDI
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	4	362/336	364/338	9,37 €	CDI
Adjoint technique	1	350/327	354/330	14,06 €	Accroissement temporaire activité 30/35
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	10	459/402	461/404	9,37 €	CDI
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	7	403/364	404/365	4,69 €	CDI
<b>Total mensuel</b>				<b>112,46</b>	

L'impact financier annuel estimé de l'application du PPCR 2021 aux agents contractuels serait de 6 129,12 €.

## 2. Revalorisation salariale des contractuels en CDI

Pour les agents en CDI, l'article 1-2 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifiés fait mention d'une réévaluation au moins tous les 3 ans de leur rémunération.

14 agents sont concernés par ce délai de réévaluation. Il est proposé de manière équitable pour ces agents, en comparaison avec l'avancement de carrière des agents titulaires, d'appliquer l'avancement d'un échelon de rémunération.

Situation au 31/12/2020				1 échelon supplémentaire		Augmentation mensuelle brute	Augmentation annuelle brute
GRADE	ECH	IB	IM	ECH	IM		
Agent social ppal 2° classe	3	358	333	4	338	23,43	281,16
Educateur jeunes enfants	5	471	411	6	452	192,13	2 305,51
Agent social ppal 2° classe	4	362	336	5	346	46,86	562,32
Rédacteur	6	431	381	7	396	70,29	843,48
Educateur jeunes enfants	6	455	427	7	465	178,07	2 136,82
Agent social ppal 2° classe	8	430	380	9	392	56,23	674,78
Educateur jeunes enfants	5	471	411	6	452	192,13	2 305,51
Agent social ppal 2° classe	4	362	336	5	346	46,86	562,32
Agent social ppal 2° classe	2	354	330	3	336	28,12	337,39
Agent social ppal 2° classe	4	362	336	5	346	46,86	562,32
Agent social ppal 2° classe	1	353	329	2	334	23,43	281,16
Adjoint technique ppal 2° cl	10	459	402	11	412	46,86	562,32
Adjoint administratif ppal 2° cl	8	430	380	9	392	56,23	674,78
Agent social ppal 2° classe	4	364	338	5	346	37,49	449,86
				<b>TOTAL</b>		<b>1 044,98</b>	<b>12 539,74</b>

L'impact financier annuel estimé (avec les charges patronales) de cette réévaluation serait de : 17 704 €

Deux agents sont au dernier échelon de leur grade : Puéricultrice hors classe et éducateurs jeunes enfants. Il n'est donc pas possible d'appliquer ce principe. S'ils avaient été agents titulaires, ils auraient également été bloqués dans leur progression de carrière.

Monsieur le Président propose d'appliquer ces évolutions de rémunération aux agents contractuels dont le cadre d'emploi est concerné, et sollicite l'autorisation de signer des avenants aux contrats de travail.

- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents contractuels de la Fonction publique territoriale,  
**Vu** le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Conseillers territoriaux socio-éducatifs,

**Vu** le décret n° 2013-492 du 10 juin 2013 modifié portant échelonnement indiciaire socio-éducatifs,

**Vu** le décret n° 2017-902 du 09 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des Éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

**Vu** le décret n° 2017-905 du 09 mai 2017 portant échelonnement indiciaire applicable aux Educateurs territoriaux de jeunes enfants,

**Vu** le décret n° 2017-901 du 09 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des Assistants territoriaux socio-éducatifs,

**Vu** le décret n° 2017-904 du 09 mai 2017 portant échelonnement indiciaire applicable aux Assistants territoriaux socio-éducatifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** le reclassement des agents contractuels actuellement aux grades d'éducateurs de jeunes enfants 1ère et 2ème classe au grade d'éducateurs de jeunes enfants,

**VALIDE** la revalorisation des agents contractuels de catégorie C,

**VALIDE** la revalorisation salariale des contractuels en CDI,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants aux contrats concernés et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 05/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 05/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 février 2021**

Envoyé en préfecture le 05/03/2021  
Reçu en préfecture le 05/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210305-DEL\_2021\_014-DE

<b>Date de convocation :</b> 17/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 17/02/2021		Présents :	23
		Votants :	31

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de St Aubin d'Aubigné (boulevard du Stade), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, BERNABE Valérie, MESTRIES Gaëlle, ALMERAS Loïc, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, OBLIN Anita, HAMON Carole, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

**Absents :**

LARIVIERE-GILLET Yannick, LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, MASSON Josette, BLAISE Laurence, VASNIER Pascal, LOUAPRE Bernard

**Absents ayant donné pouvoir :**

DESMIDT Yves donne procuration à DEWASMES Pascal  
MACE Marie-Edith donne procuration à LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
GUERIN Patrice donne procuration à BERNABE Valérie  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël  
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal  
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

**Secrétaire de séance :** Monsieur RICHARD Jacques

---

**N° DEL\_2021\_014**

---

**Objet****Tourisme**

Moteurs de bateaux

Cession dans le cadre d'une offre de reprise

Dans le cadre de ses activités, le centre nautique a souhaité renouveler 2 moteurs pour les bateaux de sécurité.

- Un moteur thermique hors service et non réparable avec pour références : moteur thermique Honda 10 chevaux acheté en 2005 ; N° de série 130 39 21
- Un moteur électrique insuffisamment puissant pour l'encadrement de certaines activités voile avec pour références : moteur électrique Torqeedo croise 26-104 2,0 TS 2000W de 2017 en bon état avec 1 chargeur ; N°série : 17209012A 1234-00-8

Une consultation a donc été lancée pour le remplacement des moteurs et dans le cadre de celle-ci, il a été donné la possibilité aux fournisseurs d'effectuer une offre de reprise sur les moteurs d'occasion.

Un seul fournisseur a répondu aux consultations dans les délais : l'entreprise JS Nautic basée à Tinténiac.

Offres de reprise

- Reprise de l'ancien moteur thermique hors service pour pièces pour un montant de : 200 € nets
- Reprise de l'ancien moteur électrique Croise 2 pour un montant de 850 € nets

L'achat des moteurs relève de la délégation du Président, mais la cession de ce patrimoine dans le cadre d'une reprise relève de la décision du conseil.

Monsieur le Président propose de valider les offres de reprise émise par l'entreprise JSNautic basée à Tinténiac, attributaire du marché de remplacement de moteurs de bateaux de sécurité, et de céder selon les conditions tarifaires subdivisées les moteurs suivants :

- Moteur thermique Honda 10 chevaux (achat 2007 ; N° de série 130 39 21) pour un montant de 200 € nets
- Moteur électrique Torqeedo croise 26-104 2,0 TS 2000W (achat 2017 avec 1 chargeur ; N°série : 17209012A 1234-00-8) pour un montant de 850 € nets

---

**Vu** le code de la commande publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** les offres de reprise émise par l'entreprise JSNautic basée à Tinténiac, attributaire du marché de remplacement de moteurs de bateaux de sécurité, et de céder selon les conditions tarifaires subdivisées les moteurs suivants :

- Moteur thermique Honda 10 chevaux (achat 2007 ; N° de série 130 39 21) pour un montant de 200 € nets
- Moteur électrique Torqeedo croise 26-104 2,0 TS 2000W (achat 2017 avec 1 chargeur ; N°série : 17209012A 1234-00-8) pour un montant de 850 € nets

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 05/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 05/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 février 2021**

Envoyé en préfecture le 09/03/2021  
Reçu en préfecture le 09/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210309-DEL\_2021\_015-DE

<b>Date de convocation :</b> 17/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 17/02/2021		Présents :	23
		Votants :	31

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de St Aubin d'Aubigné (boulevard du Stade), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, BERNABE Valérie, MESTRIES Gaëlle, ALMERAS Loïc, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, OBLIN Anita, HAMON Carole, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

**Absents :**

LARIVIERE-GILLET Yannick, LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, MASSON Josette, BLAISE Laurence, VASNIER Pascal, LOUAPRE Bernard

**Absents ayant donné pouvoir :**

DESMIDT Yves donne procuration à DEWASMES Pascal  
MACE Marie-Edith donne procuration à LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
GUERIN Patrice donne procuration à BERNABE Valérie  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël  
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal  
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

**Secrétaire de séance :** Monsieur RICHARD Jacques

**N° DEL\_2021\_015**

**Objet Urbanisme**

PLUi - Modification simplifiée N°1  
Bilan de mise à disposition et approbation

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que par arrêté U002/ 2020 du 5 octobre 2020 il a été décidé de procéder à une modification simplifiée du plan local d'urbanisme intercommunal en vue de :

- ▣ rectifier les erreurs matérielles détectées :
  - o Erreur d'affichage de la prescription « Espace boisé classé (EBC) » et de la servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (I4),
  - o Marge de recul de la voirie départementale D 27 à Langouët et à Saint Gondran,
  - o Marge de recul de la voirie départementale D 82 à Guipel,
  - o Bénéficiaire de l'emplacement réservé LMZ-6 à la Mézière,
  - o Destination de l'emplacement réservé MEL-14 à Melesse,
  - o Décalage de la prescription « Voiries et chemins à créer ou à protéger » à Saint Aubin d'Aubigné et à Mouazé,
  - o Prescription « Bâti d'intérêt architectural » à Feins,
  - o Prescriptions architecturales générales portant sur la couverture et les pentes traditionnelles indiquées dans l'OAP thématique « Patrimoine et paysage »,
- ▣ modifier certaines règles du document suite aux imprécisions mises en évidence par l'usage et dans la pratique de l'instruction :
  - o Dispositions relatives aux éléments de paysage identifiés au titre de l'article L. 151-23,
  - o Zone UC : obligations en matière de stationnement,
  - o Zones UC, UD, UO : précisions sur les gabarits autorisés,
  - o Zones UC, UD, UE et UO : précisions sur les couvertures proscrites,
  - o Zones A, N, NP : précisions concernant les conditions d'extension des constructions à usage d'habitation, des piscines et des annexes à l'habitation,
  - o Intégration du contenu du Cahier d'Application (Annexe 1) au corps du règlement et dans les OAP thématiques « Trame verte et bleue » et « Patrimoine et paysage » ;
- ▣ faire évoluer le zonage, les prescriptions et les orientations sur certains secteurs à enjeux :
  - o Modification du périmètre de la zone UG à Saint Symphorien,
  - o Modification du périmètre de la zone UC à La Mézière,
  - o Création d'une zone UO à La Mézière,
  - o Modification du périmètre de la zone UA à La Mézière,
  - o Création d'une zone UG à Montreuil le Gast,
  - o Modification de l'inventaire du bâti d'intérêt architectural désigné à Guipel et à Vignoc,
  - o Création d'un emplacement réservé à Sens de Bretagne : SDB-14,
  - o Modification de l'emprise des emplacements réservés à Melesse, Mouazé, Saint Aubin d'Aubigné et à Sens de Bretagne : MEL-1, MZ-16, MZ-17, MZ18, SAA-9, SDB-6,
  - o Instauration d'un espace boisé classé à Guipel,
  - o Modification du Cahier communal - la Mézière : OAP N°3,
  - o Modification du Cahier communal - Melesse : OAP N°3 – L'aire de la Janaie et OAP N°4 – L'aire du Champ Courtin,
  - o Modification du Cahier communal - Sens de Bretagne : OAP N°1, OAP N°4, OAP N°5 et OAP N°6,
  - o Modification de l'OAP Route du Meuble – Cap Malo ;

## DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE ET BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

La délibération DEL\_2020\_374 du 13 octobre 2020 a défini les modalités de la mise à disposition du public conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme.

La mise à disposition au public du dossier s'est déroulée du 16 novembre jusqu'au 17 décembre 2020.

Le public a été informé, par l'insertion des avis de mise à disposition du public, dans l'édition du journal Ouest-France du 3 novembre 2020 ainsi que sur le site internet de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné. Cet avis a également été affiché dans les mairies de 19 communes membres et au siège de la communauté de communes le 30 octobre 2020 et pendant toute la durée de la mise à disposition.

L'ensemble des éléments du dossier de modification simplifiée et un registre d'observations ont été mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture,

- o dans les lieux suivants :
  - ▢ à la mairie de Melesse,
  - ▢ à la mairie de La Mézière,
  - ▢ à la mairie de Montreuil sur Ille,
  - ▢ à la mairie de Saint Aubin d'Aubigné,
  - ▢ à la mairie de Sens de Bretagne,
  - ▢ au siège de la communauté de communes à Montreuil le Gast
- o et au format dématérialisé sur le site internet "Registre dématérialisé" (<https://www.registre-dematerialise.fr/2178>)

### Observations des personnes publiques associées (PPA)

Préalablement à la mise à disposition du public, le dossier a été notifié aux personnes publiques associées (PPA).  
Le conseil régional a accusé réception du dossier sans formuler d'observation par courrier du 5 novembre 2020.  
Les autres PPA n'ont pas transmis d'avis sur le dossier.

### Saisine de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

En application des dispositions de l'article L.151-12, la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a été saisie car un des objets de modification porte sur les conditions d'extension des constructions à usage d'habitation, des piscines et des annexes à l'habitation en zone agricole, naturelle et forestière.  
Elle n'a pas transmis d'avis sur le dossier.

### Observations du public

#### Registre dématérialisé

Le site "Registre dématérialisé" a enregistré 313 visiteurs et 2478 téléchargements de pièces du dossier et deux observations.

L'observation N°1 porte sur la modification de l'OAP N°3 à la Mézière. Il est demandé d'assouplir les éléments de programmation et de permettre l'implantation des activités tertiaires au rez-de-chaussée du bâtiment existant.

*Commentaire :*

*En réponse à cette observation, il est rappelé que la commune de la Mézière mène actuellement une concertation avec les professionnels de santé. Une rencontre est organisée au mois de février 2021. La volonté de la commune est de préserver et de consolider l'activité actuelle.*

*A ce stade, le projet n'est pas suffisamment avancé pour faire évoluer le projet de modification.*

L'observation N°2 porte sur la modification de l'OAP N°3 – L'aire de la Janaie à Melesse. Il est demandé de supprimer la prescription graphique de la façade urbaine structurante, le long de la rue de la Janaie et de reclasser une partie du secteur en zone UG.

*Commentaire :*

*L'aire de la Janaie se situe à proximité immédiate du cœur historique de la ville de Melesse. Le positionnement stratégique de ce site ne permet pas de créer une zone exclusive d'équipements d'intérêt collectif et services publics. Le classement en zone UG ne se justifie pas.*

*La prescription graphique permet de structurer le front bâti.*

### Registres papiers

Une observation a été formulée sur le registre papier mis à disposition du public au siège communautaire à Montreuil le Gast. Elle ne concerne pas le dossier de modification simplifiée N°1.

### Bilan de la mise à disposition et adaptation du dossier

Au regard du bilan de la mise à disposition, aucune adaptation n'est à apporter aux pièces du dossier.

### PROPOSITION

Au vu des pièces du dossier et notamment du bilan de la mise à disposition du public, Monsieur le Président propose d'approuver la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal telle que contenue dans le dossier joint à la présente délibération.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

- Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45 à L.153-48, R.153-20 à R.153-21 ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné approuvé le 25 janvier 2020 et mis-à-jour le 25 juin 2020 ;
- Vu** l'arrêté U002/2020 du 5 octobre prescrivant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- Vu** la délibération DEL\_2020\_374 du conseil communautaire du 13 octobre 2020 établissant les modalités de la mise à disposition ;
- Vu** le courrier de la région et l'absence de l'avis des autres PPA ;
- Vu** l'absence de l'avis de la CDPENAF;

**Considérant** que la mise à disposition du public du dossier qui s'est déroulée du 16 novembre 2020 au 17 décembre 2020 a fait l'objet de 3 observations ayant été étudiées en commission d'urbanisme et présentées au Conseil communautaire ;

**Considérant** que la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal telle qu'elle est présentée au Conseil communautaire, est prête à être approuvée, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**APPROUVE** le dossier de la modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme intercommunale de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné tel qu'il est annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président à :

- o Notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine ;
- o Procéder aux mesures de publicité de la présente décision telles qu'édictées aux articles R.153-20 à R.153-21 du code de l'urbanisme, à savoir :
  - ☞ Affichage dans les 19 mairies de la communauté de communes et au siège communautaire à Montreuil le Gast pendant un mois,
  - ☞ Mention de cet affichage dans un journal agréé pour les annonces légales et diffusé dans le Département,
  - ☞ Publication au recueil des actes administratifs de la communauté de communes
- o Préciser que, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le dossier de Plan Local d'Urbanisme intercommunal est tenu à la disposition du public dans les 19 mairies de la communauté de communes et au siège communautaire à Montreuil le Gast, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture ;
- o Préciser que la présente délibération sera exécutoire après transmission à Monsieur le Préfet et accomplissement des mesures de publicité précitées.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 09/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 09/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 février 2021**

Envoyé en préfecture le 09/03/2021  
Reçu en préfecture le 09/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210309-DEL\_2021\_016-DE

<b>Date de convocation :</b> 17/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 17/02/2021		Présents :	23
		Votants :	31

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de St Aubin d'Aubigné (boulevard du Stade), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, BERNABE Valérie, MESTRIES Gaëlle, ALMERAS Loïc, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, OBLIN Anita, HAMON Carole, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

**Absents :**

LARIVIERE-GILLET Yannick, LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, MASSON Josette, BLAISE Laurence, VASNIER Pascal, LOUAPRE Bernard

**Absents ayant donné pouvoir :**

DESMIDT Yves donne procuration à DEWASMES Pascal  
MACE Marie-Edith donne procuration à LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
GUERIN Patrice donne procuration à BERNABE Valérie  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël  
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal  
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

**Secrétaire de séance :** Monsieur RICHARD Jacques

**N° DEL\_2021\_016**

**Objet**                    **Enfance-Jeunesse**

Actions en faveur de la jeunesse  
Renouvellement de la convention de partenariat avec le GPAS

Depuis 2008, la Communauté de communes du Val d'Ille puis la CCVIA soutient l'initiative du GPAS Groupe de Pédagogie et d'Animation Social, visant la mise en place d'actions au bénéfice des jeunes du territoire et de leurs familles.

La convention d'objectifs en cours couvrant la période 2018 – 2020 arrive à échéance. Le GPAS sollicite la Communauté de Communes pour poursuivre leur intervention et propose de la renouveler sur la période s'étalant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

La période qui vient de s'écouler avait pour finalité l'extension des actions du GPAS sur les communes de l'ex-Pays d'Aubigné. Il est précisé qu'en 2018, le GPAS a quitté le site historique de Langouët pour le pôle associatif de Saint Aubin d'Aubigné afin de déployer plus aisément ses actions sur l'ensemble des communes.

Missions et valeurs portées par le GPAS

Le GPAS Val d'Ille-Aubigné s'engage à mener des actions où fraternité et solidarité sont en jeu pour inviter la société à exercer ses obligations d'égalité et de non-discrimination, ses devoirs quant à l'accès au travail, au logement, à la santé, aux loisirs, à l'éducation et à la culture.

L'action s'adresse à tous les jeunes de la communauté de communes avec une priorité accordée aux jeunes ayant des liens difficiles avec le système éducatif (famille, école, association) ou les jeunes ne fréquentant plus ces institutions, soit par méconnaissance, soit par choix, soit par rejet. Plusieurs actions sont développées par l'association, questionnées et évaluées régulièrement : présence sur le territoire, animations communales, sorties de découverte, projets, médiation, etc.

Pour atteindre les objectifs formalisés dans son projet, le GPAS Val d'Ille-Aubigné met en œuvre l'intervention de pédagogues dans l'espace public. Ils travaillent sur les terrains définis comme espaces non institutionnels, fréquentés régulièrement par les jeunes (city stade, arrêt de bus, table de pique-nique...).

En guise de synthèse, le GPAS assure sur le territoire les missions suivantes :

- Une action "préventive" sur le territoire en faveur des jeunes en voie de marginalisation (12-17 ans) et de leur famille : maraudes sur les lieux de rassemblement, actions au sein des collèges
- Des animations communales et intercommunales (avec les foyers de jeunes, PIJ, etc.)
- Des sorties et découvertes pour développer les compétences sociales des jeunes
- Des séjours en France ou à l'étranger (intégrés au CEJ / Financement CAF).

Evolution du soutien financier

Le tableau ci-dessous présente la réalisation financière du soutien apporté au GPAS sur le périmètre intercommunal ainsi qu'une estimation du montant de la subvention 2021.

Exercice	2018	2019	2020	Demande 2021
Montant de subvention	119 118 €	120 793 €	121 849 €	121 886 €

L'étude du budget pluriannuel sur la période 2021 – 2023 permet de constater une recherche de nouvelles sources de recettes.

On peut remarquer notamment la prévision d'un nouveau financement régulier de la CAF (14 000 €) et une pérennisation du FONJEP (7 100 €). De ce fait, si le montant de subvention pour l'exercice 2021 était accordé, cela rapporterait le soutien financier de la CCVIA à 76% du budget de l'association au-lieu de 82% sur leur budget prévisionnel 2020. A ce jour, le budget réalisé de l'année 2020 n'est pas encore disponible.

Malgré cela, il est rappelé que ce taux de soutien très élevé pour cette action associative, constitue un risque de requalification en service public communautaire.

Monsieur le Président propose de valider le renouvellement de la convention d'objectifs et de partenariat entre la CCVIA et le GPAS sur la période 2021 – 2023.

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité** :

**Pour** : 30

**Abstention** : 1

FOUGLE Alain

**VALIDE** la reconduction du soutien à l'action du GPAS sur le territoire,

**AUTORISE** le renouvellement de la convention pour une durée de 3 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 09/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 09/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 février 2021**

Envoyé en préfecture le 09/03/2021  
Reçu en préfecture le 09/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210309-DEL\_2021\_017-DE

<b>Date de convocation :</b> 17/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 17/02/2021		Présents :	23
		Votants :	31

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de St Aubin d'Aubigné (boulevard du Stade), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, BERNABE Valérie, MESTRIES Gaëlle, ALMERAS Loïc, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, OBLIN Anita, HAMON Carole, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

**Absents :**

LARIVIERE-GILLET Yannick, LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, MASSON Josette, BLAISE Laurence, VASNIER Pascal, LOUAPRE Bernard

**Absents ayant donné pouvoir :**

DESMIDT Yves donne procuration à DEWASMES Pascal  
MACE Marie-Edith donne procuration à LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
GUERIN Patrice donne procuration à BERNABE Valérie  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël  
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal  
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

**Secrétaire de séance :** Monsieur RICHARD Jacques

**N° DEL\_2021\_017**

**Objet** **Développement économique**  
Hôtel d'entreprises Émergence  
Nouveaux tarifs des bureaux 2021

L'hôtel d'entreprises Émergence, situé à Andouillé-Neuville, accueille des entreprises en création ou en développement pour une durée maximale de 3 ans. Actuellement entièrement occupé, il se compose de :

- 6 bureaux de 18 m<sup>2</sup>,
- 2 ateliers de 100 m<sup>2</sup> et 1 de 140 m<sup>2</sup>, avec sanitaires et bureau,
- 1 grande salle de réunion, avec vidéoprojecteur,
- 1 espace détente et accueil, avec coin cuisine,
- 1 petite salle de stockage.

Tarif de location des bureaux : 57,29€ par mois, hors taxes et hors charges.

Au m<sup>2</sup>, cela représente un peu moins de 3,20€ par mois.

Monsieur le Président propose d'augmenter le tarif de location des bureaux, afin de se rapprocher de ceux qui sont pratiqués dans les structures similaires voisines, tout en conservant des prix attractifs pour les entreprises.

Monsieur le Président propose de fixer la location des bureaux d'Émergence au tarif de 5,00€ le m<sup>2</sup> par mois, hors taxes et hors charges. Ce nouveau tarif est applicable à compter de la date de la présente délibération, et s'appliquera pour tout nouveau bail consenti sur les bureaux n°1 à 6 à compter de cette date.

**Vu** la délibération DEL\_2017\_386 du Conseil Communautaire en date du 10 octobre 2017,

**Vu** l'avis favorable du Comité opérationnel DEVECO réuni le 8 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**FIXE** le tarif de location des bureaux d'Émergence au tarif de 5,00€ le m<sup>2</sup> par mois, hors taxes et hors charges,

**PRÉCISE** que ce nouveau tarif est applicable à tout nouveau bail consenti sur les bureaux n°1 à 6 à compter de la date de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 09/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 09/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 février 2021**

Envoyé en préfecture le 09/03/2021  
Reçu en préfecture le 09/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210309-DEL\_2021\_018-DE

<b>Date de convocation :</b> 17/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 17/02/2021		Présents :	23
		Votants :	31

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de St Aubin d'Aubigné (boulevard du Stade), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, BERNABE Valérie, MESTRIES Gaëlle, ALMERAS Loïc, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, OBLIN Anita, HAMON Carole, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

**Absents :**

LARIVIERE-GILLET Yannick, LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, MASSON Josette, BLAISE Laurence, VASNIER Pascal, LOUAPRE Bernard

**Absents ayant donné pouvoir :**

DESMIDT Yves donne procuration à DEWASMES Pascal  
MACE Marie-Edith donne procuration à LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
GUERIN Patrice donne procuration à BERNABE Valérie  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël  
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal  
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

**Secrétaire de séance :** Monsieur RICHARD Jacques

**N° DEL\_2021\_018****Objet****Foncier**

Délaissés fonciers EPHAD Guipel

Cession au CCAS de Guipel

Par délibération du 09/07/2019, le Conseil communautaire a autorisé la vente d'une partie des délaissés fonciers composés de terrains constructibles, et de voiries et équipements publics situés au nord du bâtiment de l'EPHAD de Guipel, propriétés de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné à la commune de Guipel, à savoir les parcelles AB n°667, 677, 678, 681, 670, 676, 679, 665, 668, 680, 671, 675, 664 sises rue de la liberté à Guipel.

Le reste des délaissés foncier de l'EHPAD devait être cédé au CCAS de Guipel en 2020.

Le Conseil d'Administration du CCAS de Guipel s'est engagé par délibération en date du 13/03/2019 à acheter à la CCVIA une emprise d'environ 1386 m<sup>2</sup>, dont 286 m<sup>2</sup> à usage de parking, voirie et espaces verts et 1100 m<sup>2</sup> pour permettre l'implantation de logements sociaux, au prix de 6€ net/m<sup>2</sup> pour la partie à usage de parking, voirie et espaces verts et à 35€net/m<sup>2</sup> pour permettre la réalisation de logements sociaux.

Vu l'avis France Domaines en date du 09/12/2020 portant à 6€/m<sup>2</sup> la valeur vénale pour la partie de terrain à usage de parking, voirie et espaces verts et à 35€/m<sup>2</sup> pour la partie de terrain pour les logements sociaux, avec une marge d'appréciation de 10 %.

Monsieur le Président propose d'autoriser la cession à la commune de Guipel des parcelles cadastrées section AB 666 (59m<sup>2</sup>), 139 (188m<sup>2</sup>), 669 (145m<sup>2</sup>), 672 (672m<sup>2</sup>), 674 (89m<sup>2</sup>), 136 (225m<sup>2</sup>) sise rue de la liberté à Guipel, soit une emprise totale de 1378 m<sup>2</sup>, dont 278 m<sup>2</sup> à usage de parking, voirie et espaces verts au prix de 6€ net/m<sup>2</sup> et 1100 m<sup>2</sup> à 35€net /m<sup>2</sup> pour permettre la réalisation de logements sociaux, soit un prix total net vendeur de 40 168€, de valider la vente de ce foncier au CCAS de la commune de Guipel, sollicite l'autorisation de signer l'acte de vente et de désigner Maître Legrain en tant que notaire, chargé de rédiger l'acte et de procéder aux publications idoines auprès du service de publicité foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**AUTORISE** la cession à la commune de Guipel des parcelles cadastrées section AB 666 (59m<sup>2</sup>), 139 (188m<sup>2</sup>), 669 (145m<sup>2</sup>), 672 (672m<sup>2</sup>), 674 (89m<sup>2</sup>), 136 (225m<sup>2</sup>) sise rue de la liberté à Guipel, soit une emprise totale de 1378 m<sup>2</sup>, dont 278 m<sup>2</sup> à usage de parking, voirie et espaces verts au prix de 6€ net/m<sup>2</sup> et 1100 m<sup>2</sup> à 35€net /m<sup>2</sup> pour permettre la réalisation de logements sociaux, soit un prix total net vendeur de 40 168€,

**VALIDE** la vente de ce foncier au CCAS de la commune de Guipel,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de vente,

**DESIGNE** Maître Legrain en tant que notaire, chargé de rédiger l'acte et de procéder aux publications idoines auprès du service de publicité foncière.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 09/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 09/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 février 2021**

Envoyé en préfecture le 12/03/2021  
Reçu en préfecture le 12/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210312-DEL\_2021\_019-DE

<b>Date de convocation :</b> 17/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 17/02/2021		Présents :	24
		Votants :	0

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de St Aubin d'Aubigné (boulevard du Stade), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, BERNABE Valérie, MESTRIES Gaëlle, ALMERAS Loïc, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

**Absents :**

LARIVIERE-GILLET Yannick, LESAGE Jean-Baptiste, MASSON Josette, BLAISE Laurence, VASNIER Pascal, LOUAPRE Bernard

**Absents ayant donné pouvoir :**

DESMIDT Yves donne procuration à DEWASMES Pascal  
MACE Marie-Edith donne procuration à LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
GUERIN Patrice donne procuration à BERNABE Valérie  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël  
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal  
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

**Secrétaire de séance :** Monsieur RICHARD Jacques

---

**N° DEL\_2021\_019****Objet**                    **Intercommunalité**

Pacte de Gouvernance

Arrêt du Projet

La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 introduit le Pacte de Gouvernance. Il s'inscrit dans le chapitre « simplifier les relations entre la commune et l'intercommunalité ». Le Ministère décrit l'esprit de l'article 1 (création du pacte de gouvernance et obligation du conseil des Maires) de la façon suivante : « De nombreux maires, en particulier ceux des communes rurales, estiment ne pas être suffisamment entendus au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dont ils jugent par ailleurs le fonctionnement trop rigide. L'article vise à redonner de la souplesse à ce fonctionnement en associant davantage les Maires à la gouvernance de leur EPCI. »

Le conseil communautaire du 08 septembre 2020 a validé l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

Le projet de pacte de gouvernance est présenté en annexe et est composé :

- d'un rappel des caractéristiques du territoire
- un rappel des principales informations relatives à la gouvernance
- une introduction présentant les principes et valeurs du pacte
- une synthèse des modalités mises en œuvre

Monsieur le Président propose d'arrêter le projet afin de consulter les communes pour avis sur ce projet de pacte de gouvernance.

---

Le Conseil de Communauté :

**PREND ACTE** de la présentation du projet de pacte de gouvernance,

**ARRÊTE** le projet de pacte de gouvernance tel qu'annexé,

**AUTORISE** Monsieur le Président à consulter les communes pour avis,

**PRÉCISE** que les communes disposent d'un délai de deux mois après la transmission du projet par le conseil communautaire pour transmettre leur avis à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 12/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 12/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 février 2021**

Envoyé en préfecture le 12/03/2021  
Reçu en préfecture le 12/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210312-DEL\_2021\_020-DE

<b>Date de convocation :</b> 17/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 17/02/2021		Présents :	23
		Votants :	31

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de St Aubin d'Aubigné (boulevard du Stade), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, BERNABE Valérie, MESTRIES Gaëlle, ALMERAS Loïc, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, OBLIN Anita, HAMON Carole, BLACHE Marianne, LÉCONTE Yannick, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

**Absents :**

LARIVIERE-GILLET Yannick, LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, MASSON Josette, BLAISE Laurence, VASNIER Pascal, LOUAPRE Bernard

**Absents ayant donné pouvoir :**

DESMIDT Yves donne procuration à DEWASMES Pascal  
MACE Marie-Edith donne procuration à LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
GUERIN Patrice donne procuration à BERNABE Valérie  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël  
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal  
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

**Secrétaire de séance :** Monsieur RICHARD Jacques

**N° DEL\_2021\_020****Objet****Tourisme**

Aire naturelle de camping

Tarifs 2021

Il est nécessaire de modifier les tarifs d'hébergement à l'aire naturelle de camping de Saint-Médard (Tarifs par jour et par nuitée) , pour l'application de la taxe de séjour :

Emplacement (toile de tente ou caravane) : 2,50 € net

Véhicules motorisés (voiture, motos, camping-car, etc.) : 1,50 € net

Adulte : 3 € net

Enfant de moins de 12 ans : 2 € net

Électricité : 3 € net

Forfait 1 (Emplacement, 2 personnes, véhicule) : 10 € net

Forfait 2 (Emplacement, 2 personnes, véhicule, électricité) : 13 €. net

Ces tarifs, nets de TVA, sont augmentés de 0,22€ netpar personne et par nuitée en lien avec la taxe de séjour (part communautaire + part départementale).

Monsieur le Président propose propose de valider ces tarifs applicable à compter de la prochaine ouverture de l'aire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** l'application des tarifs d'hébergement à l'aire naturelle de camping de Saint-Médard, par jour et par personne:

Emplacement (toile de tente ou caravane) : 2,50 € net

Véhicules motorisés (voiture, motos, camping-car, etc.) : 1,50 € net

Adulte : 3 € net

Enfant de moins de 12 ans : 2 € net

Électricité : 3 € net

Forfait 1 (Emplacement, 2 personnes, véhicule) : 10 € net

Forfait 2 (Emplacement, 2 personnes, véhicule, électricité) : 13 €. net

**PRÉCISE** que ces tarifs nets de TVA sont applicables à compter de la prochaine ouverture de l'aire.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 12/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 12/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 février 2021**

Envoyé en préfecture le 15/03/2021  
Reçu en préfecture le 15/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210315-DEL\_2021\_021-DE

<b>Date de convocation :</b> 17/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 17/02/2021		Présents :	23
		Votants :	31

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de St Aubin d'Aubigné (boulevard du Stade), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, BERNABE Valérie, MESTRIES Gaëlle, ALMERAS Loïc, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, OBLIN Anita, HAMON Carole, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

**Absents :**

LARIVIERE-GILLET Yannick, LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, MASSON Josette, BLAISE Laurence, VASNIER Pascal, LOUAPRE Bernard

**Absents ayant donné pouvoir :**

DESMIDT Yves donne procuration à DEWASMES Pascal  
MACE Marie-Edith donne procuration à LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
GUERIN Patrice donne procuration à BERNABE Valérie  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
LEGENDRE Bertrand donne procuration à BOURNONVILLE Noël  
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal  
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

**Secrétaire de séance :** Monsieur RICHARD Jacques

N° DEL\_2021\_021

**Objet** Développement économique  
 Pépinière ESS  
 Nouveaux tarifs 2021

Il a été étudié une modification des tarifs d'hébergement à la pépinière d'entreprises ESS à Langouët sur les bases suivantes :  
 - ratio de 3 euros par m<sup>2</sup>  
 - intégration des charges de fonctionnement du bâtiment  
 - intégration au calcul de la redevance des charges afférentes aux espaces communs (Salle de réunion / espace convivialité) à part égale par entité, à savoir 19,59 euros mensuels.

					Sans charges Esp. communs	Avec charges Esp. Communs
	<b>Surface</b>	<b>Loyer mensuel</b>	<b>Tantièmes</b>	<b>Charges mensuelles</b>	<b>Total mensuel</b>	<b>19,59 €</b>
Bureau 1 double 1er niveau	24,00	72,00 €	2	51,90 €	123,90 €	143,49 €
Bureau 2 double 1er niveau	22,00	66,00 €	2	51,90 €	117,90 €	137,49 €
Salle de réunion 1er niveau	24,00	72,00 €	1	25,95 €	97,95 €	
Espace convivialité	24,00	72,00 €	1	25,95 €	97,95 €	
Espace de travail 1 2ème niveau	7,00	21,00 €	1	25,95 €	46,95 €	66,54 €
Espace de travail 2 2ème niveau	7,00	21,00 €	1	25,95 €	46,95 €	66,54 €
Espace de travail 3 2ème niveau	7,00	21,00 €	1	25,95 €	46,95 €	66,54 €
Espace de travail 4 2ème niveau	7,00	21,00 €	1	25,95 €	46,95 €	66,54 €
Espace de travail 5 2ème niveau	8,00	24,00 €	1	25,95 €	49,95 €	69,54 €
Espace de travail 6 2ème niveau	8,00	24,00 €	1	25,95 €	49,95 €	69,54 €
Espace de travail 7 2ème niveau	8,00	24,00 €	1	25,95 €	49,95 €	69,54 €
Espace de travail 8 2ème niveau	8,00	24,40 €	1	25,95 €	49,95 €	69,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>154</b>	<b>462,40 €</b>	<b>14</b>	<b>363,27 €</b>	<b>825,30 €</b>	<b>825,30 €</b>

Ces nouveaux tarifs H.T. ne s'appliqueront qu'à la signature du contrat et pour les entités déjà hébergées à la date anniversaire de son renouvellement.

Monsieur le Président propose de valider ces nouveaux tarifs d'hébergement à la pépinière d'entreprises ESS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

**VALIDE** les tarifs d'hébergement à la pépinière d'entreprises ESS à Langouët suivants :

					Sans charges Esp. communs	Avec charges Esp. Communs
	<b>Surface</b>	<b>Loyer mensuel</b>	<b>Tantièmes</b>	<b>Charges mensuelles</b>	<b>Total mensuel</b>	<b>19,59 €</b>
Bureau 1 double 1er niveau	24,00	72,00 €	2	51,90 €	123,90 €	143,49 €
Bureau 2 double 1er niveau	22,00	66,00 €	2	51,90 €	117,90 €	137,49 €
Salle de réunion 1er niveau	24,00	72,00 €	1	25,95 €	97,95 €	
Espace convivialité	24,00	72,00 €	1	25,95 €	97,95 €	
Espace de travail 1 2ème niveau	7,00	21,00 €	1	25,95 €	46,95 €	66,54 €
Espace de travail 2 2ème niveau	7,00	21,00 €	1	25,95 €	46,95 €	66,54 €
Espace de travail 3 2ème niveau	7,00	21,00 €	1	25,95 €	46,95 €	66,54 €
Espace de travail 4 2ème niveau	7,00	21,00 €	1	25,95 €	46,95 €	66,54 €
Espace de travail 5 2ème niveau	8,00	24,00 €	1	25,95 €	49,95 €	69,54 €
Espace de travail 6 2ème niveau	8,00	24,00 €	1	25,95 €	49,95 €	69,54 €
Espace de travail 7 2ème niveau	8,00	24,00 €	1	25,95 €	49,95 €	69,54 €
Espace de travail 8 2ème niveau	8,00	24,40 €	1	25,95 €	49,95 €	69,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>154</b>	<b>462,40 €</b>	<b>14</b>	<b>363,27 €</b>	<b>825,30 €</b>	<b>825,30 €</b>

**PRÉCISE** que ces tarifs s'appliqueront à la signature du contrat administratif d'occupation des lieux et pour les entités déjà hébergées à la date anniversaire lors du renouvellement du contrat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
 Le 15/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
 Le 15/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 22/03/2021  
Reçu en préfecture le 22/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210322-DEL\_2021\_022-DE

<b>Date de convocation</b> : 03/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage</b> : 03/03/2021		Présents :	26
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, GOUPIL Jean-Pierre, DESMIDT Yves, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, MACE Alain, OBLIN Anita, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, BLACHE Marianne, BLAISE Laurence

**Absents ayant donné pouvoir :**

BERNABE Valérie donne procuration à GUERIN Patrice  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
DUMAS Patrice donne procuration à MACE Marie-Edith  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric  
VASNIER Pascal donne procuration à JAUEN Claude  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon  
JOUCAN Isabelle donne procuration à ALMERAS Loïc

**Secrétaire de séance** : Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_022**

**Objet**

**Mobilité**

Modification statutaire

Prise de compétence "Mobilité"

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, dite «LOM» invite les communes et leurs EPCI à statuer sur un transfert de compétence mobilité et devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale avant le 31 mars 2021.

En effet, si les communautés de communes pouvaient, avant l'entrée en vigueur de la LOM, exercer tout ou partie de la compétence d'organisation de la mobilité au titre de leurs compétences facultatives, la loi les invite à statuer définitivement avant cette date butoir pour un exercice effectif au 1er juillet 2021.

Les communautés de communes qui ne se seraient pas dotées de la compétence Mobilité avant la date butoir n'auront l'opportunité de la récupérer qu'en cas de fusion avec d'autres communautés de communes ou de création ou adhésion à un syndicat mixte ayant le statut d'AOM.

La loi LOM a pour ambition de réformer en profondeur le cadre général des politiques de mobilités et de réorganiser le paysage des acteurs compétents en matière de mobilité. L'objectif est de construire des solutions de mobilité adaptées aux enjeux locaux y compris pour les territoires peu denses.

La loi LOM prévoit que le Conseil Régional soit chef de file en matière d'intermodalité et de complémentarité entre les modes de transport et soit à ce titre Autorité Organisatrice de la Mobilité régionale. Les services exercés sont ceux considérés d'intérêt régional (enjeux et services qui dépassent l'échelle des AOM locales). Par conséquent, le Conseil Régional reste la seule autorité compétente pour organiser le transport public d'intérêt régional.

Les communautés de communes compétentes en matière de mobilité deviennent, elles, AOM locales. Elles construisent des solutions de mobilité au sein de leur ressort territorial, assurent la planification, le suivi et l'évaluation de leur politique de mobilité, et associent à l'organisation des mobilités l'ensemble des acteurs concernés. Si elles souhaitent prendre en charge les services de transport réguliers, à la demande et scolaires organisés par la Région au sein de leur ressort territorial, elles doivent en faire la demande express à la Région.

La coordination entre les AOM locales et la Région est pilotée par la Région et se traduit par une démarche de partenariat et de contractualisation. Une démarche de partenariat avec la Région Bretagne est en cours afin d'aboutir à une convention-cadre entre la CCVIA et la Région Bretagne d'ici fin 2021.

La compétence mobilité n'est pas sécable, le transfert des prérogatives et missions des communes vers la Communauté de communes s'effectue d'un seul bloc, sans obligation de les mettre en œuvre.

Une Autorité Organisatrice de la Mobilité, telle que décrite à l'article L. 1231-1-1.-I du Code Général des Transports créé par la loi d'orientation des mobilités (art.8 (V)), est compétente pour :

- Organiser des services réguliers de transport public de personnes ;
- Organiser des services à la demande de transport public de personnes ;
- Organiser des services de transport scolaire ;
- Organiser des services relatifs aux mobilités actives ou contribuer au développement de ces mobilités ;
- Organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages ;
- Organiser des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné organise actuellement des services de mobilité sur le territoire et met en place des actions de promotion de la mobilité durable au titre de sa compétence facultative « Transport » qui comprend :

- l'étude et la réalisation d'un schéma des déplacements et d'un schéma directeur des itinéraires doux
- l'offre de transports collectifs dans le cadre d'une délégation de compétence d'AOT de rang 2
- la création et entretien des aménagements d'intérêt communautaire (pistes cyclables, aires de covoiturage, haltes ferroviaires, pôles multimodaux)
- la promotion et accompagnement des actions de mobilité durable
- un service public de location de vélos à assistance électrique et d'autopartage

Considérant que :

- l'échelle communautaire est une échelle pertinente d'organisation des mobilités, car elle permet de développer des solutions

à une échelle couvrant la majorité des déplacements du quotidien,  
 - la prise de compétence mobilité permet de devenir un acteur légitime et identifié d'instances, être éligible à des financements et offre la possibilité à la Communauté de communes, si elle organise un service régulier de transport public de personnes, d'instaurer un versement mobilité sur son ressort territorial.  
 - la compétence mobilité est un outil d'action publique locale permettant à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné de continuer d'agir en matière de mobilités à l'échelle du territoire,  
 - l'exercice de la compétence mobilité à l'échelle locale exclue l'organisation des services de transport qui dépassent le ressort territorial de la Communauté, et préserve le rôle de chef de filât du Conseil Régional tout en améliorant le maillage du territoire communautaire par la diversification de l'offre de mobilité,

Monsieur le Président propose d'engager une modification statutaire pour prendre la compétence « Mobilité ».

Conformément au L5211-17 du CGCT, le changement de statuts s'effectue selon la procédure de droit commun à savoir :

- Le vote de délibérations concordantes par les communautés et leurs communes membres,
- Une règle de majorité qualifiée pour les délibérations des communes avec un positionnement des communes entériné par délibération des conseils municipaux dans un délai maximal de trois mois après la délibération de la communauté. En cas d'absence de vote par un conseil municipal, l'avis de la commune concernée est réputé favorable.

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 20/09/2019, portant modification statutaire de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

**Vu** la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de communes consistant en la suppression de la compétence facultative « Transport » et l'ajout de la compétence facultative « Mobilité »,

**AUTORISE** le Président à solliciter l'accord des conseils municipaux des 19 communes dans les conditions de majorité qualifiée requise pour cette prise de compétence (soit un accord exprimé par les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population). Les conseils municipaux disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée.

**AUTORISE** le Président à solliciter alors l'arrêté préfectoral modificatif.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
 Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
 Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 22/03/2021  
Reçu en préfecture le 22/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210322-DEL\_2021\_023-DE

<b>Date de convocation</b> : 03/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage</b> : 03/03/2021		Présents :	26
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOUGLE Alain, GOUPIL Jean-Pierre, DESMIDT Yves, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, MACE Alain, OBLIN Anita, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, BLACHE Marianne, BLAISE Laurence

**Absents ayant donné pouvoir :**

BERNABE Valérie donne procuration à GUERIN Patrice  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
DUMAS Patrice donne procuration à MACE Marie-Edith  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric  
VASNIER Pascal donne procuration à JAUEN Claude  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon  
JOUCAN Isabelle donne procuration à ALMERAS Loïc

**Secrétaire de séance** : Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_023**

---

**Objet****Mobilité**

Prise de compétence mobilité

Services organisés par la Région

La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) renforce le rôle de chef de file de la Région en matière d'intermodalité et de complémentarité entre les modes de transport.

La Région est compétente pour l'organisation de services de mobilités d'intérêt régional et peut décider d'exercer tout ou partie des catégories de services comprises dans la compétence mobilité.

La Région Bretagne, avec son offre de transport en commun Breizhgo : TER, cars et transport scolaire, est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) régionale et est compétente pour les services d'intérêt régional (tout service de transport qui dépasse le ressort territorial d'une AOM).

Pour ces services d'intérêt régional organisés par la Région sur le ressort territorial de la communauté de communes, la Région Bretagne demeure compétente même si la communauté de communes devient AOM locale.

Si l'EPCI souhaite prendre en charge les services de transport régulier, à la demande et de transport scolaire au sein de son ressort territorial, la communauté de communes doit en faire la demande expresse.

Après étude et échanges avec les services de la Région Bretagne, il n'est pas jugé opportun de demander la substitution de la Région Bretagne vers la Communauté de Communes, de l'organisation des services de transport.

Dans le cadre de la prise de compétence mobilités, Monsieur le Président propose de ne pas se substituer à la Région Bretagne dans l'exécution des services de transport réguliers interurbains et de transport scolaire sur son ressort territorial que la Région Bretagne assure actuellement.

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de ne pas se substituer à la Région Bretagne dans l'exécution des services de transport réguliers interurbains et de transport scolaire sur son ressort territorial.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 22/03/2021  
Reçu en préfecture le 22/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210322-DEL\_2021\_024-DE

<b>Date de convocation :</b> 03/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 03/03/2021		Présents :	26
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOUGLE Alain, GOUPIL Jean-Pierre, DESMIDT Yves, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, MACE Alain, OBLIN Anita, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, BLACHE Marianne, BLAISE Laurence

**Absents ayant donné pouvoir :**

BERNABE Valérie donne procuration à GUERIN Patrice  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
DUMAS Patrice donne procuration à MACE Marie-Edith  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric  
VASNIER Pascal donne procuration à JAUEN Claude  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon  
JOUCAN Isabelle donne procuration à ALMERAS Loïc

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_024**

**Objet Développement économique**

ZAC Cap Malo

DIA E 1925

DIA envoyée par l'étude de Maître Guillaume PAINSAR, notaire à Rennes (35000), reçue en mairie de Melesse le 13/01/2021 et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné le 22/01/2021.

Parcelle : E 1925 d'une superficie totale de 12 421 m<sup>2</sup>. (ZAC Cap Malo 2)

Vendeur : SCI DECOURTY C.A.D. domiciliée 10 bd des Rochers à Vitré (35500)

Acquéreur : SCI EPINAY domiciliée 18 allée de la scierie à ROMAGNE (35133)

Prix de vente : 595 000 € + frais d'acte

Informations complémentaires : Il ne s'agit pas de l'ensemble immobilier mais uniquement de la salle de sport SUN FORM (lot 800 d'une superficie de 2 250 m<sup>2</sup>).

Un bail commercial a été consenti au profit de la SARL JL (SUN FORM) depuis le 1er août 2018.

#### PLANS/PHOTOS



Monsieur le Président propose de ne pas exercer le droit de préemption urbain pour cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de ne pas préempter le lot 800 d'une superficie de 2 250 m<sup>2</sup>, située sur la parcelle E 1925 d'une superficie totale de 12 421 m<sup>2</sup> située dans ZAC Cap Malo à La Mezière.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 22/03/2021  
Reçu en préfecture le 22/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210322-DEL\_2021\_025-DE

<b>Date de convocation</b> : 03/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage</b> : 03/03/2021		Présents :	26
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, GOUPIL Jean-Pierre, DESMIDT Yves, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, MACE Alain, OBLIN Anita, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, BLACHE Marianne, BLAISE Laurence

**Absents ayant donné pouvoir :**

BERNABE Valérie donne procuration à GUERIN Patrice  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
DUMAS Patrice donne procuration à MACE Marie-Edith  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric  
VASNIER Pascal donne procuration à JAUEN Claude  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon  
JOUCAN Isabelle donne procuration à ALMERAS Loïc

**Secrétaire de séance** : Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_025****Objet Développement économique**

ZA La Bourdonnais

DIA AM 146

DIA envoyée par l'étude de Maître Mylène GARO PATTELARD, notaire à Châteaulin (29150), reçue en mairie de la Mézière le 01/02/2021 et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné le 08/02/2021.

Parcelle : AM 146 d'une superficie totale de 4 413 m<sup>2</sup>. ZA La Bourdonnais

Vendeur : SCI ABF domiciliée 92 Rossermeur à Plougastel Daoulas (29470)

Acquéreur : non précisé

Prix de vente : 750 000 € + frais d'acte + 45 000 € de frais de commission

Informations complémentaires :

Le bâtiment doit faire l'objet d'une réhabilitation au niveau façades.

Après renseignement pris auprès du négociateur immobilier, il s'agit d'une mutation de propriétaire mais les locations en cours continueront de courir. Les activités ASKELL et Casino resteront présentes. La société ASKELL étudie un projet de relocalisation sur la ZA La Bourdonnais.

**PLANS/PHOTOS**



Monsieur le Président propose de ne pas exercer le droit de préemption sur cette vente.

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de ne pas préempter la parcelle AM 146 d'une superficie totale de 4 413 m<sup>2</sup> située sur la ZA La Bourdonnais.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 22/03/2021  
Reçu en préfecture le 22/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210322-DEL\_2021\_026-DE

<b>Date de convocation</b> : 03/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage</b> : 03/03/2021		Présents :	26
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, GOUPIL Jean-Pierre, DESMIDT Yves, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, MACE Alain, OBLIN Anita, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, BLACHE Marianne, BLAISE Laurence

**Absents ayant donné pouvoir :**

BERNABE Valérie donne procuration à GUERIN Patrice  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
DUMAS Patrice donne procuration à MACE Marie-Edith  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric  
VASNIER Pascal donne procuration à JAOUEN Claude  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon  
JOUCAN Isabelle donne procuration à ALMERAS Loïc

**Secrétaire de séance** : Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_026**

**Objet Développement économique**

La Mézière - ZA La Bourdonnais

DIA AM 88

DIA envoyée par l'étude de Maître Dominique CHAUDET, notaire à Vitré (35500), reçue en mairie de la Mézière le 14/01/2021 et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné le 22/01/2021.

Parcelle: AM 88 d'une superficie totale de 1903 m<sup>2</sup>. (ZA La Bourdonnais)

Vendeur: SCI RMD Land domiciliée 3 rue Fougeray à Vitré (35500)

Acquéreur: L'entreprise Jeuland's Compagny (activité de holding) domiciliée 54 rue Emilia Lebreton à Vitré (35500)

Prix de vente : 796 600€+ frais d'acte+ 26 400 € de frais de commission

**PLANS/PHOTOS**



Monsieur le Président propose de ne pas exercer le droit de préemption sur cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de ne pas préempter la parcelle AM 88 d'une superficie totale de 1903 m<sup>2</sup> située dans la ZA La Bourdonnais à La Mézière.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 22/03/2021  
Reçu en préfecture le 22/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210322-DEL\_2021\_027-DE

<b>Date de convocation</b> : 03/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage</b> : 03/03/2021		Présents :	26
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, GOUPIL Jean-Pierre, DESMIDT Yves, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, MACE Alain, OBLIN Anita, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, BLACHE Marianne, BLAISE Laurence

**Absents ayant donné pouvoir :**

BERNABE Valérie donne procuration à GUERIN Patrice  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
DUMAS Patrice donne procuration à MACE Marie-Edith  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric  
VASNIER Pascal donne procuration à JAUEN Claude  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon  
JOUCAN Isabelle donne procuration à ALMERAS Loïc

**Secrétaire de séance** : Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_027****Objet Développement économique**

PASS Commerce Artisanat

Évolution du dispositif socle

Le Conseil communautaire a validé en février 2019, le Pass Commerce & artisanat, dispositif initié par la Région Bretagne visant à aider les TPE à se moderniser et à se développer.

Pour rappel, les règles initiales du PCA socle sont les suivantes :

Toute entreprise commerciale indépendante ou toute entreprise artisanale indépendante inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, de 7 salariés CDI équivalent temps plein maximum (hors Gérant/Président) et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 1 Million d'euros HT, peut prétendre au Pass Commerce et artisanat.

Sur les communes de Melesse, La Mézière, Saint-Aubin-d'Aubigné et Montreuil-sur-Ille, les entreprises commerciales indépendantes inscrites au registre du commerce et des sociétés doivent être situées dans le périmètre de centralité défini dans le PLUi pour prétendre à la subvention.

Subvention : 30 % des investissements subventionnables, plafonnés à 25 000 HT. Le montant maximum de la subvention est de 7 500 €.

L'aide attribuée est co-financée à parité par la Région Bretagne et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (50/50), excepté pour les interventions dans les communes de plus de 5 000 habitants à fort enjeu de centralité, pour lesquelles la répartition de la subvention entre l'EPCI et la Région Bretagne est respectivement de 70/30.

Les dépenses éligibles au PCA sont les suivantes :

- les travaux immobiliers (dont ceux liés à l'accessibilité)
- les travaux de mises aux normes d'hygiène, aux normes électriques...
- les équipements : chambres froides, vitrines réfrigérées, fours de boulangerie...
- les équipements matériels de production, les matériels de manutention (manitou, transpalette)
- les investissements d'embellissements (étagères, enseignes, flocages...) et d'attractivité
- les investissements immatériels liés à la réalisation d'une prestation de conseil :
  - en matière d'accessibilité,
  - en lien avec le numérique, ou prestation liée à la création de sites internet ou visant à améliorer la visibilité sur le web (e-boutique, visites virtuelles...)
- les équipements matériels en lien avec les prestations numériques (logiciel de caisse ...).

Sont en revanche non éligibles :

- les matériels d'occasion non garantis 6 mois minimum
- les véhicules et matériels roulants, flottants ou volants (voiture, camion, bateaux...)
- les consommables (cartouches d'encre, ampoules...)
- les travaux réalisés en auto-construction.

Afin d'inscrire davantage ce dispositif dans une démarche de transition énergétique, une réflexion sur l'accompagnement des demandeurs dans leur projet de travaux et d'équipement et sur les investissements soutenus par la Communauté de Communes a été engagée.

En découlent les propositions d'évolution du Pass Commerce & artisanat suivantes :

**= > Conditionnalité de l'aide aux conseils gratuits de l'Agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Rennes (ALEC) .**

Chaque entreprise qui sollicite l'aide Pass Commerce & Artisanat bénéficiera de l'appui d'un technicien de l'Agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Rennes.

Les objectifs sont de :

- Sensibiliser, accompagner les professionnels à la rénovation énergétique performante de leur bâtiment et dans leur choix d'équipement.

Modalités d'intervention de l'ALEC :

- Diagnostic-conseil par téléphone pour qualifier le projet : si celui ne porte pas sur une amélioration énergétique, l'échange permettra de sensibiliser le porteur de projet à la maîtrise de l'énergie et de le renseigner sur les dispositifs d'aide existants en cas de rénovation future ;
- Visite technique sur site pour les projets de rénovation énergétique : diagnostic du bâtiment et de ses équipements ;
- Identification des pistes d'amélioration énergétique et préconisation de solutions ;
- Préconisation d'écogestes pour faire des économies d'énergie au quotidien.

Méthodologie / phasage :

- Dès réception du courrier de la CCVIA accusant réception d'une demande l'entreprise devra contacter l'ALEC pour convenir d'un rendez-vous et bénéficier d'un accompagnement.
- Un compte-rendu d'échanges (visa) et un tableau synthétique précisant les préconisations du diagnostic seront produits par l'ALEC et communiqués à la CCVIA et au consulaire en charge du montage du dossier. Le visa de l'ALEC est une pièce obligatoire du dossier de demande de subvention, il n'y aura pas d'instruction sans obtention de ce document.

### => Ajout de dépenses non éligibles

- Les équipements très énergivores (type systèmes de climatisation, chauffages extérieurs, convecteurs électriques...) hors équipements réglementaires, seront non éligibles ;

Monsieur le Président propose d'approuver les évolutions apportées au dispositif d'aide Pass Commerce & artisanat socle, et de l'autoriser à signer tout avenant à la convention avec la Région Bretagne pour ces évolutions.

**Vu** la délibération DEL\_2019\_029 du Conseil Communautaire en date du 12 février 2019 approuvant le dispositif PASS COMMERCE & ARTISANAT,

**Vu** la délibération DEL\_2020\_144 du Conseil Communautaire en date du 11 février 2020 approuvant les termes de la convention d'objectifs et de partenariats 2020-2022 avec l'ALEC du Pays de Rennes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**APPROUVE** les évolutions apportées au dispositif d'aide Pass Commerce & artisanat socle décrites ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout avenant à la convention avec la Région Bretagne pour ces évolutions et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 22/03/2021  
Reçu en préfecture le 22/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210322-DEL\_2021\_028-DE

<b>Date de convocation</b> : 03/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage</b> : 03/03/2021		Présents :	26
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, GOUPIL Jean-Pierre, DESMIDT Yves, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, MACE Alain, OBLIN Anita, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, BLACHE Marianne, BLAISE Laurence

**Absents ayant donné pouvoir :**

BERNABE Valérie donne procuration à GUERIN Patrice  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
DUMAS Patrice donne procuration à MACE Marie-Edith  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric  
VASNIER Pascal donne procuration à JAUEN Claude  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon  
JOUCAN Isabelle donne procuration à ALMERAS Loïc

**Secrétaire de séance** : Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_028****Objet Développement économique**

Pass Commerce Artisanat

Avenant n°1 à la convention

Par délibération DEL\_2019\_029 du 12 février 2019, le conseil communautaire a validé le dispositif d'aides économiques « Pass Commerce Artisanat » (PCA) et approuvé la convention partenariale entre le Conseil Régional de Bretagne et la Communauté de communes Val d'Ille- Aubigné ().

**1. mesures exceptionnelles**

En raison de la situation économique liée à la pandémie de COVID-19, la Commission Permanente du Conseil Régional de Bretagne du 6 juillet 2020 a adopté de nouvelles modalités d'assouplissement du dispositif PASS Commerce Artisanat avec une mise en œuvre du 7 juillet 2020 au 31 décembre 2020.

Le conseil communautaire a adopté lors de sa séance du 8 septembre 2020 les mesures d'ajustement proposées par la Région Bretagne (délibération DEL\_2020\_352).

En raison de la prolongation de la crise sanitaire, le Conseil régional de Bretagne a décidé par délibération du 18 décembre 2020, de prolonger ces mesures exceptionnelles jusqu'au 30 juin 2021.

**2. Pass commerce-artisanat numérique**

Par délibération en date du 18 décembre 2020, le Conseil régional de Bretagne a adopté le dispositif PASS commerce artisanat numérique. Le Val d'Ille-Aubigné, par délibération en date du 12 janvier 2021 (DEL 2021\_003) a approuvé la fiche du dispositif et le déploiement de celui-ci.

L'avenant n°1, ci-annexé, vient modifier, les articles suivants de la convention initiale signée en 2019 :

- article 2, alinéa 2.2 : prolongation des mesures exceptionnelles jusqu'au 30 juin 2021 et ajout des mesures spécifiques liées au volet numérique du Pass commerce-artisanat ;

- article 3 : modalités de versement des crédits régionaux liés au volet numérique du Pass commerce-artisanat.

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Monsieur le Président propose d'approuver l'avenant n°1 de la convention initiale Pass commerce-artisanat

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**APPROUVE** l'avenant 1 à la convention partenariale entre le Conseil Régional de Bretagne et la Communauté de communes Val d'Ille- Aubigné modifiant les articles 2 et 3 de la convention, tel que décrit ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant sus-cité (ci-annexé) et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*

Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*

Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 22/03/2021  
Reçu en préfecture le 22/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210322-DEL\_2021\_029-DE

<b>Date de convocation :</b> 03/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 03/03/2021		Présents :	26
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, GOUPIL Jean-Pierre, DESMIDT Yves, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, MACE Alain, OBLIN Anita, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, BLACHE Marianne, BLAISE Laurence

**Absents ayant donné pouvoir :**

BERNABE Valérie donne procuration à GUERIN Patrice  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
DUMAS Patrice donne procuration à MACE Marie-Edith  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric  
VASNIER Pascal donne procuration à JAUEN Claude  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon  
JOUCAN Isabelle donne procuration à ALMERAS Loïc

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_029****Objet Environnement**

Aide à la plantation de vergers

Modification de la convention

L'aide à la plantation d'arbres fruitiers dans le cadre du programme « Un verger pour demain », se fait via la signature d'une convention signée entre le particulier, l'association ou la Commune et la Communauté de communes. Le modèle de convention pour les particuliers a été validé en Conseil communautaire du 3 mai 2016, et modifié le 12 décembre 2017.

Cette convention prévoit des critères d'éligibilité qui sont confirmés sur site en amont de la signature entre le porteur de projet et la chargée de mission environnement (variétés locales, distance entre les fruitiers, environnement immédiat de la parcelle...). Elle fixe un montant plafond des dépenses pour chaque porteur de projet, qui est de 250€ d'achat. De plus, il est spécifié que « le nombre de factures à rembourser est limité à une par ménage ». Or, afin de respecter les critères d'éligibilité et notamment l'exigence d'implanter des variétés locales, il s'avère que certains particuliers n'ont pas la possibilité d'acheter tous leurs plans auprès d'une seule pépinière et ont donc plusieurs factures en leur possession.

Cette mention empêche donc le versement intégral de la subvention, alors même que le plafond de dépense n'est pas atteint et les critères d'éligibilité respectés.

Monsieur le Président propose de retirer cette mention de la convention et de modifier le point de la convention ainsi : « le montant éligible à l'aide pour la plantation de 10 arbres à surgreffer est plafonnée à 250€ TTC par projet et par ménage (soit une aide maximum de 125 € TTC), contre présentation d'une ou plusieurs factures acquittées. »

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné n° 166/2016 du 3 mai 2016,

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné n°449/2017 du 12 décembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de modifier l'alinéa 3 de l'article 3 de la convention *Sauvegarde des vergers existants Valorisation des fruits Plantation, taille et greffage des vergers* de la manière suivante :

- le montant éligible à l'aide pour la plantation des arbres à surgreffer est plafonné à 250€TTC par projet et par ménage (soit une aide maximum de 125€ TTC), contre présentation d'**une ou plusieurs factures acquittées**.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 22/03/2021  
Reçu en préfecture le 22/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210322-DEL\_2021\_030-DE

<b>Date de convocation</b> : 03/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage</b> : 03/03/2021		Présents :	26
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, GOUPIL Jean-Pierre, DESMIDT Yves, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, MACE Alain, OBLIN Anita, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, BLACHE Marianne, BLAISE Laurence

**Absents ayant donné pouvoir :**

BERNABE Valérie donne procuration à GUERIN Patrice  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
DUMAS Patrice donne procuration à MACE Marie-Edith  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric  
VASNIER Pascal donne procuration à JAUEN Claude  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon  
JOUCAN Isabelle donne procuration à ALMERAS Loïc

**Secrétaire de séance** : Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_030****Objet****Sport**

Salle multisports communautaire

Acquisition du foncier à Saint-Symphorien

Dans un objectif de développement d'une offre d'équipements sportifs structurants sur le territoire, la Communauté de communes a engagé une réflexion sur la construction d'une salle multisports.

Le secteur Nord-Ouest du territoire de la Communauté de communes a été identifié comme un secteur prioritaire pour ce projet car dénué d'équipements sportifs couverts, et où les seules salles de sport existantes sont aujourd'hui saturées.

Le foncier identifié est la parcelle cadastrée ZL30 (zonage 1AUG au PLUI), en bordure de la RD221, sur la commune de Saint-Symphorien, propriété de la Fondation de la Salle, située à Paris.

Pour ce projet, selon les conclusions de l'étude de faisabilité réalisée en 2017, et conformément aux réglementations des fédérations sportives dans le cadre d'une homologation de niveau régional, la superficie totale de l'équipement nécessaire (comprenant la halle sportive et les annexes) serait estimée à 1 700m<sup>2</sup> environ, à laquelle il faudrait rajouter les abords et l'aménagement des parkings, soit 5 000m<sup>2</sup>.

- Estimation de la superficie totale à acquérir : 7 500m<sup>2</sup> située à l'extrême Nord-Est de la parcelle cadastrée section ZL n°30.
- Estimation de la valeur vénale par les Domaines : 3,70€/m<sup>2</sup> (zonage 1AUG).

Une proposition d'acquisition de la parcelle a été présentée au propriétaire en mars 2020 sur les bases de l'estimation domaniale, soit 3,70€ HT/m<sup>2</sup>. Cette proposition n'a pas été retenue par la Fondation de la Salle qui l'a jugée trop basse. Après plusieurs échanges, la Fondation de la Salle a formulé une offre à un prix de 6,00€ HT/m<sup>2</sup>, soit 45 000€ HT compte tenu de la surface projetée pour ce projet.

Le 30 octobre 2020, le bureau communautaire a donné un avis favorable pour formuler une offre d'achat à la Fondation de la Salle sur la base d'un prix de 6,00€ HT/m<sup>2</sup>.

La localisation des parcelles, leur accessibilité en voirie et réseaux, et la proximité des équipements éducatifs et médico-sociaux, justifient un prix d'acquisition plus élevé que l'estimation domaniale.

Lors de son Conseil d'Administration du 15 décembre 2020, la Fondation de la Salle a accepté la cession de ce foncier à la Communauté de communes « pour un montant minimal net vendeur de 6,00€ HT/m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre nécessaire à la division parcellaire et permettant cette vente, seront pris en charge par l'acquéreur » .

Monsieur le Président propose :

- d'acquérir la parcelle cadastrée ZL n°30, située à Saint-Symphorien, d'une emprise d'environ 7 500m<sup>2</sup> (qui sera précisée lors du bornage) au prix de 6,00€ HT/m<sup>2</sup> pour la réalisation du projet de construction d'une salle multisports communautaire ;
- de désigner Maître Emmanuelle CROSSOIR, de l'étude notariale de Saint Germain sur Ille, en qualité de notaire pour rédiger l'acte de cette acquisition et procéder aux formalités relatives aux publicités foncières,
- d'accepter la prise en charge des frais de géomètre incluant les frais de bornage, de division foncière et d'enregistrement de la parcelle au service des hypothèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée ZL n°30, située à Saint-Symphorien, d'une emprise d'environ 7 500m<sup>2</sup> (qui sera précisée lors du bornage) au prix de 6,00€ HT/m<sup>2</sup> pour la réalisation du projet de construction d'une salle multisports communautaire ;

**DÉSIGNE** Maître Emmanuelle CROSSOIR, de l'étude notariale de Saint Germain sur Ille, en qualité de notaire pour rédiger l'acte de cette acquisition et procéder aux formalités relatives aux publicités foncières,

**ACCEPTE** la prise en charge des frais de géomètre incluant les frais de bornage, de division foncière et d'enregistrement de la parcelle au service des hypothèques.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 22/03/2021  
Reçu en préfecture le 22/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210322-DEL\_2021\_031-DE

<b>Date de convocation</b> : 03/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage</b> : 03/03/2021		Présents :	26
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOUGLE Alain, GOUPIL Jean-Pierre, DESMIDT Yves, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, MACE Alain, OBLIN Anita, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, BLACHE Marianne, BLAISE Laurence

**Absents ayant donné pouvoir :**

BERNABE Valérie donne procuration à GUERIN Patrice  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
DUMAS Patrice donne procuration à MACE Marie-Edith  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric  
VASNIER Pascal donne procuration à JAUEN Claude  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon  
JOUCAN Isabelle donne procuration à ALMERAS Loïc

**Secrétaire de séance** : Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_031**

**Objet Eau-Assainissement**

AEP

CEBR - Désignation d'un 3eme délégué

Par arrêté préfectoral en date du 19 février 2021, les statuts de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) ont été modifiés. La CCVIA est désormais membre de ce syndicat mixte, en représentation-substitution pour 16 communes de son territoire, pour l'exercice de la compétence Eau. A ce titre, la CCVIA doit être représentée par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Il convient donc aujourd'hui de désigner 2 délégués supplémentaires.

Rappel des délégués désignés à ce jour :

- titulaires : Mme MACE, M. LOUAPRE
- suppléants : M. PERRIGAULT, M. GEORGET.

M. GEORGET est candidat pour le poste de titulaire. M. VASNIER et M. ALMERAS sont candidats pour les 2 postes de suppléants.

Monsieur le Président propose de désigner ces délégués pour siéger à la CEBR.

**Vu** les statuts modifiés de la Collectivité Eau du Bassin Rennais,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉSIGNE** M. Régis GEORGET en tant que représentant titulaire de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné au comité syndical de la Collectivité Eau du Bassin Rennais,

**DÉSIGNE** M. Pascal VASNIER et M. Loïc ALMERAS, en tant que représentant suppléants de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné au comité syndical de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Les délégués de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné au comité syndical de la CEBR sont donc :

Titulaires	Suppléants
Mme Marie-Edith MACE	M. Gérard PERRIGAULT,
M. Bernard LOUAPRE	M. Pascal VASNIER
M. Régis GEORGET	M. Loïc ALMERAS

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 22/03/2021  
Reçu en préfecture le 22/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210322-DEL\_2021\_032-DE

<b>Date de convocation :</b> 03/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 03/03/2021		Présents :	26
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, GOUPIL Jean-Pierre, DESMIDT Yves, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, MACE Alain, OBLIN Anita, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, BLACHE Marianne, BLAISE Laurence

**Absents ayant donné pouvoir :**

BERNABE Valérie donne procuration à GUERIN Patrice  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
DUMAS Patrice donne procuration à MACE Marie-Edith  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric  
VASNIER Pascal donne procuration à JAUEN Claude  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon  
JOUCAN Isabelle donne procuration à ALMERAS Loïc

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_032****Objet**                    **Eau-Assainissement**

AEP - Annuité d'emprunt 2021

Convention de remboursement avec CEBR

Le transfert de la compétence eau potable à la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour les 13 communes des ex-SIE de la Motte aux Anglais, SIE AFMA, SIE de Tinténiac et SIE de Saint Aubin d'Aubigné a été acté que par arrêté préfectoral en date du 19 février 2021. Aussi, l'ensemble des contrats et conventions qui avaient été repris en 2020 par la CCVIA, au titre de la compétence eau potable sur ces 13 communes, n'a pu être re-transféré à la CEBR avant le début de l'exercice comptable 2021.

Une annuité d'emprunt de 6 782,54€ à échéance du 30 janvier 2021 au profit de ARKEA Banque a ainsi été prélevé automatiquement sur le budget de la CCVIA le 28 janvier 2021. Cette dépense n'a pas été mandatée par la CCVIA et doit être régularisée.

Considérant que le transfert de la compétence eau potable à la CEBR sur ce territoire aurait dû être effectif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Considérant que l'ensemble de l'actif et du passif relatif à la compétence eau potable sur le territoire de la CCVIA sera transféré à la CEBR dans les meilleurs délais, et qu'il n'existe donc pas d'enjeux financiers entre les budgets associés de ces deux collectivités,

Considérant que la CCVIA ne prévoit pas de réaliser de budget Eau Potable pour le seul mois de janvier 2021 (toutes précautions ayant été prises en ce sens),

Il est proposé que la Collectivité Eau du Bassin Rennais prenne en charge directement cette annuité d'emprunt.

Considérant que la date d'échéance est antérieure à la date de l'arrête préfectoral de transfert, une convention doit être signée entre les deux parties pour matérialiser cet accord.

Monsieur le Président propose d'approuver une convention de prise en charge financière de l'annuité d'emprunt et sollicite l'autorisation de la signer.

---

**Vu** l'arrêté préfectoral du 19 février modifiant les statuts de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR),

**Considérant** que l'exercice de la compétence eau est dorénavant exercée par la CEBR pour 16 communes du territoire du Val d'Ille-Aubigné,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**APPROUVE** la convention avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais relative à la prise en charge financière de l'annuité d'emprunt de 6 782,54€ à échéance du 30 janvier 2021,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 22/03/2021  
Reçu en préfecture le 22/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210322-DEL\_2021\_033-DE

<b>Date de convocation</b> : 03/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage</b> : 03/03/2021		Présents :	26
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOUGLE Alain, GOUPIL Jean-Pierre, DESMIDT Yves, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, MACE Alain, OBLIN Anita, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, BLACHE Marianne, BLAISE Laurence

**Absents ayant donné pouvoir :**

BERNABE Valérie donne procuration à GUERIN Patrice  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
DUMAS Patrice donne procuration à MACE Marie-Edith  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric  
VASNIER Pascal donne procuration à JAUEN Claude  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon  
JOUCAN Isabelle donne procuration à ALMERAS Loïc

**Secrétaire de séance** : Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_033**

**Objet** **Eau-Assainissement**  
 GEMA - EPTB Vilaine  
 Désignations et procédure de transfert

1. GEMAPI versus grand cycle de l'eau - rappel

La GEMAPI est une compétence obligatoire des EPCI depuis le 1er janvier 2018, en vertu des lois MAPTAM, NOTRe et GEMAPI.

Elle est inscrite au CGCT et au code de l'environnement en référence à 4 items du grand cycle de l'eau définies à l'article L211-7 :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

La CCVIA souhaitant exercer pleinement cette compétence, outre les items 1,2,5 et 8 de la GEMAPI, elle exerce également les items :

- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (notamment les actions bocage) ;
- 6° La lutte contre la pollution ;
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants - en partie,
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 12° L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

2. Contexte organisationnel 2021

Sur la CCVIA ces compétences sont exercées :

- en propre : pour la prévention des inondations (en l'absence d'enjeux) et le bocage sur l'ensemble du territoire : pôle environnement,
- par 3 syndicats de bassin versant : pour les actions milieu aquatique : BV Ille, Illet et Flume, BV Couesnon Aval et BV Linon,
- par 3 syndicats mixtes pour le portage des SAGE : EPTB Vilaine, le Syndicat du Bassin Versant du Couesnon (ex- Syndicat Mixte du Sage Couesnon) et l'EPTB Rance Frémur.

La CCVIA adhère aujourd'hui directement :

- au syndicat de l'Ille, Illet et Flume : 10 délégués titulaires,
- au syndicat du Couesnon aval : 2 délégués titulaires,
- au syndicat du Linon : 2 délégués titulaires,
- à l'EPTB Vilaine – porteur du SAGE Vilaine : 1 délégué titulaire.



Fig. 1 Syndicats de BV sur la CCVIA (avant fusion Flume + Ille et Illet au 01/01/2020)

3. Les projets GEMA en cours - secteur Vilaine (secteur BV Ille, Illet et Flume)

Le syndicat actuel, issu de la fusion des BV Flume et BV Ille et Illet, représente un territoire 580 km² pour 140 000 habitants. Ses membres sont : la CCVIA, Rennes Métropole, L2C et la CC Bretagne Romantique.

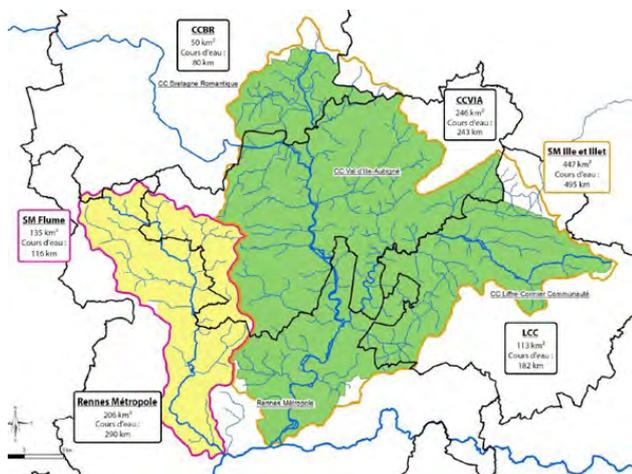


Fig.2 Syndicats de BV Flume + Ille et Illet

La réorganisation du volet Gestion des Milieux Aquatiques de la compétence GEMAPI et des compétences associées (ruissellement, bocage, pollutions diffuses) sur l'amont de la Vilaine en deux unités Est et Ouest au sein de l'EPTB Vilaine est en cours. Plusieurs actions se sont engagées avec une perspective de transfert et de mise en place des unités début 2022.

Comme approuvé par la délibération de principe de la CCVIA n°2020-431 du 08 décembre 2020, la GEMA devrait être transférée à l'EPTB Vilaine en lieu en place des BV existants au 1er janvier 2022. Sur l'unité de gestion Ouest, qui concerne la CCVIA, cela concerne les territoire des BV Ille, Illet et Flume, plus le BV du Meu, plus des masses d'eau de la ville de Rennes et une partie des masses d'eau de Vallons de Haute Bretagne Communauté.

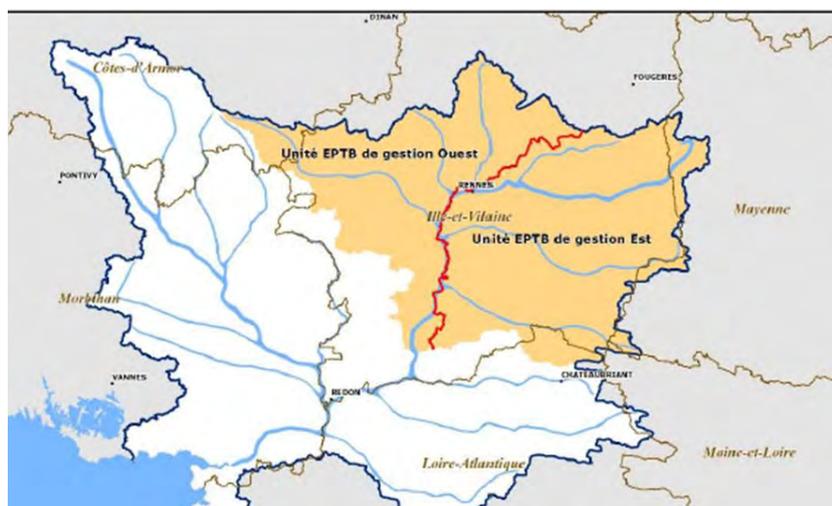


Fig.3 Découpage des unités ouest et est

Ce comité territorial ouest sera composé de 32 élus dont les 11 délégués EPCI titulaires à l'EPTB et 21 élus désignés par les EPCI. Pour la CCVIA, en plus de Daniel HOUILTE, délégué titulaire à l'EPTB il convient donc de désigner dès aujourd'hui 3 autres représentants qui siégeront au comité territorial ouest pour l'année de fonctionnement « à blanc ». Bien qu'il ne s'agisse pas d'un mandat officiel ils seront chargés de préparer le transfert de la compétence (aspects organisationnels, techniques, financiers et RH).

Planning de travail :

- Délibération de principe sur le transfert de la GEMA à l'EPTB – ok
- Précédents CT à blanc : élections informelles du Président (J. RONSIN) et VP des unités territoriales (dont D. Houitte sur pollutions diffuses, bocage et ruissellement),
- Délibération des EPCI sur procédure de transfert : droit commun ou dérogatoire.
- Prochain CT à blanc : 29/03 et 21/04 avec l'ensemble des représentants des EPCI.

Afin d'assurer ce transfert, deux procédures sont possibles :

- la procédure de droit commun issue de l'article L5211-18 du CGCT et suivants
- la procédure « dérogatoire » de transfert d'un syndicat à un autre syndicat issu de l'article L5711-4 du CGCT

La procédure de droit commun implique un retrait des EPCI membre des syndicats de Bassin Versant et un accord du Comité Syndical du Syndicat de Bassin Versant, avant un transfert des compétences GEMA et associées à l'EPTB Vilaine. Dans l'hypothèse où ce retrait n'est pas accepté par le Syndicat, c'est la procédure de l'article L5211-18 du CGCT qui s'applique

avec une intervention du représentant de l'Etat. Cette procédure nécessite des délibérations concordantes des organes délibérants des EPCI et des Syndicats sur les conditions financières et patrimoniales du personnel puis des délibérations concordantes des organes délibérants des EPCI et de l'EPTB Vilaine sur les compétences transférées et les conditions de ce transfert. Cette procédure nécessite plus de temps et un processus de transfert financier, patrimonial et du personnel plus complexe.

La procédure de transfert d'un syndicat à un autre syndicat (article L 5711-4) permet à un Syndicat de transférer toutes ses compétences à un autre Syndicat, et d'adhérer et de se dissoudre concomitamment. Les EPCI membre du Syndicat dissous le remplacent en lieu et place dans le nouveau Syndicat. Cette procédure emporte un transfert de droit de toutes les compétences des Syndicats de bassin versant et un transfert financier et patrimonial automatique vers le nouveau Syndicat : le nouveau Syndicat le remplace dans ses droits et obligations. Cette procédure est moins complexe concernant les délais mais nécessite tout de même une saisie des CDCI d'Ille et Vilaine et de Loire Atlantique. Si certains EPCI membres du syndicat de bassin versant ne souhaitaient pas adhérer à l'EPTB Vilaine, ils pourraient demander leur retrait du syndicat de bassin versant avant la délibération du syndicat décidant le transfert des compétences à l'EPTB Vilaine et sa dissolution au 1er janvier 2022.

Lors de l'installation des Comités Territoriaux « à blanc » des unités Est et Ouest des 25 et 27 janvier 2021 en présence des délégués titulaires des EPCI à l'EPTB, et lors du Comité Syndical de l'EPTB du 05 février, des échanges politiques ont eu lieu à ce sujet. Un consensus est alors apparu pour la procédure dérogatoire qui simplifie fortement les démarches administratives et permet un transfert d'office de l'ensemble des compétences, des agents et des marchés dans un délai fortement réduit au regard de la procédure de droit commun.

Un choix unanime étant nécessaire pour retenir la procédure dérogatoire, il est demandé aux EPCI adhérents à l'EPTB et aux Syndicats d'adopter une délibération de principe à ce sujet en mars au plus tard.

Complément d'information sur les enjeux financiers sur ce secteur pour CCVIA :

- Coût de la GEMA en 2019 : 45 000 € (cotisations EPTB + Flume + Ille et Illet),
- Coût de la GEMA en 2021 (ambition PDM, clé 70%/30%) : 120 000€ (cotisations EPTB + BV),
- Coût potentiel en 2024 (ambition PDM sur toute l'unité) non connu à ce stade : des enjeux très forts sur le Meu (MA PDM = 4 fois les actions actuelles) et des chiffrages à réaliser sur Rennes et VHBC. Estimation donnée à 5M€/an

Commission Locale de l'Eau : sur ce secteur : 8 membres de la CLE Vilaine représentent les EPCI. Ils sont désignés par l'AMF.

Monsieur le Président propose de désigner Mme Sophie Le Dréan Quenech'Du (Melesse), Mme Anne-Laure Duval (Saint-Aubin d'Aubigné) et M. David Dugueperoux (Gahard) en tant que représentants de la CCVIA au sein du comité territorial à blanc de l'unité de gestion ouest pour l'année 2021.

Il est proposé d'approuver le principe d'un transfert du volet Gestion des Milieux Aquatiques de la compétence GEMAPI et d'une partie des compétences associées, déjà transférées au syndicat de bassin versant (ruissellement, pollutions diffuses mais hors bocage) vers l'EPTB Vilaine avec la création de l'unité Ouest au sein de cet établissement au 01/01/22 selon les dispositions de l'article L5711-4 du CGCT (procédure dérogatoire de transfert d'un syndicat à un autre syndicat).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉSIGNE** Mme Sophie Le Dréan Quenech'Du (Melesse), Mme Anne-Laure Duval (Saint-Aubin d'Aubigné) et M. David Dugueperoux (Gahard) en tant que représentants de la CCVIA au sein du comité territorial à blanc de l'unité de gestion ouest pour l'année 2021,

**APPROUVE** le principe d'un transfert du volet Gestion des Milieux Aquatiques de la compétence GEMAPI et d'une partie des compétences associées, déjà transférées au syndicat de bassin versant de la Flume, de l'Ille et de l'Illet (ruissellement, pollutions diffuses mais hors bocage) vers l'EPTB Vilaine avec la création de l'unité Ouest au sein de cet établissement au 01/01/22 selon les dispositions de l'article L5711-4 du CGCT (procédure dérogatoire de transfert d'un syndicat mixte à un autre syndicat mixte).

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 22/03/2021  
Reçu en préfecture le 22/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210322-DEL\_2021\_034-DE

<b>Date de convocation :</b> 03/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 03/03/2021		Présents :	26
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, GOUPIL Jean-Pierre, DESMIDT Yves, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, MACE Alain, OBLIN Anita, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, BLACHE Marianne, BLAISE Laurence

**Absents ayant donné pouvoir :**

BERNABE Valérie donne procuration à GUERIN Patrice  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
DUMAS Patrice donne procuration à MACE Marie-Edith  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric  
VASNIER Pascal donne procuration à JAUEN Claude  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon  
JOUCAN Isabelle donne procuration à ALMERAS Loïc

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

N° DEL\_2021\_034

**Objet** Eau-Assainissement  
 GEMAPI

Avis sur la réorganisation sur le bassin versant du Couesnon

1. **GEMAPI versus grand cycle de l'eau - rappel**

La GEMAPI est une compétence obligatoire des EPCI depuis le 1er janvier 2018, en vertu des lois MAPTAM, NOTRe et GEMAPI.

Elle est inscrite au CGCT et au code de l'environnement en référence à 4 items du grand cycle de l'eau définies à l'article L211-7 :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

En sus de l'exercice des missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement composant la compétence GEMAPI, la CCVIA souhaite également exercer les missions telles que définies aux alinéas dudit article L211-7 suivants :

- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (notamment les actions bocage) ;
- 6° La lutte contre la pollution ;
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants - en partie,
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 12° L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

2. **Contexte organisationnel 2021**

Sur la CCVIA ces compétences sont exercées :

- en propre : pour la prévention des inondations (en l'absence d'enjeux) et le bocage sur l'ensemble du territoire : pôle environnement,
- par 3 syndicats de bassin versant : pour les actions milieu aquatique : BV Ille, Illet et Flume, BV Couesnon Aval et BV Linon,
- par 3 syndicats mixtes pour le portage des SAGE : EPTB Vilaine, le Syndicat du Bassin Versant du Couesnon (ex- Syndicat Mixte du Sage Couesnon) et l'EPTB Rance Frémur.

La CCVIA adhère aujourd'hui directement :

- au syndicat de l'Ille, Illet et Flume : 10 délégués titulaires,
- au syndicat du Couesnon aval : 2 délégués titulaires,
- au syndicat du Linon : 2 délégués titulaires,
- à l'EPTB Vilaine – porteur du SAGE Vilaine : 1 délégué titulaire.

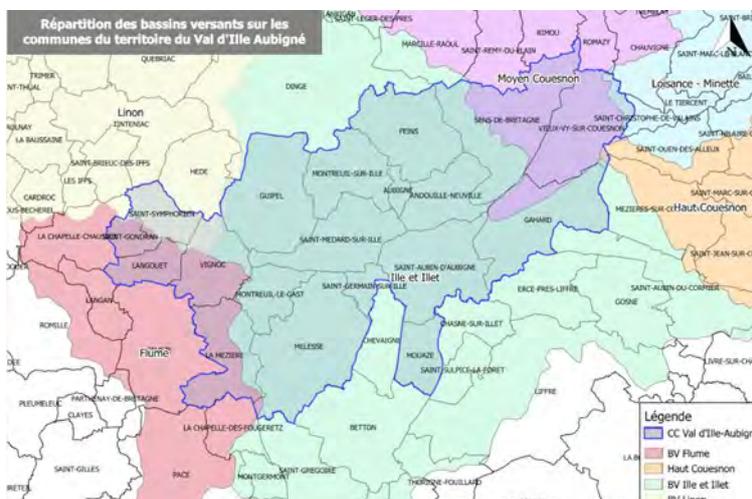


Fig. 1 Syndicats de BV sur la CCVIA (avant fusion Flume + Ille et Illet au 01/01/2020)

3. **Les projets GEMA en cours - secteur Couesnon (secteur BV Couesnon Aval)**

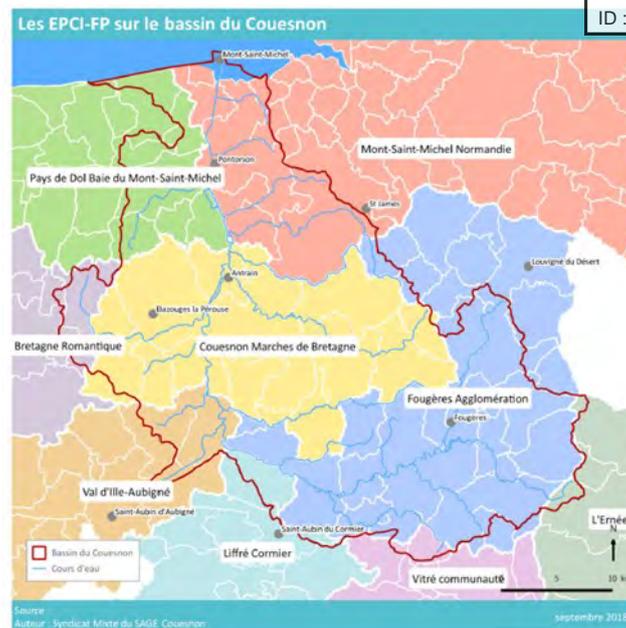


Fig. 2. EPCI du Bassin versant du Couesnon (ex syndicat mixte du SAGE Couesnon)

Une étude menée en 2018 par les cabinets Marc et Artelia pour le compte de l'ex Syndicat Mixte du SAGE Couesnon, avait permis de dégager fin 2018, un projet d'évolution vers un syndicat compétent pour le portage du Sage Couesnon et à la carte pour le volet GEMA (Fougères Agglo souhaitant continuer à exercer cette compétence en régie sur le Haut Couesnon, par conventionnement avec les autres EPCI). Dans ce projet, les syndicats de BV du Couesnon aval et de BV Loisançe Minette seraient alors dissous, et le volet bocage serait conservé par les EPCI en régie.

Sur sollicitation de M. BOISVENT, Président du syndicat du bassin versant du Couesnon, une rencontre était organisée le 15 décembre 2020 avec MM. HOUITTE et LOUAPRE pour présenter le projet d'évolution de cette structure. Le support de présentation est joint en annexe.

Les points essentiels à retenir de ce projet d'évolution sont :

- Des missions socle et des missions à la carte : planification du SAGE, coordination des contrats de bassins versant, GEMA, lutte contre les pollutions diffuses,
- Gouvernance : 50% AEP, 50% EPCI-FP : 1 délégué CCVIA sur 22 titulaires,
- Autofinancement selon les compétences transférées (clé population dans le BV : 3.3% pour CCVIA):
  - Planification SAGE : 50 k€
    - Actuellement pris en charge à 100% par AEP
    - Demain répartition entre AEP et EPCI-FP hypothèses : 80/20% ou 50%/50%,
  - Coordination contrats : 15 k€
    - Actuellement ?
    - Demain répartition entre AEP et EPCI-FP hypothèses : 80/20% ou 50%/50% sachant que CCVIA = 7% de la pop sur ce territoire (hors Haut Couesnon)
  - Lutte contre les pollutions diffuses : 27 k€
    - Actuellement pris en charge par le BV Couesnon Aval et le SMPBC,
    - Demain proportion inchangé AEP / EPCI-FP mais clé 50% surface/50%pop sur le BV
  - GEMAPI (ambition actuelle) : 108 k€ déjà pris en charge par les EPCI indirectement via les syndicats de BV (et FA en direct)
  - Soit pour CCVIA une cotisation sur ce secteur estimée entre 9 500 et 10 500 € de cotisation
- Procédure juridique de transfert de compétence : non aboutie à ce stade. Demande du syndicat pour un soutien des EPCI pour l'obtention de la labellisation EPAGE et d'une rédaction statutaire sous forme de concours plutôt que d'un transfert de compétence simple (CGCT),

Informations complémentaires sur les enjeux financiers sur ce secteur pour CCVIA :

- Coût de la GEMA pour CCVIA en 2019 sur ce secteur : 5 500 € (2.04€/habitant)
- Coût attendu après intégration du nord Gahard au sein du seul BV Couesnon Aval : 6 000 € (2.04€/habitant dans le BV),
- Coût attendu dans le cadre du projet de transfert au BV du Couesnon (porteur du SAGE) : 9 500 à 10 500€
- Si niveau d'ambition = PDM sur territoire BV Couesnon Aval + BV Loisançe Moinette : participation CCVIA pouvant aller jusqu'à 38 000€ (cf note du bureau communautaire de juin 2019).

CLE sur ce secteur : 1 représentant CCVIA : B. LOUAPRE

Annexes : support de présentation de la rencontre du 15/12/2020 avec le BV Couesnon

Il vous est proposé :

- d'émettre un avis favorable au projet de la transfert de la gestion des milieux aquatiques et compétences associées (hors la gestion et restauration du bocage) de l'EPCI-FP au syndicat du bassin versant du Couesnon (porteur aujourd'hui du SAGE) par adhésion directe de la CCVIA.
- d'émettre un avis favorable au projet de demande de labellisation EPAGE associée à ce projet de réorganisation des compétences,
- d'émettre un avis favorable de principe à la réflexion juridique sur une rédaction statutaire par concours, sous réserve de sa validation juridique par les services de l'état et que cela permette une imputation budgétaire des dépenses engagées par les EPCI-FP en investissement plutôt qu'en fonctionnement (cas des cotisations).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**EMET** un avis favorable au projet de la transfert de la gestion des milieux aquatiques et compétences associées (hors bocage) de l'EPCI-FP au syndicat du bassin versant du Couesnon (porteur aujourd'hui du SAGE) par adhésion directe de la CCVIA,

**EMET** un avis favorable au projet de demande de labellisation EPAGE associée à ce projet de réorganisation des compétences,

**EMET** un avis favorable à la réflexion juridique sur une rédaction statutaire par concours, sous réserve de sa validation juridique par les services de l'état et que cela permette une imputation des dépenses engagées par les EPCI-FP en investissement plutôt qu'en fonctionnement (cas des cotisations).

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 22/03/2021  
Reçu en préfecture le 22/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210322-DEL\_2021\_035-DE

<b>Date de convocation :</b> 03/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 03/03/2021		Présents :	26
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, GOUPIL Jean-Pierre, DESMIDT Yves, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, MACE Alain, OBLIN Anita, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, BLACHE Marianne, BLAISE Laurence

**Absents ayant donné pouvoir :**

BERNABE Valérie donne procuration à GUERIN Patrice  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
DUMAS Patrice donne procuration à MACE Marie-Edith  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric  
VASNIER Pascal donne procuration à JAUEN Claude  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon  
JOUCAN Isabelle donne procuration à ALMERAS Loïc

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_035**

**Objet Eau-Assainissement**

GEMAPI

CT Rance Frémur - Avenant n°1

1. GEMAPI versus grand cycle de l'eau - rappel

La GEMAPI est une compétence obligatoire des EPCI depuis le 1er janvier 2018, en vertu des lois MAPTAM, NOTRe et GEMAPI.

Elle est inscrite au CGCT et au code de l'environnement en référence à 4 items du grand cycle de l'eau définies à l'article L211-7 :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

La CCVIA souhaitant exercer pleinement cette compétence, outre les items 1,2,5 et 8 de la GEMAPI, elle exerce également les items :

- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (notamment les actions bocage) ;
- 6° La lutte contre la pollution ;
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants - en partie,
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 12° L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

2. Contexte organisationnel 2021

Sur la CCVIA ces compétences sont exercées :

- en propre : pour la prévention des inondations (en l'absence d'enjeux) et le bocage sur l'ensemble du territoire : pôle environnement,
- par 3 syndicats de bassin versant : pour les actions milieu aquatique : BV Ille, Illet et Flume, BV Couesnon Aval et BV Linon,
- par 3 syndicats mixtes pour le portage des SAGE : EPTB Vilaine, le Syndicat du Bassin Versant du Couesnon (ex- Syndicat Mixte du Sage Couesnon) et l'EPTB Rance Frémur.

La CCVIA adhère aujourd'hui directement :

- au syndicat de l'Ille, Illet et Flume : 10 délégués titulaires,
- au syndicat du Couesnon aval : 2 délégués titulaires,
- au syndicat du Linon : 2 délégués titulaires,
- à l'EPTB Vilaine – porteur du SAGE Vilaine : 1 délégué titulaire.

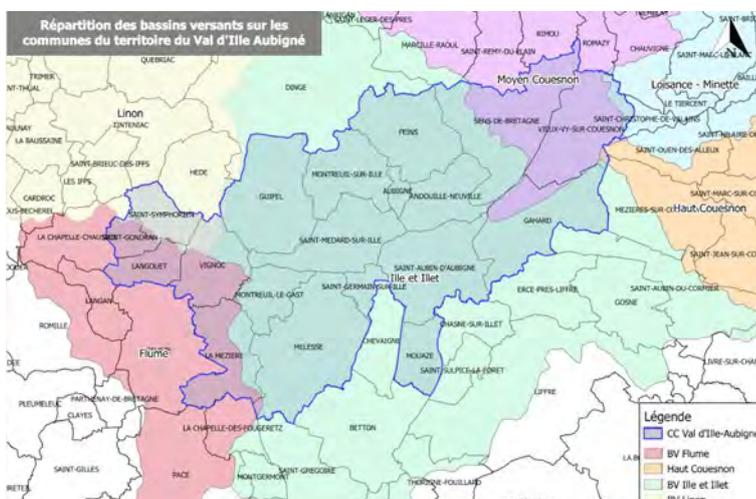


Fig. 1 Syndicats de BV sur la CCVIA (avant fusion Flume + Ille et Illet au 01/01/2020)

3. Les projets GEMA en cours - secteur Rance (secteur BV Linon)

La CCVIA est membre du syndicat de BV du Linon : 300 km<sup>2</sup> pour 26 000 habitants.  
La CCVIA est l'un des seuls EPCI du territoire « Rance Fremur » à ne pas être membre syndicat du Linon qui assure cette représentation indirecte.

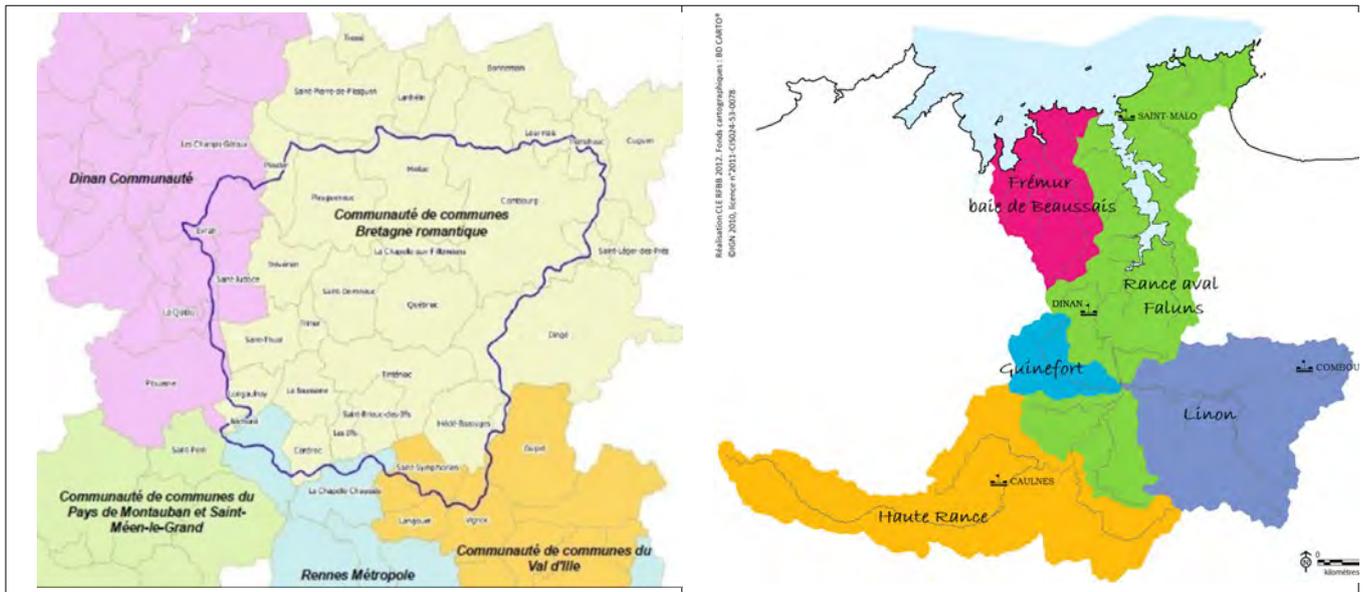


Fig. 6 Le BV Linon et l'EPTB Rance Frémur

Le bassin-versant du Linon devant intégrer le contrat unique passé avec l'agence de l'eau Loire Bretagne et la région au 01/01/2021 sur le secteur de la Rance (démarré un an plus tôt), un avenant à ce contrat unique devait être signé fin 2020 par les parties.

Des réunions de travail ont été organisées fin 2020 par le BV Linon et Dinan Agglomération (en tant que structure porteuse du contrat unique) afin de définir le contenu de cet avenant.

Les éléments définitifs ayant été adressés aux services de la CCVIA en date du 27 janvier 2021, ils vous sont aujourd'hui portés à connaissance en vue d'approuver cet avenant lors du prochain conseil communautaire et d'autoriser M. Le Président à le signer.

Cet avenant ayant été travaillé tardivement, il n'a pas été prévu de véritable changement dans les pratiques d'action du syndicat de BV qui se donne 2021-2022 pour retravailler un programme d'action en lien avec les EPCI en fonction du niveau d'ambition qui pourrait être redéfini par ces derniers.

Une réunion politique des Présidents d'EPCI, initialement programmée en décembre 2020, a été reportée à fin mars 2021 pour aborder ces sujets.

NB : L'avenant 1 du contrat porte à la fois sur le programme d'actions BV 2021-2022 du Linon (MO : Syndicat Mixte du Bassin du Linon, Communauté de Communes Bretagne Romantique, Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné et des Maîtres d'Ouvrage Associés Agricoles : ADAGE et AGROBIO 35), le programme d'animation agricole de l'Aire d'alimentation de la Ville Burel (MO : Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de l'Hyvet) et le projet d'acquisition de zones humides (Linon) porté par la commune d'Evran.

Cet avenant a été acté par le Comité de Pilotage du Contrat Rance & Frémur du 15 décembre dernier (relevé de conclusions en cours de finalisation). Il est en phase de validation au niveau Agence de l'Eau Loire Bretagne et devait être signé en février par l'AELB.

La CCVIA est signataire de cet avenant au titre de l'animation agricole (échanges parcellaires).

Enjeux financiers sur ce secteur :

- Coût de la GEMA pour CCVIA en 2019 : 4 300 € (4.15€/habitant)
- Coût attendu dans le cadre de cet avenant : pas de modification,
- Si niveau d'ambition = PDM, aucune donnée à ce jour sur les évolutions de missions et d'enveloppe sur le territoire Linon.

Commission Locale de l'Eau sur ce secteur : 1 représentant CCVIA : D. HOUITTE

Monsieur le Président propose d'approuver le projet d'avenant n°1 au contrat unique Rance Fremur, et sollicite l'autorisation de le signer.

Par ailleurs, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une adhésion directe de la Communauté de Communes auprès

de l'EPTB Rance Fremur, porteur du SAGE du même nom, afin de participer à la gouvernance

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**APPROUVE** le projet d'avenant n°1 au contrat unique Rance Fremur, ci-annexé,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant sus-cité et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une adhésion directe de la Communauté de Communes auprès de l'EPTB Rance Fremur.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 22/03/2021  
Reçu en préfecture le 22/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210322-DEL\_2021\_036-DE

<b>Date de convocation :</b> 03/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 03/03/2021		Présents :	26
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, GOUPIL Jean-Pierre, DESMIDT Yves, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, MACE Alain, OBLIN Anita, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, BLACHE Marianne, BLAISE Laurence

**Absents ayant donné pouvoir :**

BERNABE Valérie donne procuration à GUERIN Patrice  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
DUMAS Patrice donne procuration à MACE Marie-Edith  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric  
VASNIER Pascal donne procuration à JAUEN Claude  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon  
JOUCAN Isabelle donne procuration à ALMERAS Loïc

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_036**

**Objet**                    **Eau-Assainissement**

Assemblée Bretonne de l'Eau

Désignation de représentants

Par courriel en en date 12 février 2021, la CCVIA est invitée à siéger au sein de l'assemblée Bretonne de l'Eau pour les 3 ans à venir. Afin d'assurer la parité au sein de cette instance, un binôme de candidat homme/femme doit être désigné par la CCVIA en vue de sa représentation (une seule personne retenue par la région pour le siège attribué).

Monsieur le Président propose de siéger à l'assemblée bretonne de l'Eau et de désigner M. Daniel HOUITTE ou Mme Sophie LE DREAN- QUENEC'H DU pour représenter la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉSIGNE** M. Daniel HOUITTE ou Mme Sophie LE DREAN- QUENEC'H DU pour représenter la Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné à l'assemblée bretonne de l'Eau.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 19/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 22/03/2021  
Reçu en préfecture le 22/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210322-DEL\_2021\_037-DE

<b>Date de convocation :</b> 03/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 03/03/2021		Présents :	26
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, à 19 Heures 00, à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, GOUPIL Jean-Pierre, DESMIDT Yves, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, MACE Alain, OBLIN Anita, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, BLACHE Marianne, BLAISE Laurence

**Absents ayant donné pouvoir :**

BERNABE Valérie donne procuration à GUERIN Patrice  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
DUMAS Patrice donne procuration à MACE Marie-Edith  
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques  
HAMON Carole donne procuration à BOUGEOT Frédéric  
VASNIER Pascal donne procuration à JAUEN Claude  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon  
JOUCAN Isabelle donne procuration à ALMERAS Loïc

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_037****Objet****Tourisme**

Domaine de Boulet

Destruction de matériel nautique pour recyclage

La Fédération Française de Voile procède à un recensement auprès des clubs de voile de leurs matériels en fin de vie afin d'organiser sur chaque département une collecte de matériaux à recycler.

Les bateaux sont ainsi collectés directement dans les clubs et ensuite pris en charge par la filière de déconstruction APER.

L'APER est l'éco-organisme national agréé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire pour la gérer la déconstruction et le recyclage des bateaux de plaisance en fin de vie.

« [www.recyclermonbateau.fr](http://www.recyclermonbateau.fr) »

Voici la présentation du recensement du matériel nautique réalisé par les services de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné ne présentant plus aucune utilité pour cause de vétusté, de non-conformité et remise en état impossible :

- 1 catamaran hobie cat 16

Les flotteurs ont fait l'objet de nombreuses réparations et ce bateau sert de réserve de pièces de rechange pour les autres Hobie Cat 16 depuis plus d'un an. Sa remise en service nécessiterait l'achat de nombreuses pièces (en particulier le rail de chariot d'écoute et les 2 supports de safran) et représenterait un coût similaire à l'achat d'un bateau récent d'occasion. Les pièces pouvant être réutilisées comme pièces de rechange pour les autres bateaux seront démontées et stockées.

- 1 dériveur 420

Il n'a pas touché l'eau depuis au moins 4 ans et lorsqu'il était encore proposé à la location, il ne faisait pas recette (environ 2 ou 3 locations par an). Les rares amateurs de dériveur lui préfèrent le Bizzu qui est beaucoup plus récent (12 ans « seulement »). Seul le mat et les voiles pourraient trouver preneur mais à un prix dérisoire. Pour information, il est facile de trouver un bon 420 d'occasion avec remorque pour moins de 1000 euros.

- 2 coques (flotteurs) de catamaran f1

Voilà plus de 12 ans que le dernier F1 a navigué sur l'étang. Il ne reste plus guère à Feins que les coques qui ne sont d'aucune utilité et n'ont aucune valeur.

Au vu de l'état de ces matériels, la cession à titre gratuit pour déconstruction apparaît comme la solution la moins pénalisante pour la CCVIA et permettant d'améliorer l'impact environnemental de cette destruction.

Monsieur le Président propose :

- d'accepter la cession à titre gratuit pour déconstruction de l'ensemble de ces matériels

- de valider la sortie d'inventaire pour déconstruction de ces matériels (sortie partielle du bien N°2006-1, valeur brute 4000 €)

- d'autoriser le Président à signer tous les documents inhérents à ce dossier et de procéder aux formalités de cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ACCEPTE** la cession à titre gratuit pour déconstruction de l'ensemble des matériels décrits ci-dessus,

**VALIDE** la sortie d'inventaire pour déconstruction de ces matériels (sortie partielle du bien N°2006-1, valeur brute 4000 €),

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents inhérents à ce dossier et de procéder aux formalités de cession.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
Le 22/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
Le 22/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 22/04/2021  
Reçu en préfecture le 22/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210422-DEL\_2021\_038-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	33
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, KECHID Marine, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_038****Objet Développement économique**

ZAC Cap Malo

DIA E 1925

DIA envoyée par l'étude de Maître Marine DUPUY, notaire à Paris (75002), reçue en mairie de Melesse et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné le 24/02/2021.

Parcelle : E 1925 d'une superficie totale de 12 421 m<sup>2</sup>. (ZAC Cap Malo 2)

Vendeur : SCI TAYT 3 domiciliée 22 rue du docteur Lancereaux à Paris (75008) , représentée par Monsieur Raphaël BRAULT

Acquéreur : La société ITS Saint Meen domiciliée à Pontivy (56000) , représentée par Monsieur Yvonnick Joseph PRIOUX le gérant.

Prix de vente : 1 682 043,00 € + frais de commission de 50 461,29 € + frais d'acte notarial

Informations complémentaires :

Il s'agit d'un ensemble immobilier composé de deux bâtiments d'activités, de bureaux et d'espaces extérieurs

■ Le bâtiment A est composé de :

- o Un espace commercial et des bureaux => environ 1 259 m<sup>2</sup>
- o Un espace commercial et des bureaux => environ 391 m<sup>2</sup>
- o Un espace commercial et des bureaux => environ 1 250 m<sup>2</sup>
- o Un espace commercial d'environ 550 m<sup>2</sup>
- o Un espace commercial d'environ 550 m<sup>2</sup>
- o Un espace commercial d'environ 400 m<sup>2</sup>

■ Le bâtiment B constitué d'un rez-de-chaussée et de deux étages, composé de :

*Au rez de chaussée*

- 3 réserves d'environ 100 m<sup>2</sup> chacune destinées aux commerces du bâtiment A
- un couloir de livraison d'environ 150 m<sup>2</sup> desservant les réserves des espaces de circulation

*Aux étages*

- 2 plateaux d'environ 550 m<sup>2</sup> chacun aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages

Les espaces extérieurs comprennent des espaces verts, des stationnements et des voies de circulations automobiles et piétonnes.

**PLANS/PHOTOS**





Monsieur le Président propose de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur cette vente.

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de ne pas préempter la parcelle E1925 d'une superficie totale de 12 421 m<sup>2</sup>, située dans la ZAC Cap Malo 2.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 20/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 20/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

Handwritten signature of Claude Jaouen, consisting of a stylized, cursive script.

Handwritten signature of Claude Jaouen, identical to the one on the left.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_039-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_039**

---

**Objet****Finances**

Budget principal - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_040-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_040****Objet****Finances**

Budget annexe "chantier d'insertion" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "chantier d'insertion", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_041-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_041**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe "Domaine de Boulet" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "Domaine de Boulet", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_042-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_042**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe "commerces" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "commerces", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_043-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_043**

**Objet Finances**

Budget annexe "SPANC" - Compte de gestion 2020  
Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultats du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "SPANC", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_044-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_044**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe "Chemin Renault" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "Chemin Renault", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_045-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_045**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe "SPIC énergies renouvelables" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultats du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "SPIC énergies renouvelables", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_046-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_046**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe "filière bois" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultats du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "filière bois", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_047-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_047**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe "ateliers relais" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultats du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ateliers relais", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_048-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_048**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe "ZA Cap Malo" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Cap Malo", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_049-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_049**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe "ZA Troptière" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Troptière", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_050-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_050**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe "ZA Justice" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Justice", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_051-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_051**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe "ZA Bourdonnais" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Bourdonnais", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_052-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_052**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe "ZA Chatelier" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Chatelier", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_053-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_053**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe "ZA Olivettes" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Olivettes", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_054-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_054**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe "ZA Beauséjour" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Beauséjour", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_055-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_055**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe "ZA Cap Malo 3" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultats du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Cap Malo 3", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_056-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_056**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe "ZA Croix Couverte" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Croix Couverte", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_057-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_057**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe "ZA Croix Couverte 2" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Croix Couverte 2", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_058-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_058**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "ZA Hémetière 2" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Hémetière 2", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_059-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_059**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe "ZA Ecoparc" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Ecoparc", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_060-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_060**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe "ZA Stand" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Stand", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_061-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_061**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe "ZA Olivettes 2" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Olivettes 2", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_062-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_062**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe "ZA 4 chemins" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA 4 chemins", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_063-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_063****Objet Développement économique**

ZAC Bourdonnais

Convention de participation SCI LO IMO

Le Conseil communautaire a approuvé par délibération n°140/2011 du 7 juin 2011 la création de la ZAC de la Bourdonnais sur la commune de la Mézière. La Communauté de communes est l'aménageur de la ZAC (ZAC en régie).  
Le périmètre de la ZAC de la Bourdonnais est exclu du champ d'application de la taxe d'aménagement.

Par délibération en date du 04 octobre 2016, le Conseil communautaire a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC de la Bourdonnais, qui comprend notamment le Programme des équipements publics et les modalités prévisionnelles de financement.

Conformément à l'article L 311-4 du code de l'urbanisme, une participation financière aux équipements généraux d'infrastructure de la ZAC est due par tout constructeur qui entend édifier un projet sur un terrain compris dans le périmètre de la ZAC et qui n'aurait pas fait l'objet d'une cession, d'une location, ni d'une concession d'usage consentie par l'aménageur de la zone. La participation financière aux équipements généraux d'infrastructure de la ZAC intervient également en contrepartie de l'exonération de taxe d'aménagement, dont bénéficient les constructions édifiées à l'intérieur du périmètre de la ZAC, à la condition que le constructeur participe au coût des équipements prévus à l'article 317 quater de l'annexe II du CGI.

Une demande de permis de construire sera déposée prochainement par la SCI LO IMO, représentée par Monsieur Jérôme LESNE, gérant de l'entreprise West Boat, pour l'implantation d'un local de stockage et bureaux sur les parcelles AM 149 et 150 (pour partie), parcelles intégrées au périmètre de la ZAC de la Bourdonnais.

Une convention de participation entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et la SCI LO IMO doit être établie. Elle fixera le montant des participations et les modalités de versement.

Pour déterminer le montant de la participation, il est tenu compte du coût de réalisation des équipements publics mis à la charge des constructeurs que l'aménageur ressort des travaux déjà réalisés et des coûts prévisionnels pour les ouvrages définis au dossier de réalisation de la ZAC, soit un total de 3 285 137 € TTC.

D'autre part, il est tenu compte de la surface de plancher totale définie à l'article L.112-1 du Code de l'urbanisme susceptible d'être réalisée dans la ZAC telle que fixée dans le programme global des constructions contenu au dossier de réalisation dans la zone, soit 135 000 m<sup>2</sup> pour la ZAC de la Bourdonnais.

**Le montant de la participation des constructeurs n'ayant pas acquis leurs terrains auprès de la Communauté de communes, agissant comme aménageur de la ZAC de la Bourdonnais, est donc de 24,33 € par m<sup>2</sup> de surface plancher créée.** Cette participation n'est pas soumise à la TVA.

Au regard de la destination de la construction ainsi que du projet de demande de permis de construire de la SCI LO IMO (388 m<sup>2</sup> de surface plancher), et tel qu'il a été communiqué à la Communauté de communes le 19/02/2021, le montant de la participation due par le constructeur s'élève à titre prévisionnel à 9 440,04 €.

Le montant définitif sera fixé en fonction du nombre de m<sup>2</sup> de surface plancher autorisé par le permis de construire.

Les modalités de versement sont les suivantes

- 10 % du montant global prévisionnel à la signature de la présente convention
- 40 % du montant global définitif à l'obtention du permis de construire purgé de recours
- Le solde au plus tard 1 an après l'obtention du permis de construire purgé de recours.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer une convention de participation avec Monsieur Jérôme Lesné, représentant la SCI LO IMO, suivant les modalités définies ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

**VALIDE** les termes de la convention de participation financière aux équipements généraux d'infrastructure de la ZAC de la Bourdonnais, ci-jointe,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
Le 23/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



Envoyé en préfecture le 23/04/2021

Reçu en préfecture le 23/04/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_063-DE



Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210423-DEL\_2021\_063-DE

**ZAC DE LA BOURDONNAIS**  
(La Mézière)

**CONVENTION DE PARTICIPATION**

Communauté de Communes Val d'Ille - Aubigné  
/  
SCI LO IMO

10/03/2021

## ZAC de la Bourdonnais

### CONVENTION DE PARTICIPATION

(Art. L. 311-4 du Code de l'Urbanisme)

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La **Communauté de Communes Val d'Ille - Aubigné** (CCVIA) représentée par M. Claude JAOUEN, Président de la CCVIA, dûment autorisé à cet effet par une délibération du Conseil Communautaire n°..... en date du 30/03/2021, ci-après dénommée la "CCVIA",

D'UNE PART,

ET

La Société SCI LO IMO, Société Civile Immobilière au capital social de .....Euros, inscrite au RCS de Rennes sous le n° 890120025, dont le siège social est à Tinténiac (35190) 4 rue Julien LEMORDANT, représentée par Monsieur Jérôme LESNE,

ci-après dénommée le « Constructeur »

D'AUTRE PART.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIV

Par délibération du 7 juin 2011, le conseil communautaire Val d'Ille - Aubigné a créé la ZAC de La Bourdonnais située sur le territoire de la commune de La Mézière.

Le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics de la zone ont été approuvés par délibération du conseil communautaire Val d'Ille - Aubigné en date du 4 octobre 2016, conformément aux articles R. 311-7 et R. 311-8 du code de l'urbanisme.

Le périmètre de la ZAC est exclu du champ d'application de la taxe d'aménagement suivant délibération du Conseil Municipal de La Mézière.

Les règles d'urbanismes applicables sont définies par le règlement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné approuvé par décision du conseil communautaire en date du 25 février 2020 et le cahier de prescriptions environnementales, architecturales et paysagères (CPEAP) établi pour la ZAC de La Bourdonnais, document annexé à cette convention.

En application de l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme, la présente convention a pour objet de déterminer les conditions de participation du Constructeur au coût d'équipement de la ZAC.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIV

#### **PRÉAMBULE :**

La présente convention de participation, obligatoire selon l'article L311-4 du Code de l'Urbanisme, détermine la participation financière aux équipements généraux d'infrastructure de la ZAC de la Bourdonnais située à la Mézière, due par le CONSTRUCTEUR, qui entend édifier un projet, sur un terrain compris dans le périmètre de cette ZAC, ce terrain n'ayant pas fait l'objet d'une cession ou d'une location ou concession d'usage consentie par la Communauté de Communes Val d'Ille - Aubigné agissant en régie comme aménageur de la zone, ceci dans le respect du principe général d'égalité de traitement des usagers devant les charges publiques.

Elle intervient également en contrepartie de l'exonération de taxe d'aménagement, dont bénéficient les constructions édifiées à l'intérieur du périmètre de la ZAC, à la condition que le constructeur participe au coût des équipements prévus à l'article 317 quater de l'annexe II du CGI.

Le CONSTRUCTEUR envisage de déposer une demande de permis de construire pour bâtir un (ou des) immeubles, sur un terrain situé à l'intérieur du périmètre de la ZAC de La Bourdonnais. Cette opération est dénommée ci-après "le projet" ou "l'opération". La mise en œuvre, envisagée par le CONSTRUCTEUR, impose de déterminer les engagements réciproques entre le constructeur d'une part et la CCVIA d'autre part, préalablement à la délivrance des autorisations administratives de réalisation du projet, et tenant à l'obligation du constructeur de participer au coût des équipements de la ZAC (article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme), dont son projet bénéficiera.

## **ARTICLE 1 – OBJET DES TRAVAUX**

### **1.1 - Désignation du terrain**

Le terrain sur lequel le programme de construction doit être réalisé correspond aux parcelles référencées au cadastre de la commune de La Mézière

- section AM 149 et 150 pour partie, d'une contenance totale de 1757 m<sup>2</sup>,
- sise rue de l'Aubépine, à La Mézière.

### **1.2 - Projet**

Le constructeur souhaite réaliser ou faire réaliser sur le terrain lui appartenant référencé ci-dessus un programme de construction

- à usage de lieu d'entreposage et de maintenance de bateaux ainsi qu'une partie de bureaux,
- le tout correspondant à environ 388 m<sup>2</sup> de surface plancher créée.

## **ARTICLE 2 – MONTANT DE LA PARTICIPATION**

Au regard du programme des équipements publics de la ZAC estimé prévisionnellement à 3 285 137 Euros, le montant de la participation due par les constructeurs a été fixée à 24,33 € par m<sup>2</sup> de Surface Plancher.

Au regard de la destination de la construction ainsi que du projet de demande de permis de construire tel qu'il a été communiqué à la CCVIA le 19/02/2021, le montant de la participation due par le Constructeur s'élève à titre prévisionnel à 9 440,04 euros (*neuf mille quatre cent quarante euros et quatre centimes*). Cette participation n'est pas soumise à TVA.

Le montant définitif sera fixé en fonction du nombre de m<sup>2</sup> de Surface Plancher dont la construction sera autorisée par le permis de construire.

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE VERSEMENT**

**3.1.** - Le Constructeur s'engage à verser le montant de la participation prévue par la présente convention selon les modalités ci-après définies.

**3.2.** - Le Constructeur s'engage à verser la participation au coût des équipements publics de la zone selon l'échéancier suivant :

- 10 % du montant global prévisionnel à la signature de la présente convention, soit 944 €,
- 40 % du montant global définitif à l'obtention du permis de construire purgé de tout recours (soit obtention du permis de construire + 2 mois), soit 3 776 €,
- Le solde soit 4 720,04 €, au plus tard 1 an après l'obtention du permis de construire purgé de tout recours (soit obtention du permis de construire + 2 mois + 1 an).

**3.3.** - Passées leurs dates d'échéance, les sommes dues au titre de la présente convention de participation, à quelque titre que ce soit, porteront intérêt au taux de l'intérêt légal à la date d'échéance, majoré de cinq points, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, et sans que le paiement de ces intérêts dégage le Constructeur de son obligation de payer à la date prévue à la CCVIA, laquelle conserve la faculté de l'y contraindre et d'exiger des dommages-intérêts.

#### **ARTICLE 4 – INDEXATION**

Les versements prévus à l'article 3 ci-dessus sont indexés sur l'Indice National des travaux publics TPO1, tel qu'il est établi par le Ministère de l'Économie et des Finances et publié au Bulletin Officiel de la concurrence, par application à la somme due à l'échéance du rapport I/Io dans lequel :

- I<sub>0</sub> est le dernier indice publié à la date de signature de la présente convention, soit I<sub>0</sub> = 109,5 (11/2020)
- I est le dernier indice publié 15 jours avant la date de chaque échéance considérée.

En cas de retard dans la publication de l'indice les sommes restant dues seront prévisionnellement révisées par application d'un coefficient de variation égal à celui observé pendant la période antérieure à celle du dernier indice connu, et par suite, un réajustement sera effectué dès la publication dudit indice et rétroactivement.

Il est expressément convenu qu'au cas où l'indice ici choisi cesserait d'être publié, l'indice qui le remplacerait ou qui s'en rapprocherait le plus serait substitué de plein droit à l'ancien dans les conditions et selon les coefficients de raccordement prévus. En cas de désaccord sur le choix cet indice, celui-ci sera fixé par la juridiction compétente, les dispositions prévues à l'alinéa précédent s'appliquant à titre provisionnel.

#### **ARTICLE 5 – TRANSFERT DU PERMIS - MUTATION**

Dès lors que le terrain ci-avant désigné et les constructions s'y trouvant seraient pour tout ou partie vendus, ou qu'ils feraient l'objet de contrats conférant des droits réels à un tiers, ou encore en cas de transfert de permis de construire, les obligations résultant de la présente convention seront transférées de plein droit aux bénéficiaires de ces ventes ou transferts. Le Constructeur s'engage à faire insérer dans les actes afférents, l'obligation pour son acquéreur ou tout autre tiers détenteur des droits réels d'exécuter et de transmettre aux acquéreurs successifs, les obligations résultant de la présente convention de participation auxquelles il n'aurait pas été satisfait.

Le Constructeur sera tenu solidairement avec ses successeurs du paiement des fractions de participation non encore effectuées à la date de l'acte de vente ou de tout autre acte conférant une partie des droits réels ou encore à la date de transfert du permis de construire.

#### **ARTICLE 6 - DÉGRÈVEMENT**

En cas de modification du permis de construire entraînant une diminution ou la suppression de la participation, ou de péremption du permis de construire, la somme correspondante est restituée au constructeur si le versement a été effectué. De même, si le versement n'a pas été effectué, le montant de la participation sera réduit à due concurrence.

Cette modification interviendra par avenant à la présente convention.

#### **ARTICLE 7 – LITIGES**

Tout litige résultant de l'application de la présente convention de participation et ses suites sera du ressort du tribunal administratif de Rennes.

Sans préjudice des recours ouverts par l'article L. 332-30 du Code de l'urbanisme, toute réclamation contentieuse devra avoir été précédée à peine d'irrecevabilité d'une réclamation gracieuse adressée à la CCVIA dans un délai de deux mois à compter de la réception par le Constructeur de la notification de l'ajustement.

### **ARTICLE 8 – FRAIS**

Les frais de timbre et d'enregistrement éventuels de la présente convention de participation sont à la charge du Constructeur.

### **ARTICLE 9 – EFFETS**

La signature de la présente convention ne préjuge pas des délais d'instruction de la demande de permis de construire déposée par le Constructeur, ni de la décision qui sera prise à l'issue de cette instruction.

Si par impossible une stipulation quelconque de la présente convention était entachée d'illégalité, la constatation de ladite illégalité n'emporterait pas, sauf indivisibilité, la nullité du surplus.

### **ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution de la présente convention de participation, les parties intervenantes font élection de domicile :

- pour la CCVIA, à son siège 1 rue de La Métairie 35520 Montreuil Le Gast
- pour le Constructeur, en son lieu de domiciliation

Fait le .....

A Montreuil Le Gast

en 2 exemplaires originaux

Pour La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE -  
AUBIGNÉ

Pour le CONSTRUCTEUR

PJ: CPEAP de la ZAC de La Bourdonnais



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 27/04/2021  
Reçu en préfecture le 27/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210427-DEL\_2021\_064-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_064**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe "eau potable" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

---

**Après** s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "eau potable", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_065\_B-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_065**

**Objet**

**Finances**

Budget principal - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		4 047 843,92	138 417,00	25 059,73
Opérations de l'exercice	15 455 640,06	16 333 380,69	2 508 799,93	3 156 940,36
Résultat de l'exercice		877 740,63		648 140,43
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>4 925 584,55</b>		<b>534 783,16</b>
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	138 417,00	4 072 903,65		
Opérations de l'exercice	17 964 439,99	19 490 321,05		
Résultat de l'exercice		1 525 881,06		
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>5 460 367,71</b>		

Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de + **877 740,63 €**.

Le résultat d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 est de + **648 140,43 €**.

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 de + **877 740,63 €** est ajouté à l'excédent reporté de **4 047 843,92 €** soit un résultat cumulé de + **4 925 584,55 €**.

L'excédent d'investissement au 31 décembre 2020 de + **648 140,43 €** est ajouté au déficit reporté de **113 357,27 €** soit un résultat cumulé de + **534 783,16 €**.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget principal tel que présenté ci-dessus.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_066B-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_066**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "chantier d'insertion" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	<b>BUDGET ANNEXE – CHANTIER D'INSERTION</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	577,93			4 148,46
Opérations de l'exercice	255 894,09	269 517,58	3 574,10	1 661,00
Résultat de l'exercice		13 623,49	1 913,10	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>13 045,56</b>		<b>2 235,36</b>
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	577,93	4 148,46		
Opérations de l'exercice	259 468,19	271 178,58		
Résultat de l'exercice		11 710,39		
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>15 280,92</b>		

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget « Chantier d'insertion » tel que présenté ci-dessus,

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **+ 13 623,49 €** est ajouté au déficit reporté de **- 577,93 €** soit un résultat cumulé de **+ 13 045,56 €**.

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2020 de **- 1 913,10 €** est ajouté à l'excédent reporté de **+ 4 148,46 €** soit un résultat cumulé de **+ 2 235,36 €**.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_067-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_067**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "ZA du Stand" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA DU STAND</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		26 302,00	202 602,00	
Opérations de l'exercice	9 146,94	0,00	0,00	9 146,94
Résultat de l'exercice	9 146,94			9 146,94
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>17 155,06</b>	<b>193 455,06</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	176 300,00			
Opérations de l'exercice	9 146,94	9 146,94		
Résultat de l'exercice	0,00			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>176 300,00</b>			

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget « ZA du Stand » tel que présenté ci-dessus,

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le déficit de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **- 9 146,94 €** est soustrait à l'excédent reporté de **+ 26 302 €**, soit un résultat cumulé de **+ 17 155,06 €**.

L'excédent d'investissement au 31 décembre 2020 de **+ 9 146,94 €** est cumulé au déficit reporté de **- 202 602,00 €** soit un résultat cumulé de **- 193 455,06 €**.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_068-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_068**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "Domaine de Boulet" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	<b>BUDGET ANNEXE – DOMAINE DE BOULET</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	237,95			0,00
Opérations de l'exercice	448 921,03	259 377,85	89 150,41	85 446,17
Résultat de l'exercice	189 543,18		3 704,24	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>189 781,13</b>		<b>3 704,24</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	237,95	0,00		
Opérations de l'exercice	538 071,44	344 824,02		
Résultat de l'exercice	193 247,42			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>193 485,37</b>			

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget « Domaine de Boulet » tel que présenté ci-dessus,

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le déficit de fonctionnement au 31 décembre 2020 de – **189 543,18 €** est cumulé au déficit reporté de – **237,95 €** soit un résultat cumulé de – **189 781,13 €**.

Le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2020 est de – **3 704,24 €**.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_069B-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_069**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "commerces" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	<b>BUDGET ANNEXE – COMMERCES</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 184,69		106 705,68
Opérations de l'exercice	108 129,03	106 943,78	161 207,25	59 249,00
Résultat de l'exercice	1 185,25		101 958,25	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>0,56</b>			<b>4 747,43</b>
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés		107 890,37		
Opérations de l'exercice	269 336,28	166 192,78		
Résultat de l'exercice	103 143,50			
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>4 746,87</b>		

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget « commerces » tel que présenté ci-dessus.

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le déficit de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **- 1 185,25 €** est soustrait de l'excédent reporté de **+ 1 184,69 €** soit un résultat cumulé de **- 0,56 €**.

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2020 de **- 101 958,25 €** est soustrait de l'excédent reporté de **+ 106 705,68 €** soit un résultat cumulé de **+ 4 747,43 €**.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_070-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_070**

**Objet Finances**

Budget annexe "SPANC" - Compte administratif 2020  
 Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – SPANC			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		8 285,10		22 226,73
Opérations de l'exercice	208 742,74	279 484,89	3 788,38	7 125,86
Résultat de l'exercice		70 742,15		3 337,48
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>79 027,25</b>		<b>25 564,21</b>
	TOTAL			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés		30 511,83		
Opérations de l'exercice	212 531,12	286 610,75		
Résultat de l'exercice		74 079,63		
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>104 591,46</b>		

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget principal tel que présenté ci-dessus,

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **+ 70 742,15 €** est ajouté à l'excédent reporté de **+ 8 285,10 €** soit un résultat cumulé de **+ 79 027,25 €**.

L'excédent d'investissement au 31 décembre 2020 de **+3 337,48 €** est ajouté à l'excédent reporté de **+ 22 226,73 €** soit un résultat cumulé de **+ 25 564,21 €**.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_071-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_071**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "Chemin Renault" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	<b>BUDGET ANNEXE – CHEMIN RENAULT</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		280 128,28	268 879,45	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice		0,00		0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>280 128,28</b>	<b>268 879,45</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	268 879,45	280 128,28		
Opérations de l'exercice	0,00	0,00		
Résultat de l'exercice		0,00		
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>11 248,83</b>		

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget « Chemin Renault » tel que présenté ci-dessus,

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de **+ 280 128,28 €**.

Le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2020 est de **- 268 879,45 €**.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_072-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_072**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "SPIC énergies renouvelables" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	<b>BUDGET ANNEXE – SPIC ENERGIES RENOUVELABLES</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		5 107,99		9 601,42
Opérations de l'exercice	3 290,10	3 703,84	2 677,74	2 625,00
Résultat de l'exercice		413,74	52,74	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>5 521,73</b>		<b>9 548,68</b>
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés		14 709,41		
Opérations de l'exercice	5 967,84	6 328,84		
Résultat de l'exercice		361,00		
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>15 070,41</b>		

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget « SPIC énergies renouvelables » tel que présenté ci-dessus,

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **+ 413,74 €** est ajouté à l'excédent reporté de **+ 5 107,99 €** soit un résultat cumulé de **+ 5 521,73 €**.

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2020 de **- 52,74 €** est soustrait de l'excédent reporté de **+ 9 601,42 €** soit un résultat cumulé de **+ 9 548,68 €**.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_073-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_073**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "filère bois" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	<b>BUDGET ANNEXE – FILIERE BOIS</b>			
	<b>FUNCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		0,00		0,00
Opérations de l'exercice	5 390,07	4 877,23	0,00	10 000,00
Résultat de l'exercice	512,84			10 000,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>512,84</b>	<b>0,00</b>		<b>10 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés		0,00		
Opérations de l'exercice	5 390,07	14 877,23		
Résultat de l'exercice		9 487,16		
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>9 487,16</b>		

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget « filière bois » tel que présenté ci-dessus,

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de **- 512,84 €**.

Le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2020 est de **+ 10 000 €**.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
 Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
 Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_074-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_074**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "ateliers relais" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	<b>BUDGET ANNEXE – ATELIER RELAIS</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		32 682,01		79 070,08
Opérations de l'exercice	67 773,20	87 680,49	55 910,99	99 849,17
Résultat de l'exercice		19 907,29		43 938,18
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>52 589,30</b>		<b>123 008,26</b>
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés		111 752,09		
Opérations de l'exercice	123 684,19	187 529,66		
Résultat de l'exercice		63 845,47		
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>175 597,56</b>		

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget « ateliers relais » tel que présenté ci-dessus,

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **+ 19 907,29 €** est ajouté à l'excédent reporté de **+ 32 682,01 €** soit un résultat cumulé de **+ 52 589,30 €**.

L'excédent d'investissement au 31 décembre 2020 de **+ 43 938,18 €** est ajouté à l'excédent reporté de **+ 79 070,08 €** soit un résultat cumulé de **+ 123 008,26 €**.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_075-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_075**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "ZA Cap Malo" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA CAP MALO</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 133 179,76	1 499 063,77	
Opérations de l'exercice	607,52	13 096,88	54 303,76	0,00
Résultat de l'exercice		12 489,36	54 303,76	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>1 145 669,12</b>	<b>1 553 367,53</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	365 884,01			
Opérations de l'exercice	54 911,28	13 096,88		
Résultat de l'exercice	41 814,40			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>407 698,41</b>			

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget « ZA Cap Malo » tel que présenté ci-dessus,

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 de + **12 489,36 €** est ajouté à l'excédent reporté de + **1 133 179,76 €** soit un résultat cumulé de + **1 145 669,12 €**.

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2020 de – **54 303,76 €** est cumulé au déficit reporté de - **1 499 063,77 €** soit un résultat cumulé de - **1 553 367,53 €**.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_076-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_076**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "ZA Troptière" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA TROPTIERE</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	36 186,00		85 255,00	
Opérations de l'exercice	73 558,00	72 859,00	1 567,50	71 291,50
Résultat de l'exercice	699,00			69 724,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>36 885,00</b>		<b>15 531,00</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	121 441,00			
Opérations de l'exercice	75 125,50	144 150,50		
Résultat de l'exercice		69 025,00		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>52 416,00</b>			

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget « ZA Troptière » tel que présenté ci-dessus,

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le déficit de fonctionnement au 31 décembre 2020 de – **699,00 €** est ajouté au déficit reporté de - **36 186,00 €** soit un résultat cumulé de - **36 885,00 €**.

L'excédent d'investissement au 31 décembre 2020 de + **69 724,00 €** est soustrait du déficit reporté de - **85 255,00 €** soit un résultat cumulé de - **15 531,00 €**.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_077-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_077**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "ZA Justice" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA JUSTICE</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	932,86		281 910,14	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00		0,00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>932,86</b>		<b>281 910,14</b>	
<b>TOTAL</b>				
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	282 843,00			
Opérations de l'exercice	0,00	0,00		
Résultat de l'exercice	0,00			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>282 843,00</b>			

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget « Za Justice » tel que présenté ci-dessus.

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de – **932,86 €**.

Le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2020 est de – **281 910,14 €**.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_078-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_078**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "ZA Bourdonnais" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA BOURDONNAIS</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		255 451,31	1 049 247,81	
Opérations de l'exercice	567 913,99	573 506,84	513 776,15	478 528,35
Résultat de l'exercice		5 592,85	35 247,80	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>261 044,16</b>	<b>1 084 495,61</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	793 796,50			
Opérations de l'exercice	1 081 690,14	1 052 035,19		
Résultat de l'exercice	29 654,95			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>823 451,45</b>			

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget « ZA Bourdonnais » tel que présenté ci-dessus.

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **+ 5 592,85 €** est ajouté à l'excédent reporté de **+ 255 451,31 €** soit un résultat cumulé de **+ 261 044,16 €**.

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2020 de **- 35 247,80 €** est cumulé au déficit reporté de **- 1 049 247,81 €** soit un résultat cumulé de **- 1 084 495,61 €**.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_079-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_079**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "ZA Chatelier" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA CHATELIER</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		9 218,69	196 844,27	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00		0,00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>9 218,69</b>	<b>196 844,27</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	187 625,58			
Opérations de l'exercice	0,00	0,00		
Résultat de l'exercice	0,00			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>187 625,58</b>			

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget ZA Chatelier tel que présenté ci-dessus.

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de **+ 9 218,69 €**.

Le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2020 est de **- 196 844,27 €**.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_080-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_080**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "ZA Olivettes" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – ZA OLIVETTES			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		35 300,00	421 768,00	
Opérations de l'exercice	1 766,00	1 766,00	1 766,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00		1 766,00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>35 300,00</b>	<b>423 534,00</b>	
	TOTAL			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	386 468,00			
Opérations de l'exercice	3 532,00	1 766,00		
Résultat de l'exercice	1 766,00			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>388 234,00</b>			

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget « ZA Olivettes » tel que présenté ci-dessus.

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de **+ 35 300 €**.

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2020 de **- 1 766,00 €** est cumulé au déficit reporté de **- 421 768,00 €** soit un résultat cumulé de **- 423 534,00 €**.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_081-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_081**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "ZA Beausejour" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA BEAUSEJOUR</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		78 016,12	1 721,20	
Opérations de l'exercice	78 017,88	1,76	0,00	1 721,20
Résultat de l'exercice	78 016,12			0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>				
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés		76 294,92		
Opérations de l'exercice	78 017,88	1 722,96		
Résultat de l'exercice	76 294,92			
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>0,00</b>		

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget « ZA Beauséjour » tel que présenté ci-dessus,

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le déficit de fonctionnement au 31 décembre 2020 de - **78 016,12 €** est soustrait de l'excédent reporté de + **78 016,12 €** soit un résultat cumulé de **0 €**.

L'excédent d'investissement au 31 décembre 2020 de + **1 721,20 €** est cumulé au déficit reporté de - **1 721,20 €** soit un résultat cumulé de **0 €**.

**RAPPELLE** que ce budget a été clos par délibération DEL\_2020\_382 du 13 octobre 2020.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_082-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_082**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "ZA Cap Malo 3" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA CAP MALO 3</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	46 944,95		19,36	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00		0,00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>46 944,95</b>		<b>19,36</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	46 964,31			
Opérations de l'exercice	0,00	0,00		
Résultat de l'exercice	0,00			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>46 964,31</b>			

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget principal tel que présenté ci-dessus,

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de – **46 944,95 €**.

Le résultat cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2020 est de – **19,36 €**



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_083-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_083**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "ZA Croix Couverte" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA CROIX COUVERTE</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	8 652,47		115 274,91	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00		0,00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>8 652,47</b>		<b>115 274,91</b>	
<b>TOTAL</b>				
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	123 927,38			
Opérations de l'exercice	0,00	0,00		
Résultat de l'exercice	0,00			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>123 927,38</b>			

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget « ZA Croix Couverte » tel que présenté ci-dessus,

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de – **8 652,47 €**.

Le résultat cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2020 est de – **115 274,91 €**



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_084-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_084**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "ZA Croix Couverte 2" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

		<b>BUDGET ANNEXE – ZA CROIX COUVERTE 2</b>				
		<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		
		Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Code
<b>Vu</b>	le	Résultats reportés		23 696,32	337 862,34	
		Opérations de l'exercice	0,00	3 064,96	0,00	0,00
		Résultat de l'exercice		3 064,96	0,00	
		<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>26 761,28</b>	<b>337 862,34</b>	
		<b>TOTAL</b>				
		Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent			
		Résultats reportés	314 166,02			
		Opérations de l'exercice	0,00	3 064,96		
		Résultat de l'exercice		3 064,96		
		<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>311 101,06</b>			

Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOPTE** le compte administratif 2020 du budget « ZA Croix Couverte 2 » tel que présenté ci-dessus

**ADOPTE** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **+ 3 064,96 €** est cumulé à l'excédent reporté de **+ 23 696,32 €** soit un résultat cumulé de **+ 26 761,28 €**.

Le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2020 de **- 337 862,64 €**.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
 Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
 Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_085-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_085**

**Objet Finances**

Budget annexe "ZA Hémetière 2" - Compte administratif 2020  
 Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA HEMETIERE 2</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	10 147,02		101 759,70	
Opérations de l'exercice	4 698,00	4 698,00	900,00	3 798,00
Résultat de l'exercice	0,00			2 898,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>10 147,02</b>		<b>98 861,70</b>	
<b>TOTAL</b>				
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	111 906,72			
Opérations de l'exercice	5 598,00	8 496,00		
Résultat de l'exercice		2 898,00		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>109 008,72</b>			

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget « ZA Hémetière 2 » tel que présenté ci-dessus.

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de – **10 147,02 €**.

L'excédent d'investissement au 31 décembre 2020 de **+ 2 898,00 €** est cumulé au déficit reporté de – **101 759,70 €** soit un résultat cumulé de – **98 861,70 €**.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
 Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
 Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_086B-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_086**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "ZA Ecoparc" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	<b>BUDGET ANNEXE – ZA ECOPARC</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		6 539,00	661 958,00	
Opérations de l'exercice	45 482,28	45 482,28	136 241,46	0,00
Résultat de l'exercice	0,00		136 241,46	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>6 539,00</b>	<b>798 199,46</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	655 419,00			
Opérations de l'exercice	181 723,74	45 482,28		
Résultat de l'exercice	136 241,46			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>791 660,46</b>			

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget « ZA Ecoparc » tel que présenté ci-dessus,

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le résultat de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de **+ 6 539,00 €**.

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2020 de **- 136 241,46 €** est cumulé au déficit reporté de **- 661 958,00 €** soit un résultat cumulé de **- 798 199,46 €**.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_087-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_087**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "ZA Olivettes 2" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	<b>BUDGET ANNEXE – OLIVETTES 2</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	33 599,00		201 922,00	
Opérations de l'exercice	773,96	773,96	22 544,27	0,00
Résultat de l'exercice	0,00		22 544,27	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>33 599,00</b>	<b>0,00</b>	<b>224 466,27</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	235 521,00			
Opérations de l'exercice	23 318,23	773,96		
Résultat de l'exercice	22 544,27			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>258 065,27</b>			

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget « ZA Olivettes 2 » tel que présenté ci-dessus,

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de – **33 599,00 €**.

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2020 de - **22 544,27 €** est cumulé au déficit reporté de – **201 922,00 €** soit un résultat cumulé de – **224 466,27 €**.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_088-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc  
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_088**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe "ZA 4 Chemins" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	<b>BUDGET ANNEXE – 4 CHEMINS</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	9 514,40		168 269,44	
Opérations de l'exercice	0,00	45,73	45,73	0,00
Résultat de l'exercice		45,73	45,73	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>9 468,67</b>	<b>0,00</b>	<b>168 315,17</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Résultats reportés	177 783,84			
Opérations de l'exercice	45,73	45,73		
Résultat de l'exercice	0,00			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>177 783,84</b>			

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le compte administratif 2020 du budget « ZA 4 Chemins » tel que présenté ci-dessus,

**ADOpte** l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **+ 45,73 €** est cumulé au déficit reporté de **- 9 514,40 €**, soit un résultat cumulé de **- 9 468,67 €**.

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2020 de **- 45,73 €** est cumulé au déficit reporté de **- 168 269,44 €** soit un résultat cumulé de **- 168 315,17 €**.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 27/04/2021  
Reçu en préfecture le 27/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210427-DEL\_2021\_089-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

N° DEL\_2021\_089

**Objet** Finances

Budget principal - Affectation du résultat  
 Reprise anticipée des résultats du CA 2020 au BP 2021

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les résultats de l'exercice budgétaire 2020 :

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2021 comme suit :

<b>L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020</b>		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
		<b>2020</b>
<b>A-</b>	<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020</b>	<b>877 740,63 €</b>
	Recettes de fonctionnement 2020	16 333 380,69 €
	Dépenses de fonctionnement 2020	15 455 640,06 €
<b>B-</b>	<b>Résultat de fonctionnement antérieur reporté</b>	<b>4 047 843,92 €</b>
<b>C-</b>	<b>Résultat de fonctionnement à affecter A+B</b>	<b>4 925 584,55 €</b>
<b>Résultat d'investissement</b>		
<b>D-</b>	<b>Résultat d'investissement de l'exercice 2020</b>	<b>648 140,43 €</b>
	Recettes d'investissement 2020	3 156 940,36 €
	Dépenses d'investissement 2020	2 508 799,93 €
<b>E-</b>	<b>Résultat d'investissement antérieur reporté</b>	<b>-113 357,27 €</b>
<b>F-</b>	<b>Solde d'exécution à reporter R001 ou D001</b>	<b>534 783,16 €</b>
<b>G-</b>	<b>Reports d'investissement 2020 sur 2021 à financer</b>	<b>-1 455 895,00 €</b>
	<b>Recettes d'investissement reportées sur 2021</b>	0,00 €
	<b>Dépenses d'investissement reportées sur 2021</b>	1 455 895,00 €
<b>H-</b>	<b>Excédent ou Besoin de financement net F-G</b>	<b>-921 111,84 €</b>
<b>G-</b>	<b>Affectation en réserve à l'article 1068 – Recettes d'investissement</b>	<b>921 111,84 €</b>
	<b>Au minimum, couverture du besoin de financement H</b>	<b>921 111,84 €</b>
	<b>Affectation libre du conseil communautaire</b>	<b>0,00 €</b>
<b>J-</b>	<b>Report en fonctionnement au chapitre 002 – C-G</b>	<b>4 004 472,71 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

**APPROUVE** la reprise par anticipation de l'excédent global de la section de fonctionnement, d'un montant de 4 004 472,71 €, et de l'affecter au Budget Primitif 2021 du budget principal, en report à l'article 002 "Excédent de fonctionnement reporté", en recette de la section de fonctionnement,

**APPROUVE** l'affectation en réserve à l'article 1068 d'un montant de 921 111,84 €.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 27/04/2021  
Reçu en préfecture le 27/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210427-DEL\_2021\_090-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_090**

**Objet**                    **Finances**

Fiscalité

Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Président propose de fixer les taux suivants, inchangés, au titre de l'année 2021 :

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 25,46 %  
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (FNB) : 2,17 %  
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (FB) : 2,48 %

Pour info : Taxe d'Habitation (TH) : 11,14 % (impossibilité de modifier ce taux suite à la réforme de cette taxe : il s'agit du la part résiduelle correspondant aux résidences secondaires)

Monsieur le Président propose de valider ces taux de fiscalité inchangés pour l'année 2021.

**Vu** le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 23 février 2021 et la présentation détaillée du budget le 20 mars 2021,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-41-1

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment les articles 1609 nonies C, 1636 B sexies, 1638-0 bis, 1639 A, 1638 quater

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**Pour** : 34

**Abstention** : 2

LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste

**FIXE** le taux de la **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** de la Communauté de Communes au titre de l'année 2020 à **25,46 %**

**FIXE** le taux de la **Taxe d'Habitation (TH)** de la Communauté de Communes au titre de l'année 2020 à **11,14 %**

**FIXE** le taux de la **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (FNB)** de la Communauté de Communes au titre de l'année 2020 à **2,17 %**

**FIXE** le taux de la **Taxe Foncière sur les propriétés bâties (FB)** de la Communauté de Communes au titre de l'année 2020 à **2,48 %**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_091-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_091**

**Objet**

**Finances**

Budget principal - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du budget principal.

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 20 682 151,00 €.

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 20 682 151,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève 4 004 473,00 €.

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 8 221 755,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 8 221 755,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève 534 784,00 €

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-1 et s.,

**Vu** la loi "Administration Territoriale de la République" du 06 février 1992 qui impose la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) précédent le vote du budget primitif,

**Vu** l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 dite loi "NOTRe" voulant accentuer l'information des conseillers municipaux,

**Considérant** que désormais le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de la fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, sur la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs, en outre en préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses du personnel,

**Considérant** que le rapport d'orientation budgétaire a été transmis puis présenté aux élus en séance communautaire du 23 février 2021 et que le DOB est intervenu en cette même séance du 23 février 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

**Pour :** 33

**Abstention :** 3

LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, HAMON Carole

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 20 682 151,00 €.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 8 221 755,00 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_092-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	35

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne, DEWASMES Pascal

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_092**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe Énergie - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe « Énergies renouvelables » :

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 20 997,00 €.

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 20 997,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 8 147,00 €.

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 52 743,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 52 743,00 €. L'excédent d'investissement reporté s'élève à 6 924,00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 20 997,00 €.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 52 743,00 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_093-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_093**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe ZA Bourdonnais - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA Bourdonnais » " :

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 826 323,00 €.

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 826 323,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 261 045,00 €.

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 388 247,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 1 084 496,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 388 247,00 €.

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 1 826 323,00€.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 2 388 247,00 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_094-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_094**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe ZA Justice- Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA Justice » " :

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 132 933,00 €. Le déficit de fonctionnement reporté s'élève 933,00 €.

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 132 933,00 €.

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 413 911,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 281 911,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 413 911,00 €.

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 132 933,00 €.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 413 911,00 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_095-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_095**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe ZA Troptière- Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA Troptière » " :

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 91 675,00 €. Le déficit de fonctionnement report s'élève à 36 885,00 €.

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 91 675,00 €.

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 42 790,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 15 531,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 42 790,00 €.

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 91 675,00 €.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 42 790,00 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_096-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_096**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe ZA les Olivettes 2- Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA les Olivettes 2".

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 228 567,00 €. Le déficit de fonctionnement reporté s'élève à 33 599,00 €.

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 228 567,00 €.

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 438 529,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 224 467,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 438 529,00 €.

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 228 567,00 €.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 438 529,00 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_097-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_097**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe Cap Malo - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " Cap Malo " :

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 145 670,00 €.

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 145 670,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 1 145 670,00 €

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 553 368,00 €. Le déficit reporté s'élève à 1 553 368,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 563 368,00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 1 145 670,00 €.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 1 553 368,00 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_098-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_098**

**Objet** **Energie-Climat**

Budget annexe Filière bois - Budget Primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe « Ateliers-relais » :

Fonctionnement :

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 29 810,00 €. Le déficit de fonctionnement reporté s'élève à 513,00 €.

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 29 810,00 €.

Investissement :

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 10 000,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 10 000,00 €. L'excédent d'investissement reporté s'élève à 10 000,00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 29 810,00 €.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 10 000,00 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_099-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_099**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe Ateliers relais - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " Ateliers-relais » " :

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 112 699,00 €.

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 112 699,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 52 590,00 €.

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 893 128,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 893 128,00 €. L'excédent d'investissement reporté s'élève à 123 009,00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 112 699,00 €.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 893 128,00 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_100-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	35

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne, DEWASMES Pascal

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_100**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe Domaine de Boulet - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " Domaine de Boulet" :

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 681 038,00 €. Le déficit de fonctionnement reporté s'élève à 189 782,00 €.

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 681 038,00 €.

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 501 167,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 3 705,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 501 167,00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 681 038,00 €.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 501 167,00 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_101-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	35

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne, DEWASMES Pascal

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_101**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe Chantier d'insertion- Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " Chantier d'insertion " :

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 269 029,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 13 046,00 €

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 269 029,00 €.

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 86 925,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 86 925,00 €. L'excédent d'investissement reporté s'élève à 2 236,00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 269 029,00 €.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 86 925,00 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_102-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_102**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe SPANC- Budget primitif 202

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " SPANC " :

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 397 038,00 €.

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 397 038,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 79 028,00 €.

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 118 693,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 118 693,00 €. L'excédent d'investissement reporté s'élève à 25 565,00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 397 038,00 €.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 118 693,00 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_103-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_103**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe Chemin Renault- Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " Chemin Renault » " :

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 280 129,00 €.

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 280 129,00 €.. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 280 129,00 €.

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 280 129,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 268 880,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 280 129,00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 280 129,00 €.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 280 129,00 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021  
Reçu en préfecture le 28/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_104B-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	35

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne, JOUCAN Isabelle

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_104**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe Commerces- Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " Commerces " :

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 107 317,00€. Le déficit de fonctionnement reporté s'élève à 1,00 €.

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 107 317,00 €.

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 180 066,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 180 066,00€. L'excédent d'investissement reporté s'élève à 4 748,00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 107 317,00€.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 180 066,00 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 29/04/2021  
Reçu en préfecture le 29/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_105-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_105**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe ZA Chatelier - Budget primitif 2020

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA Le Chatelier " :

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 196 845,00 €.

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 196 845,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 9 219,00 €.

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 196 845,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 196 845,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 196 845,00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 196 845 €.

**ADOpte** le budget primitif 2020 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 196 845 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 29/04/2021  
Reçu en préfecture le 29/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_106-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_106**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe ZA Olivettes - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA Olivettes".

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 71 300 €.

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 71 300 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 35 300 €

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 426 534,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 423 534,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 426 534,00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 71 300 €.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 426 534 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 29/04/2021  
Reçu en préfecture le 29/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_107-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_107**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe ZA Cap Malo 3 - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA Cap Malo 3" :

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 46 945,00 €. Le déficit de fonctionnement reporté s'élève à 46 945,00 €.

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 46 945,00 €.

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 20,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 20,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 20,00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 46 945,00 €.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 20,00 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 29/04/2021  
Reçu en préfecture le 29/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_108-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_108**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe ZA Croix Couverte 2 - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA Croix Couverte 2 "

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 26 762,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 26 762,00 €

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 26 762,00 €.

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 337 863,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 337 863,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 337 863,00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 26 762,00 €.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 337 863,00 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 29/04/2021  
Reçu en préfecture le 29/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_109B-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_109**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe ZA La Hemetière 2 - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA La Hemetière 2 " .

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 109 008,00 €. Le déficit de fonctionnement reporté s'élève à 10 148,00 €

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 109 008,00 €.

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 178 862,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 98 862,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 178 862,00 €.

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 109 008,00 €.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 178 862,00 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 29/04/2021  
Reçu en préfecture le 29/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_110-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_110**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe ZA Ecoparc - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA Eco Parc".

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 357 327,00 €.

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 357 327,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 6 539,00 €

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 898 928,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 798 200,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 898 928,00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 357 327,00 €.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 898 928,00 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 29/04/2021  
Reçu en préfecture le 29/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_111-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_111**

---

**Objet****Finances**

Budget annexe ZA Les Quatre Chemins - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA les quatre Chemins".

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 235 300,00 €. Le déficit de fonctionnement reporté s'élève à 9 469,00 €

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 235 300,00 €.

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 225 827,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 168 316,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 225 827,00 €.

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 235 300,00 €.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 225 827,00 €,

**PRÉCISE** que ce budget sera clôturé en 2021.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 29/04/2021  
Reçu en préfecture le 29/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_112-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_112**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe ZA Le Stand - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA le Stand" :

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 409 905,00 €.

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 409 905,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 17 156,00 €

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 409 904,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 193 456,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 409 904,00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 409 905,00 €.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 409 904,00 €.

**PRÉCISE** que cette zone d'activité communautaire sera clôturée en 2021.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 29/04/2021  
Reçu en préfecture le 29/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-DEL\_2021\_113-BF

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

DUMILIEU Christian, MASSON Josette, BLACHE Marianne, RICHARD Jacques

**Absents ayant donné pouvoir :**

KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_113**

**Objet**

**Finances**

Budget annexe ZA Croix Couverte - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA Croix couverte".

**Fonctionnement :**

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 17 853,00 €. Le déficit de fonctionnement reporté s'élève à 8 653,00 €.

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 17 853,00 €.

**Investissement :**

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 116 275,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 115 275,00 €.

- Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 116 275,00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 17 853 €.

**ADOpte** le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 116 275 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 27/04/2021  
Reçu en préfecture le 27/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210427-DEL\_2021\_114-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

DUMILIEU Christian, MASSON Josette, BLACHE Marianne, RICHARD Jacques

**Absents ayant donné pouvoir :**

KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_114**

**Objet**                      **Personnel**

RH

Modification du tableau des effectifs liée des avancements de grade

Le Président informe que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de l'établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Pour rappel, le conseil communautaire a validé les lignes directrices de gestion suivantes lors de sa séance du 8 décembre 2020.

Avancement de grade :

Les avancements de grade sont réalisés à la condition obligatoire que la valeur professionnelle de l'agent soit reconnue dans le cadre l'entretien d'évaluation professionnelle (depuis au moins 3 ans)

En plus de cette condition, les principes suivants s'appliquent dans un souci d'équilibre entre l'accompagnement de la carrière professionnelle et la nécessaire maîtrise de la masse salariale.

Catégorie A : les avancements de grade sont réservés aux postes d'encadrement.

Catégorie B : les avancements de grade sont réservés aux postes nécessitant une expertise technique forte et assumant une responsabilité directe sur leurs missions, vérifiées par l'entretien d'évaluation professionnelle (depuis au moins 3 ans)

Catégorie C : les avancements de grade sont prononcés de manière automatique selon les conditions d'ancienneté complétées par l'implication et la manière de servir vérifiées par l'entretien d'évaluation professionnelle (une fois)

Promotion interne

Ratio promus/promouvables : 100 %

Les critères suivants ont été retenus par la collectivité afin de déterminer les dossiers des agents éligibles :

- minimum d'ancienneté dans le poste (5 ans)
- reconnaissance d'un décalage grade/missions dans le cadre de l'entretien d'évaluation (depuis au moins 3 ans)
- valeur professionnelle de l'agent reconnue dans le cadre de l'entretien d'évaluation (depuis au moins 3 ans)
- passage sans succès du concours ou impossibilité de passer le concours (titre)

Il est précisé que l'EPCI signifiera à l'agent au moment du dépôt du dossier de promotion interne soumis au Centre de Gestion, s'il est envisagé de créer ou de transformer le poste en cas de validation de la promotion interne.

Promotion interne : 15 agents sont potentiellement éligibles à la promotion interne. Au regard des critères des lignes directrices de gestion, aucun dossier ne peut être proposé.

Avancement de grade : 9 agents sont potentiellement éligibles à la promotion interne. Au regard des critères des lignes directrices de gestion, 5 agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade.

Conformément à l'avis de l'autorité territoriale, il convient de transformer (création /suppression) les postes éligibles aux avancements de grade.

Il s'agit de permettre l'avancement de grade aux agents suivants remplissant les conditions des lignes de gestion :

POLE	Fonction	catégorie	Grade actuel	avancement	Date de modification de poste
Pôle ressource	Assistante de pôle	C	adjoint adm pal 2e cl 4eme éch	adjoint adm ppal 1e cl 1er éch	01/05/2021
Pôle solidarité	Accompagnante petite enfance	C	agent social 6 eme éch	agent social ppal 2eme cl 4eme éch	01/05/2021
Pôle solidarité	Accompagnante petite enfance	C	agent social 6 eme éch	agent social ppal 2eme cl 4eme éch	01/05/2021
Pôle solidarité	Auxiliaire de puériculture	C	Aux puer pal 2e cl 4eme éch	Aux puer pal 1 cl 1er éch	01/05/2021
Pôle eau et assainissement	Responsable de pôle	A	Ingénieur 4 éch	ingenieur ppal 1er éch	01/01/2022

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement particuliers des cadres d'emploi sus mentionnés. Le tableau des effectifs de l'établissement sera modifié en ce sens. Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Monsieur le Président propose de transformer ces postes à compter des dates proposées ci dessus conformément à la proposition d'avancement de grade de l'autorité territoriale et de modifier le tableau des effectifs.

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** les crédits budgétaires inscrits,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe (catégorie C) à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> mai 2021,

**AUTORISE** la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe (catégorie C) crée par délibération n°366-2017 du 12 septembre 2017,

**VALIDE** la création d'un poste d'agent social principal 2ème classe (catégorie C) à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> mai 2021,

**AUTORISE** la suppression d'un poste d'agent social (catégorie C) crée par délibération n°211/2016 du 5 juillet 2016,

**VALIDE** la création d'un poste d'agent social principal 2ème classe (catégorie C) à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> mai 2021,

**AUTORISE** la suppression d'un poste d'agent social (catégorie C) crée par délibération n°211/2016 du 5 juillet 2016,

**VALIDE** la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principale de 1ere classe (catégorie C) à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> mai 2021,

**AUTORISE** la suppression du poste d'auxiliaire de puériculture principale de 2eme classe (catégorie C) crée par délibération n°211/2016 du 5 juillet 2016,

**VALIDE** la création d'un poste d'ingénieur principal (catégorie A) à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**AUTORISE** la suppression d'un poste d'ingénieur (catégorie A) crée par délibération n°368-2017 du 12 septembre 2017,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération,

**PRÉCISE** que les agents bénéficieront du régime indemnitaire applicable à leur grade,

**MODIFIE** en conséquence son tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 27/04/2021  
Reçu en préfecture le 27/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210427-DEL\_2021\_115-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	30
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

DUMILIEU Christian, MASSON Josette, BLACHE Marianne, RICHARD Jacques

**Absents ayant donné pouvoir :**

KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_115****Objet****Personnel**

PAU

Création d'un poste permanent d'assistantat de pôle

Actuellement le pôle Aménagement et urbanisme est constitué de 13 agents

Depuis mars 2018, l'assistantat de pôle n'est plus partagé avec le Pôle Économie et Développement Durable mais assuré par un agent à temps plein du service des missions temporaires du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine.

Le recul sur les 3 années passées et le développement du pôle aménagement et urbanisme rendent nécessaire la pérennisation de ce poste à temps plein pour assurer quotidiennement l'ensemble des missions d'assistantat du Pôle Aménagement Urbanisme détaillée ci-dessous :

- accueil, assistantat général,
- gestion administrative des services mobilités (location de VAE, primes VAE, autopartage, navette et minibus)
- gestion des aides aux particuliers en faveur de la rénovation de l'habitat privé.

Monsieur le Président propose la création d'un poste permanent à temps plein catégorie C, sur le grade d'adjoint administratif, pour les missions d'assistantat et de gestion administrative du pôle aménagement et urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Le traitement de base s'appuiera sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale de ce grade, complété du régime indemnitaire lié au poste.

---

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
**Vu** les crédits inscrits au Budget Principal, en section de fonctionnement,  
**Vu** le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de créer un poste permanent à temps plein catégorie C, sur le grade d'adjoint administratif, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, pour les mission d'assistant-e du pôle aménagement et urbanisme,

**PRÉCISE** que le traitement de base s'appuiera sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale du grade de d'adjoint administratif et que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire applicable à son poste.

**PRÉCISE** que le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 27/04/2021  
Reçu en préfecture le 27/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210427-DEL\_2021\_116-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_116****Objet****Urbanisme**

Petites Villes de Demain

Convention adhésion et contrat de projet

Suite à leur candidature déposée avec l'accompagnement de la Communauté de communes Val d'Ille- Aubigné, les communes de Melesse et La Mézière ont été retenues pour faire partie du programme « Petites Villes de Demain » réservé aux petites villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité dans leur bassin de vie.

Ce programme va permettre aux collectivités choisies de renforcer leur fonction de centralité par la mise en œuvre de nouveaux projets structurants ou en accompagnant ceux déjà engagés qui prennent en considération la transition écologique, l'amélioration de l'habitat, la revitalisation commerciale ou encore la préservation du patrimoine.

Ce dispositif constitue un outil de la relance au service des territoires et a d'ailleurs vocation à s'articuler avec le futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Val d'Ille-Aubigné.

Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement du changement et de transformation, renforcé par le Plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme « Petites Villes de Demain » appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, « Petites Villes de Demain » est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement la mobilité et l'aménagement (CEREMA), l'Agence de transition écologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire et il est décliné et adapté localement.

Afin d'acter l'engagement de la Communauté de communes Val d'Aubigné et des deux communes-membres retenues pour ce programme à savoir Melesse et La Mézière, M. le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver la signature d'une convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain ». Cette convention d'une durée de 18 mois, qui est jointe en annexe de la présente délibération, a pour objet :

- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- D'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires ;
- De définir le fonctionnement général de la convention ;
- De présenter un succinct état des lieux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Concernant les principes d'organisation, la convention prévoit la mise en place d'un comité de projet qui pourrait être composé comme suit :

- M. Claude JAOUEN, Président de la CCVIA et Maire de Melesse,
- M. Pascal GORIAUX, Vice-Président de la CCVIA au Développement économique, emploi et économie sociale et solidaire et Maire de La Mézière,
- Mme Isabelle LAVASTRE, Vice-Présidente de la CCVIA à l'Urbanisme et aménagement de l'espace,
- M. Alain MORI, adjoint au Maire de Melesse en charge de l'Urbanisme et développement économique,
- M. Laurent RABINE, adjoint au Maire de La Mézière en charge du Bâtiment et de l'accessibilité,
- M. Benjamin LEON, conseiller municipal de Melesse délégué à la Démarche agenda 2030, développement durable et solidaire,
- M. Gilles RIEFENSTAHL, adjoint au Maire de La Mézière en charge de l'Environnement, de la voirie et du développement durable,

- Le ou la Chef.fede projet,
- M. le Sous-Préfet d'arrondissement ou son représentant,
- M. le Directeur de la direction départementale des territoires et de la mer ou son représentant,
- Un.e élu.e du Département désigné.e par le Président du Conseil départemental et par un.e représentant.e de l'agence départementale concernée,
- les partenaires financiers et les partenaires techniques locaux

En terme d'ingénierie, le projet sera piloté et animé par un chef de projet « Petites Villes de Demain » qui sera recruté par la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné. Ce poste peut être financé à 75 % par la Banque des Territoires (25%) et l'ANCT (50%) avec un plafond de 45 000 €.

Il est proposé que les 25 % restant à financer soient pris en charge, à parts égales, par les deux communes intégrées au programme PVD, Melesse et La Mézière, dans la limite du plafond de subvention susmentionné.

Vu que ce poste est une composante du dispositif Petite Ville de demain, faisant l'objet de cofinancements, il vous est proposé de créer un contrat de projet de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021. Après vacance de poste contractuel, il vous sera proposé ultérieurement les modalités exactes de ce contrat de projet.

Au vu de cet exposé et des modalités envisagées, il vous est proposé de valider l'engagement de la Communauté de Communes dans le dispositif Petites Villes de Demain.

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**Pour** : 35

**Abstention** : 1

MARVAUD Jean-Baptiste

**Approuve** la participation de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné au programme « Petites Villes de Demain » ;

**Approuve** la composition du comité de projet telle que décrite dans les développements ci-avant ;

**Approuve** la répartition retenue pour le financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » ;

**Approuve** le projet de convention qui est joint en annexe de la présente délibération et autoriser M. le Président à signer ce document ainsi que tout avenant qui pourrait intervenir ultérieurement ;

**Autorise** M. le Président à engager toute démarche, solliciter toute subvention et tout financement et à signer toute décision garantissant la bonne mise en œuvre et exécution du programme.

**Approuve** la création d'un poste en contrat de projet de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 pour assurer les missions de chef de projet « Petites Villes de Demain ».

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 27/04/2021  
Reçu en préfecture le 27/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210427-DEL\_2021\_117-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_117**

**Objet**

**Urbanisme**

Contentieux - ZAD de Beaucé  
Protocole d'accord transactionnel

La Zone d'aménagement différé (ZAD) est un outil de maîtrise foncière à moyen et long terme. Elle permet aux collectivités locales, via l'utilisation du droit de préemption, de s'assurer progressivement de la maîtrise foncière des terrains où il est prévu à plus ou moins long terme une opération d'aménagement. Par voie de conséquences, cela évite que l'annonce d'un projet ne favorise une hausse artificielle des valeurs foncières susceptible de compromettre sa réalisation.

La ZAD peut être instaurée, pour une durée de 6 ans renouvelable, dans les zones urbaines, agricoles ou naturelles délimitées par le Plan Local d'Urbanisme. La création d'une ZAD doit être compatible avec le SCoT.

La loi ALUR du 24 mars 2014 a introduit la possibilité pour les EPCI de créer des ZAD, par délibération motivée, après avis favorable des communes concernées, conformément aux dispositions de l'article L212-1 du code de l'urbanisme.

Par délibération DEL\_2019\_371, la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a créé 5 ZAD :

- ZAD ouest de Beaucé située à La Mézière de 60 376 m<sup>2</sup>,
- ZAD Secteur nord de zone d'activité de la Troptière située à Vignoc de 10 434 m<sup>2</sup>,
- ZAD extension de la Bretèche située à Saint Symphorien de 8 104 m<sup>2</sup>,
- ZAD Extension sud-ouest du bourg située à La Mézière de 103 672 m<sup>2</sup>
- ZAD Extension sud située à Mouazé de 25 069 m<sup>2</sup>.

### **Recours gracieux et contentieux**

Par un courrier daté du 6 février 2020, deux propriétaires (Monsieur Bruno SEVESTRE et Madame Béatrice MAURICE) ont formé un recours gracieux tendant à ce que l'autorité administrative retire la délibération du 10 décembre 2019, en ce qu'elle approuve la création de la ZAD Ouest de Beaucé à la Mézière.

Il sera rappelé à ce stade qu'au terme de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période, les délais à l'issue desquels une décision de l'administration doit intervenir ou est acquis implicitement et qui n'ont pas expiré avant le 12 mars 2020 ont été, à cette date, suspendus jusqu'au 23 juin 2020.

S'estimant confrontés à une décision tacite de rejet de ce recours gracieux, Monsieur SEVESTRE et Madame MAURICE ont régularisé le 2 juin 2020 auprès du Tribunal Administratif de RENNES une requête introductive d'instance tendant à l'annulation de la délibération du 10 décembre 2019 approuvant la zone d'aménagement différé ouest de Beaucé sur le territoire de la commune de La Mézière.

Cette instance est pendante auprès du Tribunal administratif de Rennes (n° 2002221).

Par une décision du 6 juillet 2020, la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a rejeté le recours gracieux formé par Monsieur SEVESTRE et Madame MAURICE.

Monsieur SEVESTRE et Madame MAURICE ont régularisé le 2 septembre 2020 auprès du Tribunal Administratif de RENNES une seconde requête introductive d'instance tendant à l'annulation de la décision du 6 juillet 2020 par laquelle le président de la communauté de communes de Val d'Ille - Aubigné a rejeté leur recours gracieux formé contre la délibération du 10 décembre 2019 approuvant la zone d'aménagement différé ouest de Beaucé sur le territoire de la commune de La Mézière.

Cette instance est pendante auprès du Tribunal administratif de Rennes (n° 2003751).

Depuis, les parties et leurs conseils se sont rapprochés et, à la l'issue des discussions et concessions réciproques, ont décidé de mettre fin à leurs différends et d'arrêter entre elles un protocole d'accord transactionnel.

Le projet de protocole est en pièce jointe. Il prévoit notamment que :

- La Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné accepte de modifier le périmètre de la ZAD Ouest de Beaucé, selon le plan ci-joint.
- Monsieur SEVESTRE et Madame MAURICE s'engagent à renoncer à la poursuite des deux procédures en cours devant le Tribunal Administratif de RENNES, par le dépôt de deux mémoires en désistement.
- Monsieur SEVESTRE et Madame MAURICE s'engagent par ailleurs à renoncer à toute contestation dirigée à l'encontre du plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 25 février 2020 en ce qui concerne les dispositions de ce PLUi relatives à la ZAD Ouest de Beaucé.

Monsieur le Président propose de valider le protocole transactionnel entre d'une part la Communauté de communes Val d'Ille-

Aubigné et d'autre part Monsieur SEVESTRE et Madame MAURICE, ci-annexé, et sollicite l'autorisation de signer le protocole transactionnel ci-annexé.

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** les termes du protocole d'accord transactionnel entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et d'autre part Monsieur SEVESTRE et Madame MAURICE, ci-annexé,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit protocole d'accord transactionnel et tout autre document relatif à cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 27/04/2021  
Reçu en préfecture le 27/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210427-DEL\_2021\_118-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_118****Objet**                      **Habitat**Aides spécifiques à la rénovation de l'habitat  
Evolution

Par délibération 272/2019 du Conseil communautaire du 9 juillet 2019, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a validé les aides spécifiques aux travaux de rénovation pour tous publics : l'élargissement de la « Prime indépendance énergétique », la création de la « Prime solaire » et de la « Prime rénovation performante B+ » ainsi que la modification de la « Prime accession-rénovation ».

Au vu du nouveau contexte d'aides au niveau national pour ces travaux, suite à des réflexions en interne sur le rôle incitatif de ces primes à ce jour et les économies potentielles pour l'EPCI, ainsi qu'une consultation en Commission Habitat du 02/02/2021, Monsieur le Président propose de revoir le dispositif comme suit :

## 1. PRIME BOIS DE CHAUFFAGE

### Rappel des conditions actuelles :

Remplacement d'un ancien chauffage au bois (amélioration de la performance énergétique et de la qualité de l'air) ou d'un ancien chauffage « conventionnel » (fioul, propane/butane, gaz, électrique).

Cette aide est conçue sous le format d'un remboursement d'achat pour la consommation d'un combustible issu de la biomasse, sans critère de revenus.

- 1 000 maximum en cas d'installation d'appareils individuels à bois (remboursement € sur 3 ans)
- 2 000 € maximum en cas d'installation de chaudières à bois (remboursement sur 3 ans)

Conditions d'octroi :

- Occupants ou bailleurs installant un chauffage principal au bois ou remplaçant l'ancien
- Ancienneté du chauffage existant : 10 ans chaudières ou chauffage bois / 2 ans électricité
- Nouvel appareil bois Flamme Verte 7\* ou équivalent installé par artisan RGE
- Exigence de qualité ou de reconnaissance locale pour le bois de chauffage
- Cumulable aides Anah, crédit d'impôt et prime accession-rénovation

### Proposition d'évolution :

Depuis le 01/01/2020 une aide de l'État MaPrimeRénov (MPR) pour le public aux revenus « très modestes » et « modestes » cumulable avec les certificats d'économie d'énergie (CEE) a été mise en place. Cette prime a été élargie en 2021 aux ménages aux ressources supérieures au plafond Anah, ce qui limite fortement le reste à charge pour les travaux d'installation d'appareils individuels à bois.

Dans un objectif d'économie pour l'EPCI et de meilleure articulation avec les nouvelles aides nationales, le Président propose de **modifier les conditions de la « Prime bois de chauffage » de façon à rendre inéligibles à la prime de 1 000 € pour l'installation d'appareils individuels à bois les ménages aux ressources supérieures au plafond Anah, à savoir les ménages « intermédiaires » et « autres ».**

## 2. PRIME RENOVATION PERFORMANTE B+

### Rappel des conditions actuelles :

Aide à la réalisation de rénovations atteignant l'étiquette « B ». Agir obligatoirement sur l'enveloppe + système de chauffage + ventilation

Subvention à l'investissement, sans critère de revenus :

- Aide de 20 % de l'investissement, plafonnée à 10 000 €
- Sur-prime de 2500 € en cas de labellisation BBC

Conditions d'octroi :

- Logements datant d'avant la RT2005
- Occupants ou bailleurs réalisant des travaux permettant d'atteindre l'étiquette B
- Obligation de réaliser un test d'étanchéité à l'air à la fin des travaux
- Isolation, ventilation et équipements respectant les critères CITE et posés par des artisans RGE
- Cumulable aides Anah, CEE et CITE mais non cumulable avec les autres aides spécifiques CCVIA

### Proposition d'évolution :

Avec les aides nationales MaPrimeRenov et CEE depuis 2021, l'effet levier de l'aide de la CCVIA et son effet incitatif pourrait se retrouver renforcé, notamment pour les ménages les plus modestes.

Le souhait est également de renforcer la qualité des projet aidés, qui doivent servir de démonstrateur pour le territoire.

Le Président propose de :

- réserver la prime rénovation performante aux propriétaires occupants aux revenus « très modestes » et « modestes » selon les critères de revenu de l'ANAH
- renforcer les exigences avec :
  - Un test d'étanchéité intermédiaire obligatoire, permettant de corriger la mise en œuvre avant l'achèvement des travaux
  - La supervision technique de Pass'Réno veillant à proscrire les matériaux et les mises en œuvre non pertinents voire nuisibles pour la conservation du bâti traditionnel, selon les règles de l'art définies par des sources spécialisées reconnues (Atheba, AQC...)

### 3. PRIME ACCESSION-RENOVATION

#### Rappel des conditions actuelles :

Aide à la réalisation de rénovations atteignant au moins l'étiquette « D » sans critère de revenus.

Subvention à l'investissement :

- Aide de 3 000 € pour les ménages de 1 à 3 occupants
- Aide de 4 000 € pour les ménages de 4 occupants ou plus

Conditions d'octroi :

- Être considéré ménage primo-accédant et occuper le logement pendant au moins 5 ans.
- Logement ou futur logement achevé depuis plus de 15 ans et situé dans le bourg d'une commune appartenant à la CCVIA, dont le coût d'acquisition doit être inférieur à 300 000 net vendeur.
- Atteinte d'une classe énergétique équivalente « D » estimée après travaux par un bilan énergétique de la communauté de communes. Les logements avec une étiquette équivalente « D » avant travaux devront atteindre une classe énergétique supérieure.
- Cumulable aides Anah, CITE (aujourd'hui MPR) et CEE mais non cumulable avec l'aide rénovation performante de la CCVIA

#### Proposition d'évolution :

Pour une meilleure lisibilité des dispositifs, la CCVIA s'est adaptée aux critères de l'aide à l'accession à la propriété dans l'ancien du Conseil Départemental concernant les logements éligibles. Ainsi, pour les ménages dans le plafond PSLA, cette prime peut venir en complément des 4 000 ou 5 000 € du CD35 et de la majoration de logement vacant.

Le Président propose de **faire évoluer l'aide de la CCVIA pour l'accession-rénovation en prenant les nouveaux critères fixés par le Département :**

- **Coût d'acquisition maximum de 200 000 € net vendeur**
- **Eligibilité uniquement pour les logements en étiquette G, F ou E faisant l'objet de travaux d'amélioration énergétique permettant d'atteindre au moins l'étiquette D.**

Les critères pour chaque prime sont précisés en annexe de la délibération.

Monsieur le Président propose de valider les nouvelles modalités et conditions d'attribution des « aides spécifiques du Vald'Ille-Aubigné pour les travaux de rénovation 2019-2022 », tel que définies ci-dessous et détaillées en annexe.

**Vu** la délibération 2019-272 instaurant les aides à la rénovation de l'habitat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

**VALIDE** les nouvelles modalités et conditions d'attribution des « aides spécifiques du Val d'Ille-Aubigné pour les travaux de rénovation 2019-2022 » suivantes :

#### 1. PRIME BOIS DE CHAUFFAGE

Rendre inéligibles à la prime de 1 000 € pour l'installation d'appareils individuels à bois, les ménages aux ressources supérieures au plafond Anah, à savoir les ménages dits « intermédiaires » et « autres ».

#### 2. PRIME RENOVATION PERFORMANTE B+

- réserver la prime rénovation performante aux propriétaires occupants aux revenus « très modestes » et « modestes » selon les critères de revenu de l'ANAH
- renforcer les exigences avec :
  - Un test d'étanchéité intermédiaire obligatoire, permettant de corriger la mise en œuvre avant l'achèvement des travaux
  - La supervision technique de Pass'Réno veillant à proscrire les matériaux et les mises en œuvre non pertinents voire nuisibles pour la conservation du bâti traditionnel, selon les règles de l'art définies par des sources spécialisées reconnues (Atheba, AQC...)

#### 3. PRIME ACCESSION-RENOVATION

- Coût d'acquisition maximum de 200 000 € net vendeur
- Eligibilité uniquement pour les logements en étiquette G, F ou E faisant l'objet d'un permis de construire permettant d'atteindre au moins l'étiquette D.

**PRÉCISE** que les autres modalités et conditions d'attribution restent inchangées,

**PRÉCISE** que l'attribution de ces aides individuelles, selon ces nouvelles modalités, relève des attributions du Président par délégation du conseil communautaire.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 27/04/2021  
Reçu en préfecture le 27/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210427-DEL\_2021\_119-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_119**

---

**Objet****Mobilité**

Prêt du minibus communautaire

Modification de la convention et du règlement

Le véhicule de la CCVIA utilisé pour le service Mobi'Futé est également proposé à la location pour les associations de loi 1901, les collectivités territoriales, les CCAS et les établissements scolaires présents sur le territoire ou ayant un intérêt à agir sur le Val d'Ille-Aubigné en œuvrant en faveur des publics en insertion.

Lors du dernier Bureau communautaire, il a été décidé de restreindre la location du minibus aux seuls champs de l'action sociale et l'accès à l'emploi afin de ne pas entrer en concurrence avec le secteur privé et agir au regard des compétences de la CCVIA. Ces changements de conditions d'accès au service impliquent une modification du règlement et de la convention de prêt du minibus communautaire.

Monsieur le Président propose de modifier la convention et le règlement de prêt du minibus (en annexes) afin de limiter la location du véhicule aux CCAS et associations loi 1901 œuvrant en matière d'action sociale (ex : transport solidaire pour de l'aide alimentaire) et d'accès à l'emploi (actions en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi).

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de modifier le règlement de prêt du minibus afin de limiter la location du véhicule aux CCAS et associations loi 1901 œuvrant en matière d'action sociale (ex : transport solidaire pour de l'aide alimentaire) et d'accès à l'emploi (actions en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi).

**VALIDE** le nouveau règlement ci-annexé,

**VALIDE** les termes du nouveau modèle de convention de prêt ci-annexé.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 29/04/2021  
Reçu en préfecture le 29/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210429-DEL\_2021\_120-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	33
		Votants :	35

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, KECHID Marine, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LÉCONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

---

**N° DEL\_2021\_120**

---

**Objet****Tourisme**

Taxe de séjour

Convention relative au reversement de la taxe départementale additionnelle

Depuis le 1er janvier 2021, la taxe de séjour de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné s'applique sur l'ensemble du territoire communautaire. Dans ce cadre, une convention doit être établie entre le Département et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour fixer les modalités de reversement de la taxe additionnelle de séjour par le Val d'Ille-Aubigné au Département (le modèle de convention et la grille tarifaire de la taxe de séjour communautaire incluant les tarifs de la taxe additionnelle départementale sont joints en annexe).

Compte tenu du montant, soit une estimation d'environ 1 500€, perçu annuellement par le Val d'Ille-Aubigné () au titre de la taxe additionnelle de séjour, les reversements vers le Département se feront à la fin de chaque période de perception de la taxe de séjour, soit après le 31 mars et le 31 octobre de chaque année.

La convention prendra effet à compter de sa date de signature. Elle est conclue pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer la convention relative au reversement de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour et de procéder au versement de cette taxe selon les modalités déterminées dans la convention.

**Vu** l'article L3333-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération DEL\_2020\_014 du conseil communautaire du Val d'Ille-Aubigné en date du 14 janvier 2020 instaurant la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**Pas de participation** : 1

MESTRIES Gaëlle

**VALIDE** les termes des la convention relative au reversement de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour ci-annexée,

**AUTORISE** Monsieur le président signer cette convention,

**AUTORISE** le versement de cette taxe selon les modalités déterminées dans la convention.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 28/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 28/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 27/04/2021  
Reçu en préfecture le 27/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210427-DEL\_2021\_121-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_121**

**Objet Eau-Assainissement**

AEP - SPIR

Approbation du Protocole de liquidation

Selon ses statuts, le syndicat mixte de production d'eau potable d'Ille-et-Rance (SPIR) était un syndicat dit « à la carte » qui exerçait la compétence « production » à titre obligatoire et la compétence « distribution » à titre optionnelle. Dans le cadre de la réorganisation de l'exercice de la compétence « eau » sur le territoire du SPIR, trois opérations ont été menées au cours de l'année 2019, à savoir :

- Le retrait des communes de Noyal sous Bazouges, Marcillé-Raoul, Guipel et Vignoc du syndicat intercommunal des eaux de la Motte aux Anglais à compter du 31 décembre 2019, dont le périmètre a de ce fait été totalement intégré dans celui de la Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR),
- Le retrait des communes de Saint-Gondran, Saint-Symphorien et Langouet du syndicat intercommunal des eaux de la Région de Tinténiac à compter du 31 décembre 2019, dont le périmètre a de ce fait été totalement intégré dans celui de la CCBR,
- Le retrait des syndicats intercommunaux des Eaux de Saint Aubin d'Aubigné et d'Alimentation en Eau Potable d'Aubigné – Feins – Montreuil-sur-Ille– Andouillé-Neuville du SPIR à compter du 31 décembre 2019, dont le périmètre a de ce fait été totalement intégré dans celui du Val d'Ille-Aubigné.

La CCBR étant devenue compétente en matière d'eau potable depuis le 1er janvier 2020, ces opérations de retrait ont donc conduit à la dissolution des syndicats intercommunaux des eaux de la Motte aux Anglais et de la Région de Tinténiac ainsi que celle du SPIR.

L'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 a donc mis fin à l'exercice de la compétence eau du SPIR et a constaté que la CCBR est devenue le seul membre du syndicat mixte ce qui conduit à sa dissolution de plein droit conformément aux dispositions de l'article L.5212-33 du CGCT.

La CCBR, par délibération du 16 janvier 2020, a par la suite confirmé la non-délégation de la compétence « Eau » aux syndicats compétents en matière d'eau existants au 1er janvier 2019 et inclus en totalité dans son périmètre.

En parallèle, le Val d'Ille-Aubigné et Liffré Cormier Communauté (LCC) sont devenues compétentes en matière d'eau potable à compter du 1er janvier 2020, de sorte que :

- La CCVIA est devenue compétente en lieu et place des communes de Guipel, Vignoc, Saint-Gondran, Saint-Symphorien et Langouet,
- La CCVIA s'est substituée au syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Aubigné – Feins – Montreuil-sur-Ille et au syndicat intercommunal des Eaux de Saint Aubin d'Aubigné (après retrait des communes de Chasné-sur-Illet, Ercé-près-Liffré et Gosné) qui ont été dissous,
- LCC s'est substituée aux communes de Chasné-sur-Illet, Ercé-près-Liffré et Gosné après leur retrait du syndicat intercommunal des Eaux de Saint Aubin d'Aubigné.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-25-1 du CGCT, les modalités de liquidation de ce syndicat doivent faire l'objet d'un protocole approuvé par les différentes parties.

Les éléments figurant au protocole annexé correspondent en tous points aux principes établis lors de la rencontre politique avec les élus de la CCBR du 10/12/2019 (portant sur les modalités de dissolution du SPIR, SIE de Tinténiac et SIE de la Motte aux Anglais).

Résumé de la méthode :

- les biens sont affectés à l'EPCI sur lequel ils sont situés,
- la trésorerie du syndicat sert de variable d'ajustement entre les EPCI afin de compenser l'écart entre la valeur des biens effectivement récupérés et la valeur théorique des biens leur revenant (en application d'une clé de répartition « nombre d'abonnés »),

Résultats synthétiques :

- chaque EPCI récupère en biens propres les biens (usine, réseaux, ouvrages) physiquement situés sur son territoire pour une valeur nette comptable de : 147 868,63€ pour la CCVIA – 769 352,63€ pour CCBR – 13559,31€ pour L2C et 703,69€ pour le SIE d'Antrain (en substitution des communes de Marcillé-Raoul et Noyal-sous-Bazouges)
- les emprunts sont repris par la CCBR (et compensés en totalité par le SMG35),
- la trésorerie disponible est répartie comme suit : 400 403,46€ pour CCVIA – 412 612,58€ pour CCBR, 38 821,58€ pour le SIE d'Antrain et 148 887,32€ pour L2C,
- l'ensemble des biens (actifs et passifs) repris par la CCVIA dans le cadre de cette liquidation seront ensuite mis à disposition ou transférés à la Collectivité Eau du Bassin Rennais dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président propose d'approuver le protocole de liquidation annexé et sollicite l'autorisation de le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** les termes du protocole de liquidation du Syndicat de Production d'Ille et Rance,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le protocole ci-annexé et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 27/04/2021  
Reçu en préfecture le 27/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210427-DEL\_2021\_122-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_122****Objet Eau-Assainissement**

AEP - SIE Motte aux Anglais

Approbation du Protocole de liquidation

Les communes de Guipel, Marcillé-Raoul, Noyal-sous-Bazouges et Vignoc se sont retirées du syndicat intercommunal des eaux de la Motte aux Anglais au 31 décembre 2019 à effet du 1er janvier 2020, conformément aux dispositions de l'article L.5211-19 du CGCT, de sorte que le périmètre dudit syndicat est inclus en totalité dans le périmètre de la Communauté de communes Bretagne Romantique.

La Communauté de communes Bretagne Romantique (CCBR), compétente en matière d'Eau depuis le 1er janvier 2020, s'est substituée à ses communes membres au sein du syndicat intercommunal des eaux de la Motte aux Anglais.

L'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019 met fin à l'exercice de la compétence eau du syndicat intercommunal des eaux de la Motte aux Anglais ce qui conduit à sa dissolution de plein droit conformément aux dispositions de l'article L.5212-33 du CGCT.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-25-1 du CGCT, les modalités de liquidation de ce syndicat doivent faire l'objet d'un protocole approuvé par les différentes parties.

Les éléments figurant au protocole annexé correspondent en tous points aux principes établis lors de la rencontre politique avec les élus de la CCBR du 10/12/2019 (portant sur les modalités de dissolution du SPIR, SIE de Tinténiac et SIE de la Motte aux Anglais).

Résumé de la méthode :

- les biens sont affectés à l'EPCI sur lequel ils sont situés,
- la trésorerie du syndicat sert de variable d'ajustement entre les EPCI afin de compenser l'écart entre la valeur des biens effectivement récupérés et la valeur théorique des biens leur revenant (en application d'une clé de répartition 50 % volumes consommés / 50 % linéaire de réseau),

Résultats synthétiques :

- chaque EPCI récupère en biens propres les biens (usine, réseaux, ouvrages) physiquement situés sur son territoire pour une valeur nette comptable de : 1 084 049,21€ pour la CCVIA – 2 631 691,98€ pour CCBR – 876 251,17 € pour le SIE d'Antrain (en substitution des communes de Marcillé-Raoul et Noyal-sous-Bazouges)
- les emprunts sont repris par la CCBR,
- la trésorerie disponible est répartie comme suit : 205 482,58€ pour CCVIA – 106 666,15€ pour CCBR,
- le SIE d'Antrain devra par ailleurs reverser une compensation de trésorerie de 68 532,42€ au profit de la CCVIA et de 35 575,23€ au profit de la CCBR,
- des compensations de frais financiers d'emprunt devront enfin être réglées au profit de la CCBR : 2 630,58€ par le SIE d'Antrain et 4 626,73€ par CCVI,
- l'ensemble des biens (actifs et passifs) repris par la CCVIA dans le cadre de cette liquidation seront ensuite mis à disposition ou transférés à la Collectivité Eau du Bassin Rennais dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président propose d'approuver le protocole de liquidation annexé et sollicite l'autorisation de le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité** :

**VALIDE** les termes du protocole de liquidation du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Motte aux Anglais,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le protocole ci-annexé et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**



*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 27/04/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210427-DEL\_2021\_123-DE

<b>Date de convocation :</b> 24/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
<b>Date d'affichage :</b> 24/03/2021		Présents :	31
		Votants :	36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

JAUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

**Absents :**

MASSON Josette, BLACHE Marianne

**Absents ayant donné pouvoir :**

DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques  
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal  
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice  
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel  
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

**N° DEL\_2021\_123****Objet Eau-Assainissement**

AEP - SIE Tinténiac

Approbation du Protocole de liquidation

Dans le cadre de la loi MAPTAM, les communes de Bécherel, La Chapelle-Chaussée, Langan et Miniac-sous-Bécherel, membres de Rennes Métropole se sont retirées du SIE de la Région de Tinténiac au 1er janvier 2015. Depuis cette date, aucun protocole de retrait n'a été établi entre le SIE et ces communes, dont la compétence eau potable a été transférée à la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR).

Dans le cadre de la loi NOTRe, considérant les délibérations des conseils municipaux suivant, les communes de Langouet, Saint-Gondran et Saint-Symphorien se sont retirées du SIE au 31/12/2019 à effet du 1er janvier 2020, conformément aux dispositions de l'article L.5211-19 du CGCT, de sorte que le périmètre du syndicat soit inclus en totalité dans le périmètre de la CC Bretagne Romantique.

La Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR) compétente en matière d'eau depuis le 1er janvier 2020, s'est substituée à ses communes membres au sein du SIE. La CCBR, par délibération du 16 janvier 2020, a confirmé la non délégation de la compétence Eau aux syndicats anciennement compétents en matière d'eau existants au 1er janvier 2019 et inclus en totalité dans son périmètre.

L'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019 a mis fin à l'exercice de la compétence Eau du SIE et constate que la CCBR est devenue le seul membre du syndicat ce qui conduit à sa dissolution de plein droit conformément aux dispositions de l'article L. 5212-33 du CGCT.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-25-1 du CGCT, les modalités de liquidation de ce syndicat doivent faire l'objet d'un protocole approuvé par les différentes parties.

Les éléments figurant au protocole annexé correspondent en tous points aux principes établis lors de la rencontre politique avec les élus de la CCBR du 10/12/2019 (portant sur les modalités de dissolution du SPIR, SIE de Tinténiac et SIE de la Motte aux Anglais).

Résumé de la méthode :

- les biens sont affectés à l'EPCI sur lequel ils sont situés,
- la trésorerie du syndicat sert de variable d'ajustement entre les EPCI afin de compenser l'écart entre la valeur des biens effectivement récupérés et la valeur théorique des biens leur revenant (en application d'une clé de répartition 50 % volumes consommés / 50 % linéaire de réseau),
- le dossier MAPTAM a été traité en 1<sup>er</sup> lieu et les résultats sont impactés au CA 2019 du syndicat avant traitement du dossier loi NOTRe (avec des clés de répartition différentes négociées entre CCBR et la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR)),

Résultats synthétiques :

- chaque EPCI récupère en biens propres les biens (usine, réseaux, ouvrages) physiquement situés sur son territoire pour une valeur nette comptable de : 706 122.18€ pour la CCVIA – 10 787 996.41€ pour CCBR – 1 216 010.54 € pour CEBR (au 31/12/2014)
- les emprunts sont repris par la CCBR,
- la trésorerie disponible est répartie comme suit : 46 053.52€ pour CCVIA – 268 253.10€ pour CCBR,
- la CEBR devra par ailleurs reverser une compensation de trésorerie de 87 691.92€ au profit de la CCBR et de 6 407.21€ au profit de la CCVIA,
- des compensations de frais financés d'emprunt devront enfin être réglées entre les parties, notamment 1 535.17€ à verser par CEBR au profit de CCVIA et 6 341.56€ par CCVIA au profit de la CCBR.
- l'ensemble des biens (actifs et passifs) repris par la CCVIA dans le cadre de cette liquidation seront ensuite mis à disposition ou transférés à la CEBR dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président propose d'approuver le protocole de liquidation annexé et sollicite l'autorisation de le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** les termes du protocole de liquidation du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tinténiac,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le protocole ci-annexé et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 29 janvier 2021**

<b>Date de convocation</b> : 22/01/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage</b> : 22/01/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf janvier, à 08 Heures 30, à la salle sud-est à Melesse (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, DEWASMES Pascal, HENRY Lionel, DESMIDT Yves

**Secrétaire de séance** : Madame LAVASTRE Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_001**

**Objet**

**Finances**

Fonds de concours 2020

Aubigné

Le Président rappelle :

Les Fonds de concours (FdC) attribués par la CCVIA porteront exclusivement sur la réalisation d'équipements, imputée sur les comptes suivants (nomenclature M14) :

- 211x
- 212x
- 213x
- 214x
- 215x
- 218x

La notion de réalisation d'équipement est à entendre dans le sens d'une immobilisation corporelle.

Pour les communes bénéficiant de l'enveloppe de garantie, au maximum trois opérations par exercice pourront faire l'objet d'un versement de FdC. Les opérations doivent être intégralement achevées au moment de la demande.

Concernant les communes bénéficiant de l'enveloppe sur projet, elles doivent indiquer de façon précise l'exercice d'achèvement de l'opération (et donc l'exercice de sollicitation du FdC) avant le vote du BP de la CCVIA, de manière à assurer la fiabilité budgétaire de la CCVIA.

Outre l'achèvement total de l'opération, d'autres critères cumulatifs sont appliqués concernant la recevabilité d'une demande de versement de FdC :

Un état définitif des dépenses, ainsi qu'un état des recettes, visé par le Trésor est à fournir.

Cet état précisera obligatoirement et exhaustivement les comptes utilisés.

Le reste à charge final pour la commune doit être supérieur ou égal au FdC demandé.

Le montant total des aides publiques ne doit pas dépasser 80 % du financement, comme le dispose le CGCT, en son article L1111-10.

Pour solliciter le versement d'un FdC, il convient que les communes prennent une délibération en ce sens, délibération à transmettre à la CCVIA, avec les justificatifs, au plus tard avant la fin du mois d'octobre de l'exercice concerné.

Le conseil communautaire délibérera sur les demandes au cours de déroulement de l'exercice, à mesure de leur présentation à la CCVIA par les communes.

Le versement des FdC interviendra à mesure des délibérations d'attribution prises par le conseil communautaire de la CCVIA.

Rappel de la situation pour la commune d'Aubigné :

Montant de la période 2018-2021	Total des FdC sollicités sur la période	FdC disponible
97 067,27 €	57 481,35 €	39 585,92 €

Le Président présente la demande de la Commune d'Aubigné pour un montant global de demande de versement de fonds de concours de 21 483,22 €, sur les opérations suivantes :

- Exercice 2019 :

Opération : mur de soutènement cimetière

Montant de la dépense (HT)	Subventions perçues	Montant fond de concours	Reste à charge commune
27 275,20€	10 910,08€	8 182,56€	8 182,56€

- Exercice 2019 :

Opération : viabilisation foncière

Montant de la dépense (HT)	Subventions perçues	Montant fond de concours	Reste à charge commune
17 554,73€	0,00€	8 777,36€	8 777,37€

- Exercice 2020 :

Opération : création allée cimetièrè

Montant de la dépense (HT)	Subventions perçues	Montant fond de concours	Reste à charge commune
9 046,60€	0,00€	4 523,30€	4 523,30€

Ces dépenses seront imputées à l'opération 0052 « Fonds de concours aux communes », article 2041412 de la section d'investissement du budget principal et feront l'objet d'un amortissement comptable sur une période de 20 ans.

La Communauté de Communes a reçu les états définitifs des dépenses acquittées visés par le trésorier et la délibération de sollicitation du fonds de concours.

Le fonds de concours versé par la Communauté de Communes n'excède pas le reste à charge final pour la Commune membre, après versement de la subvention.

Monsieur le Président propose de valider le montant de ce fonds de concours et de l'autoriser à faire le versement. Il est précisé que le montant de l'enveloppe de fonds de concours restant disponible pour la Commune d'Aubigné sur la période 2021 est de 18 102,70 €.

---

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, article 186 ;  
**Vu** le code général des collectivités territoriales, article L 5214-16 V ;  
**Vu** le budget primitif qui a ouvert des crédits en section d'investissement pour les versements de fonds de concours

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité** :

**VALIDE** le versement à la commune d'Aubigné d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 8 182,56 € pour l'opération « mur de soutènement cimetièrè »;

**VALIDE** le versement à la commune d'Aubigné d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 8 777,36 € pour l'opération « viabilisation foncièrè »;

**VALIDE** le versement à la commune d'Aubigné d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 4 523,30 € pour l'opération « création allée cimetièrè »;

**PRÉCISE** que ces dépenses seront imputées à l'opération 0052 « Fonds de concours aux communes », article 2041412 de la section d'investissement du budget principal et fera l'objet d'un amortissement comptable sur une période de 10 ans.

**VALIDE** que le montant de l'enveloppe de fonds de concours restant disponible pour la Commune d'Aubigné sur la période 2021 est de 18 102,70 €.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 05/02/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 05/02/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





Envoyé en préfecture le 12/02/2021  
Reçu en préfecture le 12/02/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210212-B\_DEL\_2021\_002-DE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 29 janvier 2021**

<b>Date de convocation</b> : 22/01/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage</b> : 22/01/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf janvier, à 08 Heures 30, à la salle sud-est à Melesse (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, DEWASMES Pascal, HENRY Lionel, DESMIDT Yves

**Secrétaire de séance** : Madame LAVASTRE Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_002**

**Objet**

**Finances**

Fonds de concours 2020

Saint Gondran

Le Président rappelle :

Les Fonds de concours (FdC) attribués par la CCVIA porteront exclusivement sur la réalisation d'équipements, imputée sur les comptes suivants (nomenclature M14) :

- 211x
- 212x
- 213x
- 214x
- 215x
- 218x

La notion de réalisation d'équipement est à entendre dans le sens d'une immobilisation corporelle.

Pour les communes bénéficiant de l'enveloppe de garantie, au maximum trois opérations par exercice pourront faire l'objet d'un versement de FdC. Les opérations doivent être intégralement achevées au moment de la demande.

Concernant les communes bénéficiant de l'enveloppe sur projet, elles doivent indiquer de façon précise l'exercice d'achèvement de l'opération (et donc l'exercice de sollicitation du FdC) avant le vote du BP de la CCVIA, de manière à assurer la fiabilité budgétaire de la CCVIA.

Outre l'achèvement total de l'opération, d'autres critères cumulatifs sont appliqués concernant la recevabilité d'une demande de versement de FdC :

Un état définitif des dépenses, ainsi qu'un état des recettes, visé par le Trésor est à fournir. Cet état précisera obligatoirement et exhaustivement les comptes utilisés.

Le reste à charge final pour la commune doit être supérieur ou égal au FdC demandé.

Le montant total des aides publiques ne doit pas dépasser 80 % du financement, comme le dispose le CGCT, en son article L1111-10.

Pour solliciter le versement d'un FdC, il convient que les communes prennent une délibération en ce sens, délibération à transmettre à la CCVIA, avec les justificatifs, au plus tard avant la fin du mois d'octobre de l'exercice concerné.

Le conseil communautaire délibérera sur les demandes au cours de déroulement de l'exercice, à mesure de leur présentation à la CCVIA par les communes.

Le versement des FdC interviendra à mesure des délibérations d'attribution prises par le conseil communautaire de la CCVIA.

Rappel de la situation pour la commune de Saint Gondran :

Montant de la période 2018-2021	Total des FdC sollicités sur la période	FdC disponible
102 720,00€	56 000,00€	46 720,00€

Le Président présente la demande de la Commune de Saint Gondran pour un montant global de demande de versement de fonds de concours de 20 122,00€, sur l'opération suivante :

- Exercice 2020 :

Opération : Voirie rue des Vilandes

Montant de la dépense (HT)	Subventions perçues	Montant fond de concours	Reste à charge commune
72 287,70€	32 043,00€	20 122,00€	20 122,70€

Ces dépenses seront imputées à l'opération 0052 « Fonds de concours aux communes », article 2041412 de la section d'investissement du budget principal et feront l'objet d'un amortissement comptable sur une période de 30 ans.

La Communauté de Communes a reçu les états définitifs des dépenses acquittées visés par le trésorier et la délibération de sollicitation du fonds de concours.

Le fonds de concours versé par la Communauté de Communes n'excède pas le reste à charge final pour la Commune membre, après versement de la subvention.

Monsieur le Président propose de valider le montant de ce fonds de concours et de l'autoriser à faire le versement.

Il est précisé que le montant de l'enveloppe de fonds de concours restant disponible pour la Commune de Saint Gondran sur la période 2021 est de 26 598,00 €.

---

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, article 186 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, article L 5214-16 V ;

**Vu** le budget primitif qui a ouvert des crédits en section d'investissement pour les versements de fonds de concours

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** le versement à la commune de Saint-Gondran d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 20 122 € pour l'opération « Voirie rue des Vilandes »;

**PRÉCISE** que ces dépenses seront imputées à l'opération 0052 « Fonds de concours aux communes », article 2041412 de la section d'investissement du budget principal et fera l'objet d'un amortissement comptable sur une période de 10 ans.

**VALIDE** que le montant de l'enveloppe de fonds de concours restant disponible pour la commune de Saint-Gondran sur la période 2021 est de 26 598 €.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 05/02/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 05/02/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





Envoyé en préfecture le 12/02/2021  
Reçu en préfecture le 12/02/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210212-B\_DEL\_2021\_003-DE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 29 janvier 2021**

<b>Date de convocation</b> : 22/01/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage</b> : 22/01/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf janvier, à 08 Heures 30, à la salle sud-est à Melesse (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, DEWASMES Pascal, HENRY Lionel, DESMIDT Yves

**Secrétaire de séance** : Madame LAVASTRE Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_003**

**Objet**

**Finances**

Fonds de concours 2020

Andouillé-Neuville

Le Président rappelle :

Les Fonds de concours (FdC) attribués par la CCVIA porteront exclusivement sur la réalisation d'équipements, imputée sur les comptes suivants (nomenclature M14) :

- 211x
- 212x
- 213x
- 214x
- 215x
- 218x

La notion de réalisation d'équipement est à entendre dans le sens d'une immobilisation corporelle.

Pour les communes bénéficiant de l'enveloppe de garantie, au maximum trois opérations par exercice pourront faire l'objet d'un versement de FdC. Les opérations doivent être intégralement achevées au moment de la demande.

Concernant les communes bénéficiant de l'enveloppe sur projet, elles doivent indiquer de façon précise l'exercice d'achèvement de l'opération (et donc l'exercice de sollicitation du FdC) avant le vote du BP de la CCVIA, de manière à assurer la fiabilité budgétaire de la CCVIA.

Outre l'achèvement total de l'opération, d'autres critères cumulatifs sont appliqués concernant la recevabilité d'une demande de versement de FdC :

Un état définitif des dépenses, ainsi qu'un état des recettes, visé par le Trésor est à fournir.

Cet état précisera obligatoirement et exhaustivement les comptes utilisés.

Le reste à charge final pour la commune doit être supérieur ou égal au FdC demandé.

Le montant total des aides publiques ne doit pas dépasser 80 % du financement, comme le dispose le CGCT, en son article L1111-10.

Pour solliciter le versement d'un FdC, il convient que les communes prennent une délibération en ce sens, délibération à transmettre à la CCVIA, avec les justificatifs, au plus tard avant la fin du mois d'octobre de l'exercice concerné.

Le conseil communautaire délibérera sur les demandes au cours de déroulement de l'exercice, à mesure de leur présentation à la CCVIA par les communes.

Le versements des FdC interviendra à mesure des délibérations d'attribution prises par le conseil communautaire de la CCVIA.

Rappel de la situation pour la commune d'Andouillé-Neuville :

Montant de la période 2018-2021	Total des FdC sollicités sur la période	FdC disponible
121 477€	48 743,61€	72 733,79€

Le Président présente la demande de la Commune d'Andouillé-Neuville pour un montant global de demande de versement de fonds de concours de 34 618,00€, sur l'opération suivante :

- Exercice 2020 :

Opération : Terrain et Agencement et aménagement de terrain

Montant de la dépense (HT)	Subventions perçues	Montant fond de concours	Reste à charge commune
62 005,00€	28 667,07€	16 667,00€	16 670,93€

Opération : Réhabilitation, aménagement et agencement et de bâtiments communaux

Montant de la dépense (HT)	Subventions perçues	Montant fond de concours	Reste à charge commune
13 854,53€	0,00€	6 926,00€	6 928,53€

Opération : Matériel de voirie et technique

Montant de la dépense (HT)	Subventions perçues	Montant fond de concours	Reste à charge commune
22 050,33€	0,00€	11 025,00€	11 025,33€

Les dépenses liées aux opérations « Terrain et Agencement et aménagement de terrain » et « Réhabilitation, aménagement et

agencement et de bâtiments communaux » seront imputées à l'opération 0052 « Fonds de concours aux communes », article 2041412 de la section d'investissement du budget principal et feront l'objet d'un amortissement comptable sur une période de 30 ans. Les dépenses liées à l'opération « Matériel de voirie et technique » seront imputées à l'opération 0052 « Fonds de concours aux communes », article 2041411 de la section d'investissement du budget principal et feront l'objet d'un amortissement comptable sur une période de 10 ans.

La Communauté de Communes a reçu les états définitifs des dépenses acquittées visés par le trésorier et la délibération de sollicitation du fonds de concours.

Le fonds de concours versé par la Communauté de Communes n'excède pas le reste à charge final pour la Commune membre, après versement de la subvention.

Monsieur le Président propose de valider le montant de ce fonds de concours et de l'autoriser à faire le versement. Il est précisé que le montant de l'enveloppe de fonds de concours restant disponible pour la Commune d'Andouillé-Neuville sur la période 2020-2021 est de 38 115,39 €.

---

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, article 186 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, article L 5214-16 V ;

**Vu** le budget primitif qui a ouvert des crédits en section d'investissement pour les versements de fonds de concours

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** le versement à la commune de Andouillé-Neuville d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 16 667€ pour l'opération « Terrain et Agencement et aménagement de terrain » ;

**VALIDE** le versement à la commune de Andouillé-Neuville d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 6 926€ pour l'opération « Réhabilitation, aménagement et agencement et de bâtiments communaux » ;

**VALIDE** le versement à la commune de Andouillé-Neuville d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 11 025€ pour l'opération « Matériel de voirie et technique » ;

**PRÉCISE** que ces dépenses seront imputées à l'opération 0052 « Fonds de concours aux communes », article 2041412 de la section d'investissement du budget principal et fera l'objet d'un amortissement comptable sur une période de 10 ans.

**VALIDE** que le montant de l'enveloppe de fonds de concours restant disponible pour la Commune de Andouillé-Neuville sur la période 2020-2021 est de 38 115,39 €.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 05/02/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 05/02/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





Envoyé en préfecture le 12/02/2021  
Reçu en préfecture le 12/02/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210212-B\_DEL\_2021\_004-DE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 29 janvier 2021**

<b>Date de convocation</b> : 22/01/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage</b> : 22/01/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf janvier, à 08 Heures 30, à la salle sud-est à Melesse (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, DEWASMES Pascal, HENRY Lionel, DESMIDT Yves

**Secrétaire de séance** : Madame LAVASTRE Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_004**

**Objet Développement économique**

ZA La Bourdonnais

Annulation de vente au profit de la société PRIMMOSENS

Par délibération n°DEL\_2019\_213 en date du 13 juin 2019, le conseil communautaire a autorisé Monsieur Le Président :  
- à procéder à la signature des compromis et acte de vente des lots 22 et 23 (parcelle AM 168), d'une contenance totale de 4 960 m<sup>2</sup>, au profit de la société Primmosens représentée par Monsieur Hochet,  
- à fixer le prix de vente à 58,35 HT / m<sup>2</sup> €  
- à valider l'avenant au cahier des charges de cession de terrain (CCCT) qui précise la surface plancher maximale autorisée pour ce projet (2100 m<sup>2</sup>).

Le Bureau délibératif en date du 18 décembre 2020 s'est à nouveau prononcé sur ce projet de vente par délibération n° B\_DEL\_2020\_049 et à autorisé la vente en 2 temps :  
- vente d'un lot A, d'une contenance de 1 620 m<sup>2</sup>,  
- vente d'un lot B, d'une contenance de 3 340m<sup>2</sup>, correspondant à la seconde tranche du programme immobilier de Monsieur Hochet non encore commercialisée.

Suite à l'abandon du projet d'implantation de son client, Monsieur Hochet a fait savoir qu'il mettait fin à son programme immobilier pour lequel il avait sollicité l'acquisition de la parcelle AM 168 (lots 22 et 23). Monsieur Hochet de Primmosens renonce par conséquent à l'achat de cette parcelle.

Afin de pouvoir à nouveau proposer à la commercialisation la parcelle AM 168, Monsieur le Président propose d'annuler la réservation faite au profit de la société Primmosens par délibérations successives en date du 13 juin 2019 puis du 18 décembre 2020, et d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

**Vu** délibération DEL\_2019\_213 en date du 13 juin 2019,  
**Vu** la délibération B\_DEL\_2020\_049 en date du 18 décembre 2020,  
**Vu** la décision de Monsieur HOCHET, de renoncer à l'acquisition de la parcelle AMn°138,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**ANNULE** la réservation de la parcelle AM168 de la ZA la Bourdonnais faite au profit de la société Primmosens représentée par Monsieur Gwenael HOCHET

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 05/02/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 05/02/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





Envoyé en préfecture le 12/02/2021  
Reçu en préfecture le 12/02/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210212-B\_DEL\_2021\_005-DE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 29 janvier 2021**

<b>Date de convocation :</b> 22/01/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 22/01/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf janvier, à 08 Heures 30, à la salle sud-est à Melesse (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOGLE Alain, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, DEWASMES Pascal, DESMIDT Yves

**Secrétaire de séance :** Madame LAVASTRE Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_005**

**Objet**                    **Développement économique**

ZA Olivettes - Vente de foncier

Lot 15 - Société A AIR NET

Monsieur Philippe AUFFRAY, gérant de la société A AIR NET (immatriculation en date du 12 juillet 2002), a sollicité courant 2018 la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour l'acquisition d'un terrain sur la ZA des Olivettes à Melesse dans le cadre du projet de développement de son activité de nettoyage industriel. Il emploie une quinzaine de salariés.

Le Bureau communautaire en date du 21 décembre 2018 a émis un avis favorable pour la réservation du lot 15 cadastré section A n°2421, d'une superficie de 1 320m<sup>2</sup> de la ZA Olivettes au profit de Monsieur Philippe AUFFRAY.

Monsieur Auffray a pour projet la réalisation d'un bâtiment de 310 m<sup>2</sup> dont 230 m<sup>2</sup> prévus en atelier-stockage et 80 m<sup>2</sup> en bureaux.

Le prix de commercialisation est fixé à 25,08€HT/m<sup>2</sup>. La TVA sur marge s'applique à cette vente.

Monsieur le Président propose de :

- valider la cession de la parcelle cadastrée section A n°2421 de la ZA des Olivettes à Melesse au profit de la société A AIR NET ou à toute personne morale pouvant s'y substituer,
- désigner le cabinet BGM pour effectuer la réimplantation des bornes de la parcelle cadastrée section A n°2421, objet de la vente,
- de fixer le prix de vente de 25,08 €HT/m<sup>2</sup>, hors frais de bornage et de notaire. Les frais de géomètre et de notaire seront portés à charge de l'acquéreur,
- désigner Maître Crossoir, Notaire à Saint-Germain-sur-Ille pour rédiger et procéder aux publications idoines auprès du service de publicité foncière,
- de conditionner la vente de la parcelle cadastrée section A n°2421 objet de la vente à l'obtention de l'arrêté de permis de construire,
- l'autoriser à signer la promesse de vente et l'acte de vente ainsi que tous documents afférents à celle-ci .

**Vu** l'estimation de France Domaines en date du 1<sup>er</sup> avril 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** la cession de la parcelle cadastrée section A n°2421 de la ZA des Olivettes à Melesse au profit de la société A AIR NET ou à toute personne morale pouvant s'y substituer,

**DÉSIGNE** le cabinet BGM pour effectuer la réimplantation des bornes de la parcelle cadastrée section A n°2421, objet de la vente,

**FIXE** le prix de vente de 25,08 €HT/m<sup>2</sup> (TVA sur marge), hors frais de bornage et de notaire. Les frais de géomètre et de notaire seront portés à charge de l'acquéreur,

**DESIGNE** Maître Crossoir, Notaire à Saint-Germain-sur-Ille pour rédiger et procéder aux publications idoines auprès du service de publicité foncière,

**CONDITIONNE** la vente de la parcelle cadastrée section A n°2421 objet de la vente à l'obtention de l'arrêté de permis de construire,

**AUTORISE** à signer la promesse de vente et l'acte de vente ainsi que tous documents afférents à celle-ci .

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 05/02/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 05/02/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 29 janvier 2021**

<b>Date de convocation</b> : 22/01/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage</b> : 22/01/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf janvier, à 08 Heures 30, à la salle sud-est à Melesse (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOGLE Alain, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, DEWASMES Pascal, DESMIDT Yves

**Secrétaire de séance** : Madame LAVASTRE Isabelle

N° B\_DEL\_2021\_006

**Objet**                    **Développement économique**

Ecoparc

Vente des parcelles ZN 81 et ZN 111 à M. Frédéric ROUSSELOT

Monsieur Frédéric Rousselot, gérant de l'EURL COSFI, immatriculée en avril 2018 et spécialisée dans l'activité de bureau d'études dans le génie électrique appliqué au domaine industriel.

En décembre 2019, Monsieur Rousselot a engagé une réflexion sur la construction d'un bâtiment sur la ZA de l'Ecoparc de Haute Bretagne à Andouillé Neuville, destinée à accueillir son activité en cours de développement.

Par courrier en date du 9 novembre 2020, Monsieur Rousselot a confirmé son intérêt pour l'acquisition du lot 11 de la ZAC Ecoparc (parcelles cadastrées section ZN n°81 et ZN 111), d'une superficie totale de 668m<sup>2</sup>. Il prévoit la réalisation d'un bâtiment de type tertiaire de 115 m<sup>2</sup> environ dont une partie dédiée à son activité et à l'accueil d'un futur collaborateur, et une seconde partie de bureaux destinée à la location.

Monsieur Rousselot entend constituer une SCI qui se portera acquéreur du terrain.

Monsieur Rousselot souhaite finaliser son projet de permis de construire rapidement afin de disposer de ses locaux fin d'année 2021.

Monsieur le Président propose de :

- valider la cession du lot 11 situé sur le parc d'activités Ecoparc de Haute Bretagne à Andouillé Neuville, parcelles cadastrées section ZN n°81 et 11ZN n° 111 pour une superficie totale de 668 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur Frédéric Rousselot, gérant de l'EURL COFSI, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer,
- fixer le montant de la vente à 22€ HT le m<sup>2</sup>, hors frais de géomètre et frais notariés. Il est précisé que les frais notariés seront à la charge exclusive de l'acquéreur,
- désigner Maître LORET, Notaire à Saint-Aubin d'Aubigné pour rédiger et procéder aux publications idoines auprès du service de publicité foncière,
- de conditionner la vente des parcelles cadastrées section ZN n°81 et ZN n°111 objet de la vente à l'obtention de l'arrêté de permis de construire,
- l'autoriser à signer la promesse de vente et l'acte de vente ainsi que tous documents afférents à celle-ci .

**Vu** l'estimation de France Domaines en date du 12 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** la cession du lot 11 situé sur le parc d'activités Ecoparc de Haute Bretagne à Andouillé Neuville, parcelles cadastrées section ZN n°81 et 11ZN n° 111 pour une superficie totale de 668 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur Frédéric Rousselot, gérant de l'EURL COFSI, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer,

**FIXE** le montant de la vente à 22€ HT le m<sup>2</sup>, hors frais de géomètre et frais notariés. Il est précisé que les frais notariés seront à la charge exclusive de l'acquéreur,

**DESIGNE** Maître LORET, Notaire à Saint-Aubin d'Aubigné pour rédiger et procéder aux publications idoines auprès du service de publicité foncière,

**CONDITIONNE** la vente des parcelles cadastrées section ZN n°81 et ZN n°111 objet de la vente à l'obtention de l'arrêté de permis de construire,

**AUTORISE** à signer la promesse de vente et l'acte de vente ainsi que tous documents afférents à celle-ci .

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 05/02/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 05/02/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





Envoyé en préfecture le 12/02/2021  
Reçu en préfecture le 12/02/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210212-B\_DEL\_2021\_007-DE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 29 janvier 2021**

<b>Date de convocation</b> : 22/01/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage</b> : 22/01/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf janvier, à 08 Heures 30, à la salle sud-est à Melesse (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOGLE Alain, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, DEWASMES Pascal, DESMIDT Yves

**Secrétaire de séance** : Madame LAVASTRE Isabelle

---

**N° B\_DEL\_2021\_007****Objet Développement économique**

ZA de la Hémetière 2 - lot 5

Vente de la parcelle ZX 148 à M. RENAULT Vincent

Messieurs RENAULT et FOUCAULT ont transmis en 2019 une lettre de réservation pour la parcelle ZX 148, située sur la zone d'activité de La Hémetière 2 à Saint-Aubin d'Aubigné, d'une superficie de 1 244 m<sup>2</sup>.

Le bureau communautaire du 13 décembre 2019 a émis un avis favorable à cette réservation.

Monsieur RENAULT a repris contact avec le service Développement économique fin novembre 2020 afin de présenter son projet. Un rendez-vous a eu lieu le 10 décembre 2020 en présence de son architecte et du conseiller énergie-climat de la CCVIA.

Lors de cet échange, Monsieur RENAULT a informé le service Développement économique que, contrairement à ce qui avait été prévu, Monsieur FOUCAULT ne se portait plus acquéreur de la parcelle car il n'avait pas obtenu les financements escomptés. Dorénavant, c'est Monsieur RENAULT et sa conjointe qui réalisent le projet d'acquisition et de construction avec la Société civile immobilière dénommée "RV Immo".

Pour rappel, Monsieur Vincent RENAULT est gérant de l'EIRL RV Plomberie Chauffage, spécialisée dans les travaux de plomberie et chauffage, neuf et rénovation. La société a été créée en juin 2018 et est actuellement domiciliée à Chasné-sur-Illet.

Le projet consiste en la construction d'un entrepôt et d'un espace bureaux et local d'archives en lien avec les besoins de l'entreprise, le tout sur une superficie d'environ 300 m<sup>2</sup>.

Il est prévu que M. FOUCAULT soit locataire dans un premier temps, puis devienne associé à l'avenir.

Le permis de construire a été déposé le 24 décembre 2020.

Les conditions de vente restent celles qui ont été approuvées en décembre 2019. Le foncier est ainsi commercialisé au prix de 15€ HT/m<sup>2</sup>, soit un prix de vente de 18 660€ HT pour le lot 5, d'une superficie de 1 244 m<sup>2</sup>, auquel s'ajoute les frais d'actes notariés et les frais de bornage du lot.



Monsieur le Président propose de valider les conditions de cette vente et sollicite l'autorisation de signer le compromis et l'acte de vente correspondants.

---

**Vu** l'avis favorable à la réservation du lot reçu en bureau communautaire en date du 15 novembre 2019,

**Vu** l'estimation France Domaines en date du 03/02/2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de la cession à Monsieur RENAULT Vincent (ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer) de la parcelle ZX 148 d'une superficie de 1 244 m<sup>2</sup>,

**FIXE** le prix de vente de ce terrain à 18 660,00€ HT hors frais de notaire et d'agence à la charge de l'acquéreur,

**PRÉCISE** que les frais de géomètre seront refacturés à l'acquéreur

**DÉSIGNE** Maître Mathieu LORET, Notaire à Saint Aubin d'Aubigné pour rédiger et procéder aux publications idoines auprès des hypothèques,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le compromis de vente, l'acte de vente et tous documents afférents à celle-ci.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 05/02/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 05/02/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 29 janvier 2021**

<b>Date de convocation</b> : 22/01/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage</b> : 22/01/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf janvier, à 08 Heures 30, à la salle sud-est à Melesse (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOGLE Alain, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, DEWASMES Pascal, DESMIDT Yves

**Secrétaire de séance** : Madame LAVASTRE Isabelle

---

**N° B\_DEL\_2021\_008****Objet****Tourisme**

Aire Naturelle de Camping

Convention de prestation de service 2020

Dans le cadre de sa compétence développement touristique, le Val d'Ille-Aubigné gère, aménage et promeut l'aire naturelle de camping située sur la commune de Saint-Médard-sur-Ille.

Dans un souci de bonne organisation des services du Val d'Ille-Aubigné, la commune de Saint-Médard-sur-Ille gère partiellement les services liés à la gestion administrative et technique de l'aire naturelle de camping.

Pour la saison 2020, et en raison des conditions sanitaires, l'aire naturelle de camping a ouvert du 01 juillet au 15 octobre 2020, soit 3,5 mois au lieu de 6 habituellement.

Le bilan des missions supportées par la commune de Saint-Médard pour la saison 2020 se chiffre à un montant de 59,94€ qui correspond à l'accueil des usagers de l'aire naturelle de camping (soit 3H x 19,98€ - coût chargé).

Le montant total des recettes pour la saison 2020 s'élève à 3 646,50€, soit 12% d'augmentation par rapport à 2019 (3 251,50€ en 2019 et pour une saison complète). Le montant total des dépenses pour l'année 2020 s'élève quant à lui à 8 044,38€TTC (consommation fluides, travaux réalisés (entretien bardage, cloisons sanitaires), entretien espaces verts, poste saisonnier, convention de prestations de service commune de Saint-Médard-sur-Ille).

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer la convention de prestations de service ci-jointe pour l'année 2020, et de procéder au versement de 59,94€TTC à la commune de Saint-Médard-sur-Ille.

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de prestations de service pour l'année 2020 avec la commune de Saint-Médard-sur-Ille, ci-annexée,

**VALIDE** le versement de 59,94€ à la commune de Saint-Médard-sur-Ille, au titre des services liés à la gestion administrative et technique de l'aire naturelle de camping,

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 05/02/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 05/02/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 29 janvier 2021**

<b>Date de convocation</b> : 22/01/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage</b> : 22/01/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf janvier, à 08 Heures 30, à la salle sud-est à Melesse (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, DEWASMES Pascal, HENRY Lionel, DESMIDT Yves

**Secrétaire de séance** : Madame LAVASTRE Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_009**

**Objet**

**Intercommunalité**

Gestion de la Pépinière ESS

Conventions avec la mairie de Langouët

Le bâti relatif à la pépinière ESS fait partie d'un ensemble intégrant l'école appartenant à la commune de Langouët. Depuis sa création, deux conventions contribuent au bon fonctionnement du service mis à disposition des porteurs de projets.

**1. Remboursement des frais de ménages**

La convention 2018-2021 de prestation de services porte sur les modalités de prise en charge du ménage au Pôle ESS, propriété de la Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné, situé sur la commune de LANGOUET au 21 rue des Chênes. Depuis la création de la pépinière, dans un souci de bonne organisation des services de la Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné, la Commune de LANGOUET exécute le ménage du pôle ESS sur une surface de 154 m<sup>2</sup> a raison de 3 heures hebdomadaires

La Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné s'engage à fournir le matériel et les produits nécessaires à cette prestation.

La Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné s'engage en contrepartie à rembourser à la Commune de Langouët, à la fin de chaque année civile, le montant de la prestation de service calculée à partir du salaire brut chargé de l'agent en charge du ménage multiplié par le nombre d'heures réalisées.

Au titre des exercices 2018 et 2019, après vérification des données, la CCVIA doit verser à la Commune de Langouët la somme de 5 491,91 €.

**2. Remboursement de la quote-part relative aux dépenses de chauffage, d'eau et d'entretien et de réparation de la chaudière**

La convention 2018-2021 ci-jointe a pour objet de déterminer les modalités de répartition des charges liées à l'investissement et au fonctionnement de la chaudière bois d'une part ainsi qu'à l'abonnement et la consommation d'eau d'autre part.

Type de dépenses / Année	2018-2019
Consommation de chauffage	2 632,36 €
Consommation d'eau	95,93 €
Entretien et réparation de la chaudière	2 283,47 €
TOTAL DÛ	5 011,76 €

Au titre des exercices 2018 et 2019, après vérification des données sur la base des différents justificatifs fournis, la CCVIA doit verser à la Commune de Langouët la somme de 5 011,76 €.

Sur la base des deux conventions précitées, Monsieur le Président propose de valider le remboursement de la commune de Langouët pour un montant total de 10 503,67 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** le remboursement à la commune de Langouët des frais relatifs à l'entretien et aux dépenses afférents au bâtiment accueillant la pépinière ESS pour les exercices 2018 et 2019, pour un montant total de 10 503,67 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 05/02/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 05/02/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 29 janvier 2021**

<b>Date de convocation</b> : 22/01/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage</b> : 22/01/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf janvier, à 08 Heures 30, à la salle sud-est à Melesse (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOGLE Alain, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, DEWASMES Pascal, DESMIDT Yves

**Secrétaire de séance** : Madame LAVASTRE Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_010**

**Objet**

**Développement économique**

ZA Bourdonnais - Vente de foncier économique  
Lot 10 b - FORA FRANCE

En mars 2020, la SCI BOURBON a fait l'acquisition des lots 10a et 11 sur la ZA La Bourdonnais à La Mézière (occupation de l'ensemble immobilier par la société Fora France (bail) dans le cadre de son projet de développement).

Monsieur Guennec, le directeur du site, a fait savoir courant juillet qu'il était intéressé pour mettre une option sur le lot voisin, le lot 10b représentant une surface de 2059 m<sup>2</sup> environ.

Ce projet s'intègre dans le projet de développement de la filiale C.E.R.T INOX 100(capital Fora France) pour laquelle l'entreprise aura besoin de construire un bâtiment dédié de l'ordre de 600 à 750 m<sup>2</sup>. Cette filiale est spécialisée dans la conception et la réalisation de solutions et d'installations globales en tuyauteries industrielles et d'équipements clés en main dans les domaines agro-alimentaire, pharmaceutique et de l'eau.

Par un courriel en date du 19 décembre 2020, M. Guennec a confirmé son intérêt pour acquérir cette parcelle sans toutefois pouvoir préciser la date de dépôt du permis de construire sachant que la société Fora France s'est nouvellement installée sur les parcelles récemment acquises à la Bourdonnais. Un délai rallongé, de 2 ans, pourrait être fixé en vue de l'obtention d'un nouveau PC et d'un démarrage de travaux. Il prévoit la constitution d'une nouvelle SCI pour l'acquisition du lot 10b.

Le prix de commercialisation de ce lot est fixé à 58,35€HT. La TVA sur marge s'applique à cette vente.

Monsieur le Président propose de :

- valider la cession des parcelles AM 166 et 175 constituant le lot 10b de la ZA Bourdonnais à La Mézière par la société FORA France ou toute personne morale pouvant s'y substituer.
- désigner le cabinet BGM pour effectuer le bornage dudit lot représentant une surface de 2 059 m<sup>2</sup> environ.
- de fixer le prix de vente de 58,35 € HT, hors frais de bornage et de notaire. Les frais de bornage supplémentaire et frais notariés seront à la charge exclusive de l'acquéreur.
- désigner Maître Crossoir, Notaire à Saint Germain sur Ille pour rédiger et procéder aux publications idoines auprès du service de publicité foncière,
- l'autorise à signer l'acte de vente ainsi que tous documents afférents à celle-ci .

**Vu** l'estimation de France Domaines en date du 9 septembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité** :

**VALIDE** la cession des parcelles AM 166 et 175 constituant le lot 10b de la ZA Bourdonnais à La Mézière par la société FORA France ou toute personne morale pouvant s'y substituer.

**DESIGNE** le cabinet BGM pour effectuer le bornage dudit lot représentant une surface de 2 059 m<sup>2</sup> environ.

**FIXE** le prix de vente de 58,35 € HT, hors frais de bornage et de notaire. Les frais de bornage supplémentaire et frais notariés seront à la charge exclusive de l'acquéreur,

**DESIGNE** Maître Crossoir, Notaire à Saint-Germain-sur-Ille pour rédiger et procéder aux publications idoines auprès du service de publicité foncière,

**AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente ainsi que tous documents afférents à celle-ci .

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 16/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 16/03/2021

**Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 février 2021**

Envoyé en préfecture le 04/03/2021  
Reçu en préfecture le 04/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210304-B\_DEL\_2021\_011-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/02/2021		Présents :	11
		Votants :	11

L'an deux mille vingt et un, le vingt six février, à 09 Heures 00, à la salle polyvalente de Melesse (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain

**Absents :**

EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, GORIAUX Pascal, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

---

**N° B\_DEL\_2021\_011**

---

**Objet****Technique**

Marché du PEM de Montreuil-sur-Ille

Demandes de sous-traitance pour le lot n° 1

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante que dans le cadre du marché d'aménagement d'un pôle d'échange Multimodal à Montreuil-sur-Ille, l'entreprise Eiffage Route IDF Centre Ouest, titulaire du lot n°1 « Voirie - Réseaux », a envoyé au maître d'ouvrage une demande de sous-traitance.

Cette entreprise vient d'introduire une demande d'agrément de sous-traitant (DC4) au profit de :

- L'entreprise ACP, pour le coulage du béton sur le chantier, le montant est de 27 000 € HT maximum
- L'entreprise Brocéliande pavage pour la pose des bordures et pavés, le montant est de 50 000 € HT maximum
- L'entreprise Hélios pour le marquage horizontal et vertical, le montant est de 15 000 € HT maximum

Ces entreprises ont transmis à la communauté de communes les différents documents administratifs obligatoires.

Le montant du marché de l'entreprise Eiffage Route IDF Centre Ouest est de 547 340,75 € HT.

Le montant total regroupant les trois demandes de sous-traitance est de 92 000 € maximum hors TVA et le paiement demandé est direct.

Monsieur le Président propose d'accepter ces sous-traitances et d'agréer les conditions de paiement.

---

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** la loi n°75-1334 du 31.12.1975 sur la sous-traitance, Vu l'article L2193-1 du code de la commande publique

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**ACCEPTÉ** la sous-traitance des travaux de coulage du béton sur le chantier d'aménagement du pôle d'échange Multimodal de Montreuil-sur-Ille au bénéfice de l'entreprise ACP, pour un montant de 27 000 € HT maximum, et donne son agrément dans les conditions de paiement.

**ACCEPTÉ** la sous-traitance de la pose des bordures et pavés sur le chantier d'aménagement du pôle d'échange Multimodal de Montreuil-sur-Ille au bénéfice de l'entreprise Brocéliande pavage pour un montant de 50 000 € HT maximum, et donne son agrément dans les conditions de paiement.

**ACCEPTÉ** la sous-traitance du marquage horizontal et vertical sur le chantier d'aménagement du pôle d'échange Multimodal de Montreuil-sur-Ille au bénéfice de l'entreprise Hélios pour un montant de 15 000 € HT maximum, et donne son agrément dans les conditions de paiement.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 04/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 04/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 février 2021**

Envoyé en préfecture le 04/03/2021  
Reçu en préfecture le 04/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210304-B\_DEL\_2021\_012-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/02/2021		Présents :	10
		Votants :	11

L'an deux mille vingt et un, le vingt six février, à 09 Heures 00, à la salle polyvalente de Melesse (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, FOUGLE Alain

**Absents :**

EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, GORIAUX Pascal, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents ayant donné pouvoir :**

JAOUEN Claude donne procuration à LAVASTRE Isabelle

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_012****Objet Développement économique**

ZA La Bourdonnais - La Mézière

Vente de terrain - Lot 17 - SCI Immo Fougeretz

La SCI Immo Fougeretz a fait connaître par courrier en date du 10 décembre 2020 son intérêt pour la réservation du lot 17 situé sur la ZA de la Bourdonnais à la Mézière. Ce lot représente une surface d'environ 2530 m<sup>2</sup>.

La SCI Immo Fougeretz, représentée par Monsieur Gilles ROUQUIE, a pour projet la construction d'un bâtiment destiné à accueillir l'activité de la société LVL médical consistant au suivi médical à domicile de patients avec la location de différents matériels médicaux. L'entité rennaise de LVL Médical, actuellement basée à La Chapelle des Fougeretz, compte aujourd'hui un peu moins de 10 salariés et prévoit de recruter de nouveaux collaborateurs en lien avec ce projet de développement.

Le projet de construction porte sur un bâtiment d'activités de 500 m<sup>2</sup> environ dont 230m<sup>2</sup> environ de bureaux et 270m<sup>2</sup> de locaux de stockage. Vis-à-vis du nombre de collaborateurs attendus sur site à terme, il est intégré une capacité d'évolution de la partie bureaux en R+1.

Monsieur Rouquie a obtenu aujourd'hui un engagement ferme de la part de LVL Médical pour la location de ce futur bâtiment sur une durée de neuf ans avec une date de mise à disposition des locaux fixée au plus tard au 31/03/2022. Monsieur Rouquie souhaite conclure rapidement la réservation du terrain via la signature d'une promesse de vente et procéder au dépôt de la demande de permis de construire.

Le COP a émis un avis favorable à ce projet lors de sa réunion du 08/01/2021 pour un prix de vente fixé à ce jour à 58,35 € HT/m<sup>2</sup>.

Monsieur le Président propose de :

- valider la cession du lot n° 17 dont l'emprise foncière se fait pour partie sur les parcelles cadastrées section AM n°72, 73 et 74, pour une surface totale estimée à 2 530 m<sup>2</sup> de la ZA de la Bourdonnais à la Mézière, au profit de la SCI Immo Fougeretz ou à toute personne morale pouvant s'y substituer,
- désigner le cabinet BGM pour effectuer le bornage dudit lot et la division cadastrale afférente,
- préciser que la superficie indiquée et le prix de vente global pourront être modifiés après établissement du document d'arpentage définitif,
- valider l'avenant au cahier des charges de cession de terrain (CCCT) précisant la surface plancher maximale autorisée sur le lot 17 (1 200 m<sup>2</sup>) au bénéfice de la SCI Immo Fougeretz ou à toute personne morale pouvant s'y substituer,
- de fixer le prix de vente à 58,35 HT/m<sup>2</sup>, hors frais de notaire. Les frais de bornage supplémentaires seront à la charge exclusive de l'acquéreur. Cette vente est soumise à TVA sur marge.
- désigner Maître Crossoir, Notaire à Saint-Germain-sur-Ille pour rédiger et procéder aux publications idoines auprès du service de publicité foncière,
- conditionner la vente dudit lot, objet de la vente, à l'obtention d'un arrêté d'autorisation de construire,
- l'autoriser à signer la promesse de vente et l'acte de vente ainsi que tous documents afférents à celle-ci.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** la cession du lot n° 17 dont l'emprise foncière se fait pour partie sur les parcelles cadastrées section AM n°72, 73 et 74, pour une surface totale estimée à 2 530 m<sup>2</sup> de la ZA de la Bourdonnais à la Mézière, au profit de la SCI Immo Fougeretz ou à toute personne morale pouvant s'y substituer,

**FIXE** le prix de vente à 58,35 HT/m<sup>2</sup>, hors frais de notaire. Les frais de bornage supplémentaires seront à la charge exclusive de l'acquéreur. Cette vente est soumise à TVA sur marge.

**PRÉCISE** que la superficie indiquée et le prix de vente global pourront être modifiés après établissement du document d'arpentage définitif,

**VALIDE** l'avenant au cahier des charges de cession de terrain (CCCT) précisant la surface plancher maximale autorisée sur le lot 17 (1 200 m<sup>2</sup>) au bénéfice de la SCI Immo Fougeretz ou à toute personne morale pouvant s'y substituer,

**DÉSIGNE** le cabinet BGM pour effectuer le bornage dudit lot et la division cadastrale afférente,

**DÉSIGNE** Maître Crossoir, Notaire à Saint-Germain-sur-Ille pour rédiger et procéder aux publications idoines auprès du service de publicité foncière,

**CONDITIONNE** la vente dudit lot, objet de la vente, à l'obtention d'un arrêté d'autorisation de construire,



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 février 2021**

Envoyé en préfecture le 04/03/2021  
Reçu en préfecture le 04/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210304-B\_DEL\_2021\_011-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/02/2021		Présents :	11
		Votants :	11

L'an deux mille vingt et un, le vingt six février, à 09 Heures 00, à la salle polyvalente de Melesse (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain

**Absents :**

EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, GORIAUX Pascal, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

---

**N° B\_DEL\_2021\_011**

---

**Objet****Technique**

Marché du PEM de Montreuil-sur-Ille

Demandes de sous-traitance pour le lot n° 1

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante que dans le cadre du marché d'aménagement d'un pôle d'échange Multimodal à Montreuil-sur-Ille, l'entreprise Eiffage Route IDF Centre Ouest, titulaire du lot n°1 « Voirie - Réseaux », a envoyé au maître d'ouvrage une demande de sous-traitance.

Cette entreprise vient d'introduire une demande d'agrément de sous-traitant (DC4) au profit de :

- L'entreprise ACP, pour le coulage du béton sur le chantier, le montant est de 27 000 € HT maximum
- L'entreprise Brocéliande pavage pour la pose des bordures et pavés, le montant est de 50 000 € HT maximum
- L'entreprise Hélios pour le marquage horizontal et vertical, le montant est de 15 000 € HT maximum

Ces entreprises ont transmis à la communauté de communes les différents documents administratifs obligatoires.

Le montant du marché de l'entreprise Eiffage Route IDF Centre Ouest est de 547 340,75 € HT.

Le montant total regroupant les trois demandes de sous-traitance est de 92 000 € maximum hors TVA et le paiement demandé est direct.

Monsieur le Président propose d'accepter ces sous-traitances et d'agréer les conditions de paiement.

---

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** la loi n°75-1334 du 31.12.1975 sur la sous-traitance, Vu l'article L2193-1 du code de la commande publique

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**ACCEPTE** la sous-traitance des travaux de coulage du béton sur le chantier d'aménagement du pôle d'échange Multimodal de Montreuil-sur-Ille au bénéfice de l'entreprise ACP, pour un montant de 27 000 € HT maximum, et donne son agrément dans les conditions de paiement.

**ACCEPTE** la sous-traitance de la pose des bordures et pavés sur le chantier d'aménagement du pôle d'échange Multimodal de Montreuil-sur-Ille au bénéfice de l'entreprise Brocéliande pavage pour un montant de 50 000 € HT maximum, et donne son agrément dans les conditions de paiement.

**ACCEPTE** la sous-traitance du marquage horizontal et vertical sur le chantier d'aménagement du pôle d'échange Multimodal de Montreuil-sur-Ille au bénéfice de l'entreprise Hélios pour un montant de 15 000 € HT maximum, et donne son agrément dans les conditions de paiement.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 04/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 04/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 février 2021**

Envoyé en préfecture le 04/03/2021  
Reçu en préfecture le 04/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210304-B\_DEL\_2021\_012-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/02/2021		Présents :	10
		Votants :	11

L'an deux mille vingt et un, le vingt six février, à 09 Heures 00, à la salle polyvalente de Melesse (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, FOUGLE Alain

**Absents :**

EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, GORIAUX Pascal, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents ayant donné pouvoir :**

JAOUEN Claude donne procuration à LAVASTRE Isabelle

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_012****Objet Développement économique**

ZA La Bourdonnais - La Mézière

Vente de terrain - Lot 17 - SCI Immo Fougeretz

La SCI Immo Fougeretz a fait connaître par courrier en date du 10 décembre 2020 son intérêt pour la réservation du lot 17 situé sur la ZA de la Bourdonnais à la Mézière. Ce lot représente une surface d'environ 2530 m<sup>2</sup>.

La SCI Immo Fougeretz, représentée par Monsieur Gilles ROUQUIE, a pour projet la construction d'un bâtiment destiné à accueillir l'activité de la société LVL médical consistant au suivi médical à domicile de patients avec la location de différents matériels médicaux. L'entité rennaise de LVL Médical, actuellement basée à La Chapelle des Fougeretz, compte aujourd'hui un peu moins de 10 salariés et prévoit de recruter de nouveaux collaborateurs en lien avec ce projet de développement.

Le projet de construction porte sur un bâtiment d'activités de 500 m<sup>2</sup> environ dont 230m<sup>2</sup> environ de bureaux et 270m<sup>2</sup> de locaux de stockage. Vis-à-vis du nombre de collaborateurs attendus sur site à terme, il est intégré une capacité d'évolution de la partie bureaux en R+1.

Monsieur Rouquie a obtenu aujourd'hui un engagement ferme de la part de LVL Médical pour la location de ce futur bâtiment sur une durée de neuf ans avec une date de mise à disposition des locaux fixée au plus tard au 31/03/2022. Monsieur Rouquie souhaite conclure rapidement la réservation du terrain via la signature d'une promesse de vente et procéder au dépôt de la demande de permis de construire.

Le COP a émis un avis favorable à ce projet lors de sa réunion du 08/01/2021 pour un prix de vente fixé à ce jour à 58,35 € HT/m<sup>2</sup>.

Monsieur le Président propose de :

- valider la cession du lot n° 17 dont l'emprise foncière se fait pour partie sur les parcelles cadastrées section AM n°72, 73 et 74, pour une surface totale estimée à 2 530 m<sup>2</sup> de la ZA de la Bourdonnais à la Mézière, au profit de la SCI Immo Fougeretz ou à toute personne morale pouvant s'y substituer,
- désigner le cabinet BGM pour effectuer le bornage dudit lot et la division cadastrale afférente,
- préciser que la superficie indiquée et le prix de vente global pourront être modifiés après établissement du document d'arpentage définitif,
- valider l'avenant au cahier des charges de cession de terrain (CCCT) précisant la surface plancher maximale autorisée sur le lot 17 (1 200 m<sup>2</sup>) au bénéfice de la SCI Immo Fougeretz ou à toute personne morale pouvant s'y substituer,
- de fixer le prix de vente à 58,35 HT/m<sup>2</sup>, hors frais de notaire. Les frais de bornage supplémentaires seront à la charge exclusive de l'acquéreur. Cette vente est soumise à TVA sur marge.
- désigner Maître Crossoir, Notaire à Saint-Germain-sur-Ille pour rédiger et procéder aux publications idoines auprès du service de publicité foncière,
- conditionner la vente dudit lot, objet de la vente, à l'obtention d'un arrêté d'autorisation de construire,
- l'autoriser à signer la promesse de vente et l'acte de vente ainsi que tous documents afférents à celle-ci.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** la cession du lot n° 17 dont l'emprise foncière se fait pour partie sur les parcelles cadastrées section AM n°72, 73 et 74, pour une surface totale estimée à 2 530 m<sup>2</sup> de la ZA de la Bourdonnais à la Mézière, au profit de la SCI Immo Fougeretz ou à toute personne morale pouvant s'y substituer,

**FIXE** le prix de vente à 58,35 HT/m<sup>2</sup>, hors frais de notaire. Les frais de bornage supplémentaires seront à la charge exclusive de l'acquéreur. Cette vente est soumise à TVA sur marge.

**PRÉCISE** que la superficie indiquée et le prix de vente global pourront être modifiés après établissement du document d'arpentage définitif,

**VALIDE** l'avenant au cahier des charges de cession de terrain (CCCT) précisant la surface plancher maximale autorisée sur le lot 17 (1 200 m<sup>2</sup>) au bénéfice de la SCI Immo Fougeretz ou à toute personne morale pouvant s'y substituer,

**DÉSIGNE** le cabinet BGM pour effectuer le bornage dudit lot et la division cadastrale afférente,

**DÉSIGNE** Maître Crossoir, Notaire à Saint-Germain-sur-Ille pour rédiger et procéder aux publications idoines auprès du service de publicité foncière,

**CONDITIONNE** la vente dudit lot, objet de la vente, à l'obtention d'un arrêté d'autorisation de construire,



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 février 2021**

Envoyé en préfecture le 04/03/2021  
Reçu en préfecture le 04/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210304-B\_DEL\_2021\_013-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/02/2021		Présents :	11
		Votants :	11

L'an deux mille vingt et un, le vingt six février, à 09 Heures 00, à la salle polyvalente de Melesse (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain

**Absents :**

EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, GORIAUX Pascal, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_013****Objet Développement économique**

PASS Commerce et Artisanat - SARL Pierre Terre

Demande complémentaire

Dans le cadre de la mise en place du dispositif PASS Commerce et artisanat (PCA), les membres du Groupe de travail se sont réunis le 11 février 2021 pour procéder à l'examen du dossier suivant :

**Bénéficiaire** : SARL Pierre Terre – Sens-de-Bretagne

- Activité : travaux de maçonnerie. L'entreprise a été créée en 2019.
- Localisation : Sens-de-Bretagne, 10 rue Saint-Nicolas
- Coût global du projet : 9 318,18 € HT
- Montant des dépenses subventionnables : 8 910,80 € HT
- Taux d'aide : 30 % des dépenses subventionnables HT ; montant plafonné à 3 799,23 € (la première demande s'élevait à 3 700,77 €)
- Montant de la subvention : 2 673,24 € répartis comme suit :
  - 1 336,62 € par le Val d'Ille-Aubigné (50%)
  - 1 336,62€ par la Région Bretagne (50%)

Monsieur DE SAQUI SANNES a recruté un nouveau salarié. Il souhaite acquérir du matériel de travail supplémentaire (échafaudage, treuil, échelle, etc) ainsi que de l'équipement de sécurité. Ces investissements permettront de rendre l'entreprise plus productive. Elle pourra ainsi rattraper les retards engendrés par les confinements.

Un avis favorable a été donné par les membres du GT sur cette demande d'aide complémentaire.

Cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

Dans le cas d'une réalisation partielle du projet, l'aide sera versée au prorata, sur la base de 30% des dépenses subventionnables. Dans le cas inverse, où les dépenses seraient supérieures aux estimations initiales, le montant de l'aide ne sera pas revalorisé.

Monsieur le Président propose de valider cette subvention au titre du dispositif PASS Commerce et artisanat.

**Vu** la délibération DEL\_029\_2019 du Conseil Communautaire en date du 12 février 2019,

**Vu** la délibération DEL\_2020\_352 du Conseil Communautaire en date du 8 septembre 2020 approuvant la modification de l'annexe 1 de la convention afin d'adopter les mesures d'ajustements post COVID-19,

**Vu** l'avis favorable du Groupe de travail Pass Commerce et artisanat réuni le 11 février 2021

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** du versement d'une subvention d'un montant maximum de 2 673,24 € au bénéfice de la SARL Pierre Terre, **PRÉCISE** que, conformément à la convention entre la Région Bretagne et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour la mise en œuvre du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT, l'aide attribuée est co-financée à 50 % par la Région Bretagne et 50 % par la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné.

La Région s'engage à verser à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné les crédits correspondants à 50 % de la subvention versée à la SARL Pierre Terre, soit 1 336,62 €,

**PRÉCISE** que cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 04/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 04/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 février 2021**

Envoyé en préfecture le 04/03/2021  
Reçu en préfecture le 04/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210304-B\_DEL\_2021\_014-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/02/2021		Présents :	11
		Votants :	11

L'an deux mille vingt et un, le vingt six février, à 09 Heures 00, à la salle polyvalente de Melesse (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain

**Absents :**

EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, GORIAUX Pascal, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

N° B\_DEL\_2021\_014**Objet Développement économique**

PASS Commerce et Artisanat - Rose Pivoine

Demande de Mme CONNAN

Dans le cadre de la mise en place du dispositif PASS Commerce et artisanat (PCA), les membres du Groupe de travail se sont réunis le 11 février 2021 pour procéder à l'examen du dossier suivant :

Bénéficiaire : Rose Pivoine – Melesse

- Activité : Fleuriste. L'entreprise a été reprise en 2019.
- Localisation : Melesse, 3 rue de Saint-Germain
- Coût global du projet : 3 261,17 € HT
- Montant des dépenses subventionnables : 3 261,17€HT  
dont PCA numérique : 2 698€ HT  
PCA socle : 563,17 € HT
- Taux d'aide : 50 % des dépenses subventionnables HT au titre du PCA numérique et 30 % des dépenses subventionnables HT au titre du PCA socle ; montant plafonné à 5 441,30 € (la première demande d'aide s'élevait à 2 058,70€).
- Montant de la subvention : 1 517,95 € répartis comme suit :  
PCA numérique :
  - 674,50 € par le Val d'Ille-Aubigné (50%)
  - 674,50€ par la Région Bretagne (50%)
 PCA socle :
  - 118,26 € par le Val d'Ille-Aubigné (70%)
  - 50,68 € par la Région Bretagne (30%).

Madame CONNAN poursuit ses investissements dans le cadre de sa reprise. Son projet numérique va lui permettre de mettre en place une nouvelle offre. Elle prévoit à terme d'accueillir un.e apprenti.e.

Un avis favorable a été donné par les membres du GT sur ce dossier.

Cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

Dans le cas d'une réalisation partielle du projet, l'aide sera versée au prorata, sur la base de 50% des dépenses subventionnables au titre du PCA numérique et 30 % des dépenses subventionnables au titre du PCA socle. Dans le cas inverse, où les dépenses seraient supérieures aux estimations initiales, le montant de l'aide ne sera pas revalorisé.

Monsieur le Président propose de valider cette subvention au titre des dispositifs PASS Commerce et artisanat et Pass Commerce et artisanat – Volet numérique.

**Vu** la délibération DEL\_029\_2019 du Conseil Communautaire en date du 12 février 2019,

**Vu** la délibération DEL\_2021\_003 du Conseil Communautaire en date du 12 janvier 2021, complétant le dispositif d'aides Pass Commerce et artisanat par le volet numérique,

**Vu** l'avis favorable du Groupe de travail Pass Commerce et artisanat réuni le 11 février 2021

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** du versement d'une subvention d'un montant maximum de 1 517,95 € au bénéfice de l'entreprise Rose Pivoine, **PRÉCISE** que, conformément à la convention entre la Région Bretagne et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour la mise en œuvre du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT, l'aide attribuée est co-financée à 30 % par la Région Bretagne et 70 % par la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné. En ce qui concerne le PCA numérique, l'aide attribuée est co-financée à 50 % par la Région Bretagne et 50 % par la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné.

La Région s'engage à verser à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné les crédits correspondants à 30 % de la subvention fléchée PCA socle versée à l'entreprise Rose Pivoine, soit 50,68 €, ainsi que les crédits correspondants à 50 % de la subvention fléchée PCA numérique versée à l'entreprise Rose Pivoine, soit 674,50 €,

**PRÉCISE** que cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
Le 04/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
Le 04/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 février 2021**

Envoyé en préfecture le 04/03/2021  
Reçu en préfecture le 04/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210304-B\_DEL\_2021\_015-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/02/2021		Présents :	11
		Votants :	11

L'an deux mille vingt et un, le vingt six février, à 09 Heures 00, à la salle polyvalente de Melesse (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain

**Absents :**

EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, GORIAUX Pascal, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_015****Objet****Technique**

Marché 2021 d'entretien des espaces naturels

Attribution

Un marché à procédure adaptée intitulé « Entretien des liaisons cyclables, des aires de stationnement et des espaces verts de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné en 2021 » a été lancé en décembre 2020 avec 4 lots distincts pour une durée d'un an :

- Lot N°1 : Entretien des liaisons cyclables et des aires de stationnement
- Lot N°2 : Entretien d'espaces verts dans les ZA sur les communes de Melesse et La Mezière et entretien des espaces verts communautaires.
- Lot N°3 : LOT RESERVE – Entretien d'espaces verts dans les ZA sur les communes de Vieux-Vy sur Couesnon ; Andouillé-Neuville ; Mouazé ; Montreuil-sur-Ille ; Sens de Bretagne et Saint-Aubin d'Aubigné.
- Lot N°4 : LOT RESERVE – Entretien des sentiers de randonnée

Deux lots ont été réservés pour les structures d'insertion.

Suite à la demande d'élus et d'usagers, des Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) ont été ajoutées dans ce marché. Les candidats avaient l'obligation de proposer ces PSE dans leurs offres, cependant le pouvoir adjudicateur se réserve le droit pour chaque lot de commander ou non ces PSE.

Ces prestations apparaissent dans les lots 1, 2 et 3 :

- Lot 1 : Ajout d'une taille de la végétation basse en Avril sur les liaisons cyclables et aires de stationnement.
- Lot 2 : Ajout d'une tonte des pelouses et d'une taille des massifs en Avril sur les ZA.
- Lot 3 : Ajout d'une tonte des pelouses et d'une taille des massifs en Avril sur les ZA.

Analyse des offres

**Lot N°1 : Entretien des liaisons cyclables et des aires de stationnement**

Pour le lot N°1, quatre entreprises ont répondu : Effivert, ID Verde, La Jourdanière et Morel & Fils.

L'analyse se base sur les critères pondérés ci-dessous :

- Prix : 60%
- Valeur technique : 40 %

Offre de base :

L'entreprise Effivert propose l'offre la mieux disante pour un prix total de 14 796,30 € HT.

Offre avec PSE :

La proposition de l'entreprise Morel & Fils est la mieux-disante pour un prix total de 18 472 € HT

**Lot N°2 : Entretien d'espaces verts dans les ZA sur les communes de Melesse et La Mezière (Route du Meuble) et entretien des espaces verts communautaires.**

Pour le lot N°2, cinq entreprises ont répondu : Effivert, Epivert, ID Verde, La Jourdanière et Morel & Fils.

L'analyse se base sur les critères pondérés ci-dessous :

- Prix : 60%
- Valeur technique : 40 %

Offre de base :

La proposition de la société Epivert est la mieux disante pour un prix total de 12 021 € HT.

Offre avec PSE :

La proposition de la société Epivert est la mieux disante pour un prix total de 15 217 € HT.

**Lot N°3 : LOT RESERVE – Entretien d'espaces verts dans les ZA sur les communes de Vieux-Vy sur Couesnon ; Andouillé-Neuville ; Mouazé ; Montreuil-sur-Ille ; Sens de Bretagne et Saint-Aubin d'Aubigné**

Pour le lot N°3, seul le chantier d'insertion « Ille & Développement » a répondu.

L'analyse se base sur les critères pondérés ci-dessous :

- Prix : 40 %
- Valeur technique : 40 %
- Insertion : 20 %

Offre de base :

Le chantier d'insertion Ille & Développement propose l'offre la mieux disante et est le seul candidat pour un montant total de

35 839,10 € HT.

Offre avec PSE :

Le chantier d'insertion Ille & Développement propose l'offre la mieux disante et est le seul candidat pour un montant total de 38 908,15 € HT.

**Lot N°4 : LOT RESERVE – Entretien de sentiers de randonnée**

Pour le lot N°4, seul le chantier d'insertion « Ille & Développement » a répondu.

L'analyse se base sur les critères pondérés ci-dessous :

- Prix : 40 %
- Valeur technique : 40 %
- Insertion : 20 %

Le chantier d'insertion Ille & Développement propose l'offre la mieux disante et est le seul candidat pour un montant total de 15 637,30 € HT.

Suite à l'analyse des offres, il est proposé de retenir les PSE seulement sur le lot 1 (passage 2 fois par an au lieu d'un seul unique) et de retenir l'offre de base pour les lots 2 et 3.

Voici le tableau récapitulatif avec cette proposition :

Proposition :

Lot	Société	Total (€ HT)
Lot 1 avec PSE	Morel & Fils	18 472,00
Lot 2 sans PSE	Epivert	12 021,00
Lot 3 sans PSE	Ille & Développement	35 839,10
Lot 4	Ille & Développement	15 637,30
<b>Total</b>		<b>81 969,40</b>

Monsieur le Président propose d'attribuer le marché 2021 d'entretien des espaces naturels aux entreprises suivantes :

Lot 1 : entreprise Morel & Fils pour un montant total de 18 472,00€ HT

Lot 2 : société Epivert pour un montant total de 12 021,00 €HT

Lot 3 : chantier d'insertion Ille & Développement pour un montant de 35 839,10 € HT.

Lot 4 : chantier d'insertion Ille & Développement pour un montant 15 637,30 € HT.

**Vu** le code de la commande publique,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**ATTRIBUE** le marché d'entretien des liaisons cyclables, des aires de stationnement et des espaces verts de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné en 2021 aux entreprises suivantes :

Lot 1 : entreprise Morel & Fils pour un montant total de 18 472,00€ HT

Lot 2 : société Epivert pour un montant total de 12 021,00 €HT

Lot 3 : chantier d'insertion Ille & Développement pour un montant de 35 839,10 € HT.

Lot 4 : chantier d'insertion Ille & Développement pour un montant 15 637,30 € HT.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
Le 04/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
Le 04/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 février 2021**

Envoyé en préfecture le 04/03/2021  
Reçu en préfecture le 04/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210304-B\_DEL\_2021\_016-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/02/2021		Présents :	11
		Votants :	11

L'an deux mille vingt et un, le vingt six février, à 09 Heures 00, à la salle polyvalente de Melesse (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain

**Absents :**

EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, GORIAUX Pascal, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_016****Objet****Technique**

Travaux du PEM Montreuil sur Ille

Modification du lot 1 Voirie et réseaux : Eiffage

L'entreprise Eiffage Route IDF/Centre/ Ouest, titulaire du lot n°1 : "Voirie et réseaux" au marché de travaux d'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare TER de Montreuil sur Ille, a introduit une demande de modification de son marché attribué.

Cette modification d'un montant total de plus-value de 87 427,80€ HT porte sur 3 volets :

### **1) Reprise de la fondation avec purges suite à la découverte imprévue d'une sol de mauvaise qualité**

Cette reprise est due à la découverte d'un sol de mauvaise qualité sous les structures de chaussée, constitué de terre végétale pratiquement 1 mètre de profondeur (constats réalisés lors des rendez-vous de chantier au démarrage des travaux : phase assainissement).

Malgré la réalisation d'études géotechniques en amont des travaux, ces zones ciblées essentiellement sur la chaussée rue de la gare et sur la parcelle où se situait l'ancienne maison du garde barrière doivent être obligatoirement purgées.

Une estimation des volumes a été faite par l'entreprise sur la base de différents sondages, qui génère un montant de reprise chiffré à 65 347 € HT. La maîtrise d'œuvre a demandé un rapport quantifié, photographié et détaillé pour chaque purge qui sera réalisée sur site.

Ce premier volet porte sur l'ajout d'une prestation supplémentaire :

- Terrassement, purges avec empierrement 0/80, géotextile et création d'une couche de fondation. » pour un montant de 65 347 € HT.

### **2) Modification des matériaux de la couche de forme pour assurer le drainage suite à la mauvaise absorption des sols en place**

Une modification de la couche de forme 0/80 en une couche de forme 20/80 drainante s'avère nécessaire au vu de l'état saturé des sols, constaté en rendez-vous de chantier en cette période hivernale. Les essais de perméabilité réalisés en amont des travaux étaient pourtant satisfaisants.

Pour rappel la couche de forme joue un rôle de stockage lorsque le sol n'est plus en mesure d'absorber les eaux.

La modification de la couche de forme comprenant des nouvelles contraintes de mise en oeuvre, est chiffrée pour ce deuxième volet par des prestations supplémentaires à hauteur de 37 020,80€, des prestations supprimées à hauteur de 6 240€, soit un bilan de plus-value de 30 780,80 € HT.

### **3) Modification des prestations non-essentiels et matériaux prévues au marché en vue de réaliser des économies**

Sur proposition de l'entreprise et après avis favorable de la maîtrise d'oeuvre, certaines prestations et matériaux seront modifiés voir supprimés afin de réaliser des économies, tout en conservant les principes essentiels de conception du projet d'aménagement :

- Les bordures CR2 et 20 mètres de bordures granit seront remplacées par des bordures P3, plus petite et moins coûteuse.
- Le laniérage en brique prévu initialement pour les joints de dilatation du béton sur le parvis est supprimé.
- La planche de référence pour les enrobés n'a pas été nécessaire car les essais de béton présentés sont concluants.

Ce 3ème volet comprend la suppression de prestations pour un montant de 18 320€, l'ajout de prestations supplémentaires pour un montant de 9 620€, soit un bilan de moins-value de 8 700€ HT .

Pour rappel, vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des montants du marché pour le lot 1 et de ce que représente cette modification de marché en pourcentage par rapport au montant total ;

LOT 1 Voirie - Réseaux				
Tranche ferme		Tranche conditionnel		Total
466 787,50 €	HT	80 553,25 €	HT	547 340,75 € HT
560 145,00 €	TTC	96 663,90 €	TTC	656 808,90 € TTC
Modification de marché:		87 427,80 €HT		
<b>soit : 15,97 % du marché du lot 1</b>				

Cette modification de marché sans remise en concurrence est permise si l'hypothèse de l'article L2194-1, 3° est respectée (circonstances imprévues).

Monsieur le Président propose de valider la modification n°1 du marché de l'entreprise Eiffage titulaire du lot n°1 : "Voirie et réseaux" au marché de travaux d'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare TER de Montreuil sur Ille, pour un bilan financier global en plus-value de 87 427,80 €HT.

**Vu** le code de la commande publique et notamment les articles L.2194- 3° et 2194-5,

**Vu** la délibération DEL\_2020\_367 du 13 octobre 2020 attribuant le marché de travaux d'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) à la gare de Montreuil-sur-Ille,

**Considérant** que la découverte imprévisible d'un sol de mauvaise qualité autorise la modification du marché sans mise en concurrence,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** la modification n°1 du marché de l'entreprise Eiffage titulaire du lot n°1 : "Voirie et réseaux" au marché de travaux d'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare TER de Montreuil sur Ille, pour un bilan financier global en plus-value de 87 427,80 €HT,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 04/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 04/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 février 2021**

Envoyé en préfecture le 04/03/2021  
Reçu en préfecture le 04/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210304-B\_DEL\_2021\_017-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/02/2021		Présents :	11
		Votants :	11

L'an deux mille vingt et un, le vingt six février, à 09 Heures 00, à la salle polyvalente de Melesse (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain

**Absents :**

EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, GORIAUX Pascal, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_017**

**Objet**

**Technique**

Marché de voirie ZA Montgervalaise

Demande de sous traitance pour le lot 1

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante que dans le cadre du marché de réfection de la voirie dans la zone d'activité La Montgervalaise 2 à la Mézière, l'entreprise SAS Lehagre Jean-Paul TP, titulaire du lot n°1 « Terrassement -VRD», a envoyé au maître d'ouvrage une demande de sous-traitance.

Cette entreprise vient d'introduire une demande d'agrément de sous-traitant (DC4) au profit de l'entreprise ECTP, pour la réalisation de la partie assainissement sur les deux tranches.

Cette entreprise a transmis à la communauté de communes les différents documents administratifs obligatoires.

Le montant du marché de l'entreprise SAS Lehagre Jean-Paul TP est de 113 836,16 € HT.

Le montant de la sous-traitance est de 45 994,20 € hors TVA et le paiement demandé est direct.

Monsieur le président propose d'accepter cette sous-traitance et d'agréer aux conditions de paiement.

**Vu** la loi 57-1334 du 31.12.1975 sur la sous-traitance,

**Vu** l'article L2193-1 du Code de la Commande Publique,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**ACCEPTÉ** la sous-traitance de la réalisation de la partie assainissement sur les deux tranches du marché de réfection de la voirie dans la zone d'activité La Montgervalaise 2 au profit de l'entreprise ECTP, pour montant de 45 994,20 € HT, et agréé aux conditions de paiement;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 04/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 04/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 février 2021**

Envoyé en préfecture le 10/03/2021  
Reçu en préfecture le 10/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210310-B\_DEL\_2021\_018-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/02/2021		Présents :	10
		Votants :	11

L'an deux mille vingt et un, le vingt six février, à 09 Heures 00, à la salle polyvalente de Melesse (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, FOUGLE Alain

**Absents :**

EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, GORIAUX Pascal, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents ayant donné pouvoir :**

JAOUEN Claude donne procuration à LAVASTRE Isabelle

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_018**

**Objet**

**Urbanisme**

Etude pré-opérationnelle de renouvellement urbain à Melesse

Attribution du marché

Une consultation a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée pour le choix d'un bureau d'études pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur les secteurs « Rouge Cote » et « St Germain » à Melesse.

Neuf offres complètes ont été remises dans les délais.

Conformément à l'article L 2152-7 du Code de la commande publique, il sera tenu compte de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

1er temps – Analyse des offres à la suite de l'ouverture et détermination des candidats à auditionner

<b>Valeur technique (60%)</b>
La qualité de l'équipe proposée et de son organisation ainsi que sa cohérence avec le projet à réaliser (40 points)
La qualité de la compréhension de la mission, de son contexte et de ses contraintes, à travers la note méthodologique présentée (20 points)
<b>Prix (40%)</b>
Offre de prix (40 points)

2ème temps – Audition et négociation

<b>Valeur technique (60%)</b>
L'appréciation de l'audition (appréciation technique, appropriation du projet, pertinence) (60 points)
<b>Prix (40%)</b>
Offre de prix basée sur le montant global des prestations proposées (40 points)

Après une première analyse des offres, il a été décidé d'auditionner les 3 candidats arrivant en tête de classement au vu des critères d'attribution retenus.

Suite aux auditions qui se sont tenus le 29/01/2021, le classement est le suivant :

CLASSEMENT GENERAL		TOTAL
1	Atelier du Canal / Cabinet Bourgois / ABC Conseil	90
2	Atelier Iris Chervet - Expertise Urbaine	81
3	SITADIN / V. Bablée / SONJ / Servicad	80
4	Atelier Roty / Leber / Alizes / Servicad	80
5	SIAM / LE GARZIC / AMCO / THESAURIS	80
6	LIAP / Adequation / Quarta	78
7	Atelier d'Ys / Abeil / I2C	76
8	Atelier du lieu / SEMBreizh / Appui VRD	70
9	SETUR / Nexity foncier conseil	69

Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Président propose

- d'attribuer le marché à l'entreprise Atelier du Canal dont la note est de 30/40 pour le prix et de 60/60 pour la valeur technique, soit une note totale de 90/100.

L'offre de l'entreprise sur la mission de base est de 26 090 € HT et 31308€ TTC.

Le marché comportait une variante obligatoire pour la réalisation de la concertation publique. Cette variante obligatoire est chiffrée à 3 390€ HT et 4 068€TTC.

- de retenir l'offre avec la variante obligatoire, pour un montant total de 29 480€ HT et 35 376€ TTC.

- de solliciter une subvention auprès de l'EPF Bretagne à hauteur de 7 000€ dans la limite de 30 % du montant hors taxe de l'étude.

**Vu** le code de la commande publique

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

Envoyé en préfecture le 10/03/2021

Reçu en préfecture le 10/03/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210310-B\_DEL\_2021\_018-DE

**VALIDE** l'attribution marché de réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur les secteurs de Melesse à Atelier du Canal pour un montant total de 26 090 € HT,

**RETIENT** l'offre avec la variante obligatoire d'un montant 3 390€ HT, soit un montant total du marché de 29 480€ HT,

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'EPF Bretagne à hauteur de 7 000€ dans la limite de 30 % du montant hors taxe de l'étude,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 09/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 09/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 février 2021**

Envoyé en préfecture le 10/03/2021  
Reçu en préfecture le 10/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210310-B\_DEL\_2021\_019-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/02/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/02/2021		Présents :	11
		Votants :	11

L'an deux mille vingt et un, le vingt six février, à 09 Heures 00, à la salle polyvalente de Melesse (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain

**Absents :**

EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, GORIAUX Pascal, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_019**

**Objet**

**Habitat**

Convention Bricobus 2018-2019

Soutien sur l'année 2020

Par délibération 137\_2018 et 226\_2019, la Communauté de Communes a soutenu l'association des Compagnons Bâtisseurs de Bretagne (CBB) au titre du dispositif « Bricobus » pour les années 2018 et 2019. Ce dispositif a perduré sur l'année 2020 et le soutien de la CCVIA est sollicité à hauteur de 22 000 euros à ce titre.

Monsieur le Président propose de valider un soutien aux Compagnons bâtisseurs de Bretagne, au titre du fonctionnement 2020 du dispositif Bricobus, à hauteur de 22 000 euros, et sollicite l'autorisation de signer un avenant de prolongation à la convention 2018-2019.

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,

**Vu** l'objet social de l'association Les compagnons bâtisseurs à savoir l'amélioration de l'habitat, le développement de réseaux d'entraide de proximité, l'insertion par l'activité économique dans le secteur du bâtiment, l'accueil de jeunes volontaires et de bénévoles, et dont le siège social est situé 22 rue de la Donelière à RENNES,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** les termes de l'avenant n°2 2020 prolongeant la convention Bricobus 2018-2019 jusqu'au 31 décembre 2020

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le-dit avenant ci-annexé,

**VALIDE** le versement de la subvention 2020 à hauteur de 22 000 €.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 09/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 09/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 30/03/2021  
Reçu en préfecture le 30/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210330-B\_DEL\_2021\_020-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/03/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt six mars, à 09 Heures 00, à la Melesse- salle polyvalente (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Madame Isabelle LAVASTRE, 1ère vice-présidente de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOUGEOT Frédéric

---

**N° B\_DEL\_2021\_020**

---

**Objet****Petite Enfance**

Multi-accueil et RIPAME à Melesse

Plan de financement

Contexte du projet

Au terme d'une démarche de concertation d'une année associant la commune de Melesse et la communauté de communes Val d'Ille Aubigné, il a été décidé la construction d'une maison de l'enfance qui comprendra un établissement d'accueil du jeune enfance de 36 places ainsi que le siège du RIPAME. Ce dernier se composera de bureaux et d'une salle d'activités pour l'organisation d'ateliers d'éveil (espaces jeux) mutualisable avec le multi-accueil.

Il est rappelé ici :

- que le schéma directeur de la Petite enfance a fait l'état d'un besoin de développement de services d'accueil (création d'une crèche de 36 places d'accueil), ainsi qu'un besoin d'information et d'animation de la politique Petite enfance à l'échelle du périmètre communautaire élargi (RIPAME),
- que la commune de Melesse a été retenue comme la plus pertinente pour la localisation d'une nouvelle structure d'accueil étant donné (1) la localisation des autres équipements petite enfance communautaire, (2) le rôle de polarité principale jouée par la commune à l'échelle intercommunale, (3) des besoins non assurés en accueil de la petite enfance sur cette commune (4) des flux quotidiens de déplacements constatés sur le territoire intercommunal (flux domicile travail nord-sud).
- que pour répondre à ce besoin de manière transitoire, une micro crèche de 10 places d'accueil a été ouverte en mars 2017 dans le bourg de Melesse. La CCVIA n'est pas propriétaire de cet équipement, et le propriétaire (commune de Melesse) a vocation à récupérer son bien lors de l'ouverture de la future Maison de l'Enfance.
- que le service RIPAME est actuellement hébergé dans des bureaux en location à Cap Malo et que la CCVIA souhaite à moyen terme regrouper ses services et résilier ce bail.
- que la CCVIA ne dispose d'aucun bien immobilier apte à recevoir une maison de l'enfance de 600m<sup>2</sup> dans le bourg de Melesse.

Description du projet

Afin de répondre aux orientations précitées du Schéma directeur de la petite enfance, validé en mars 2016, visant la création de places d'accueil du jeune enfant et le développement du service d'accueil, d'information et d'animation de la politique petite enfance au sein du périmètre communautaire élargi, il a été décidé la création d'une Maison de l'enfance composée d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et du service RIPAME (service d'information des familles et des assistantes maternelles, d'animation d'espaces jeux et d'observatoire de l'offre et de la demande d'accueil sur le territoire).

- Une Maison de l'Enfance de 616,50 m<sup>2</sup> de Surface Utile à céder en VEFA à la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné (comprenant un multi-accueil de 36 places et le RIPAME).

La Maison de l'Enfance se décompose comme suit :

A l'intérieur :

- Une entrée dotée d'un sas de sécurité (accès sécurisé par un système digicode et visophone)
- Un bureau de direction
- Un local poussettes
- Un vestiaire pour le personnels
- Trois espaces pour le RIPAME comprenant un bureau collectif, un bureau de permanence, un bureau de consultation du médecin de la PMI
- Une salle d'activités pour l'organisation d'un espace jeux, salle mutualisable avec les activités du multi-accueil
- Une salle détente et de petite restauration pour le personnel

Le multi-accueil est décliné par les espaces suivants :

- Une cuisine centrale
- Une salle de restauration

- 7 dortoirs (3 dortoirs bébés, 2 dortoirs moyens, 2 dortoirs grands)
- 2 espaces de change et WC
- 1 sanitaire adulte

- des locaux techniques (ménage, lingerie,
- 3 salles d'activités rendues modulaires selon l'âge des enfants et les actions organisées

A l'extérieur (360,05 m<sup>2</sup>) :

- Une cour sous préau (130,02 m<sup>2</sup>)
- Un jardin agrémenté d'espèces végétales et d'aménagements de structures de motricité (230,03 m<sup>2</sup>)

#### Opération immobilière globale en renouvellement urbain

Il est précisé que ce projet d'établissement s'inscrit dans une opération plus globale sur une superficie de 3 099 m<sup>2</sup> composée également de :

- 25 logements locatifs sociaux à destination des séniors ;
- 37 logements libres en accession à la propriété ;
- d'espaces de convivialité et intergénérationnel pour séniors avec notamment la création d'une salle commune d'environ 100 m<sup>2</sup> ouverte sur l'extérieur avec un accès depuis la rue de Montreuil. Cette salle sera cédée en VEFA à la commune de Melesse ;
- de cellules de commerces et services le long de la rue de Montreuil ;
- Un pôle de santé regroupant plusieurs praticiens.

Cette opération s'inscrit dans une logique de renouvellement urbain, qui permet ainsi une gestion économe du foncier, la localisation de services en centralité et l'accessibilité de l'équipement aux transports en commun et aux cheminements doux.

La commune de Melesse a fait le choix de solliciter l'EPF Bretagne pour assurer l'acquisition et le portage foncier du bien, et de concéder son aménagement à un opérateur via une concession d'aménagement. La signature de la VEFA aura lieu au plus tard en juillet 2021.

#### - Engagements sur le plan des performances thermiques :

Cette opération bénéficiera de la certification NF HABITAT HQE du fait de la qualité de la conception, des matériaux, des équipements intérieurs et du service apporté à l'acquéreur. Le programme atteindra les performances de basse consommation énergétique et répondra aux exigences de la RT 2012 – 10%.

Le système visé respectera la démarche E3-C1 dans le cadre du label E+C-. Le programme prévoit la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques en partenariat avec Energiv. Un gain de performance de 20% par rapport à un bâtiment réglementaire actuel (RT2012-20%)

#### - Engagements sur la qualité de l'air :

La certification NF Habitat sera mise en œuvre. Le label INTAIRIEUR par IMMOLAB spécialement dédié à la valorisation de la qualité de l'air intérieur complètera la certification NF notamment en engageant les entreprises par la signature d'une charte chantier spécifique

#### Calendrier prévisionnel de l'opération

- Dépôt du Permis de construire : Septembre 2020
- Lancement dossier PRO/DCE : Février 2021
- Lancement appel d'offre travaux : Mars 2021
- PC purgé de tout recours : Mars 2021
- Retour des offres travaux : mi-2021
- Signature du contrat de VEFA : mi-2021
- Acquisition du foncier à l'EPF : mi-2021
- Démarrage des travaux : Septembre 2021
- Livraison : 4ème trimestre 2023

#### Échéancier prévisionnel de paiement

Fondations terminées	Octobre 2021	35% du prix
Achèvement Plancher Bas 1 <sup>er</sup> étage	Mars 2022	50 % du prix
Couverture hors d'eau	Novembre 2022	70 % du prix

Cloisonnements terminés	Mars 2023	90 % du prix
Achèvement	Octobre 2023	95 % du prix
Remise des clés	Novembre 2023	100 % du prix

Affiché le

ID : 035-243500667-20210330-B\_DEL\_2021\_020-DE

Le plan de financement prévisionnel des dépenses subventionnables :

L'opération sera cédée en VEFA à la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné aux modalités financières suivantes :

Le coût de l'opération relative à la construction d'une Maison de l'enfance se décline comme suit :

- 2 640€ HT/m<sup>2</sup> utile y compris l'aménagement du jardin.

Soit une surface couverte de 616.50 m<sup>2</sup> pour un prix de cession de 1 627 428 € HT.

Le montant TTC est de 1 952 913.60 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel du projet de Maison de l'enfance est le suivant :

Institutions	Fonds	Échéances (dépôt avant démarrage des travaux)	Modalités	Montant demandé / Budget total	Taux d'intervention
Etat	DETR	31/03/2021	30 % sur un plafond de dépenses de 700 000 €	210 000 €	12,90 %
Etat	DSIL	31/03/2021		60 000 €	3,69 %
CD 35	Contrat de territoire	31/12/2021		500 000 €	30,72 %
CAF Multi-Accueil	Plan de rebond petite enfance 2021	Août 2021	Avec reprise des 10 places de la micro- crèche : soit la création de 26 places nouvelles	470 000€	28,88 %
CAF Siège Ripame	Aide à l'aménagement	Août 2021	50 % sur un plafond de dépenses de 100 000 €	50 000 €	3,07 %
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				1 290 000 €	79,27 %
Auto-financement CCVIA				337 428 €	20,73 %
TOTAL (hors taxes)				1 627 428 €	100 %

Madame la Présidente de séance propose d'approuver le plan de financement prévisionnel de la Maison de l'enfance à Melesse (composée d'un multi accueil de 36 places et du siège du RIPAME) et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné à solliciter les financements auprès de la Préfecture d'Ille et Vilaine (DETR/DSIL), du Conseil départemental d'Ille et Vilaine (Contrat de territoire) et de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** le plan de financement prévisionnel du projet de Maison de l'enfance suivant :

Institutions	Fonds	Échéances (dépôt avant démarrage des travaux)	Modalités	Montant demandé / Budget total	Taux d'intervention
Etat	DETR	31/03/2021	30 % sur un plafond		

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le 12,90 %  
ID : 035-243500667-20210330-B\_DEL\_2021\_020-DE

			de dépenses de 700 000 €	210 000 €	12,90 %
Etat	DSIL	31/03/2021		60 000 €	3,69 %
CD 35	Contrat de territoire	31/12/2021		500 000 €	30,72 %
CAF Multi-Accueil	Plan de rebond petite enfance 2021	Août 2021	Avec reprise des 10 places de la micro-crèche : soit la création de 26 places nouvelles	470 000€	28,88 %
CAF Siège Ripame	Aide à l'aménagement	Août 2021	50 % sur un plafond de dépenses de 100 000 €	50 000 €	3,07 %
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				1 290 000 €	79,27 %
Auto-financement CCVIA				337 428 €	20,73 %
TOTAL (hors taxes)				1 627 428 €	100 %

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les financements auprès de la Préfecture d'Ille et Vilaine (DETR/DSIL), du Conseil départemental d'Ille et Vilaine (Contrat de territoire) et de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
Le 30/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
Le 30/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 31/03/2021  
Reçu en préfecture le 31/03/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210331-B\_DEL\_2021\_021-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/03/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le vingt six mars, à 09 Heures 00, à la Melesse- salle polyvalente (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Madame Isabelle LAVASTRE, 1ère vice-présidente de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, HENRY Lionel, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOUGEOT Frédéric

**N° B\_DEL\_2021\_021**

**Objet Environnement**

Marché pour la destruction des nids de frelons asiatiques  
Attribution

Un marché pour l'enlèvement des nids de frelons asiatiques sur le territoire a été lancé le 5 février 2021, avec publicité dans un journal d'annonces légales. La date de remise des plis était fixée au 4 mars 2021 à 15h.

6 offres ont été déposées :

- Emeraude Ramonage Désinsectisation [ERD] (Miniac-Morvan)
- HCE (Val Couesnon)
- Farago Bretagne (Ploufragan)
- Neature (Le Vieux Marché 22)
- Sapien (Vern-sur-Seiche)
- ADP-s (Saint Jacques de la Lande)

Au regard du CCTP, les critères d'attribution pour retenir l'offre sont les suivants :

- 60 % pour sa valeur technique
- 40 % pour sa valeur tarifaire

Vu la note globale de 93 % obtenue par la société HCE,  
Vu le bordereau des prix unitaires proposé par la société HCE,

Madame la 1ère vice- présidente propose de retenir l'offre de HCE pour la réalisation de cette prestation sur une durée de 2 ans, pour un montant maximal de 100 000 €, et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné à signer tous les documents relatifs à la conclusion de ce marché

**Vu** le code de la commande publique,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**RETIENT** l'offre de l'entreprise HCE pour la réalisation de la prestation d'enlèvement des nids de frelons asiatiques sur une durée de 2 ans, pour un montant maximal de 100 000 €.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la conclusion de ce marché.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 31/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 31/03/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 20/04/2021  
Reçu en préfecture le 20/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210420-B\_DEL\_2021\_022C-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/03/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt six mars, à 09 Heures 00, à la Melesse- salle polyvalente (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Madame Isabelle LAVASTRE, 1ère vice-présidente de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOUGEOT Frédéric

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210420-B\_DEL\_2021\_022C-DE

---

**N° B\_DEL\_2021\_022C**

---

**Objet**

**Technique**

Entretien des espaces verts de l' EHPAD de Guipel

Remboursement à la commune

La commune de Guipel entretient les espaces verts de l'EHPAD « La Vallée verte » en régie depuis 2017. La gestion des EHPAD est de compétence communautaire et ce par le biais du CIAS. Il est sollicité une prise en charge des frais d'entretien par la Communauté de Communes.

Afin de rembourser les dépenses engagées par la commune de Guipel pour l'entretien de ces espaces, il est proposé la signature d'une convention de remboursement des frais engagés selon les bases suivantes:

- la mise à disposition du personnel,
- le renouvellement du matériel mis à disposition.

Le tableau ci-dessous résume les charges dépensées par la commune de Guipel pour les années 2017 à 2020. Des ventes de parcelles ont modifiées la surface à entretenir au cours des années, ce qui influe sur le montant des frais.

	Charges de personnel	Amortissement matériel	Total charges de personnel + amortissement	Pour information nombre heures réalisées
ANNEE 2017	847,43	190,05	1037,48	38,38
ANNEE 2018	1380,15	309,45	1689,60	61,89
ANNEE 2019	864,73	191,90	1056,63	38,01
ANNEE 2020	1082,04	231,70	1313,74	46,34
<b>TOTAL</b>	<b>4174,35</b>	<b>923,10</b>	<b>5097,45 €</b>	<b>184,62 h</b>

Madame la 1ère vice- présidente propose de valider le remboursement des dépenses engagées par la commune de Guipel pour l'entretien des espaces verts de l'EHPAD « La Vallée verte », de valider les montants en euros net pour les années 2017 à 2020 et d'autoriser Monsieur le Président de la CCVIA à signer la convention de remboursement avec la commune de Guipel pour ces 4 années de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**Pour** : 12

**Abstention** : 1  
JOUCAN Isabelle

**VALIDE** le remboursement à la commune de Guipel des frais d'entretien des espaces verts de l'EHPAD « La Vallée verte »,

**VALIDE** les montants de remboursement (en euros net) pour les années 2017 à 2020 suivants :

	Charges de personnel	Amortissement matériel	Total charges de personnel + amortissement
ANNEE 2017	847,43	190,05	1037,48
ANNEE 2018	1380,15	309,45	1689,60
ANNEE 2019	864,73	191,90	1056,63
ANNEE 2020	1082,04	231,70	1313,74
<b>TOTAL</b>	<b>4174,35</b>	<b>923,10</b>	<b>5097,45 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de remboursement avec la commune de Guipel, ci-annexée.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
Le 14/04/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
Le 14/04/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 19/04/2021  
Reçu en préfecture le 19/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210419-B\_DEL\_2021\_023-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/03/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le vingt six mars, à 09 Heures 00, à la Melesse- salle polyvalente (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Madame Isabelle LAVASTRE, 1ère vice-présidente de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, HENRY Lionel, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOUGEOT Frédéric

N° B\_DEL\_2021\_023**Objet Développement économique**

PASS Commerce et Artisanat

Demande de M MICHEL - EIRL Samuel Michel - Des projets et du Bois - La Mézière

Exposé :

Dans le cadre de la mise en place du dispositif PASS Commerce & Artisanat (PCA), les membres du Groupe de travail se sont réunis le 12 mars 2021 pour procéder à l'examen du dossier suivant :

**Bénéficiaire :** Monsieur Samuel MICHEL – EIRL Samuel Michel – Des projets et du Bois – La Mézière

- Activité : Travaux de charpente, menuiserie ; entreprise créée en septembre 2020
- Localisation : à La Mézière, Les Mottais
- Coût global du projet : 33 442,95 € HT€
- Montant des dépenses subventionnables : 15 557,26 € HT
  - Équipements et matériels de chantier
- Taux d'aide : 30 % des dépenses subventionnables HT, plafonné à 7500 € de subvention
- Montant de la subvention : 4 667,18 € répartis comme suit :
  - 2 333,59 € par le Val d'Ille-Aubigné (50%)
  - 2 333,59 € par la Région Bretagne (50%)

Afin de lancer son activité de travaux de charpente, Monsieur MICHEL souhaite poursuivre ses achats d'équipements, indispensables à la réalisation de ses chantiers. Il pourra ainsi travailler en totale autonomie et répondre plus rapidement aux besoins de ses clients.

Cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

Dans le cas d'une réalisation partielle du projet, l'aide sera versée au prorata, sur la base de 30% des dépenses subventionnables. Dans le cas inverse, où les dépenses seraient supérieures aux estimations initiales, le montant de l'aide ne sera pas revalorisé.

Madame la 1ère vice- présidente propose de valider cette subvention au titre du dispositif PASS Commerce et Artisanat.

**Vu** la délibération DEL\_029\_2019 du Conseil Communautaire en date du 12 février 2019,

**Vu** l'avis favorable du Groupe de travail Pass Commerce et artisanat réuni le 12 mars 2021

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** du versement d'une subvention d'un montant maximum de 4 667,18 € au bénéfice de Monsieur Samuel MICHEL

**PRÉCISE** que, conformément à la convention entre la Région Bretagne et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour la mise en œuvre du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT, l'aide attribuée est co-financée à 50 % par la Région Breagne et 50 % par la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné.

La Région s'engage à verser à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné les crédits correspondants à 50 % de la subvention versée à Monsieur Samuel MICHEL soit 2 333,59 €.

**PRÉCISE** que cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 14/04/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 14/04/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 19/04/2021  
Reçu en préfecture le 19/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210419-B\_DEL\_2021\_024-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/03/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le vingt six mars, à 09 Heures 00, à la Melesse- salle polyvalente (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Madame Isabelle LAVASTRE, 1ère vice-présidente de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, HENRY Lionel, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOUGEOT Frédéric

**N° B\_DEL\_2021\_024****Objet Développement économique**

PASS Commerce et Artisanat

Demande de M PLESSIS - Pâtisserie SENS - Montreuil-le-Gast

Exposé :

Dans le cadre de la mise en place du dispositif PASS Commerce & Artisanat (PCA), les membres du Groupe de travail se sont réunis le 12 mars 2021 pour procéder à l'examen du dossier suivant :

Bénéficiaire : Monsieur Alexandre PLESSIS – Pâtisserie SENS - Montreuil-le-Gast

- Activité : Pâtisserie ; entreprise créée en novembre 2020
- Localisation : à Montreuil-le-Gast, 1 bis rue des Lilas
- Coût global du projet : 95 000 € HT€
- Montant des dépenses subventionnables : 23 798,22 € HT
  - dont PCA socle : 18 536,72 €
  - PCA numérique : 5 261,50 €
- Taux d'aide : 50 % des dépenses subventionnables HT au titre du PCA numérique et 30 % des dépenses subventionnables HT au titre du PCA socle ; montant plafonné à 7 500 €
- Montant de la subvention : 7 500 € répartis comme suit :
  - PCA socle (5 561,02€) :
    - 2 780,51 € par le Val d'Ille-Aubigné (50%)
    - 2 780,51 € par la Région Bretagne (50%)
  - PCA numérique (1 938,98€):
    - 969,49 € par le Val d'Ille-Aubigné (50%)
    - 969,49 € par la Région Bretagne (50%)

Monsieur PLESSIS vient de créer son entreprise de production et vente de pâtisseries biologiques. Il souhaite construire un laboratoire pour réaliser sa production. Il s'est récemment équipé en matériel informatique, et aimerait créer un site internet et développer le logo de son entreprise pour gagner en visibilité.

Cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

Dans le cas d'une réalisation partielle du projet, l'aide sera versée au prorata, sur la base de 50% des dépenses subventionnables au titre du PCA numérique et 30 % des dépenses subventionnables au titre du PCA socle. Dans le cas inverse, où les dépenses seraient supérieures aux estimations initiales, le montant de l'aide ne sera pas revalorisé.

Madame la 1ère vice- présidente propose de valider cette subvention au titre du dispositif PASS Commerce et Artisanat. et Pass Commerce et artisanat – Volet numérique.

**Vu** la délibération DEL\_029\_2019 du Conseil Communautaire en date du 12 février 2019,

**Vu** la délibération DEL\_2021\_003 du Conseil Communautaire en date du 12 janvier 2021, complétant le dispositif d'aides Pass Commerce et artisanat par le volet numérique,

**Vu** l'avis favorable du Groupe de travail Pass Commerce et artisanat réuni le 12 mars 2021

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** du versement d'une subvention d'un montant maximum de 7 500 € au bénéfice de Monsieur Alexandre PLESSIS, **PRÉCISE** que, conformément à la convention entre la Région Bretagne et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour la mise en œuvre du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT, l'aide attribuée est co-financée à 50 % par la Région Bretagne et 50 % par la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné. En ce qui concerne le PCA numérique, l'aide attribuée est également co-financée à 50 % par la Région Bretagne et 50 % par la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné.

La Région s'engage à verser à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné les crédits correspondants à 50 % de la subvention fléchée PCA socle versée à Monsieur Alexandre PLESSIS, soit 2 780,51 €, ainsi que les crédits correspondants à 50 % de la subvention fléchée PCA numérique versée à Monsieur Alexandre PLESSIS, soit 969,49 €,

**PRÉCISE** que cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 14/04/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 14/04/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 19/04/2021  
Reçu en préfecture le 19/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210419-B\_DEL\_2021\_025-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/03/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le vingt six mars, à 09 Heures 00, à la Melesse- salle polyvalente (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Madame Isabelle LAVASTRE, 1ère vice-présidente de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, HENRY Lionel, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOUGEOT Frédéric

**N° B\_DEL\_2021\_025****Objet Développement économique**

PASS Commerce et Artisanat

Demande de M EON - Société funéraire d'Ille-et-Rance - Andouillé-Neuville

Exposé :

Dans le cadre de la mise en place du dispositif PASS Commerce & Artisanat (PCA), les membres du Groupe de travail se sont réunis le 12 mars 2021 pour procéder à l'examen du dossier suivant :

**Bénéficiaire :** Monsieur Aurélien EON – Société funéraire d'Ille-et-Rance – Andouillé-Neuville

- Activité : Achat, fabrication et vente de monuments funéraires ; entreprise en développement (création en 2010)
- Localisation : à Andouillé-Neuville, Le Rocher
- Coût global du projet : 36 323 € HT€
- Montant des dépenses subventionnables : 27 655 € HT
  - Équipement
- Taux d'aide : 30 % des dépenses subventionnables HT, plafonné à 7500 € de subvention
- Montant de la subvention : 7 500,00€ répartis comme suit :
  - 3 750 € par le Val d'Ille-Aubigné (50%)
  - 3 750 € par la Région Bretagne (50%)

Monsieur EON souhaite s'équiper d'une mini-pelle afin de faciliter le travail des ouvriers de l'entreprise et de gagner en rapidité lors des travaux. Ce projet pourrait entraîner la création de 2 emplois.

Cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

Dans le cas d'une réalisation partielle du projet, l'aide sera versée au prorata, sur la base de 30% des dépenses subventionnables. Dans le cas inverse, où les dépenses seraient supérieures aux estimations initiales, le montant de l'aide ne sera pas revalorisé.

Madame la 1ère vice- présidente propose de valider cette subvention au titre du dispositif PASS Commerce et Artisanat.

**Vu** la délibération DEL\_029\_2019 du Conseil Communautaire en date du 12 février 2019,

**Vu** l'avis favorable du Groupe de travail Pass Commerce et artisanat réuni le 12 mars 2021

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** du versement d'une subvention d'un montant maximum de 7 500 € au bénéfice de Monsieur Aurélien EON **PRÉCISE** que, conformément à la convention entre la Région Bretagne et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour la mise en œuvre du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT, l'aide attribuée est co-financée à 50 % par la Région Bretagne et 50 % par la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné.

La Région s'engage à verser à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné les crédits correspondants à 50 % de la subvention versée à Monsieur Aurélien EON soit 3 750 €.

**PRÉCISE** que cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 14/04/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 14/04/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 19/04/2021  
Reçu en préfecture le 19/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210419-B\_DEL\_2021\_026-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/03/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le vingt six mars, à 09 Heures 00, à la Melesse- salle polyvalente (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Madame Isabelle LAVASTRE, 1ère vice-présidente de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, HENRY Lionel, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOUGEOT Frédéric

**N° B\_DEL\_2021\_026****Objet Développement économique**

PASS Commerce et Artisanat

Demande de M LAMBERDIERE - SARL LAMBERDIERE entreprise - Saint-Germain-sur-Ille

Exposé :

Dans le cadre de la mise en place du dispositif PASS Commerce & Artisanat (PCA), les membres du Groupe de travail se sont réunis le 12 mars 2021 pour procéder à l'examen du dossier suivant :

**Bénéficiaire :** Monsieur Philippe LAMBERDIERE – SARL LAMBERDIERE Entreprise – Saint-Germain-sur-Ille

- Activité : Epicerie; entreprise créée en juillet 2020
- Localisation : à Saint-Germain-sur-Ille, 4 place Poulain
- Coût global du projet : 26 378,34 € HT€
- Montant des dépenses subventionnables : 17 611,78 € HT
  - Matériel du fonds de commerce
  - Equipements épicerie
- Taux d'aide : 30 % des dépenses subventionnables HT, plafonné à 7500 € de subvention
- Montant de la subvention : 5 283,53 € répartis comme suit :
  - 2 641,76 € par le Val d'Ille-Aubigné (50%)
  - 2 641,76 € par la Région Bretagne (50%)

Monsieur LAMBERDIERE a repris l'épicerie de Saint-Germain-sur-Ille. Il souhaite acquérir le matériel du fonds de commerce et investir dans du nouveau matériel pour gagner en productivité.

Cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

Dans le cas d'une réalisation partielle du projet, l'aide sera versée au prorata, sur la base de 30% des dépenses subventionnables. Dans le cas inverse, où les dépenses seraient supérieures aux estimations initiales, le montant de l'aide ne sera pas revalorisé.

Madame la 1ère vice- présidente propose de valider cette subvention au titre du dispositif PASS Commerce et Artisanat.

**Vu** la délibération DEL\_029\_2019 du Conseil Communautaire en date du 12 février 2019,

**Vu** l'avis favorable du Groupe de travail Pass Commerce et artisanat réuni le 12 mars 2021

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** du versement d'une subvention d'un montant maximum de 5 283,53 € au bénéfice de Monsieur Philippe LAMBERDIERE

**PRÉCISE** que, conformément à la convention entre la Région Bretagne et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour la mise en œuvre du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT, l'aide attribuée est co-financée à 50 % par la Région Bretagne et 50 % par la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné.

La Région s'engage à verser à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné les crédits correspondants à 50 % de la subvention versée à Monsieur Philippe LAMBERDIERE soit 2 641,76 €.

**PRÉCISE** que cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 14/04/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 14/04/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 19/04/2021  
Reçu en préfecture le 19/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210419-B\_DEL\_2021\_027-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/03/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le vingt six mars, à 09 Heures 00, à la Melesse- salle polyvalente (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Madame Isabelle LAVASTRE, 1ère vice-présidente de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, HENRY Lionel, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOUGEOT Frédéric

**N° B\_DEL\_2021\_027**

**Objet** **Développement économique**  
PASS Commerce et Artisanat  
Demande de M ETIENVRE - SARL MF Elagage Paysage - Gahard

Exposé :

Dans le cadre de la mise en place du dispositif PASS Commerce & Artisanat (PCA), les membres du Groupe de travail se sont réunis le 12 mars 2021 pour procéder à l'examen du dossier suivant :

**Bénéficiaire** : Monsieur Martial ETIENVRE – SARL MF Elagage Paysage – Gahard

- Activité : Paysagiste ; entreprise créée en novembre 2020
- Localisation : à Gahard, 2 La Balusais
- Coût global du projet : 64 500 € HT€
- Montant des dépenses subventionnables : 55 910 € HT
  - Matériels de motoculture
- Taux d'aide : 30 % des dépenses subventionnables HT, plafonné à 7500 € de subvention
- Montant de la subvention : 7 500,00€ répartis comme suit :
  - 3 750 € par le Val d'Ille-Aubigné (50%)
  - 3 750 € par la Région Bretagne (50%)

Monsieur ETIENVRE et son associé Monsieur DANAIS souhaitent investir dans du matériel de motoculture afin de lancer leur activité de paysagistes.

Cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

Dans le cas d'une réalisation partielle du projet, l'aide sera versée au prorata, sur la base de 30% des dépenses subventionnables. Dans le cas inverse, où les dépenses seraient supérieures aux estimations initiales, le montant de l'aide ne sera pas revalorisé.

Madame la 1ère vice- présidente propose de valider cette subvention au titre du dispositif PASS Commerce et Artisanat.

**Vu** la délibération DEL\_029\_2019 du Conseil Communautaire en date du 12 février 2019,

**Vu** l'avis favorable du Groupe de travail Pass Commerce et artisanat réuni le 12 mars 2021

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** du versement d'une subvention d'un montant maximum de 7 500 € au bénéfice de Monsieur Martial ETIENVRE **PRÉCISE** que, conformément à la convention entre la Région Bretagne et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour la mise en œuvre du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT, l'aide attribuée est co-financée à 50 % par la Région Bretagne et 50 % par la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné.

La Région s'engage à verser à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné les crédits correspondants à 50 % de la subvention versée à Monsieur Martial ETIENVRE soit 3 750 €.

**PRÉCISE** que cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 14/04/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 14/04/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 19/04/2021  
Reçu en préfecture le 19/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210419-B\_DEL\_2021\_028-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/03/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le vingt six mars, à 09 Heures 00, à la Melesse- salle polyvalente (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Madame Isabelle LAVASTRE, 1ère vice-présidente de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, HENRY Lionel, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOUGEOT Frédéric

**N° B\_DEL\_2021\_028****Objet****Tourisme**

Aire Naturelle de Camping Saint-Médard-sur-Ille

Convention de prestation de service 2021

Dans le cadre de sa compétence développement touristique, le Val d'Ille-Aubigné gère, aménage et promeut l'aire naturelle de camping située sur la commune de Saint-Médard-sur-Ille.

Dans un souci de bonne organisation des services du Val d'Ille-Aubigné, la commune de Saint-Médard-sur-Ille accepte de prendre en charge une partie des services liés à la gestion administrative et technique de l'aire naturelle de camping.

Période d'intervention : Sur la période d'ouverture de l'aire naturelle de camping soit du 15/04/2021 au 15/10/2021 (6 mois).

Services effectués par la commune de Saint-Médard-sur-Ille :

- Accueil des usagers de l'aire naturelle de camping : accueil physique et téléphonique, réception et encaissement des paiements, suivi de la fréquentation, soit 10Hx19,98€\* = 200,00€.
- Entretien technique de l'aire naturelle de camping : petits travaux (évacuation des déchets), soit 4Hx18,97€\* = 75,00€.
- Vérification électrique des bâtiments = 35,00€.

\* Taux horaire chargé.

Pour la saison touristique 2021, l'estimation des frais supportés par la commune est de **310,00€ TTC**. Ce montant sera ajusté en fin d'année en fonction des services réels qui auront été effectués par la commune.

La convention de prestation de services 2021 ayant pour objet de définir les conditions d'intervention de la commune de Saint-Médard-sur-Ille dans la gestion de l'aire naturelle de camping «Les bords de l'Ille» à Saint-Médard-sur-Ille est présentée en annexe.

Cette convention est valable pour l'exercice 2021.

Madame la 1ère vice- présidente propose de valider cette base de remboursement ainsi que les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Président de la CCVIA à signer la convention de prestation de services pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** les termes de la convention de prestation de services 2021 couvrant la période d'ouverture de l'aire naturelle de camping à savoir du 15/04/2021 au 15/10/2021,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ci-annexée ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 14/04/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 14/04/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 19/04/2021  
Reçu en préfecture le 19/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210419-B\_DEL\_2021\_029-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/03/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le vingt six mars, à 09 Heures 00, à la Melesse- salle polyvalente (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Madame Isabelle LAVASTRE, 1ère vice-présidente de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, HENRY Lionel, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOUGEOT Frédéric

N° B\_DEL\_2021\_029

**Objet Sport**

Stade d'athlétisme  
Remboursement des frais à la commune de Guipel

Dans le cadre de l'utilisation du stade d'athlétisme communautaire, et dans un souci de mutualisation des installations sportives, la commune de Guipel accepte de mettre à disposition les installations et services suivants:

- Mise à disposition des sanitaires (2 WC) de la salle des sports de Guipel dans le cadre de l'utilisation par les associations du stade d'athlétisme communautaire situé à proximité.
- Mise à disposition des vestiaires (2 vestiaires) de la salle des sports de Guipel exceptionnellement lors des compétitions sur le stade d'athlétisme communautaire, sur réservation préalable et sous réserve de disponibilité.
- Consommation d'électricité dans le cadre de l'utilisation de l'éclairage du stade d'athlétisme communautaire.

Il est proposé d'établir la convention pour l'année civile 2021.

Les conditions de remboursement sont les suivantes :

La Communauté de communes procède annuellement, en un versement unique, au remboursement des frais de fonctionnement des installations et services mis à disposition par la commune de Guipel, sur présentation :

- d'un titre de recettes établi sur le bilan de la consommation réalisée (consommation/nombre de semaines) transmis par la commune de Guipel,
- d'un relevé des consommations électriques du stade d'athlétisme transmis par la commune de Guipel.

OBJET	BASE DU COÛT	COÛT ANNUEL
Nettoyage des locaux	20€/semaine x 40 semaines	<b>800 €</b>
Fluides*	Forfait	<b>500 €</b>
Consommation d'électricité (éclairage du stade : puissance 10 kW) 6 mois d'hiver : 2H 3x/semaine	24 sem x 6H x 10 kW 1 440 kW/h x 0,18 CT€	<b>260 €</b>

\* Fournitures : eau, assainissement, électricité, produits d'entretien.

Pour une année, le montant prévisionnel et indicatif des frais de fonctionnement est estimé à 1 560,00€. Il sera ajusté en fin d'année sur la base du réalisé en fonction de l'utilisation réelle faite par les usagers du stade d'athlétisme communautaire. La convention pourra être reconduite annuellement à l'issue de la période par reconduction expresse, sans limitation de durée.

Madame la 1ère vice- présidente propose de valider cette base de remboursement, ainsi que les termes de la convention, d'autoriser monsieur le Président de la CCVIA à signer la convention entre la commune de Guipel et la CCVIA et à procéder au remboursement des frais de fonctionnement sur cette base.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**Pour** : 11

**Abstention** : 1

JOUCAN Isabelle

**VALIDE** le remboursement à la commune de Guipel des frais de fonctionnement relatifs à la mise à disposition des sanitaires et vestiaires de la salle des sports de Guipel et à la consommation électrique générée par l'éclairage du stade d'athlétisme communautaire

**VALIDE** les termes de la convention de remboursement de ces frais de fonctionnement renouvelable par reconduction expresse, ci-annexée,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
Le 14/04/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
Le 14/04/2021, **Le Président, Claude Jaouen**



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 19/04/2021  
Reçu en préfecture le 19/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210419-B\_DEL\_2021\_030-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/03/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt six mars, à 09 Heures 00, à la Melesse- salle polyvalente (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Madame Isabelle LAVASTRE, 1ère vice-présidente de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOUGEOT Frédéric

**N° B\_DEL\_2021\_030****Objet**                      **Habitat**

Aide au logement social - SA HLM Les Foyers

Projet intergénérationnel à Melesse

La CCVIA a reçu une demande de subvention de la S.A. HLM Les Foyers d'un montant de 52 500 € pour la construction de 25 logements locatifs sociaux intégrés au projet de pôle intergénérationnel à Melesse (rue de Montreuil). La réalisation de ce programme en renouvellement urbain, se fera autour d'une Maison de la Petite Enfance, d'une salle commune et d'une offre complémentaire de commerces et services créant ainsi une mixité générationnelle et fonctionnelle.

Monsieur la Président rappelle le cadre d'intervention de la CCVIA en faveur du logement social. Le règlement d'intervention du Val d'Ille-Aubigné précise que les opérations financées par la communauté de communes doivent répondre aux objectifs du PLH avec une répartition PLUS/PLAI, ils doivent faire l'objet d'un agrément du Conseil Départemental, d'un apport minimal sur fonds propres de 20%.

Pour information, l'aide de base de la CCVIA en renouvellement urbain est de 8 000 €/logement et de 20% du montant de l'aide du Département sur ses fonds propres pour les opérations en extension urbaine.

L'opération a fait l'objet d'une demande d'agrément auprès du conseil Départemental en novembre 2020 et comprend 14 logements en PLUS, 7 PLAI et 4 PLS. Les logements en PLS ne sont pas aidés par la CCVIA.

Le démarrage des travaux est prévu pour le 3ème trimestre 2021 avec une livraison des logements prévue au 3ème trimestre 2023.

Le règlement d'intervention précise qu'aucune subvention n'est de droit et doit faire l'objet d'une décision en conseil communautaire. La demande de subvention de la S.A. Les Foyers est complète et comprend :

- une présentation des caractéristiques de l'opération,
- un bilan prévisionnel,
- des plans de l'opération,
- un justificatif de la disponibilité du terrain et du montant de la charge foncière,
- un calendrier de réalisation des travaux.

Le plan de financement joint à la demande de subvention (en annexe) avec un budget global de 2 652 445 € TTC indique le coût par type de logement PLAI, PLUS, PLS avec une participation sur fonds propres de plus de 20%. Aucune aide n'est demandée pour les logements PLS conformément au règlement d'intervention.

-14 logements en PLUS : 1 553 294 € avec une subvention demandée de la CCVIA de 35 000 €

-7 logements en PLAI : 674 384 € avec une subvention prévue de la CCVIA de 17 500 €

Le projet est inscrit à la programmation 2021 et est prévu au budget 2021.

Madame la 1ère vice- présidente propose de :

-valider la demande de subvention de la S.A. HLM les Foyers de 52 500 € pour la construction de 25 logements sociaux dont 21 logements sociaux aidés par la CCVIA au sein du pôle intergénérationnel à Melesse.

- préciser que le versement de la subvention se fera en deux fois.

Un acompte de 50% sera versé au démarrage de l'opération prévu au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 soit un montant de 26 250 €. Le solde sera versé à la fin de l'opération.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** l'attribution d'une aide au bénéfice de la S.A. HLM les Foyers, d'un montant de 52 500 € pour la construction de 25 logements sociaux dont 21 logements sociaux aidés par la CCVIA au sein du pôle intergénérationnel à Melesse,

**PRÉCISE** que le versement de la subvention se fera en deux fois. Un acompte de 50% sera versé au démarrage de l'opération prévu au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 soit un montant de 26 250 €. Le solde sera versé à la fin de l'opération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*

Le 14/04/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*

Le 14/04/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 19/04/2021  
Reçu en préfecture le 19/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210419-B\_DEL\_2021\_031-DE

<b>Date de convocation :</b> 19/03/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 19/03/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt six mars, à 09 Heures 00, à la Melesse- salle polyvalente (rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Madame Isabelle LAVASTRE, 1ère vice-présidente de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOUGEOT Frédéric

**N° B\_DEL\_2021\_031**

**Objet Urbanisme**

Étude de renouvellement urbain à Melesse

Demande de subvention Petite Ville de demain

La Communauté de Communes va engager une étude de faisabilité et programmation pré-opérationnelle sur deux secteurs de la commune de Melesse en vue de la réalisation d'une opération de renouvellement urbain comprenant notamment du logement. L'étude portera sur deux secteurs situés en centre-ville : à l'ouest sur le secteur « allée Rouge Côte » et à l'est sur le secteur « rue de Saint-Germain ».

L'objectif de cette étude est d'accompagner la commune dans la définition de son projet, et de sécuriser le passage en phase opérationnelle de l'opération (engagement d'éventuelles acquisitions foncières, travaux, choix d'aménageurs ou promoteurs...).

La commune de Melesse a été labellisée au titre du programme Petites villes de Demain par la Préfecture de région de Bretagne, le 23 décembre 2020. La signature de la convention d'adhésion devrait intervenir début avril 2021.

Cette étude rentre dans les objectifs du programme Petites Villes de Demain et peut faire l'objet d'un financement de la Caisse des Dépôts.

Les deux secteurs étant couverts par une convention d'études et de veille foncière signée avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne, l'étude bénéficie également d'une subvention auprès de l'EPF Bretagne à hauteur de 7 000€ dans la limite de 30 % du montant hors taxe de l'étude.

Le plan de financement prévisionnel des dépenses subventionnables est donc le suivant :

DEPENSES HT		
Etude	29 480€	100 %
TOTAL	29 480€	100 %
RECETTES		
EPF Bretagne	7 000€	24 %
Caisse des Dépôts (Petite ville de demain)	16 500€	56 %
Autofinancement	5 980€	20 %
TOTAL	29 480€	100 %

Madame la 1ère vice-présidente propose de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus et d'autoriser le président de la CCVIA à solliciter les financements auprès de la Caisse des dépôts au titre du programme Petite Ville de Demain à hauteur de 16 500 € (56%).

Elle sollicite l'autorisation de démarrer les études dès la signature de la convention d'adhésion « Petite Ville de Demain ». L'ensemble des financeurs et membres du comité de projet Petite Ville de Demain seront associés à cette étude.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** le plan de financement prévisionnel de l'étude relative à l'opération de renouvellement urbain de Melesse suivant :

DEPENSES HT		
Etude	29 480€	100 %
TOTAL	29 480€	100 %
RECETTES		
EPF Bretagne	7 000€	24 %
Caisse des Dépôts (Petite ville de demain)	16 500€	56 %
Autofinancement	5 980€	20 %
TOTAL	29 480€	100 %

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les financements auprès de la Caisse des dépôts au titre du programme Petite Ville de Demain à hauteur de 16 500 (56%) %,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le « Petite Ville de Demain ».

ID : 035-243500667-20210419-B\_DEL\_2021\_031-DE

**SOLLICITE** l'autorisation de démarrer les études dès la signature de la convention d'adduction d'eau potable « Petite Ville de Demain ».

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 14/04/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 14/04/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_033-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, HENRY Lionel, FOGLE Alain

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_033**

**Objet Développement économique**

Association Initiative Rennes

Cotisation et participation 2021

Monsieur le Président rappelle la participation de la Communauté de Communes à la dotation du fond d'intervention de la Plate-Forme d'Initiative Locale (PFIL) de l'association "Initiative Rennes".

L'association "Initiative Rennes", fondée en 1999 à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Rennes et de l'association Pays de Rennes Emplois Solidaires (PRES) apporte un soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprises sur le territoire du Pays de Rennes.

Pour continuer l'action sur tout le territoire de la PFIL, l'association sollicite le soutien financier des partenaires, à hauteur de 20 000 € pour le Val d'Ille-Aubigné pour l'exercice 2021.

La cotisation d'adhésion à l'association s'élève 200 € pour 2021.

Monsieur le Président propose de renouveler l'adhésion à l'association pour l'année 2021 (200€) et de valider la participation de 20 000 € à l'association "Initiative Rennes".

**Vu** les statuts de l'association Initiative Rennes dont le siège social est situé 2 avenue de la Préfecture à Rennes,

**Vu** les crédits inscrits au Budget Principal 2021, en section de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de verser une participation d'un montant de 20 200 € à l'association "Initiative Rennes comprenant :

- 20 000 € de contribution au fonds d'Intervention de la Plate Forme d'Initiative Locale (PFIL),
- 200 € de cotisation au titre de l'année 2021 (sur présentation de justificatifs)

**PRÉCISE** que la dépense sera imputée sur le Budget Principal, en section de fonctionnement.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_034-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, HENRY Lionel, FOUGLE Alain

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_034****Objet Développement économique**

Association Créativ - Concours "trophée Crisalide"  
Subvention 2021

Les Centres européens d'entreprise et d'innovation (CEEI) sont des organismes de soutien aux PME et aux entrepreneurs innovants reconnus par la Commission européenne sur base d'une certification de qualité qui permet l'obtention du label européen. Investis d'une mission d'intérêt public, ils sont constitués par les principaux acteurs économiques d'une zone ou d'une région pour offrir une gamme de services intégrés d'orientation et d'accompagnement de projets de PME innovantes, et contribuer ainsi au développement régional et local.

L'association Créativ dont le siège social se situe 2 avenue de la Préfecture à Rennes (35) est labellisée CEEI. En tant que Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation, l'association Créativ est membre du réseau européen European BIC Network (EBN). Investie d'une mission d'intérêt public, l'association Créativ soutient la création d'entreprises innovantes et accompagne les entreprises existantes dans leur développement. Structure d'appui au développement économique des PME Bretonnes, l'association porte notamment le concours CRISALIDE sur le thème des éco-activités visant à challenger le projet innovant et lui donner de la visibilité et est soutenue par plus de 30 partenaires (CCI, Région Bretagne...)

*« CREATIV conseille les PME industrielles et de services aux entreprises, aux étapes clés de leur développement (création, croissance, diversification, croissance externe, transmission) pour les aider à consolider leurs projets d'innovation, s'adapter aux évolutions de leurs marchés et accélérer leur développement. CREATIV, en tant que structure d'appui au développement économique des PME Bretonnes innovantes, porte le dispositif CRISALIDE sur le thème des éco-activités. CRISALIDE accélère l'émergence de projets innovants sur notre territoire, créateurs d'emplois et de valeur. L'objectif est d'accompagner et de valoriser ces projets porteurs de développement économique pour le Grand Ouest. CREATIV s'appuie sur un ensemble de partenaires pour le déployer. »*

Compte tenu de l'intérêt communautaire à soutenir le concours "trophée Crisalide - Eco-activités" édition 2021 organisée par l'association Créativ (de statut loi 1901), Monsieur le Président propose le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 €.

**Vu** les statuts de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné notamment en matière d'actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 du CGCT,

**Vu** les crédits inscrits au BP 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**ATTRIBUE** une subvention de 6 000 € TTC à l'association Creativ au titre du "trophée Crisalide - Eco-activités" édition 2021,

**PRÉCISE** que le versement sera effectué sur appel de fonds.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_035-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, HENRY Lionel, FOUGLE Alain

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

---

**N° B\_DEL\_2021\_035**

---

**Objet****Emploi**

Association SPEF

Cotisation 2021

Monsieur le Président expose l'appel à cotisation formulé par l'association « Structures de Proximité Emploi Formation » au titre de l'année 2021.

Un des objectifs de cette structure dont le siège social est situé 36 rue de l'Avenir à PIPRIAC est d'être une instance représentative auprès de la Région, de Pôle Emploi, du Conseil départemental 35, etc. Cette association regroupe l'ensemble des PAE et leur donne notamment accès aux annonces du pole emploi.  
L'adhésion à cette association est d'un montant de 250 €.

Monsieur le Président propose de verser la contribution annuelle d'adhésion d'un montant de 250 €. Le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

---

**Vu** la demande de participation formulée par l'organisme,

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

**Considérant** la compétence communautaire « Actions et participation en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi via la gestion et l'animation de Points Accueil Emploi et de chantiers d'insertion »

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de reconduire l'adhésion à l'association SPEF (réseau des Structures de Proximité Emploi Formation).

**DÉCIDE** du versement de la cotisation annuelle de 250€, en une seule fois à la demande du bénéficiaire.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_036-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, HENRY Lionel

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_036**

**Objet Environnement**

Association Abibois

Cotisation 2021

L'association Abibois (Association Bretonne Interprofessionnelle du Bois), a pour objet de promouvoir, aider, représenter, améliorer, développer la filière bois en Bretagne, d'accroître la présence, la compétitivité et la pérennité des entreprises bretonnes de ce secteur, et de mettre en œuvre toutes actions à cet effet. Abibois est une organisation interprofessionnelle régionale.

Monsieur le Président propose l'adhésion de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné à l'association Abibois. La cotisation d'adhésion s'élève à 240 € pour l'année 2021.

**Vu**, les statuts de l'association Abibois dont le siège social est fixé 4bis allée du bâtiment à RENNES,

**Vu** les crédits inscrits au budget principal 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de l'adhésion à l'association Abibois,

**DÉCIDE** du versement de la cotisation 2021 d'un montant de 240€,

**PRÉCISE** que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_037-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, HENRY Lionel

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_037**

**Objet**                    **Environnement**  
Association AILE  
Cotisation 2021

L'association AILE (Association d'Initiatives Locales pour l'Énergie et l'Environnement) est une agence locale de l'énergie créée en 1995 dans le cadre du programme SAVE de l'Union Européenne par l'ADEME Bretagne et les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles) de l'Ouest.

AILE est spécialisée dans la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables en milieu agricole et rural. Ses activités sont principalement :

- des études et actions de valorisation de la biomasse (Plan Énergie Bois, Méthanisation, cultures énergétiques...)
- des actions dans le domaine des économies d'énergie liées au matériel agricole.

Dans le cadre de programmes européens, AILE est mandatée pour expérimenter différents projets dans le domaine des énergies renouvelables, de la maîtrise des énergies et ceci dans le cadre de projets de développement local.

Monsieur le Président propose l'adhésion à l'association, la cotisation pour 2021 s'élevant à 200 €.

**Vu** les statuts de l'association AILE dont le siège social est situé 73 rue de Saint Briec à RENNES,

**Vu** les crédits inscrits au budget principal 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de l'adhésion de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné à l'association AILE,

**VALIDE** le versement de la cotisation 2021 d'un montant de 200 € à l'association AILE,

**PRÉCISE** que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_038-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, HENRY Lionel

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_038**

**Objet Environnement**

Association AFAC Agroforesteries  
Cotisation 2021

Monsieur le Président propose l'adhésion à l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesterie (AFAC-Agroforesteries) dont le siège social est situé 38, rue Saint-Sabin – 75011 Paris.

Cette association a pour objet la préservation, la plantation, et la gestion des haies, des arbres champêtres et des systèmes agroforestiers à l'échelle de la France métropolitaine.

Monsieur le Président propose de reconduire l'adhésion et de verser la contribution correspondante d'un montant de 55 €. Il précise que le versement se fera en une seule fois.

**Vu** la proposition de participation formulée par l'organisme AFAC-Agroforesteries, dont le siège social est situé 3 « la pépinière », Pôle de l'Arbre - Route de Redon – 44290 Guémené-Penfao et dont l'objet statutaire est la préservation, la plantation, et la gestion des haies, des arbres champêtres et des systèmes agroforestiers à l'échelle de la France métropolitaine.

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** d'adhérer à l'association Française Arbres Champêtres et Agroforesterie (AFAC-Agroforesteries) ;

**ACCEPTE** de verser une contribution de 55 € au titre de l'année 2021 à AFAC-Agroforesteries.

**PRÉCISE** que le versement se fera en une seule fois.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_039-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, HENRY Lionel

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_039**

**Objet Environnement**

Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons (ATBVB)  
Adhésion

L' Association des Techniciens des Bassins Versants Bretons (ATBVB) anime un réseau de professionnels du grand cycle de l'eau qui travaillent dans le cadre des contrats de bassins versants et des SAGE de Bretagne.

Créée en 2011, elle a pour vocation l'échange, le partage d'expériences et l'amélioration des connaissances techniques sur des thématiques autour de la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 15€.

Monsieur le Président propose de valider l'adhésion à l'ATBVB et de procéder au versement de la cotisation 2021 d'un montant de 15 €.

**Vu** l'objet social de l'ATBVB dont le siège est situé 11 route de Kerbost à Grâces (22),

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** d'adhérer à l'association des Techniciens des Bassins Versants Bretons,

**DÉCIDE** du versement de la cotisation d'un montant de 15€ au titre de l'année 2021.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_040-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	14
		Votants :	14

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

N° B\_DEL\_2021\_040**Objet****Culture**

École de musique Allegro

Subventions 2021

Monsieur le Président présente le projet de convention annuelle d'objectif avec l'école de musique Allegro :

Objet de la convention : L'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à :

- offrir un accès de proximité à l'enseignement et à la pratique musicales sur tout le territoire de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et pour toutes les populations, notamment celles dont les revenus sont modestes,
- favoriser l'éveil musical,
- assurer une formation initiale des élèves pour permettre une pratique autonome,
- créer des occasions d'expression et de pratiques collectives à travers des concerts et manifestations publiques sur le territoire de la Communauté de communes et participer à des manifestations musicales en dehors de ce territoire,
- développer la culture musicale par la découverte des pratiques professionnelles (suivi d'une master-classe, d'une répétition, d'un concert...)

Durée : La convention est conclue au titre de l'année 2021 pour une durée de 1 an.

Pour l'exercice 2021 l'association demande une subvention de 87 584,50 € répartie comme suit :

Subvention de fonctionnement: : 60 400 €

Subvention complémentaire : 20 100 €

Subvention au titre de l'aide à la musique accordée à la famille : 7 084,50 €

Après étude du dossier, le Président propose le versement d'une subvention 2021 d'un montant de 87 584,50 €

**Vu** la loi no 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,

**Vu** la demande de subvention formulée par l'association Allégo, dont le siège social est situé au 2 rue de la Poste 35520 Melesse, dont l'objet statutaire est d'assurer des cours d'éveil musical, d'assurer des cours de formation musicale et instrumentale, de développer la pratique instrumentale en ensemble, de créer et ou d'animer des manifestations musicales sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné.

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention annuelle d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2021 ci-jointe,

**VALIDE** la subvention de 87 584,50 € à l'association Allegro au titre de l'année 2021, sous condition résolutoire du respect de toutes les clauses mentionnées dans la convention d'objectif ,

**PRÉCISE** que le versement de la subvention se fera comme suit :

a) La subvention de fonctionnement et complémentaire sera versée par acomptes selon l'échéancier suivant :

- Premier tiers en mai 2021
- Deuxième tiers en juin 2021
- Solde en septembre 2021

b) L'aide aux familles sera versée dans son intégralité lors du premier trimestre de l'année concernée.

**PRÉCISE** que l'association s'engage à rendre compte de l'utilisation qui est faite de la subvention versée et à communiquer largement sur les actions soutenues,

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_041-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	14
		Votants :	14

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

---

**N° B\_DEL\_2021\_041**

---

**Objet****Tourisme**

Canoë-kayak Club de Feins

Subvention 2021

Monsieur le Président expose la demande de subvention formulée par l'association Canoë-Kayak Club de Feins ainsi que la subvention accordée en 2020 à cette structure.

Subvention versée en 2020 : 5 000 €

Subvention proposée en 2021 : 5 000 €

La CCVIA apporte son soutien à l'association Canoë-Kayak Club de Feins au titre du maintien et du développement de la pratique du canoë-kayak sur le territoire du Val d'Ille-Aubigné (pratiques compétition et loisir).

Après étude du dossier, Monsieur le Président propose le versement d'une subvention de fonctionnement pour le soutien des activités de l'association d'un montant de 5 000 € au titre de l'exercice 2021.

---

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,

**Vu** la demande de subvention formulée par l'association Canoë-Kayak Club de Feins, dont le siège social est situé à la Base nautique de la Bijouterie à Feins, dont l'objet statutaire est de permettre et faciliter la pratique du canoë-kayak et des sports de nature à ses adhérents, de sensibiliser les pratiquants à la protection de l'environnement et des espaces naturels, entretenir et protéger les sites, espaces et itinéraires de pratique des sports de nature,

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à l'association Canoë-Kayak Club de Feins au titre de l'exercice 2021,

**DÉCIDE** que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_042-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	14
		Votants :	14

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

---

**N° B\_DEL\_2021\_042**

---

**Objet****Culture**

École de musique de l'Illet

Subvention 2021

Monsieur le Président présente le projet de convention annuelle d'objectifs et de moyens 2021 entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et l'association École de Musique de l'Illet ci-annexée :

Objet : L'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet suivant :

- Enseignement musical auprès des habitants de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné, (de Chevaigné et Saint Sulpice la forêt),
- Sensibilisation à la pratique musicale des habitants du secteur énoncé ci-dessus,
- Mise en place d'une programmation de concerts sur le secteur énoncé ci-dessus,
- Mise en relation des acteurs culturels locaux du secteur énoncé ci-dessus.

Durée : La convention est conclue au titre de l'année 2021 pour une durée de 1 an.

La collectivité contribue financièrement à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général. L'association s'engage à rendre compte de l'utilisation qui est faite de la subvention versée et à communiquer largement sur les actions soutenues,

Le montant de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2021 s'élève à 70 492€ :

- Subvention de fonctionnement : 62 200 €

- Subvention complémentaire (Plan musique) : 6 000 €

- Subvention aide aux projets : 900 €.

- Subvention au titre de l'aide à la musique accordée aux familles : 1 392 €, étant précisé que cette aide concerne la rentrée 2021/2022.

Monsieur le Président propose de valider les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2021 entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et l'association École de musique de l'Illet, sollicite l'autorisation de signer la dite convention, et de procéder au versement de la subvention 2021 de 70 492 €.

---

**Vu** la loi no 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**Vu** le décret 2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,

**Vu** la demande de subvention formulée par l'association Ecole de musique de l'Illet (EMI), dont le siège social est situé Les Halles à St Aubin d'Aubigné dont l'objet statutaire est l'enseignement de la musique en individuel et en collectif.

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2021 avec l'association École de musique de l'Illet,

**VALIDE** l'attribution d'une subvention de 70 492 € au titre de l'année 2021 à l'association École de musique de l'Illet (EMI), sous condition résolutoire du respect de toutes les clauses mentionnées dans la convention d'objectif à venir.

**PRÉCISE** que la subvention sera versée comme suit :

La subvention de fonctionnement de 62 200 € sera versée en une seule fois sur demande du bénéficiaire.

L'aide aux projets de 900 € sera versée dans son intégralité avant le 31 décembre de l'année concernée en fonction de la réalisation du projet.

La subvention au titre de l'aide à la musique accordée aux familles : 1 392 €, sera versée en une seule fois et sous réserve de la transmission au Val d'Ille-Aubigné d'un tableau récapitulatif des aides financières versées aux familles concernées pour chaque saison.

La subvention complémentaire relative au Plan musique , 6 000 €, sera versée en deux fois sur présentation des justificatifs.

**PRÉCISE** que l'association s'engage à rendre compte de l'utilisation qui est faite de la subvention versée et à communiquer largement sur les actions soutenues,

**PRÉCISE** que si la subvention accordée au titre de l'année 2021 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_043-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	14
		Votants :	14

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_043**

**Objet**

**Culture**

La Station Théâtre

Subvention 2021

Monsieur le Président rappelle la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2019-2022 entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et l'association La Station Théâtre.

La collectivité contribue financièrement à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général. Le montant de la subvention demandée pour l'exercice 2021 s'élève à 28 000 €.

L'association s'engage à rendre compte de l'utilisation qui est faite de la subvention versée et à communiquer largement sur les actions soutenues.

Pour rappel, montant versé pour l'exercice 2020 : 23 000 €

Monsieur le Président propose d'attribuer une subvention 2021 de 25 000 €.

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,

**Vu** la demande de subvention formulée par la Station Théâtre, dont le siège social est situé 1 rue de Rennes, Beauséjour à La Mézière, dont l'objet statutaire est d'attribuer à l'ancienne station service de La Mézière le rôle d'espace de création pour les artistes professionnels et de lieu d'appréciation des œuvres d'art pour le public.

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DECIDE** de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 25 000 € au titre de l'année 2021 à l'association La Station Théâtre.

**PRECISE** que le versement se fera en une seule fois et que l'association s'engage à rendre compte de l'utilisation qui est faite de la subvention versée et à communiquer largement sur les actions soutenues,

**PRECISE** que si la subvention accordée au titre de l'année 2021 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_044-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	14
		Votants :	14

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_044**

**Objet**

**Culture**

Théâtre de poche

Convention d'objectifs - Subvention 2021

Madame Isabelle JOUCAN présente l'association Le Joli collectif - Théâtre de Poche.

Une convention pluriannuelle d'objectif 2016-2019 a été validée par délibération n°98-2016 du 29 mars 2016 avec la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, la Communauté de communes de la Bretagne Romantique, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, le Conseil régional de Bretagne, la commune d'Hédé-Bazouges et la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Cette convention a fait l'objet d'un avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2020.

Une demande écrite a été formulée par l'association pour une subvention de 46 000 € au titre de l'année 2021.

Compte tenu de l'intérêt communautaire que présente cette association et après étude du dossier, Monsieur le Président propose, dans l'attente de la convention pluriannuelle d'objectif à venir, d'établir une convention d'objectifs pour l'année 2021 dont les termes sont les suivants :

#### Article 1. Objet

La présente convention d'objectifs a pour objet le soutien financier de la Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné à l'association le Joli Collectif pour le projet de Scène de territoire pour le théâtre Bretagne Romantique, Val d'Ille Aubigné.

La présente convention détermine les modalités financières entre la Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné et l'association le Joli collectif pour l'année 2021 conformément à l'article 10 de la loi n° 2000 321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations qui prévoit le conventionnement avec un organisme de droit privé lorsque la subvention est supérieure à 23 000€.

#### Article 2. Modalités de versements de la contribution financière

La subvention sera créditée au compte de l'association le Joli Collectif, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur et selon les modalités suivantes :

- 40 % au premier semestre 2021
- le solde en octobre 2021

#### Article 3. Obligations comptables et dispositions diverses

L'association le Joli Collectif s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci après

- Le compte rendu financier (Cerfa 15059 02) qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Ce compte rendu financier doit être remis à la Communauté de communes dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Il est accompagné d'un bilan quantitatif et qualitatif du programme d'actions.
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612 4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel
- Le rapport d'activité.
- Le budget prévisionnel de l'année suivante.
- Le projet de l'édition suivant

L'Association le Joli Collectif informe sans délai la communauté de communes de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'Association le Joli Collectif en informe la communauté de communes sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### Article 4. Communication

L'association le Joli Collectif valorisera le soutien de la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné sur tous les documents informatifs et supports de communications édités, présentant son activité et concernant les actions soutenues par la présente convention.

#### Article 5. Contrôle de l'utilisation des subventions

En vertu de l'article L.1611 4 du Code Général des collectivités territoriales, l'association le Joli Collectif, qui reçoit les subventions de la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné, doit pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus. Le bénéficiaire s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par les représentants de la communauté de communes de la réalisation de ses objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et, tout autre document dont la production serait jugée utile.

#### Article 8. Évaluation

Au plus tard trois mois avant l'expiration de la convention, les deux parties signataires s'engagent à effectuer une évaluation

de l'activité soutenue en reprenant les missions citées dans l'article 1 et les bilans financiers permettant d'apprécier la situation financière de l'association, la rigueur de la gestion et l'évolution des recettes par rapport à l'année précédente. À partir d'un bilan transmis par l'association le Joli Collectif et des observations de la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné.

#### Article 9. Résiliation

En cas de non par l'association le Joli Collectif de l'une des clauses exposées ci-dessus, la Communauté de Communes Val d'Ille se réserve la faculté de la résilier de plein droit sans préavis ni indemnité à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure

La présente convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou changement de statut ou d'objet social du cocontractant. de statut ou d'objet social du cocontractant.

Monsieur le Président propose de valider les termes de la convention et d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 000 €, sous condition résolutoire du respect de toutes les clauses mentionnées dans la convention sus-citée.

**Vu** la loi no 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
**Vu** le décret 2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention  
**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,

**Vu** la demande de subvention formulée par le Joli collectif - Théâtre de Poche, dont le siège social est situé 10 place de la mairie à Hédé-Bazouges, dont l'objet statutaire est la promotion et la sensibilisation du plus grand nombre au spectacle vivant sous toutes ses formes,

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** les termes de l'avenant à la convention annuelle d'objectifs 2021, ci-jointe

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'annexe sus-citée,

**DÉCIDE** de l'attribution d'une subvention de 42 000 €, au Joli collectif - Théâtre de Poche au titre de 2021, sous condition résolutoire du respect de toutes les clauses mentionnées dans la convention d'objectifs 2021.

**DÉCIDE** que le versement de la subvention se fera en 2 fois :

- 40 % lors du premier semestre 2021
- le solde en octobre 2021

**PRÉCISE** que L'association s'engage à rendre compte de l'utilisation qui est faite de la subvention versée et à communiquer largement sur les actions soutenues,

**PRÉCISE** que si la subvention accordée au titre de l'année 2021 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de cette délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
 Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
 Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_045-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

---

**N° B\_DEL\_2021\_045**

---

**Objet****Culture**

Association Le Vent des Forges

Subvention 2021

Monsieur le Président rappelle la signature en 2019 d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue pour une durée de 4 années.

La collectivité contribue financièrement à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général. Le montant de la subvention demandée pour l'exercice 2021 s'élève à 12 000 €.

L'association s'engage à rendre compte de l'utilisation qui est faite de la subvention versée et à communiquer largement sur les actions soutenues.

Pour rappel, subvention versée pour l'exercice 2020 : 11 500 €.

Après étude du dossier, Monsieur le Président propose d'attribuer une subvention à l'association Vent des Forges d'un montant de 12 000 € au titre de l'année 2021.

---

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,

**Vu** la demande de subvention formulée par l'association le Vent des Forges, dont le siège social est situé Café du commerce, place Louis Guillemer 35 630 St Gondran, dont l'objet statutaire est de promouvoir le spectacle vivant à travers le croisement des arts du spectacle et de la sculpture en développant la recherche, la création et la formation,

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 12 000 € à l'association Le Vent des Forges au titre de l'année 2021,

**PRÉCISE** que le versement se fera en une seule fois à la notification de la convention,

**PRÉCISE** que si la subvention accordée au titre de l'année 2021 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné,

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_046-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

---

**N° B\_DEL\_2021\_046**

---

**Objet****Culture**

Culture en VI

Subvention 2021

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante, qu'une demande écrite a été formulée par Culture en VI pour une subvention de 22 900 € au titre de l'année 2021 pour l'organisation du « Festival Val d'Ille en scène » et la tournée.

Après étude du dossier, le Président propose le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 320 € au titre de l'année 2021 dans le cadre du fonds de soutien aux événements culturels.

En cas d'annulation de l'événement, la subvention fera l'objet d'un remboursement à la communauté de Communes.

---

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,

**Vu** la demande de subvention formulée par l'association Culture en VI, dont le siège social est situé 1 rue Réage d'Abas à St-Germain-sur-Ille, dont l'objet statutaire est l'organisation de manifestations culturelles.

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 18 320 € au titre de l'année 2021 à l'association Culture en VI pour l'organisation du « Festival Val d'Ille en scène » et la tournée.

**DÉCIDE** que le versement de la subvention se fera en 2 fois. 80 % seront versés au mois de juin et 20 % seront versés au mois de septembre.

**PRÉCISE** qu'en cas d'annulation de l'événement, la subvention fera l'objet d'un remboursement à la communauté de Communes.

**PRÉCISE** que si la subvention accordée au titre de l'année 2021 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_047-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_047**

**Objet**

**Culture**

Association Art Campo

Subvention 2021

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante, qu'une demande écrite a été formulée par l'association Art Campo pour une subvention de 18 000 € au titre de l'année 2021 pour l'organisation des "Echelles curieuses".

Après étude du dossier, le Président propose le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € au titre de l'année 2021 dans le cadre du fonds de soutien aux événements culturels.

En cas d'annulation de l'événement, la subvention fera l'objet d'un remboursement à la communauté de Communes.

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,

**Vu** la demande de subvention formulée par Art Campo, dont le siège social est situé à la maison des associations, 18 avenue Alexis Rey, à Montreuil sur Ille, dont l'objet statutaire est d'organiser des activités culturelles et touristiques sur le territoire du Val d'Ille-Aubigné

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 18 000 € au titre de l'année 2021 à l'association Art Campo, pour l'organisation de la manifestation "Echelles Curieuses",

**DÉCIDE** que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire,

**PRÉCISE** qu'en cas d'annulation de l'événement, la subvention fera l'objet d'un remboursement à la communauté de Communes. "

**PRÉCISE** que si la subvention accordée au titre de l'année 2021 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_048-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, BOUGEOT Frédéric

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_048**

**Objet**

**Culture**

La Péniche Spectacle

Subvention 2021

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante, qu'une demande écrite a été formulée par l'association Théâtre du Pré Perché - « La Péniche Spectacle » pour une subvention de 2 250 € au titre de 2021.

Après étude du dossier, le Président propose le versement d'une subvention d'un montant de 2 250 € pour 2021 dans le cadre du fonds de soutien aux événements culturels.

En cas d'annulation de l'événement, la subvention fera l'objet d'un remboursement à la communauté de Communes.

---

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,

**Vu** la demande de subvention formulée par l'association Le Théâtre du Pré Perché – La péniche spectacle dont le siège social est situé 30 quai St Cyr à Rennes,

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DECIDE** de l'attribution d'une subvention de 2 250 € au titre de l'année 2021 à l'association Le Théâtre du Pré Perché – La Péniche Spectacle,

**PRECISE** que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

**PRECISE** qu'en cas d'annulation de l'événement, la subvention fera l'objet d'un remboursement à la communauté de Communes. "

**PRECISE** que si la subvention accordée au titre de l'année 2021 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_049-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_049**

**Objet**

**Culture**

Association Stom'at

Subvention 2021

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante, qu'une demande écrite a été formulée par l'association Stom'at pour une subvention de 3 000 € au titre de 2021.

L'association Stom'at organise les 2 et 3 juillet 2021 la 5ème édition de concerts à la Ferme du Coucou à Montreuil le Gast.

Monsieur le Président propose d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Stom'at au titre de l'exercice 2021. En cas d'annulation de l'événement, la subvention fera l'objet d'un remboursement à la communauté de Communes.

**Vu**, la demande de subvention formulée par l'association Stom'at, dont le siège social est situé 9 rue des Hirondelles à Guipel, et dont l'objet statutaire est la promotion et la diffusion des musiques actuelles,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de l'attribution d'une subvention de 3 000 € au titre de l'année 2021 à l'association Stom'at,

**PRÉCISE** qu'en cas d'annulation de l'événement, la subvention fera l'objet d'un remboursement à la communauté de Communes. "

**PRÉCISE** que si la subvention accordée au titre de l'année 2021 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_050-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_050**

**Objet**

**Culture**

Association Fusion danse handicap  
Subvention 2021

L'association Fusion danse handicap a pour but d'enseigner la danse auprès de personnes en situation de handicap, de promouvoir et de favoriser par la danse, l'intégration et l'échange avec des personnes valides.

Pour 2021, l'association souhaite réaliser un film. L'association sollicite une subvention de 2 000 €.

Monsieur le Président propose d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Fusion danse handicap. En cas d'annulation, la subvention fera l'objet d'un remboursement à la communauté de Communes.

**Vu** les statuts de l'association Fusion danse handicap dont le siège social est situé 66 Le Pré Garnier à MELESSE,

**Vu** les crédits inscrits au budget 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 2 000 € pour l'année 2021 à l'association Fusion danse handicap.

**PRÉCISE** que le versement de cette subvention interviendra en une seule fois sur demande du bénéficiaire.

**PRÉCISE** qu'en cas d'annulation de l'événement, la subvention fera l'objet d'un remboursement à la communauté de Communes. "

**PRÉCISE** que si la subvention accordée au titre de l'année 2021 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_051-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_051**

**Objet**                    **Petite Enfance**

Association Les Germinous (St-Germain-sur-Ille)  
Subvention 2021

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante, qu'une demande écrite a été formulée par l'association d'assistantes maternelles "Les Germinous" de St-Germain-sur-Ille pour une subvention de 150 € au titre de 2021.

Après étude du dossier, le Président propose le versement d'une subvention d'un montant de 150 € pour 2021.

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,

**Vu** la demande de subvention formulée par l'association d'assistantes maternelles "Les Germinous", dont le siège social est situé 1 place de la mairie à St-Germain-sur-Ille, dont l'objet statutaire est l'organisation d'un espace jeux permettant les rencontres entre assistantes maternelles et enfants.

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de l'attribution d'une subvention de 150 € au titre de l'année 2021 à l'association d'assistantes maternelles "Les Germinous" de St-Germain-sur-Ille,

**PRÉCISE** que si la subvention accordée au titre de l'année 2021 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_052-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_052**

**Objet Petite Enfance**

Association L'Ille aux Enfants (la Mézière)  
Subvention 2021

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante, qu'une demande écrite a été formulée par l'association des assistantes maternelles "L'Ille aux enfants" de La Mezière pour une subvention de 150 € au titre de 2021.

Après étude du dossier, le Président propose le versement d'une subvention d'un montant de 150 € pour 2021.

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,

**Vu** la demande de subvention formulée par l'association des assistantes maternelles "L'Ille aux enfants", dont le siège social est situé à l'espace Coccinelle, rue de la Flume à La Mezière, dont l'objet statutaire est l'organisation de temps d'éveil des jeunes enfants.

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de l'attribution d'une subvention de 150 € au titre de l'année 2021 à l'association des assistantes maternelles "L'Ille aux enfants" de La Mezière.

**PRÉCISE** que si la subvention accordée au titre de l'année 2021 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_053-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_053**

**Objet Petite Enfance**

Association Les Petits Filous (Melesse)

Subvention 2021

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante, qu'une demande écrite a été formulée par l'association des assistantes maternelles "Les petits filous" de Melesse pour une subvention de 300 € au titre de 2021.

Après étude du dossier, le Président propose le versement d'une subvention d'un montant de 300 € pour 2021.

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,

**Vu** la demande de subvention formulée par l'association des assistantes maternelles "Les petits filous", dont le siège social est situé 5, rue de Montreuil à Melesse, dont l'objet statutaire est l'organisation de temps d'éveil des jeunes enfants.

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de l'attribution d'une subvention de 300 € au titre de l'année 2021 à l'association des assistantes maternelles "Les petits filous" de Melesse.

**PRÉCISE** que si la subvention accordée au titre de l'année 2021 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_054-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_054****Objet****Habitat**

Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) 35  
Cotisation 2021

L'ADIL 35 informe et conseille tous les publics : particuliers, professionnels, partenaires, élus, agents des collectivités locales, sur les questions juridiques, financières et fiscales en matière de logement.

Depuis septembre 2019, une permanence mensuelle de l'ADIL est assurée sur le territoire (hors vacances scolaires) avec d'autres permanences Habitat : l'architecte conseiller du Département (CAU35) et la plateforme de rénovation de l'habitat (Pass'Réno).

En 2020, l'ADIL 35 a réalisé 345 conseils juridiques, financiers ou fiscaux pour des ménages implantés dans le territoire de la CCVIA. Ces conseils sont gratuits pour les ménages.

- 43,5 % des demandes concernaient des rapports locatifs (150),
- 21,7 % des renseignements sur l'accèsion à la propriété (75),
- 27,8 % pour des informations sur l'amélioration de l'habitat (96),
- 2,3 % de conseils sur la fiscalité (8),
- 4,3 % autres (15)
- 0,3 % des conseils concernant la copropriété (1).

L'ADIL anime également des observatoires et études habitat :

- l'observatoire local des loyers
- l'observatoire des terrains à bâtir
- l'atlas de l'Habitat à l'échelle du grand Ouest (réalisé avec plusieurs agences départementales de l'habitat)

Monsieur le Président propose de valider l'adhésion à l'ADIL 35 avec une permanence mensuelle sur le territoire et de procéder au versement de la cotisation 2021 d'un montant de 3 749 €.

- Vu** l'objet statutaire de l'ADIL 35 dont le siège social est situé 22 rue Poullain-Duparc à Rennes,
- Vu** les statuts de la Communautés de Communes,
- Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** du versement de la cotisation d'un montant de 3 749 € au titre de l'année 2021 à l'ADIL35.

**PRÉCISE** que le montant de la cotisation d'adhésion sera payée sur le budget principal, en section de fonctionnement

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_055-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_055**

**Objet Petite Enfance**

Association Baby-bulles (St Aubin d'Aubigné)  
Subvention 2021

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante, qu'une demande écrite a été formulée par l'association d'assistantes maternelles "Babybulles" de St-Aubin d'Aubigné pour une subvention de 2010 € au titre du fonctionnement sur l'année 2021.

Après étude du dossier, le Président propose le versement d'une subvention d'un montant de 150 € pour l'année 2021.

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes et la compétence communautaire « Petite Enfance »,

**Vu** la demande de subvention formulée par l'association d'assistantes maternelles "Babybulles", dont le siège social est situé à la halte-garderie, place de la mairie à St-Aubin d'Aubigné, dont l'objet statutaire est l'organisation de temps d'éveil pour les enfants et de rencontres pour les assistantes maternelles.

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de l'attribution d'une subvention de 150 € au titre de l'année 2021 à l'association d'assistantes maternelles "Babybulles" de St-Aubin d'Aubigné.

**PRÉCISE** que si la subvention accordée au titre de l'année 2021 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_056-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_056**

**Objet Petite Enfance**

Foyer d'éducation populaire de Montreuil-le-Gast - Section des assistantes maternelles  
Subvention 2021

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante, qu'une demande écrite a été formulée par la section des assistantes maternelles du Foyer d'Education Populaire de Montreuil-le-Gast pour une subvention de 400 € au titre de 2021.

Après étude du dossier, le Président propose le versement d'une subvention d'un montant de 400 € pour 2021.

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,

**Vu** la demande de subvention formulée par la section des assistantes maternelles du Foyer d'Education Populaire, dont le siège social est situé à la mairie de Montreuil-le-Gast, dont l'objet statutaire est l'organisation d'activités sportives et culturelles.

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de l'attribution d'une subvention de 400 € au titre de l'année 2021 à la section des assistantes maternelles du Foyer d'Éducation Populaire de Montreuil-le-Gast.

**PRÉCISE** que si la subvention accordée au titre de l'année 2021 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_057-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

---

**N° B\_DEL\_2021\_057**

---

**Objet**                    **Petite Enfance**

ADMR - Action Petite Enfance

Subvention 2021

Par délibération DEL\_2019\_050 du 12 mars 2019, le conseil communautaire de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a validé la convention d'objectifs 2019-2021 avec l'ADMR pour soutenir l'association dans son projet de gestion de trois établissements d'accueil du jeune enfant (multi-accueils de Saint-Aubin d'Aubigné et de Montreuil sur Ille, Halte-garderie de Sens de Bretagne),

L'ADMR a présenté un dossier de demande de subvention au titre de l'exercice 2021 pour un montant de 261 700 €,

Compte tenu du solde de la subvention 2020, placé dans le BP 2021 de l'ADMR en « produits constatés d'avance », Monsieur le Président propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'ADMR d'un montant de 198 561 € au titre de l'exercice 2021 et de signer l'avenant à la convention sus-citée, notifiant le montant de la subvention.

---

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DECIDE** d'attribuer une subvention 2020 de 198 561 € à l'ADMR pour la gestion de trois établissements d'accueil du jeune enfant (multi-accueils de Saint-Aubin d'Aubigné et de Montreuil sur Ille, Halte-garderie de Sens de Bretagne),

**PRECISE** que le versement de la subvention sera effectué comme suit :

- 50 % versé en mai,
- le solde en septembre

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant de notification de la subvention 2021.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_058-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_058**

**Objet Petite Enfance**

ADMR de St Grégoire - Halte-garderie La Farandole (Melesse)  
Subvention 2021

Monsieur le Président rappelle la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022 entre l'ADMR et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et expose la demande de subvention de l'association de 22 800 € pour l'année 2021 pour soutenir le fonctionnement de la halte garderie La Farandole implantée à Melesse.

Monsieur le Président propose d'autoriser le versement de cette subvention à l'ADMR de Saint-Grégoire.

**Vu** les statuts de l'association ADMR St Grégoire dont le siège social est situé La Bretèche, avenue St Vincent à St Grégoire,

**Vu** la pluriannuelle d'objectifs 2020-2022 validée par délibération DEL\_2020\_308, du conseil communautaire de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné,

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**AUTORISE** le versement à l'ADMR de Saint-Grégoire de la subvention 2021 pour le fonctionnement de la halte-garderie « La Farandole » implantée à Melesse, d'un montant de 22 800 €

**PRÉCISE** que la subvention sera versée annuellement, en deux fois, selon les échéances suivantes :

- 40 % après avoir présenté le budget prévisionnel de l'année N,
- 60% sur présentation du compte de résultat

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_059-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_059**

**Objet**                    **Enfance-Jeunesse**  
GPAS  
Subvention 2021

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante qu'une demande écrite a été formulée par l'association GPAS Val d'Ille pour une subvention de 121 886 € au titre de l'année 2021. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs 2021-2023.

Conformément à l'article 4.2 de la convention, le montant de la subvention allouée fera l'objet d'un avenant.

Après étude du dossier, le Président propose d'attribuer une subvention de fonctionnement au GPAS d'un montant de 121 886 € pour l'exercice 2021 et sollicite l'autorisation de signer l'avenant sus-cité.

**Vu** la loi no 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**Vu** le décret 2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention

**Vu** l'objet statutaire de l'association GPAS Val d'Ille, qui est de pratiquer et développer une pédagogie sociale dans le domaine de la jeunesse, et dont le siège social est situé 23 rue des Chênes à Langouët,

**Vu** la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 validée par délibération DEL\_2021\_016 du 23 février 2021,

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 121 886 € à l'association GPAS au titre de l'année 2021,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2021-2023 notifiant le montant de cette subvention,

**PRÉCISE** qu'à compter de la signature de l'avenant sus-cité, la subvention sera versée en deux fois selon les modalités suivantes :

- 30% de la subvention votée, en mai de l'année en cours
- Le solde en septembre de l'année en cours

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_060-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, HENRY Lionel, FOGLE Alain

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

---

**N° B\_DEL\_2021\_060**

---

**Objet Développement économique**Association Entreprendre au féminin  
Subvention 2021

Monsieur le président expose la demande de subvention de l'association Entreprendre au féminin qui a pour objectif d'accompagner les parcours professionnels des femmes en développant leurs compétences entrepreneuriales.

Entreprendre au féminin propose un accompagnement psychosocial et pédagogique à la création d'entreprise, l'association travaille en complémentarité des réseaux d'accompagnement classiques qui conseillent les créateurs sur le volet technique de leur projet :

- Aide à la formalisation de projet et accompagnement visant à lever les freins au lancement de l'entreprise,
- Promotion et mise en réseau de femmes chefs d'entreprise et de femmes occupant des postes à responsabilité,
- Diffusion de la culture entrepreneuriale et de la culture de l'égalité.

L'association sollicite une subvention de 2 500 € pour l'exercice 2021. Le soutien financier à l'association vise à alimenter une dynamique socio-économique créatrices d'emplois non délocalisables et socialement responsables, en contribuant à la réussite des projets professionnels et entrepreneuriaux des femmes.

Monsieur le Président propose d'accorder une subvention de 2 500 € à l'association Entreprendre au féminin.

---

**Vu** les statuts de l'association Entreprendre au féminin qui a pour objet d'accompagner les parcours professionnels des femmes en développant leurs compétences entrepreneuriales, et dont le siège social est situé Place aux Foires au Faou (29),

**Vu** les crédits inscrits au budget 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**ATTRIBUE** une subvention de 2 500 € à l'association Entreprendre au féminin au titre de l'exercice 2021,

**PRECISE** que si la subvention accordée au titre de l'année 2021 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_061-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, HENRY Lionel

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_061****Objet****Tourisme**

Maison du Canal

Subvention 2021

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante, qu'une demande écrite a été formulée par l'association La Maison du Canal d'Ille-et-Rance pour une subvention de 9 630,00 € au titre de 2021.  
Pour information, subvention versée en 2020 : 9 630 €.

Monsieur le Président précise que cette subvention fait l'objet d'une convention de partenariat pluri-annuelle 2021-2022 signée entre l'association La Maison du Canal d'Ille-et-Rance, la Communauté de communes Bretagne Romantique, la Commune de Hédé-Bazouges, et la CCVIA.

Dans le cadre de ce partenariat, la CCVIA apporte son soutien à l'association « La Maison du Canal d'Ille-et-Rance » au titre de :

- rôle de point d'information des publics touristiques et itinérants par un accueil et la diffusion d'informations sur les sites, les activités culturelles, festives, économiques et sur les événements se déroulant sur les territoires des partenaires financiers,
- ses actions mises en place en matière d'animations et de valorisation du patrimoine et des voies d'eau,
- la construction du projet de valorisation du site des 11 écluses, réalisé en concertation étroite avec les collectivités contractantes,
- à fédérer et développer des partenariats favorisant l'animation du site des 11 écluses.

Les collectivités locales contractantes n'ont pas la vocation à financer des emplois associatifs, mais à soutenir une action coordonnée de valorisation du site des 11 écluses avec l'expertise de l'association « La Maison du Canal d'Ille-et-Rance » dans l'élaboration d'un projet spécifique de mise en valeur du site en direction du public, cohérent et chiffré.

L'association « La Maison du Canal d'Ille-et-Rance », dont la gouvernance a été renouvelée en date du 07 octobre 2020, travaille sur un nouveau projet associatif qu'elle entend partager avec les partenaires financiers.

Les collectivités signataires se donnent un an (2021) pour apprécier l'efficacité des travaux de l'association.

Cette convention pluri-annuelle est conclue au titre de l'année 2021-2022. Elle prendra fin en 2022. Les collectivités devront, au cours du dernier trimestre 2022, faire part de leur volonté de poursuite ou non du soutien aux actions.

Si modification du montant de la subvention attribuée en 2022, le financement des actions fera l'objet, d'un avenant .

Après étude du dossier, le Président propose le versement d'une subvention d'un montant de 9 630,00 € pour 2021, et la signature de la convention de partenariat pour une durée de 2 années.

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,

**Vu** la demande de subvention formulée par la Maison du Canal, dont le siège social est situé à la Mairie de Hédé, dont l'objet statutaire est d'organiser des actions de promotion, de gestion, d'animation et d'information sous forme d'exposition permanente, type Musée, et temporaire, ainsi que sous forme de publications, conférences et utilisation des médias, de mener des travaux d'enquête, de recherche, d'inventaire et de collecte pour tout ce qui touche la tradition fluviale et rurale autour du Canal d'Ille et Rance.

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** les termes de la convention de partenariat entre l'association Maison du Canal et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, prenant fin au 31 décembre 2022,

**AUTORISE** Monsieur le Président propose à signer ladite convention de partenariat, ci annexée,

**DÉCIDE** de l'attribution d'une subvention de 9 630,00 € au titre de l'année 2021 à l'association Maison du Canal.

**PRÉCISE** que si la subvention accordée au titre de l'année 2021 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieure à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
Le 07/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_062-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, HENRY Lionel

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_062**

**Objet Environnement**

Association Collectif Bois Bocage 35  
Cotisation 2021

Par délibération DEL\_2020\_109 en date du 11 février 2021, le conseil communautaire a validé l'adhésion de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné à l'association Collectif Bois Bocage 35.

Cette association a pour objet la promotion, le développement, et la structuration de la filière bois de bocage sur le département d'Ille et Vilaine.

La contribution 2021 s'élève à 0,02€ x 37 562 habitants soit 751,24€

Monsieur le Président propose de verser la contribution 2021 d'un montant de 751,24 €. Le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

**Vu** les statuts de l'association CBB35 dont le siège social est fixé ZAC Atalante Champeaux – Rond point Maurice Le Lannou à Rennes)

**Vu** les crédits inscrits au budget principal 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** le versement de la cotisation 2020 à l'association Collectif Bois Bocage 35 d'un montant de 751,24 €,

**PRÉCISE** que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 12/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 12/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_063-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, HENRY Lionel

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_063**

**Objet Environnement**

Association BRUDED

Cotisation 2021

Monsieur le Président expose la demande de participation formulée par l'association BRUDED.  
L'association BRUDED a pour vocation de mutualiser les réflexions et les moyens au sein d'un réseau solidaire d'échanges d'expériences et de réalisations de développement durable,

La cotisation s'élève à 0,20€ x 37 562 habitants soit 7 512,40 €.

Monsieur le Président propose de reconduire l'adhésion et de verser la contribution correspondante d'un montant de 7 512,40 €.

**Vu** les statut de l'association BRUDED dont le siège social se situe 19, rue des chênes à Langouët,

**Vu** la délibération DEL\_2020\_111 en date du 11 février 2020, validant l'adhésion de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné à l'association BRUDED,

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**Pas de participation** : 1

JOUCAN Isabelle

**VALIDE** le versement d'une contribution de 0,20 € par habitant (37 532 habitants) au titre de l'année 2021 soit un montant total de 7 512,40 € à l'association BRUDED,

**PRÉCISE** que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 12/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 12/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_064-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, HENRY Lionel

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_064**

**Objet Environnement**

Filière bois - Syndicat des Forestiers privés 35  
Cotisation 2021

Par délibération DEL\_2020\_ 113 du 11 février 2022, le conseil communautaire a validé l'adhésion au Syndicat des Forestiers privés 35.

Monsieur le Président propose de valider le versement de la cotisation 2021 de 43,16 € (32€ de forfait et 1,12€ par hectare de bois concerné, soit 9,96 ha).

**Vu** les statuts de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné,

**Vu** l'objet statutaire du Syndicat des Forestiers Privés d'Ille-et-Vilaine (SFP 35) dont le siège social est situé à la Maison de l'Agriculture -CS 14226 - 35042 - RENNES

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** le versement de la cotisation d'adhésion 2021 de 43,16€ au Syndicat des Forestiers privés 35,

**PRÉCISE** que cette cotisation sera payée sur le Budget Principal, en section de fonctionnement,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 12/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 12/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_065-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_065**

**Objet**

**Solidarité**

Association CIDFF

Cotisation 2021

Les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – CIDFF exercent une mission d'intérêt général confiée par l'État dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Monsieur le Président expose la demande de participation formulée par le CIDFF au titre de l'exercice 2021.

Monsieur le Président propose le versement d'une participation pour l'adhésion d'un montant de 12 242 € pour l'exercice 2021 et précise que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

**Vu** les statuts de l'association CIDFF, dont le siège social se situe 21 Rue de la Quintaine à Rennes,

**Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DECIDE** de reconduire l'adhésion au CIDFF,

**VALIDE** le versement de la cotisation 2021 d'un montant de 12 242,00 € au CIDFF,

**PRECISE** que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 12/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 12/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_066-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_066**

**Objet Eau-Assainissement**

GEMAPI - Syndicat Mixte Bassin du Linon  
Cotisation 2021

Depuis 2014, la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné est membre du syndicat de bassin versant du Linon en représentation-substitution des communes de Saint-Symphorien et de Vignoc

Le syndicat mixte du bassin versant du Linon a pour objet dans le périmètre du bassin versant du Linon, de promouvoir ou d'assurer toutes les actions nécessaires à la préservation, à l'amélioration et la gestion du patrimoine hydraulique et des milieux aquatiques.

Ces actions doivent permettre, en concertation avec les acteurs et usagers concernés, la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques visant à atteindre le bon état écologique des cours d'eau et le bon état général des eaux.

L'appel à cotisation 2021 d'un montant de 4 228,35 € (4,15€/habitant des 2 communes) a été adressé à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

Monsieur le Président propose d'autoriser le versement de cette cotisation, en lien avec les statuts du syndicat.

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,

**Vu** la demande de participation formulée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Linon,

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** d'attribuer une participation d'un montant de 4 228,35 € au titre de l'année 2021 au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Linon,

**PRÉCISE** que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 12/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 12/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021  
Reçu en préfecture le 12/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210512-B\_DEL\_2021\_067-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, BOUGEOT Frédéric

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_067**

**Objet**                    **Solidarité**  
CLIC Ille et Illet  
Cotisation 2021

L'Association CLIC de l'Ille et de l'Illet a pour but de participer à toute action contribuant à développer et à améliorer l'accueil, l'information, la prise en compte, le soutien et le suivi des personnes âgées et handicapées sur les Communautés de Communes du Val d'Ille, du Pays d'Aubigné et du Pays de Liffré.

Monsieur le Président expose la demande de participation formulée par l'association :  
Participation forfaitaire = 14 706,00 €  
Subvention de fonctionnement = 2 000 €

Monsieur le Président propose de reconduire l'adhésion et de verser la contribution correspondante d'un montant de 16 706 €. Le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

**Vu** la demande de participation formulée par l'organisme,

**Vu** les statuts de l'association dont le siège social est situé à Saint Aubin d'Aubigné, 1 place du Marché,

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de reconduire l'adhésion à l'association Clic de l'Ille et de l'Illet ;

**ACCEPTÉ** de verser une contribution au titre de l'année 2021 de 16 706,00 € au Clic de l'Ille et de l'Illet.,

**PRÉCISE** que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 12/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 12/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 17/05/2021  
Reçu en préfecture le 17/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210517-B\_DEL\_2021\_068-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, HENRY Lionel, FOGLE Alain

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

N° B\_DEL\_2021\_068**Objet Développement économique**

PASS Commerce et Artisanat

Demande de Mme BERRUE et M. LAVOUE - SARL LAVOUE BERRUE - VIGNOC

Dans le cadre de la mise en place du dispositif PASS Commerce & Artisanat (PCA), les membres du Groupe de travail ont échangé par mail jusqu'au 14 avril 2021 pour procéder à l'examen du dossier suivant :

**Bénéficiaires :** Madame Alison BERRUE et Monsieur Grégoire LAVOUE – SARL LAVOUE BERRUE – Vignoc

- Activité : Boulangerie-pâtisserie. L'entreprise a été créée en juillet 2015.
- Localisation : Vignoc, 10 place de l'Eglise
- Coût global du projet : 77 919,60 € HT
- Montant des dépenses subventionnables : 74 269,60 € HT
  - Équipements, agencement
  - Travaux d'électricité, de plomberie, de climatisation
  - Travaux d'embellissement
- Taux d'aide : 30 % des dépenses subventionnables HT, plafonné à 7500 € de subvention
- Montant de la subvention : 7 500,00€ répartis comme suit :
  - 3 750 € par le Val d'Ille-Aubigné (50%)
  - 3 750 € par la Région Bretagne (50%)

Madame BERRUE et Monsieur LAVOUE souhaitent doubler la surface de vente de la boulangerie-pâtisserie. Leur projet porte également sur le réagencement du commerce, et la rénovation et l'embellissement de la façade.

Cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

Dans le cas d'une réalisation partielle du projet, l'aide sera versée au prorata, sur la base de 30% des dépenses subventionnables. Dans le cas inverse, où les dépenses seraient supérieures aux estimations initiales, le montant de l'aide ne sera pas revalorisé.

Monsieur le Président propose de valider cette subvention au titre du dispositif PASS Commerce et Artisanat.

**Vu** la délibération DEL\_029\_2019 du Conseil Communautaire en date du 12 février 2019,

**Vu** l'avis favorable du Groupe de travail Pass Commerce et artisanat,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** du versement d'une subvention d'un montant maximum de 7 500 € au bénéfice de Madame Alison BERRUE et Monsieur Grégoire LAVOUE.

**PRÉCISE** que, conformément à la convention entre la Région Bretagne et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour la mise en œuvre du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT, l'aide attribuée est co-financée à 50 % par la Région Bretagne et 50 % par la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné.

La Région s'engage à verser à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné les crédits correspondants à 50 % de la subvention versée à Madame Alison BERRUE et Monsieur Grégoire LAVOUE, soit 3 750 €.

**PRÉCISE** que cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
Le 17/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
Le 17/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 17/05/2021  
Reçu en préfecture le 17/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210517-B\_DEL\_2021\_069-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	14
		Votants :	14

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_069**

**Objet**

**Tourisme**

Domaine de Boulet : Comité régional de Tourisme  
Cotisation 2021

Le Comité Régional du Tourisme (CRT) de Bretagne est une association régie par loi du 1er juillet 1901. Le CRT Bretagne a pour objet principal le développement et la promotion des activités touristiques de la région Bretagne. Ses actions sont conduites dans le cadre des axes stratégiques en matière de tourisme et modalités de mise en œuvre adoptés par le Conseil Régional.

Le Val d'Ille-Aubigné cotise au CRT Bretagne dans le cadre de la promotion de ses équipements touristiques. Le montant de la cotisation 2021 est de 100 € HT pour le référencement de la base nautique du domaine de Boulet dans le guide « Loisirs Bretagne » et de 100 € HT pour le référencement du camping du domaine de Boulet dans le guide « hébergements touristiques ».

Monsieur le Président propose de valider le versement de la cotisation 2021 d'un montant de 200 € HT (240€ TTC) au Comité régional de Tourisme de Bretagne.

**Vu** les statuts du Comité Régional du Tourisme de Bretagne, dont le siège social est situé 1 Rue Raoul Ponchon, 35000 Rennes,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** l'adhésion de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné au Comité régional de Tourisme de Bretagne pour les équipements touristiques du Domaine de Boulet,

**DÉCIDE** du versement de la cotisation 2021 d'un montant de 240 € TTC.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 17/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 17/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 17/05/2021  
Reçu en préfecture le 17/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210517-B\_DEL\_2021\_070-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	14
		Votants :	14

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_070**

**Objet**

**Tourisme**

Domaine de Boulet : Comité Départemental de Voile  
Cotisation 2021

L'association «Comité Départemental de Voile d'Ille-Et-Vilaine» est un organe déconcentré de la Fédération Française de Voile, et a le rôle d'une "préfecture de département". Il doit faire respecter et appliquer la loi que sont les statuts, règlements intérieur et textes régissant le sport, et en particulier la voile.

Ses principaux objectifs :

- La promotion de l'activité des clubs affiliés (Labels "Ecole Française de Voile", Développement des pratiques).
- L'activité sportive (Règlements, Calendriers, Stages et Résultats des Championnat Départementaux).
- La Formation (CQP Assistant Moniteur de Voile, Commissaire aux régates, réglementation).

La cotisation à l'association est de 400 € pour l'année 2021.

**Vu** les statuts de l'association « Comité départemental de voile » dont le siège social est situé 13 B avenue de Cucillé à RENNES,

**Vu** le budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de renouveler l'adhésion à l'association «Comité Départemental de Voile »,

**PRÉCISE** que le montant de la cotisation d'adhésion s'élève à 400 € pour l'exercice 2021 et qu'elle sera payée sur le budget annexe "Domaine de Boulet", en section de fonctionnement.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 17/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 17/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 17/05/2021  
Reçu en préfecture le 17/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210517-B\_DEL\_2021\_071-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	14
		Votants :	14

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

---

**N° B\_DEL\_2021\_071**

---

**Objet****Tourisme**Domaine de Boulet : Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine  
Cotisation 2021

L'Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine a pour objet de mettre en œuvre tout ou partie de la politiques tourisme du Département d'Ille-et-Vilaine. Elle a ainsi pour vocation de contribuer au développement et au dynamisme du tourisme en Ille-et-Vilaine et propose au conseil départemental un plan d'actions pluriannuel autour de ses quatre missions principales qui sont :

- l'ingénierie à destination des territoires et des professionnels,
- l'animation et l'appui aux filières,
- le soutien à la promotion de la destination Ille-et-Vilaine,
- l'observation touristique

L'ADT édite un guide départemental des hébergements touristiques d'une part, et des loisirs d'autre part. Afin que le Domaine de Boulet soit référencé dans ce guide, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné doit adhérer à l'ADT.

Le montant de la cotisation pour l'année 2021 est de 150 € TTC pour le camping et de 120€ net pour le loisirs (centre nautique et base de loisirs)

Monsieur le Président propose d'adhérer à l'Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine et de procéder au versement de la cotisation 2021.

---

**Vu** les statuts de l'Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine, dont le siège social est situé, 44 Square de la Mettrie, 35700 Rennes,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** d'adhérer à l'Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine (ADT),

**DÉCIDE** du versement de la cotisation 2021 d'un montant de 150 € TTC.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 17/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 17/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 17/05/2021  
Reçu en préfecture le 17/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210517-B\_DEL\_2021\_072-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	14
		Votants :	14

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_072****Objet****Tourisme**

Domaine de Boulet : Campo by VVF

Cotisation 2021

Le Domaine de boulet adhère à l'association Campo découverte depuis plusieurs années. Cette association a intégré VVF VILLAGES en 2020.

VVF VILLAGES commercialise depuis de nombreuses années des villages de vacances et a aussi développé un savoir-faire dans la gestion de l'exploitation et de la promotion de destinations de vacances. La marque CAMPO by VVF est quant à elle porteuse de l'activité revente d'hébergements en hostellerie de plein air.

Dans ce cadre, VVF souhaite développer un réseau de partenaires afin de faire bénéficier à ceux-ci son savoir-faire et de ses compétences dans l'objectif :

- d'étendre et de multiplier les actions et pratiques en faveur de l'accès aux vacances pour tous et favoriser la mixité des clientèles en hôtellerie de plein air
- d'augmenter son chiffre d'affaire global afin de réinvestir ses marges au profit des valeurs fondatrices de l'association, à savoir l'accès aux vacances pour tous et le développement des territoires.

L'objet de cette adhésion est d'intégrer le réseau campo et de bénéficier à ce titre de leur concours et services spécifiques dans le cadre de la promotion et de la commercialisation d'hébergements (type chalets, mobilhomes, emplacements nus,...) tels que :

- utilisation de la marque CAMPO by VVF
- mise à disposition d'une centrale de réservation
- système de paiement sécurisé
- supports de communication sur la charte qualité
- Animation du réseau et suivi qualité
- Accès à la centrale d'achat et à ses fournisseurs référencés

Monsieur le Président propose de valider l'adhésion et de verser la contribution correspondante d'un montant de 350,00 € HT. Il précise que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

**Vu** les statuts de l'association VVF Villages, Association loi 1901 déclarée auprès de la Préfecture du PUY-DE-DOME (63) le 26 Décembre 1968, dont le siège social est situé, 8 rue Claude Danziger, 63000 CLERMONT-FERRAND, enregistrée sous le numéro SIRET n° 775 634 132 01331, immatriculée auprès d'Atout France sous le numéro IMO63110010, représentée par Monsieur Stéphane Le Bihan, en sa qualité de Directeur Général, dont l'objet statutaire est notamment de favoriser l'accès aux vacances pour tous et de soutenir le développement des territoires,

**Vu** la convention d'affiliation et de commercialisation 2020-2023 validé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné n° DEL\_2020\_192 en date du 25 février 2020,

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de verser la contribution 2021 d'un montant de 350,00 € à l'association VVF Villages,

**PRÉCISE** que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 17/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 17/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 17/05/2021  
Reçu en préfecture le 17/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210517-B\_DEL\_2021\_073-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	14
		Votants :	14

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

---

**N° B\_DEL\_2021\_073**

---

**Objet****Tourisme**Domaine de Boulet : Ligue Bretagne Voile  
Cotisation d'adhésion 2021

L'association « Ligue Bretagne de Voile » est un organisme déconcentré de la Fédération Française de Voile au niveau de la Région et des quatre départements bretons.

Elle est chargée de coordonner et d'animer les différents secteurs d'activités de la voile bretonne avec le concours du réseau des clubs et des Comités Départementaux de Voile (CDV).

**Ses principaux objectifs :**

- > Coordonner une politique sportive : élaboration du calendrier des épreuves, diffusion des règlements sportifs régionaux et suivi des structures d'entraînement de haut niveau
- > Animer un réseau d'Écoles Françaises de Voile par une constante recherche d'amélioration de la qualité des prestations mises en œuvre
- > Développer les activités éducatives permettant aux jeunes bretons de naviguer dans le cadre de la voile à l'école ainsi que des activités de loisirs
- > Former l'encadrement de l'ensemble de ces activités (entraîneurs / arbitres / moniteurs saisonniers / professionnels ..)

Plus concrètement, cette adhésion permet :

- Un référencement du Domaine de Boulet sur le site internet de la ligue
- Des informations sur le règlement, les formations, les activités éducatives concernant la voile
- D'être dans une dynamique de réseau via des programmes de labellisation

La cotisation à l'association est à 85€ par année.

---

**Vu** les statuts de l'association « Ligue Bretagne de Voile » dont la siège social : Espace Jo Ancel – 1 rue de Karbriant – 29200 BREST,

**Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** d'adhérer à l'association « Ligue Bretagne de Voile »,

**DÉCIDE** du versement de la cotisation 2021 d'un montant de 85€.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 17/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 17/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 17/05/2021  
Reçu en préfecture le 17/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210517-B\_DEL\_2021\_074-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	14
		Votants :	14

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_074**

**Objet**

**Tourisme**

Domaine de Boulet : Fédération française de voile

Cotisation 2021

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné adhère à la Fédération Française de Voile pour ses activités nautiques.

Monsieur le Président propose de renouveler l'adhésion à l'association. Le montant de cotisation pour 2021 s'élève à 280 €.

**Vu** les statuts de la FFVoile dont l'objet est d'encourager, de promouvoir, de développer, d'animer, d'enseigner, d'encadrer, d'organiser, et de contrôler dans la limite de ses prérogatives le sport de la voile sous toutes ses formes de pratique, que celles-ci soient à visée de compétition, de loisir, de pratique éducative et sociale ou d'intérêt touristique. Le siège social de l'association est situé 17 rue H. Bocquillon à Paris.

**Vu** les crédits inscrits au budget principal,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**RENOUVELLE** l'adhésion à la Fédération Française de Voile,

**DÉCIDE** du versement de la cotisation 2021 d'un montant de 280 €

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 17/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 17/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 17/05/2021  
Reçu en préfecture le 17/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210517-B\_DEL\_2021\_075-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_075****Objet****Culture**

Compagnie OCUS

Subvention 2021

Monsieur le Président rappelle la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2019-2022 entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et l'association La Compagnie OCUS.

La communauté de communes contribue financièrement à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général de résidence artistique sur le territoire. Le montant de la subvention pour l'exercice 2021 s'élève à 41 000€.  
L'association s'engage à rendre compte de l'utilisation qui est faite de la subvention versée et à communiquer largement sur les actions soutenues.

Pour rappel, subvention versée pour l'exercice 2020 : 38 750 €

Monsieur le Président propose d'attribuer une subvention de 41 000 € à la compagnie OCUS pour l'exercice 2021.

**Vu** la loi no 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
**Vu** le décret 2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention  
**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,  
**Vu** la demande de subvention formulée par la Compagnie Ocus, dont le siège social est situé 6 cours des Alliés à Rennes, dont l'objet statutaire est de promouvoir, développer créer et diffuser l'expression artistique sous toutes ses formes,  
**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de l'attribution d'une subvention de 41 000 € au titre de l'année 2021 à la Compagnie OCUS sous condition résolutoire du respect de toutes les clauses mentionnées dans la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2019-2022,

**PRÉCISE** que l'association s'engage à rendre compte de l'utilisation qui est faite de la subvention versée et à communiquer largement sur les actions soutenues,

**PRÉCISE** que la subvention sera versée par acomptes selon l'échéancier suivant :

- 70% au premier semestre
- Le solde annuel en octobre

**PRÉCISE** que si la subvention de fonctionnement accordée au titre de l'année 2021 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 17/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 17/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 17/05/2021  
Reçu en préfecture le 17/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210517-B\_DEL\_2021\_076-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

Envoyé en préfecture le 17/05/2021

Reçu en préfecture le 17/05/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210517-B\_DEL\_2021\_076-DE

---

**N° B\_DEL\_2021\_076**

---

**Objet**

**Sport**

OCSPAC

Convention annuelle d'objectifs - Subvention 2021

Monsieur le Président présente le projet de convention annuelle d'objectifs 2021 entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et l'association Office Communautaire des Sports du Pays d'Aubigné-Chevaigné

Objet de la convention :

L'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à la mise en œuvre et aux financements des actions touchant à la coordination, à l'animation, à la formation et la communication de ses adhérents, en cohérence avec les orientations mentionnées au préambule, selon son programme d'actions suivant :

- Concourir au développement des pratiques et animations sportives, de loisir et de compétition sur l'ensemble du territoire.
- Encadrement et formations des bénévoles.
- Soutenir et encourager la vie associative locale.
- Organiser des stages et des journées sportives ainsi que des séjours pendant les vacances scolaires.
- Mise en œuvre d'un projet d'initiation scolaire à l'athlétisme sur le stade communautaire à Guipel afin de promouvoir l'équipement et de développer la pratique de l'athlétisme sur le territoire.

Durée : La convention est conclue au titre de l'année 2021 pour une durée de 1 an.

La Communauté de communes attribue à l'association O.C.S.P.A.C un concours financier destiné à participer à l'atteinte des objectifs sus-cités. Le montant total de la subvention pour l'exercice 2021 s'élève à 59 352 € soit :

- subvention de fonctionnement : 39 552 €
- subvention complémentaire pour le financement des charges afférentes au local associatif (frais de loyer et charges de gestion courante) : 3 000 €
- subvention au titre du projet d'animation « athlétisme » : 16 800 €.

Pour rappel, subvention versée pour l'exercice 2020 : 52 650 €.

Monsieur le Président propose de valider les termes de la convention annuelle d'objectifs 2021 entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et l'association O.C.S.P.A.C, sollicite l'autorisation de signer la-dite convention, et de procéder au versement de la subvention 2021 de 59 352 €.

- 
- Vu** la loi no 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
  - Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
  - Vu** le décret 2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention,
  - Vu** les statuts de la Communautés de Communes,
  - Vu** la demande de subvention formulée par l'Office Communautaire des Sports du Pays d'Aubigné-Chevaigné (OCSPAC), dont le siège social est situé 1, Place du marché à Saint-Aubin-d'Aubigné, dont l'objet statutaire est de promouvoir toutes les initiatives d'ordre sportif sur le territoire de la Communauté de communes,
  - Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

- AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention annuelle d'objectifs 2021 avec l'OCSPAC ci-jointe,
- DÉCIDE** de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 59 352 € au titre de l'année 2021 à l'OCSPAC sous condition résolutoire du respect de toutes les clauses mentionnées dans la convention annuelle d'objectifs et 2021 ci-jointe,
- PRÉCISE** que la subvention « projet d'initiation scolaire à l'athlétisme » sera versée sous condition du déroulement effectif de l'activité,
- PRÉCISE** que le reste de la subvention sera versée en une fois au mois de juin 2021.
- PRÉCISE** que si la subvention de fonctionnement accordée au titre de l'année 2021 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
Le 17/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
Le 17/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 17/05/2021  
Reçu en préfecture le 17/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210517-B\_DEL\_2021\_077-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

Envoyé en préfecture le 17/05/2021  
Reçu en préfecture le 17/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210517-B\_DEL\_2021\_077-DE

---

**N° B\_DEL\_2021\_077**

---

**Objet**

**Sport**

OSVIDH

Convention annuelle d'objectif - Subvention 2021

Monsieur le Président présente le projet de convention annuelle d'objectifs 2021 entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et l'association Office des Sports du Val d'Ille – Dingé – Hédé (OSVIDH) :

Objet de la convention :

L'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à la mise en œuvre et aux financements des actions touchant à la coordination, à l'animation, à la formation et la communication de ses adhérents, en cohérence avec les orientations mentionnées au préambule, selon son programme d'actions suivant :

- Politique de formation sportive des jeunes
- Promotion et développement de la pratique sportive
- Encadrement et formation des bénévoles
- Mises en place d'animations (journées découvertes, camps d'été et stages de perfectionnement)
- Actions en vue du développement de la pratique féminine sur le territoire
- Appui aux associations sportives
- Mise en œuvre d'un projet d'initiation scolaire à l'athlétisme sur le stade communautaire à Guipel afin de promouvoir l'équipement et de développer la pratique de l'athlétisme sur le territoire.

Durée : La convention est conclue au titre de l'année 2021 pour une durée de 1 an.

La Communauté de communes attribue à l'association O.S.V.I.D.H. un concours financier destiné à participer à l'atteinte des objectifs sus-cités. Le montant total de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2021 s'élève à 78 393 € :

- subvention de fonctionnement : 47 270 €
- subvention complémentaire pour le financement des charges afférentes au local associatif (frais de loyer, taxes et charges de gestion courante) situé 6 rue des Landelles à Melesse : 14 823 €
- subvention au titre du projet d'animation « athlétisme » : 16 300 €.

Pour rappel, subvention versée pour l'exercice 2020 : 72 270 €

Monsieur le Président propose de valider les termes de la convention annuelle d'objectifs 2021 entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et l'association OSVIDH, sollicite l'autorisation de signer la-dite convention, et de procéder au versement de la subvention 2021 de 78 393 €.

**Vu** la loi no 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**Vu** le décret 2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,

**Vu** la demande de subvention formulée par l'Office des Sports de Val d'Ille – Dingé – Hédé (OSVIDH), dont le siège social est situé au Pôle communautaire du Val d'Ille-Aubigné, La Métairie à Montreuil-le-Gast, dont l'objet statutaire est de promouvoir toutes les initiatives d'ordre sportif sur le territoire du Val d'Ille-Aubigné et de Dingé, Hédé-Bazouges,

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention annuelle d'objectifs 2021 avec l'OSVIDH ci-jointe,

**DÉCIDE** de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 78 133 € au titre de l'année 2021 à l'OSVIDH sous condition résolutoire du respect de toutes les clauses mentionnées dans la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2021,

**PRÉCISE** que le versement de la subvention se fera comme suit :

- Versement de la subvention « projet d'initiation scolaire à l'athlétisme » sous condition du déroulement effectif de l'activité
- Versement de 50 % du reste de la subvention totale en juin 2021.
- Versement du solde en septembre 2021.

**PRÉCISE** que si la subvention de fonctionnement accordée au titre de l'année 2021 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
Le 17/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
Le 17/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 18/05/2021  
Reçu en préfecture le 18/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210518-B\_DEL\_2021\_078C-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	11
		Votants :	11

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, JAOUEN Claude, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LOUAPRE Bernard, FOUGLE Alain

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_078C****Objet Mobilité**

Appel à Manifestation d'Intérêt TENMOD  
demande de subvention au titre de l'AMI TENMOD 2021

France mobilités et l'ADEME (Agence nationale de la transition) ont lancé fin décembre 2020 l'appel à manifestations Territoires de nouvelles mobilités durables, TENMOD, pour imaginer et soutenir la mobilité quotidienne et innovante dans les territoires peu denses tel que celui du Val d'Ille-Aubigné. Le postulat de cet appel à manifestation d'intérêt est que les territoires périurbains et ruraux doivent s'adapter et planifier pour répondre aux besoins quotidiens de mobilité ou de démobilité de leurs citoyens.

Les 2 axes thématiques de l'AMI pour lesquels il est possible de soumettre un projet sont orientés sur la planification territoriale de la mobilité et les expérimentations de solutions et services de mobilité / démobilité. Il est attendu que les projets proposés soient innovants pour le territoire, créent des solutions et services de mobilité / démobilité en adéquation avec les enjeux du territoire et s'inscrivent préférablement dans le plan d'actions d'une démarche de planification de la mobilité. Une attention particulière sera portée aux solutions de mobilité inclusives et solidaires et aux projets visant à assurer la résilience des territoires.

Pour rappel, La stratégie mobilité la Communauté de communes Val d'Ille -Aubigné est bien avancée grâce à l'élaboration d'un schéma des déplacements et des modes actifs (validé fin 2018, ce schéma est le volet mobilité du PCAET) et à l'approbation d'un PLUi en février 2020. Des objectifs ambitieux en termes d'alternatives à la voiture solo sont également inscrits au projet de territoire validé pour 2017-2020.

De plus en 2020, grâce au soutien de l'ADEME et du dispositif CEE dans le cadre de l'appel à projets Vélo et territoires, 10 études de faisabilité concernant 10 liaisons cyclables identifiées comme prioritaires au schéma des déplacements ont pu être menées. Grâce à cet appel à projet, une évaluation du service de location de VAE en longue durée a également été réalisée et 6 stations de vélos électriques en libre-service ont été déployées dans 3 communes. De nouvelles animations et une campagne de sensibilisation sur les mobilités alternatives à la voiture solo sont également en cours depuis septembre 2020. Néanmoins, La part modale de la voiture sur notre territoire est encore prédominante, particulièrement dans les zones les moins densément peuplées et peu desservies en transports en commun.

En outre l'étude réalisée en 2020 sur le service de location de vélos électriques en longue durée a confirmé l'impact très positif de ce service sur les trajets domicile-travail de ses bénéficiaires. Le diagnostic de l'étude est clair : Un renforcement et un développement de ce service pourrait avoir un impact conséquent sur la part modal des trajets du quotidien à vélo sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité.

Enfin, dernier constat très important, l'accès à la mobilité et aux offres de mobilités durables reste très limité et difficile pour certains de nos habitants isolés, âgés, précaires et en situation de handicap.

Les enjeux en termes de déplacements du quotidien sont donc forts et multiples sur notre territoire : Enjeux de développement durable (réduction des émissions de GES ; ...), économiques (coût important des déplacements motorisés pour les ménages) et sociaux (développement d'une offre de mobilité durable solidaire et inclusive, équité territoriale dans l'accès aux services ...).

En prenant la compétence mobilité dans le cadre de la loi LOM, la CCVI-A va pouvoir continuer d'agir en matière de mobilités à l'échelle du territoire et devenir un acteur légitime et identifié. Cette nouvelle compétence va permettre de développer des solutions à une échelle couvrant la majorité des déplacements du quotidien et également d'organiser des services de mobilité solidaires afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Afin de répondre à ces multiples enjeux et de soutenir notre territoire dans le déploiement de cette nouvelle compétence mobilité (loi LOM), M. le Président vous propose de soumettre 2 projets en réponse à cet appel à manifestation d'intérêt TENMOD.

- Axe 1 Stratégies et planification de la mobilité : Évaluation et diagnostic des besoins en mobilité solidaire et inclusive sur le territoire du Val d'Ille-Aubigné.

Il vous est proposé de faire mener une étude fine et inédite des besoins en mobilité inclusive et solidaire de notre territoire. L'objectif est de comprendre les enjeux spécifiques et les difficultés de déplacement des publics fragiles du territoire (personnes en situation de handicap, personnes âgées, isolées, précaires, en recherche d'emploi) pour pouvoir élaborer et expérimenter des solutions et services de mobilités durables solidaires et inclusifs réellement adaptés aux besoins de ces publics et en territoire péri-urbain et rural peu dense.

Pour cet axe 1, les projets lauréats pourront faire l'objet d'une aide financière d'un montant maximal de 30 000€, dans la limite d'un soutien de l'ADEME à hauteur maximale de 50 % des coûts éligibles. M. le Président vous propose de plafonner le budget de l'étude à 20 000 € TTC, soit une participation de la CCVIA à hauteur de 10 000 €.

- Axe 2 expérimentation et évaluation de solutions et services de mobilité / démobilité :

Il vous est proposé :

- (1) de soutenir la création d'un guichet innovant, itinérant et solidaire des mobilités durables dans toutes les communes de l'EPCI.
- (2) de renforcer l'animation et l'information sur les solutions de mobilité, notamment auprès des personnes isolées, précaires et en situation de handicap, en s'appuyant en partie sur le guichet mobile
- (3) d'accompagner au changement de comportement les plus jeunes

(1) Le guichet itinérant, sous la forme d'un camion-atelier, propose un atelier de réparation vélo solidaire, à la façon d'un vélociste itinérant (dans un territoire qui en est dépourvu. cf le succès des ateliers de réparation organisés depuis septembre 2020 avec l'association Transports mobilité). Il est un appui à la distribution et à la maintenance de la flotte de VAE de la collectivité et facilite ainsi l'accès au service pour les personnes n'ayant aucun moyen de déplacement ou ne pouvant se rendre au siège de la communauté de communes pour la maintenance (levier de développement du service mis en lumière dans le cadre du diagnostic de 2020). Son rôle est également de faire connaître, tester et découvrir le service de location de VAE de la CCVI-A tout en le déconcentrant du siège communautaire et donc d'étendre le périmètre de ce service et le nombre d'usagers pour les trajets du quotidien, tout en favorisant l'équité territoriale.

(2) Le guichet mobile est également le support de permanences et animations à destination de différents publics et sur différents thèmes organisés par nos partenaires (Cd35 – conseillers de mobilité solidaires, Ehop, ...) ou par le/la chargée de mission.

(3) Il est également proposé de soumettre à cet axe 2 le soutien et le renfort de l'accompagnement au changement de pratiques des plus jeunes, en poursuivant les animations à destination des scolaires et en proposant des animations en direction des jeunes actifs et en recherche d'emploi (formation au « savoir bouger », « savoir se déplacer », ateliers de remise en selle...), notamment dans le cadre des rotations du guichet itinérant des mobilités (2 rotations par an par commune au minimum)

Les grands objectifs du projet sont donc d'offrir un service de proximité aux usagers actuels et futurs des services mobilités de la CCVI-A, d'aller à la rencontre des habitant.e.s les moins sensibilisé.e.s aux alternatives à la voiture solo, de toucher les personnes les plus vulnérables et les plus isolées (solutions de mobilité solidaires), de proposer des solutions de mobilité inclusive aux personnes en perte de mobilité (situation de handicap physique, personnes âgées,...), de développer notre service de location de VAE et de poursuivre les animations et sensibilisations lancées en 2020 (scolaires, réparation de vélos, ...).

Pour cet axe 2, les projets lauréats pourront faire l'objet d'une aide financière d'un montant maximal de 100 000 € TTC, dans la limite d'un soutien de l'ADEME à hauteur maximale de 50 % des coûts éligibles. Il vous est proposé de plafonner le budget total de l'expérimentation à 200 100 € TTC sur 3 ans, soit une participation annuelle de la CCVI-A de 33 367 € TTC, et de solliciter une subvention de 100 000 € TTC au titre de l'AMI TENMOD, soit 49,98 % du coût du projet, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Prestation guichet mobile (camion-atelier vélo, tests et distribution VAE, appui à la maintenance des VAE) : 30 000 € par an / 3 ans = 90 000 € TTC
- Poste chargé.e de mission /suivi projet + animation du guichet mobile 0,7 ETP : 31 500 € / an pendant 3 ans = 94 500 € TTC
- Frais et matériel animations, communication : 5 200 € / an pendant 3 ans = 15 600 € TTC

#### Plan de financement prévisionnel des dépenses subventionnables AMI TENMOD sur 3 ans :

Type de dépenses	Objet	Coût annuel TTC	Coût 3 ans TTC	Dépenses éligibles
F	Prestation guichet mobile (camion-atelier vélo, tests et distribution VAE, appui à la maintenance des VAE)	30000	90000	90000
F	Poste chargé.e de mission /suivi projet + animation du guichet mobile	45000	135000	
	Animations / suivi du guichet mobile / Accompagnement au changement de comportement - 0,7	31500	94500	94500
	Mise en œuvre de la politique vélo - 0,3	13500	40500	0
F	Frais, matériel, prestations pour animations & communication	5200	15600	15600
	TOTAL		240600	200100
	SUBVENTION ATTENDUE			100000
	<b>RESTE A CHARGE</b>		<b>40500</b>	<b>100100</b>
	<b>RESTE A CHARGE ANNUEL</b>		<b>13500</b>	<b>33367</b>

Monsieur le Président :

- Sollicite l'autorisation de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt TENMOD document relatif à cette demande, dont l'attestation sur l'honneur du demandeur.
- Propose de valider les projets soumis à cet appel à manifestation d'intérêt, à savoir :
  - L'évaluation et diagnostic des besoins en mobilité solidaire et inclusive sur le territoire du Val d'Ille-Aubigné.
  - La création d'un guichet innovant, itinérant et solidaire des mobilités offrant un service de proximité sur les mobilités durables dans toutes les communes de l'EPCI.
  - L'animation et l'information sur les solutions de mobilité, notamment auprès des personnes isolées, âgées, précaires et en situation de handicap, en s'appuyant en partie sur le guichet mobile
  - L'accompagnement au changement de comportement des plus jeunes
- Propose de valider le plan de financement prévisionnel et de prévoir les crédits nécessaires :
  - Budget total des dépenses estimés à 200 100 € TTC, dont 100 00 € TTC de recettes
- Sollicite l'autorisation de faire une demande de subvention de 100 000 € TTC au titre de l'appel à manifestation d'intérêt TENMOD porté par l'ADEME

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**AUTORISE** Monsieur le Président à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt TENMOD porté par l'ADEME et de signer tout document relatif à cette demande, dont l'attestation sur l'honneur du demandeur.

**VALIDE** les projets soumis à cet appel à manifestation d'intérêt, à savoir :

- L'évaluation et diagnostic des besoins en mobilité solidaire et inclusive sur le territoire du Val d'Ille-Aubigné.
- La création d'un guichet innovant, itinérant et solidaire des mobilités offrant un service de proximité sur les mobilités durables dans toutes les communes de l'EPCI.
- L'animation et l'information sur les solutions de mobilité, notamment auprès des personnes isolées, âgées, précaires et en situation de handicap, en s'appuyant en partie sur le guichet mobile
- L'accompagnement au changement de comportement des plus jeunes

**VALIDE** le plan de financement prévisionnel :

Type de dépenses	Objet	Coût annuel TTC	Coût 3 ans TTC	Dépenses éligibles
F	Prestation guichet mobile (camion-atelier vélo, tests et distribution VAE, appui à la maintenance des VAE)	30000	90000	90000
F	Poste chargée de mission /suivi projet + animation du guichet mobile	45000	135000	
	Animations / suivi du guichet mobile / Accompagnement au changement de comportement - 0,7	31500	94500	94500
	Mise en œuvre de la politique vélo - 0,3	13500	40500	0
F	Frais, matériel, prestations pour animations & communication	5200	15600	15600
	TOTAL		240600	200100
	SUBVENTION ATTENDUE			100000
	<b>RESTE A CHARGE</b>		<b>40500</b>	<b>100100</b>
	<b>RESTE A CHARGE ANNUEL</b>		<b>13500</b>	<b>33367</b>

**INSCRIT** au budget les crédits nécessaires estimés à 200 100 € TTC, dont 100 00 € TTC de recettes

**AUTORISE** Monsieur le Président à faire une demande de subvention de 100 000 € TTC au titre de l'appel à manifestation d'intérêt TENMOD porté par l'ADEME

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
Le 18/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
Le 18/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 18/05/2021  
Reçu en préfecture le 18/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210518-B\_DEL\_2021\_079-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, HENRY Lionel, FOGLE Alain

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_079**

**Objet**                    **Emploi**  
 Chantier d'insertion  
 Demande de soutien 2021 du FSE et du CD35

Le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine gère pour la période 2014-2021 une subvention du Fonds Social Européen (F.S.E.) pour des actions qui entrent dans le cadre de l'Axe 3 du Programme Opérationnel national du F.S.E. « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » et pour les publics éligibles au Programme Départemental d'Insertion.

L'opération « Accompagnement socioprofessionnel des publics vulnérables en parcours d'insertion au sein des Ateliers et Chantiers d'insertion » portée par le Chantier d'insertion de la Communauté de Communes s'intègre pleinement dans ce dispositif.

Pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, afin de solliciter les subventions du Département et du F.S.E. pour l'encadrement et l'accompagnement socioprofessionnel des participants du chantier d'insertion, il convient d'approuver le plan de financement suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES			RESSOURCES PRÉVISIONNELLES		
Charges de personnel encadrement et accompagnement socio-professionnel	84 240,88€	83.33%	Fonds Social Européen	20 046 €	19.83%
Dépenses de fonctionnement			Conseil départemental	20 046 €	19.83%
Prestations externes			<u>DIRECCTE</u>	2 989,00€	2.95%
Dépenses liées aux participants					
Dépenses forfaitaires indirectes	16 848,18€	16,66%	Autofinancement	58 008,06 €	57.38%
<b>Total</b>	<b>101 089,06€</b>	<b>100,00%</b>	<b>Total</b>	<b>101 089,06 €</b>	<b>100,00 %</b>

Pour les collectivités l'autofinancement a valeur d'engagement en montant et en taux.

Toute modification de ce plan de financement devra faire l'objet d'une demande d'avenant, validée par le conseil communautaire.

Le Président propose :

- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus pour le chantier d'insertion de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné au titre de l'année 2021, soit pour la période allant du 1er/01/2021 au 31/12/2021,
- de solliciter la subvention du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 20046€ soit 19.83% du coût total éligible de l'opération,
- de solliciter la subvention du Fonds Social Européen pour un montant de 20046€ soit 19.83% du coût total éligible de l'opération,
- de solliciter le versement du montant modulé de l'aide aux postes pour un montant de 2989€ soit 2.95% du coût total éligible de l'opération,
- de prévoir au budget une participation du chantier d'insertion de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné, de 58 008,06 € soit 57.38 % du coût total éligible de l'opération,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution des subventions.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus pour le chantier d'insertion de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné au titre de l'année 2021, soit pour la période allant du 1er/01/2021 au 31/12/2021,

**SOLLICITE** la subvention du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 20 046€ soit 19.83% du coût total éligible de l'opération,

**SOLLICITE** la subvention du Fonds Social Européen pour un montant de 20 046€ soit 19.83% du coût total éligible de l'opération,

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le 18/05/2021  
de 2 989 € soit 2.95% du coût total  
ID : 035-243500667-20210518-B\_DEL\_2021\_079-DE

**SOLLICITE** le versement du montant modulé de l'aide aux postes pour un montant éligible de l'opération,

**PRÉVOIT** au budget une participation du chantier d'insertion de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné, de 58 008,06 € soit 57.38 % du coût total éligible de l'opération,

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution des subventions.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 18/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 18/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 19/05/2021  
Reçu en préfecture le 19/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210519-B\_DEL\_2021\_080-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LOUAPRE Bernard

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

N° B\_DEL\_2021\_080

**Objet**

**Mobilité**

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021  
 demande de subvention pour l'acquisition de 120 vélos à assistance électrique

L'État, soutient les projets d'investissement des collectivités et EPCI à travers la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné met en place des services en faveur des mobilités actives et dispose d'un service public de location de Vélos à assistance électrique depuis 2012 dont les modalités vont évoluer prochainement afin de pouvoir développer la pratique du vélo sur le territoire et toucher davantage d'usagers.

L'investissement prévisionnel pour l'acquisition de 120 nouveaux VAE est de 204 000 euros HT.

La subvention sollicitée au titre de la DSIL a pour objet le financement de l'acquisition de 120 VAE pour le service public de location de VAE, à hauteur de 51,76% du coût total de l'opération, soit 105 600 € HT.

Le plan de financement prévisionnel des dépenses subventionnables :

**Collectivité :**

**Plan de financement prévisionnel de l'opération de :**

<b>Coût estimatif de l'opération</b>				
<b>Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement</b>				
<b>Nature des dépenses</b> les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	<b>Nom du prestataire</b>	<b>Montant (HT)</b>	<b>dont montant accessibilité (catégorie 2/B)</b>	<b>dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)</b>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>			A proratiser le cas échéant	
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>			A proratiser le cas échéant	
<b>Sous-total MOE/Études</b>				
<b>Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)</b>			A détailler le cas échéant	
acquisition de 120 vélos à assistance électrique		204,000.00 €		
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>				
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>				
<b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>				
<b>Financements</b>	<b>à préciser le cas échéant</b>	<b>sollicité ou acquis</b>	<b>Montant (HT)</b>	<b>Taux</b>
Fonds européens				
DETR				
DSIL			105,600.00 €	51.76 %
FNADT				
Autres aide État				
Conseil régional				
Conseil départemental				
EPCI				
Autre collectivité				
<b>Sous-total aides publiques</b>			<b>Taux de financement public</b>	
Autres aides non publiques				
à préciser				
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>				
Part de la collectivité	Fonds propres		40,800.00 €	20.00%
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	recettes de location pour 120 VA	240 €/an/par vélo pour 3	7,200.00 €	3.53%
		240€/an/vélo/ pour 90 V	21,600.00 €	10.59%
		240€/an/vélo/ 120 VAE	28,800.00 €	14.12 %

Monsieur le Président propose de valider le plan de financement prévisionnel de l'opération d'acquisition de VAE présenté ci-dessus, et de l'autoriser à solliciter la subvention au titre de la DSIL 2021.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Collectivité :

Plan de financement prévisionnel de l'opération de :

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
<b>Maîtrise d'œuvre</b>			A proratiser le cas échéant	
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>			A proratiser le cas échéant	
<b>Sous-total MOE/Études</b>				
<b>Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)</b>			A détailler le cas échéant	
acquisition de 120 vélos à assistance électrique		204,000.00 €		
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>				
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>				
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				
DETR				
DSIL			105,600.00 €	51.76 %
FNADT				
Autres aide État				
Conseil régional				
Conseil départemental				
EPCI				
Autre collectivité				
<b>Sous-total aides publiques</b>		<b>Taux de financement public</b>		
Autres aides non publiques				
à préciser				
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>				
Part de la collectivité	Fonds propres		40,800.00 €	20.00%
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	recettes de location pour 120 VA	240 €/an/par vélo pour 3	7,200.00 €	3.53%
		240€/an/vélo/ pour 90 V	21,600.00 €	10.59%
		240€/an/vélo/ 120 VAE	28,800.00 €	14.12 %

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la subvention DSIL 2021 de 105 600 € auprès de l'État.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification  
 Le 19/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,  
 Le 19/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 19/05/2021  
Reçu en préfecture le 19/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210519-B\_DEL\_2021\_081-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	12
		Votants :	12

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, HENRY Lionel, FOGLE Alain

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_081****Objet Développement économique**

ZA La Bourdonnais - La Mézière

Vente de terrain - lots 18 et 19p

La SA SCOP Constructions Côtes d'Emeraude (CCE) a fait connaître par courrier en date du 15 mars 2021 son intérêt pour l'acquisition du lot 18 situé sur la ZA de la Bourdonnais à la Mézière. Ce lot représente une surface d'environ 8 750 m<sup>2</sup>.

La SA SCOP CCE a également émis le souhait de se positionner sur l'acquisition d'une réserve foncière qui prendrait place sur le lot 19 voisin dont la surface constructible reste à déterminer en fonction de la définition en attente du périmètre d'une zone humide identifiée sur ce lot. La surface de cette réserve foncière avoisinerait les 2453 m<sup>2</sup> environ.

Le Comité Opérationnel de Développement économique du 18 mars 2021 a émis un avis favorable à ce projet, d'une part pour la vente du lot 18, d'autre part pour la vente d'une réserve foncière dont la surface reste à déterminer, et pour un prix de vente fixé à ce jour à 58,35 € HT/m<sup>2</sup>.

Monsieur le Président propose de :

- valider la cession du lot n° 18 de la ZA de la Bourdonnais à la Mézière, dont l'emprise foncière se fait pour partie sur les parcelles cadastrées section AM n°73, 74 et 121, pour une surface totale estimée à 8 750 m<sup>2</sup>, au profit de la SA SCOP Constructions Côte d'Emeraude, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer,
- valider la cession d'une réserve foncière sur le lot n° 19 de la ZA Bourdonnais, pour une surface d'environ 2 453 m<sup>2</sup> et dont l'emprise foncière se fait pour partie sur les parcelles cadastrées section AM n°73, 74 et 121,
- désigner le cabinet BGM pour effectuer le bornage dudit lot et de ladite réserve foncière, ainsi que les divisions cadastrales afférentes,
- préciser que la superficie indiquée et le prix de vente global pourront être modifiés après établissement du document d'arpentage définitif,
- valider l'avenant au cahier des charges de cession de terrain (CCCT) précisant la surface plancher maximale autorisée sur le lot 18 (3 940 m<sup>2</sup>) au bénéfice de la SA SCOP CCE, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer,
- valider l'avenant au cahier des charges de cession de terrain (CCCT) précisant la surface plancher maximale qui serait autorisée pour la réserve foncière sur le lot 19 (1 100 m<sup>2</sup> environ) au bénéfice de la SA SCOP CCE, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer,
- de fixer le prix de vente à 58,35 HT/m<sup>2</sup>, hors frais de notaire et conformément à l'avis des Domaines. Les éventuels frais de bornage supplémentaires, hors découpage initial du lot, seront à la charge exclusive de l'acquéreur. Cette vente est soumise à TVA sur marge.
- désigner Maître Crossoir, Notaire à Saint-Germain-sur-Ille pour rédiger et procéder aux publications idoines auprès du service de publicité foncière,
- conditionner la vente dudit lot, objet de la vente, à l'obtention d'un arrêté d'autorisation de construire,
- l'autoriser à signer la promesse de vente et l'acte de vente ainsi que tous documents afférents à celle-ci.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** la cession du lot n° 18 de la ZA de la Bourdonnais à la Mézière, dont l'emprise foncière se fait pour partie sur les parcelles cadastrées section AM n°73, 74 et 121, pour une surface totale estimée à 8 750 m<sup>2</sup>, au profit de la SA SCOP Constructions Côte d'Emeraude, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer,

**VALIDE** la cession d'une réserve foncière sur le lot n° 19 de la ZA Bourdonnais, pour une surface d'environ 2 453 m<sup>2</sup> et dont l'emprise foncière se fait pour partie sur les parcelles cadastrées section AM n°73, 74 et 121,

**DÉSIGNE** le cabinet BGM pour effectuer le bornage dudit lot et de ladite réserve foncière, ainsi que les divisions cadastrales afférentes,

**PRÉCISE** que la superficie indiquée et le prix de vente global pourront être modifiés après établissement du document d'arpentage définitif,

**VALIDE** l'avenant au cahier des charges de cession de terrain (CCCT) précisant la surface plancher maximale autorisée sur le lot 18 (3 940 m<sup>2</sup>) au bénéfice de la SA SCOP CCE, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer,

**VALIDE** l'avenant au cahier des charges de cession de terrain (CCCT) précisant la surface plancher maximale qui serait autorisée pour la réserve foncière sur le lot 19 (1 100 m<sup>2</sup> environ) au bénéfice de la SA SCOP CCE, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer,

Envoyé en préfecture le 19/05/2021

Reçu en préfecture le 19/05/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210519-B\_DELF\_2021\_081-DE

**FIXE** le prix de vente à 58,35 HT/m<sup>2</sup>, hors frais de notaire et conformément à l'avis de bornage supplémentaires, hors découpage initial du lot, seront à la charge exclusive de l'acquéreur. Cette vente est soumise à TVA sur marge.

**DÉSIGNE** Maître Crossoir, Notaire à Saint-Germain-sur-Ille pour rédiger et procéder aux publications idoines auprès du service de publicité foncière,

**CONDITIONNE** la vente dudit lot, objet de la vente, à l'obtention d'un arrêté d'autorisation de construire,

**AUTORISE** Monsieur le Président propose à signer la promesse de vente et l'acte de vente ainsi que tous documents afférents à celle-ci.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 19/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 19/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 19/05/2021  
Reçu en préfecture le 19/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210519-B\_DEL\_2021\_082-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	14
		Votants :	14

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_082**

**Objet**

**Tourisme**

Domaine de Boulet : Label Accueil vélo  
Contribution 2020-2023

Accueil Vélo est une marque nationale créée en 2013. Elle garantit un accueil et des services de qualité le long des itinéraires cyclables pour les cyclistes en itinérance et est reconnue par ces derniers.

Devenir partenaire Accueil Vélo permet d'améliorer la visibilité auprès des touristes à vélo, d'être présents sur les différents supports de promotion locaux, départementaux et régionaux dédiés à cette pratique.

Le Val d'Ille-Aubigné cotise au CRT Bretagne dans le cadre de la promotion de ses équipements touristiques.

Afin que le camping du Domaine de Boulet puisse bénéficier d'une visibilité sur le site national France Vélo Tourisme et auprès de Tours Opérateurs spécialisés vélo, et d'être référencé dans les topoguides vélo, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné doit verser une contribution.

Afin de renouveler le label, une visite de contrôle des critères d'éligibilité et de qualité a été effectuée au Domaine de Boulet en 2020. Le label est donc renouvelé pour 3 ans, dont une année de gratuité suite au COVID.

Le montant de la cotisation pour les 3 années (2020 gratuite à 2023) est de 300€ TTC.

Monsieur le Président propose de valider le versement de cette contribution au Comité régional de Tourisme de Bretagne.

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** du versement d'une cotisation d'un montant de 300 € TTC au titre des années 2020 à 2023 au Comité régional de Tourisme de Bretagne.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 19/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 19/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 19/05/2021  
Reçu en préfecture le 19/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210519-B\_DEL\_2021\_083-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

N° B\_DEL\_2021\_083

**Objet**

**Habitat**

Compagnons Bâisseurs de Bretagne

Convention Bricobus 2021

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a soutenu le dispositif « Bricobus » pour l'accompagnement des travaux d'auto-réhabilitation des logements des ménages modestes et très modestes : 15 000 € en 2018 ; 20 000 € en 2019 et 21 000 € en 2020.

Au terme de cette expérimentation tripartite, les Compagnons Bâisseurs de Bretagne proposent la reconduction du dispositif sur le Val d'Ille-Aubigné pour l'année 2021, ayant pour perspectives :

- La poursuite des actions Bricobus en 2021 (25 accompagnements en cours)
- L'ajustement du projet et des modalités d'accompagnement Bricobus.
- L'articulation avec les dispositifs, les acteurs et les réseaux pro et d'entraide.
- L'appui du Conseil Département 2021-2022 pour un développement des actions Bricobus au niveau départemental progressif, avec 1/3 des fonds dédiés à la CCVIA, pilote de l'expérimentation.
- Un apport de la CCVIA de 30 000 € pour 2021 afin de poursuivre la réponse aux demandes sur notre territoire, avec un nombre annuel de chantiers maintenu, compte tenu de la dynamique en place en articulation avec le service Pass'Réno.

Le plan de financement prévisionnel 2021 est de 58 500 euros :

DEPENSES	BP 2020	BP2021	RECETTES	BP 2020	BP 2021
<b>60 – Achat</b>	13 000	13 000	<b>70 – Vente - Prestations de services</b>		
Achats matériel, outillage			participation familles + autre	1 500	3 500
Autres achats			Aides aux travaux (CAF, FSL, ...)		15 000
Matériaux et fournitures			<b>74- Subventions d'exploitation</b>		
<b>61 – Services extérieurs</b>	2 500	2 500	Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))		
Sous-traitance générale					
Locations			Région(s) (à détailler)		
Entretien et réparation					
Assurance			Département(s) (à détailler)		
Documentation			ANAH	30 000	
Divers			CD 35 (convention FSL 2021-2022 signée)		10 000
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	4 415	4 000	Commune(s)- EPCI (à détailler)		
Rémunérations intermédiaires et honoraires			CCVIA	22 000	30 000
Publicité, publication					
Déplacements, missions	4 000	4 000			
Divers	415		Organismes sociaux (à détailler)		
<b>63 - Impôts et taxes</b>					
Impôts et taxes sur rémunération,					
Autres impôts et taxes			Autres aides liées à l'expérimentation		
<b>64- Dépenses de personnel</b>	53 585	39 000	Fondation La France s'engage	10 000	
Rémunération des personnels,			Fondation Abbé Pierre		
Charges sociales,			Fondation Après Demain	5 000	
Autres charges de personnel			Fonds SoliNergy	5 000	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>					
Frais de gestion et fonctionnement					
<b>68- Dotations et provisions</b>					
Dotations					
Provisions					
<b>TOTAL</b>	<b>73 500</b>	<b>58 500</b>	<b>TOTAL</b>	<b>73 500</b>	<b>58 500</b>

La suite à cette expérimentation a reçu un avis favorable en Bureau communautaire du vendredi 26 février 2021.

Monsieur le Président propose l'attribution d'une aide de 30 000€ à l'association des Compagnons Bâisseurs de Bretagne pour le dispositif Bricobus 2021 et de l'autoriser à signer la convention en annexe, et tous documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** les termes de la convention Bricobus couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention présentée en annexe et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération,

**VALIDE** le versement d'une aide de 30 000 € à l'association des Compagnons Bâtitisseurs de Bretagne pour le dispositif Bricobus 2021 :

- 50% d'acompte à la signature de la convention annuelle ou avenant ;
- 30% d'acompte au 1<sup>er</sup> novembre de l'année N ;
- Le solde au vu du bilan d'activité et financier annuel de l'opération, remis avant le 31 mars N+1.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 19/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 19/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 19/05/2021  
Reçu en préfecture le 19/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210519-B\_DEL\_2021\_084-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_084**

**Objet**

**Habitat**

Plateforme de rénovation de l'Habitat  
Convention de financement - SARE 2021

La plateforme de rénovation de l'habitat, Pass'Réno, a été mise en place suite à la réponse à un appel à projet Région et ADEME visant à mettre œuvre sur tout le territoire breton un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), tel qu'inscrit dans la Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte (août 2015) et dans le Plan national de rénovation énergétique des bâtiments (avril 2018).

Le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat est un agrégateur de services destiné à faciliter le parcours de rénovation des ménages en leur offrant un interlocuteur unique pour rendre un service simple, lisible et efficace de type « guichet unique ». Les principes du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat, auxquels répond la plateforme Pass Réno sont les suivants :

- un service ouvert à tous les bretons, quelles que soient leurs conditions de ressources, proposant un parcours de rénovation énergétique simple et harmonisé ;
- un service de qualité pour tous les types de projets : d'un acte isolé de rénovation à la rénovation globale ;
- un service qui permette d'embarquer la rénovation énergétique dans tous les projets liés au logement, avec un objectif de mutation du parc vers le niveau BBC d'ici 2050.

A ce titre, les charges de fonctionnement du service Pass réno (temps agent, actions de communication et d'animations) étaient co-financées par l'ADEME et la Région, à travers une convention tri-annuelle 2016-2018 dans un premier temps, puis via un avenant établi pour l'année 2019.

L'arrêté ministériel du 5 septembre 2019 a validé la création du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE) dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Le programme SARE constitue un outil de financement qui permet de poursuivre le travail engagé en Bretagne et ainsi développer le SPPEH pour le rendre accessible à l'ensemble des bretons ; il comporte 3 missions prioritaires :

- soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers ;
- créer une dynamique territoriale autour de la rénovation : des actions de sensibilisation, de mobilisation des professionnels et acteurs concernés ;
- soutenir le déploiement d'un service de conseil aux petits locaux tertiaires privés : (commerces, bureaux, restaurants...).

Le Conseil régional de Bretagne a fait le choix d'animer et de porter de manière exclusive le programme SARE en région Bretagne ; cela se traduit par une Convention de partenariat d'une durée de 3 ans (01/01/2020-31/12/2022) entre la Région, l'État et les Obligés, partenaires financeurs.

Le déploiement du programme s'appuie préférentiellement sur un partenariat actif avec les collectivités locales ou leurs groupements (EPCI, etc.), compétents dans la mise en œuvre des politiques publiques locales de l'habitat et de l'énergie ; cela se traduit par une convention financière qui fixe les objectifs à atteindre et les subventions associées à l'échelle de chaque territoire.

Année de transition, 2020 a permis d'assurer la continuité du service existant, en s'appuyant sur l'implication des collectivités locales. Dans le courant de l'année, une concertation approfondie a été menée, de manière à préciser les objectifs à atteindre et les implications de chacun dans l'atteinte de ces objectifs.

En 2021, le cadre est ajusté sur la base des principes suivants :

- la différenciation des publics cibles, comprenant l'intégration d'un volet entreprises ;
- une aide financière composée d'une augmentation de la part forfaitaire (en fonction de la population), et d'une part variable en fonction des résultats,
- la réflexion sur l'intégration d'une péréquation territoriale ;
- la constitution d'un dispositif complémentaire de soutien à l'expérimentation, dans un objectif d'amélioration continue ;
- une communication régionale plus forte et assumée.

La convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles la Région s'engage à subventionner l'action « soutien à la mise en œuvre du programme Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique sur le territoire pour l'année 2021 (dépenses éligibles du 01/01/2021 au 31/12/2021) ».

La Région s'engage à verser au bénéficiaire une subvention de 82 558 euros, au titre du programme 503 « Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources », constituée :

- D'une part forfaitaire fixe d'un montant de 24 958 euros, concernant les actions : information, communication, conseil des ménages et syndicats de copropriétaires / dynamique du territoire /

information, communication, conseil des entreprises. Ce montant ne pourra pas être revu à la hausse et sera, le cas échéant, réduit au prorata des dépenses réelles justifiées.

- D'une part variable d'un montant maximum de 57 600 euros, concernant les actions : audits énergétiques, accompagnement pour la réalisation des travaux de rénovation globale, accompagnement au suivi des travaux et post-travaux, prestation de maîtrise d'œuvre pour des rénovations globales. Le montant de la part variable de la contribution est calculé sur la base des tarifs des actes tels que définis par le programme SARE. Ce montant dépendra de la réalisation par le bénéficiaire des objectifs fixés en annexe 1, et pourra donc être réduit au prorata des actes réalisés, ou ajusté à la hausse, sur décision de la Région Bretagne, en son rôle de Porteur associé du programme SARE.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Missions / actes	Région		EPCI
		(dont CEE)	
Dynamique du territoire (forfait / habitants) SSI ACCOMPAGNEMENT	10 891 €	1 815 €	0 €
sous-total	10 891 €	1 815 €	0 €
Information en matière de rénovation énergétique de personnes (modestes ou non), de syndicats de copropriétaires, ou de leurs représentants	13 159 €	6 655 €	4 992 €
Conseil personnalisé en matière de rénovation énergétique, vers des personnes (modestes ou non), des syndicats de copropriétaires, ou leurs représentants			
Information sur les sujets habitat/énergie, hors rénovation		-	
Conseil personnalisé sur les sujets habitat/énergie, hors rénovation			
Sensibilisation et animation des ménages et des syndicats de copropriétaires		1 513 €	
sous-total	13 159 €	8 168 €	4 992 €
Audit énergétique pour un logement individuel	0 €	0 €	0 €
Audit énergétique pour une copropriété	0 €	0 €	0 €
sous-total	0 €	0 €	0 €
Accompagnement des ménages en phase amont d'une rénovation globale	54 000 €	36 000 €	18 000 €
Accompagnement des copropriétés en phase amont d'une rénovation globale	0 €	0 €	0 €
Accompagnement des ménages au suivi du chantier, et post-travaux	1 500 €	1 000 €	500 €
Accompagnement des copropriétés au suivi du chantier, et post-travaux	0 €	0 €	0 €
sous-total	55 500 €	37 000 €	18 500 €
Prestation de maîtrise d'œuvre pour un logement individuel	0 €	0 €	0 €
Prestation de maîtrise d'œuvre pour une copropriété	0 €	0 €	0 €
sous-total	0 €	0 €	0 €
Information en matière de rénovation énergétique d'entreprises	300 €	200 €	100 €
Conseils en matière de rénovation énergétique d'entreprises	1 800 €	1 200 €	600 €
sous-total	2 100 €	1 400 €	700 €
Sensibilisation des entreprises (forfait / habitants) SSI INFO ENTREPRISES	908 €	605 €	303 €
sous-total	908 €	605 €	303 €
DEPENSES TOTALES	107 052 €		
SUBVENTION TOTALE	82 558 €	48 988 €	24 494 €
1er versement	34 750 €		

Monsieur le Président propose de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessous, de valider le programme SARE et de l'autoriser à signer la convention de financement en annexe avec la Région Bretagne.

**Vu** le code de l'énergie,  
**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1 et suivants,  
**Vu** le règlement financier adopté par le Conseil régional,  
**Vu** le régime d'aide exempté n° SA.40405, relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par le règlement 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017  
**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,  
**Vu** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
**Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,  
**Vu** la loi de transition énergétique pour la Croissance verte du 17 août 2015,  
**Vu** l'arrêté du 5 septembre 2019 (publié au JORF du 8 septembre 2019) portant validation du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,  
**Vu** la convention territoriale de mise en œuvre du programme SARE « Service d'accompagnement de la rénovation énergétique » conclue entre l'Etat, la Région Bretagne, l'ADEME, Engie et Carfuel, le 20 mars 2020,  
**Vu** la convention nationale de mise en œuvre du programme SARE conclue entre l'Etat, l'ADEME, l'ANAH et les Obligés, le 7 mai 2020,  
**Vu** le projet de convention financière 2021 de fonctionnement au titre du "programme CEE SARRE" entre la Région Bretagne et la CCVIA transmise avec la note explicative de synthèse,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** les termes de la convention financière 2021 « P00503 -Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources » avec le Conseil Régional de Bretagne octroyant à la Communauté de Communes une subvention prévisionnelle de 82 558 €, dans le cadre du Programme SARE,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la-dite convention,

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la subvention de 82 558 € auprès de la Région Bretagne.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
 Le 19/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
 Le 19/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**






**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 19/05/2021  
Reçu en préfecture le 19/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210519-B\_DEL\_2021\_085-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

---

**N° B\_DEL\_2021\_085****Objet**                    **Eau-Assainissement**  
GEMAPI - EPTB Vilaine  
Cotisation 2021

L'EPTB Vilaine a pour objet d'impulser, de faciliter et de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ; la prévention des inondations et la défense contre la mer; la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des coûts d'eau, à l'échelle du périmètre du SAGE.

L'EPTB Vilaine contribue à la sécurisation de réalimentation en eau potable sur le périmètre de sa compétence production ou transport d'eau potable. Celle-ci repose sur la protection qualitative et quantitative des eaux du fleuve et impose des règles de gestion spécifiques au barrage estuarien d'Arzal et des ouvrages de la Vilaine amont.

L' EPTB Vilaine a pour vocation de gérer les 3 ouvrages de la Cantache, Valière et Flaute Vilaine. Cette gestion s'exercera dans le cadre des usages multiples de ces ouvrages.

L'exercice de son objet se fait à l'échelle de ses périmètres, en complémentarité et sans préjudice des actions à visée locale, pilotées par les opérateurs locaux. L'EPTB Vilaine assure la cohérence des programmes engagés sur son périmètre par ces opérateurs locaux dans les principes de solidarité de bassin.

Monsieur le Président propose de valider le versement de la cotisation 2021 d'un montant de 19 132,21 €.

---

**Vu** la délibération 319-2018 du 09/10/18 approuvant l'adhésion de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné à l'EPTB Vilaine.

**Vu** les statuts de l'EPTB Vilaine, et notamment l'article 10.3, établissant les règles de calcul des contributions des membres

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**VALIDE** le versement de la cotisation 2021 à l'EPTBVilaine, d'un montant de 19 132,21€.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 19/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 19/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 19/05/2021  
Reçu en préfecture le 19/05/2021  
Affiché le  
ID : 035-243500667-20210519-B\_DEL\_2021\_086-DE

<b>Date de convocation :</b> 23/04/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	16
<b>Date d'affichage :</b> 23/04/2021		Présents :	13
		Votants :	13

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à 08 Heures 30, à la Melesse (salle polyvalente - rue d'Enguera), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

**Présents :**

ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard, JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel

**Absents :**

TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal

**Secrétaire de séance :** Madame JOUCAN Isabelle

**N° B\_DEL\_2021\_086**

**Objet**

**Solidarité**

Restos du cœur

Subvention 2021

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante, qu'une demande écrite a été formulée par l'antenne des Restos du Cœur de Melesse, pour une subvention de 2 800 € au titre de l'année 2021.

Après étude du dossier, le Président propose le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 2 800 €.

**Vu** les statuts de l'association les Restaurants du cœur d'Ille et Vilaine, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé au 15 bis, rue de la Roberdière, ZI Route de Lorient, à Rennes,

**Vu** la demande du centre de distribution alimentaire de Melesse,

**Vu** les statuts de la Communautés de Communes,

**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 800 € au titre de l'année 2021 à l'association les Restaurants du Cœur d'Ille-et-Vilaine – antenne de Melesse,

**DÉCIDE** que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification*  
Le 19/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*  
Le 19/05/2021, **Le Président, Claude Jaouen**

